Agence française de développement
Bureau de Ouagadougou,
52 Avenue de la Nation 01 BP 529
Ouagadougou 01 BURKINA-FASO

Etude de faisabilité du volet « Initiative Tirawa » du Projet d'appui à la sécurité alimentaire dans l'Est du Burkina-Faso (PSAE)

Livrable 1 – Diagnostic

Octobre 2017

INITIATIVES CONSEIL INTERNATIONAL

SalvaTerra

ACRONYMES 3
LISTE DES FIGURES 5
1. OBJECTIFS, METHODOLOGIE ET CONCEPTS-CLEFS 6
1.1. Objectifs de la mission 6
1.2. Méthodologie 7
1.3. Définitions des concepts 7
2. CIBLAGE GEOGRAPHIQUE ET CONTEXTE SECURITAIRE 10
2.1. Critères biophysiques 11
2.2. Critères sécuritaires 14
2.3. Critères agrégés de vulnérabilité 17
3. ANALYSE SOCIO-ECO ET DYNAMIQUES D'ACTEURS 19
3.1. Focus sur les systèmes agropastoraux 19
3.1.1. Extrême prudence sur les chiffres 20
3.1.2. Caractéristiques-clefs des activités agropastorales 21
3.1.3. Activités annexes au secteur agropastoral sensu stricto 28
3.2. Principaux acteurs dans le secteur agro-sylvo-pastoral 32
3.2.1. OPA 32
3.2.2. STD 33
3.2.3. Groupes de jeunes ? 35
3.2.4. PTF actifs et liste des projets agricoles 36
3.2.5. Chefferie 37
3.2.6. Services financiers 37
3.3. Jeunes, emploi et services d'appui à l'insertion professionnelle 38
3.3.1. Situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi 38
3.3.2. Situation des établissements de formation 40
3.3.3. Fonds d'insertion professionnelle 43
3.3.4. Analyse critique 45
ANNEXE 1 – LISTE DES PERSONNES RENCONTREES LORS DE L'ETUDE 46

ACRONYMES

ACDI	Agence canadienne pour le développement international
AFD	Agence française de développement
APENF	Association pour la promotion de l'éducation non formelle
APFNL	Agence de promotion des PFNL
ATT	Association Tin Tua
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BDOT	Base de données de l'occupation des terres
BEPC	Brevet d'étude du premier cycle
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CCFV	Comité de conciliation foncière villageois
CEBNF	Centre d'éducation de base non formelle
CEDEAO	Commission économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CES-RDS	Conservation des eaux et sols – Restauration et défense des sols
CET	Collège d'enseignement technique
CFP	Centres de formation professionnelle
CFV	Comité foncier villageois
CIFOR	*Center for International Forestry Research*
CILSS	Centre permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel
CNCA	Caisse nationale de crédit agricole
COGES	Comité de gestion
CPR	Centre de promotion rurale
CQP	Certificat de qualification professionnelle
CSIRO	*Australia Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation*
CVD	Comité villageois de développement
DGAHDI	Direction générale des aménagements hydrauliques et du développement de l'irrigation
DRAAH	Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydrauliques
DREAHA	Direction régionale de l'eau des aménagements hydrauliques et de l'assainissement
DREDD	Direction régionale de l'environnement et du développement durable
DREEVCC	Direction régionale de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique
DRRAH	Direction régionale des ressources animales et halieutiques
DTP	Diagnostic territorial participatif
EFTP	Enseignement et formation technique et professionnelle
EICMV	Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages
EMC	Enquête multisectorielle continue
ENECII	Enquête nationale sur les effectifs du cheptel
FAARF	Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes
FAFPA	Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage
FAIJ	Fonds d'appui aux initiatives des jeunes
FAPE	Fonds d'appui à la promotion de l'emploi
FASI	Fonds d'appui au secteur informel
IFN	Inventaire forestier national
IGB	Institut géographique burkinabé

INERA	Institut de l'environnement et de recherches agricoles
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
IT	Initiative Tirawa
MAAH	Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques
MEEVCC	Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique
MFR	Maison familiale rurale
MIROC	*Model for Interdisciplinary Research on Climate*, de l'Université de Tokyo
MJFPE	Ministère de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi
NEET	*Not in Employment, Education or Training*
OPA	Organisation de producteur agricole
PAFR	Projet d'amélioration de la filière riz
PCD	Plan de développement communal
PCESA	Programme de croissance économique dans le secteur agricole
PFNL	Produit forestier non-ligneux
PICOFA	Projet d'investissement communautaire en fertilité agricole
PNGT	Programme national de gestion des terroirs
PNGDT	Programme national de partenariat pour la gestion durable des terres
PPCB	Péripneumonie contagieuse bovine
PRP	Projet riz pluvial
PSAE	Projet de sécurité alimentaire dans l'Est du Burkina-Faso
PTF	Partenaire technique et financier
RCPB	Réseau des caisses populaires du Burkina-Faso
RECOPA	Réseau de communication sur le pastoralisme
RGA	Recensement général agricole
SP-CONEDD	Secrétariat permanent du Conseil national de l'environnement et du développement durable
SRAPA	Service régional aménagements et productions agricoles
SRESS	Service régional études et statistiques sectorielles
SRFOMR	Service régional foncier rural et organisation du monde rural
SRPER	Service régional promotion de l'économie rurale
STD	Service technique déconcentré
TGI	Tribunal de grande instance
UA	Union africaine
UAT	Unité d'appui technique
UGP	Unité de gestion de projet
ZAT	Zone d'appui technique
ZOVIC	Zones villageoises d'intérêt cynégétique

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Relations entre chocs externes, vulnérabilité et résilience (source : auteurs, 2017) 10
Figure 2 - Variations de rendements en sorgho en 2050 par rapport à 2000. Modèles CSIRO à gauche et MIROC à droite (source : JALLOH et al., 2013) 11
Figure 3 - Variations de rendements en arachide en 2050 par rapport à 2000. Modèles CSIRO à gauche et MIROC à droite. (source : JALLOH et al., 2013) 11
Figure 4 - Analyse historique de l'agressivité des pluies et des inondations dans la Région Est (source : SUBSOL, 2013) 12
Figure 5 - Rappel des classes de l'indice de Fournier (source : SUBSOL, 2013) 12
Figure 6 - Impacts des changements climatiques sur les rendements en riz, mil, sorgho en Afrique de l'Ouest (source : SUBSOL, 2013, d'après CILSS, 2006) 12
Figure 7 - Carte des terres dégradées au Burkina-Faso en 2002 (source : SP-CONEDD, 2006) 13
Figure 8 - Carte des risques de dégradation future des terres au Burkina-Faso (source : SP-CONEDD, 2006) 14
Figure 9 - Carte « Conseils aux voyageurs » du Burkina Faso (source : Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, France) 15
Figure 10 - Indicateurs pauvreté, jeunesse et emploi - comparaison Est / Sahel / National (source : INSD, 2014) 15
Figure 11 - Les trois principaux facteurs de l'extrémisme violent (source : LOADA et ROMANIUK, 2014) 16
Figure 12 - Spatialisation de la vulnérabilité du Burkina-Faso (source : CHEVRIER & MILLOGO, 2015) 18
Figure 13 - Spatialisation du bien-être au Burkina-Faso (source : CHEVRIER & MILLOGO, 2015) 18
Figure 14 - Spatialisation de la vulnérabilité structurelle au Burkina-Faso (source : CHEVRIER & MILLOGO, 2015) 18
Figure 15 - Carte de vulnérabilité structurelle du Burkina-Faso (source : CHEVRIER & MILLOGO, 2015) 19
Figure 16 - Huit Communes de l'Est les plus structurellement vulnérables dans le pays (source : CHEVRIER & MILLOGO, 2015) 19
Figure 17 - Carte des retenues d'eau de surface au Burkina-Faso (source : DGAHDI, 2014) 23
Figure 18 - Localisation des sites d'orpaillage artisanal dans les 12 Communes ciblées (source : Ministère des mines et de l'énergie, 2014) 28
Figure 19 - Production 2010-2013 de charbon sur trois des Communes ciblées (source : DREDD-'Est, 2014) 29
Figure 20 - Principaux PFNL végétaux de la Région Est (source : DREDD-Est, 2014) 30
Figure 21 - Principaux barrages dans les 12 Communes ciblées (source : DREAHA-Est, 2014) 31
Figure 22 - Cartographie des PTF intervenant dans le secteur rural dans la Région Est (sources : TRAORE, 2017 ; UGP-PSAE, 2017) 36
Figure 23 - Vue d'un bâtiment du centre PK-60 (crédit : Somyouda OUEDRAOOGO, 2017) 43
Figure 24 - Salle de classe délabrée du PK-60 (crédit : Somyouda OUEDRAOOGO, 2017) 43
Figure 25 - Synthèse des caractéristiques des fonds pour l'emploi au Burkina-Faso (source : auteurs, 2017) 44

1. Objectifs, méthodologie et concepts-clefs

1.1. Objectifs de la mission

L'AFD a accordé en avril 2015 un prêt souverain de 30 millions d'euros et une subvention de quatre millions d'euros au Gouvernement du Burkina-Faso (AFD, 2015a)[1] (AFD, 2015b)[2] afin de mettre en œuvre le Projet de sécurité alimentaire dans l'Est du Burkina-Faso (PSAE). Ce projet a démarré en octobre 2016 et doit prendre fin en septembre 2021.

Son objectif principal est d' « *Améliorer la sécurité alimentaire des populations de la Région Est du Burkina-Faso en développant leurs capacités de résilience face aux changements climatiques et aux aléas économiques* » (AFD, 2014)[3]

Ses trois objectifs spécifiques sont de (i) « *Améliorer les conditions de production et de commercialisation des produits de l'agriculture et de l'élevage par la création et la réhabilitation d'infrastructures rurales (notamment aménagements hydroagricoles et pastoraux)* », (ii) « *Augmenter la productivité des systèmes de production agro-pastoraux et des filières agricoles et d'élevage* », (iii) « *Contribuer à une gestion durable et sécurisée des ressources naturelles, en renforçant l'application de la loi foncière en milieu rural et la planification locale du développement économique* » (*Ibid*).

Par ailleurs, l'AFD a publié en 2015 un Plan d'action Sahel 2015-2020 (AFD, 2015c)[4]. Dans le cadre de ce Plan d'action, le bureau AFD de Ouagadougou a proposé de cofinancer le PSAE avec une subvention de 14 millions d'euros en lui adjoignant un volet Initiative Sahel (AFD, 2017a)[5], récemment re-labellisé Initiative Tirawa (IT).

Ce volet IT du PSAE a pour objectif général de « *Renforcer le développement des filières agrosylvopastorales et plus largement le développement des activités économiques des territoires ruraux de la Région Est, situés en frontière du Niger et de la Région Sahel du Burkina-Faso, espaces particulièrement vulnérables d'un point de vue sécuritaire, économique et social* ».

Il vise à renforcer le PSAE dans ses trois objectifs spécifiques et prévoit également un nouvel objectif spécifique : « *Améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : favoriser l'accès à l'emploi en zone rurale, à la qualification professionnelle, au foncier et aux équipements nécessaires au démarrage d'activité économique* » (*Ibid*).

Dans ce cadre, l'AFD a fait appel à un consultant pour étudier la faisabilité de ce volet IT du PSAE (AFD, 2017b)[6]. En substance, cette étude doit amener à affiner le diagnostic initial du PSAE en y intégrant notamment les enjeux de vulnérabilité, cohésion sociale, emploi et revenu des jeunes (présent Livrable 1) ; à identifier les opportunités économiques et d'emplois (Livrable 2) ; à identifier les facteurs spécifiques de vulnérabilité des jeunes (Livrable 3) ; à évaluer la pertinence des propositions d'actions à inclure dans le volet IT (Livrable 4) ; à élaborer un Cadre de gestion environnemental et social – CGES (Livrable 5) ; à revoir le montage opératoire du PSAE pour y insérer le volet IT (Livrable 6) ; à finaliser la Fiche de présentation du projet - FPP (Livrable 7).

Cette FPP doit être examinée lors du Comité de crédit de l'AFD le 12 novembre 2017, puis le Conseil d'administration de l'AFD le 20 décembre 2017, en vue d'une mise en œuvre courant 2018. En conséquence, tous les livrables précités sont attendus courant octobre 2017.

---

[1] AFD. *Convention de crédit CBF 1265 01 D*. Paris – AFD, avril 2015. 50p

[2] AFD. *Convention de financement CBF 1265 02 E*. Paris – AFD, avril 2015. 34p

[3] AFD. *Fiche de présentation du PSAE soumise au Comité des Etats étrangers de l'AFD*. Paris - AFD, décembre 2014. 46p

[4] AFD. *Sahel – Plan d'action 2015-2020 pour un engagement renouvelé*. Paris – AFD, 2015. 44p

[5] AFD. *Fiche d'identification du volet « Initiative Sahel » du PSAE*. Paris - AFD, mars 2017. 41p

[6] AFD. *CBF 1309 – PSAE - Volet Initiative Sahel - Termes de référence de la faisabilité complémentaire.* Paris – AFD, juin 2017. 20p

1.2. Méthodologie

➔ *Choix des zones d'étude*

L'exploitation des documents mis à disposition du consultant par l'opérateur du PSAE et l'AFD au démarrage de la mission, complétée par les références complémentaires mobilisées par le consultant ont permis de confirmer rapidement la pertinence du choix de la bande Nord de la Région de l'Est en raison de ses caractéristiques propres de vulnérabilité (Cf. Partie 2, infra).

Cette bande Nord recouvre 12 Communes : les sept Communes de la Province de la Gnagna (Bilanga, Bogandé, Coalla, Liptougou, Manni, Piela, Thion), les trois Communes de la Province de la Komandjari (Bartiébougou, Foutouri, Gayéri) et deux des huit Communes de la Province de la Tapoa (Botou, Kantchari).

Au sein de ces 12 Communes, il a été décidé de cibler une Commune sur deux, avec l'objectif d'observer la plus grande diversité possible de situation. En Effet, les Communes sont enclavées à l'intérieur de la Région : Botou est à neuf heures de pistes de Fada, Foutouri est inaccessible après chaque pluie…Pour des raisons logistiques, il a été choisi de visiter six Communes : Bartiébougou, Bilanga, Bogandé, Gayéri, Kantchari, et Manni, en séjournant chaque fois que possible deux jours dans chaque Commune.

➔ *Entretiens et visites de terrain*

Plusieurs méthodes de conduite d'entretien ont été utilisées en fonction de la disponibilité des personnes et des objectifs des entretiens :

- Entretien en focus group : conseillers communaux, jeunes filles et jeunes hommes, femmes, membres d'une même OPA, pasteurs ;
- Entretiens individuels, chaque fois que possible conduit sur le lieu de l'activité : membre de Comité de gestion (COGES) ou producteur de riz dans un bas-fond, transformatrice d'arachide sur son lieu de travail, agent des Services techniques déconcentrés (STD) au bureau ou lors d'une visite de terrain, etc.
- Entretiens individuels pour les cadres du PSAE.

Des guides d'entretien évolutifs ont été utilisés pour des entretiens ouverts ou semi-ouverts. Un même schéma a été utilisé pour la reconstitution de comptes d'exploitation des acteurs des filières. Après une première journée de travail commun dans la première Commune visitée, Kantchari, les experts se sont organisés en fonctions de leurs objectifs et compétences spécifiques, et des contraintes logistiques. La deuxième semaine, les entretiens ont été conduit la plupart du temps par chaque expert indépendamment.

➔ *Etude orientée vers l'action*

Les questionnements ont été orientés sur :

- La compréhension du contexte et des enjeux du PSAE et de son IT, la compréhension par les acteurs des notions mises en avant par les termes de référence de l'étude de faisabilité : jeunes, vulnérabilité, cohésion sociale, insécurité, … ;
- Le diagnostic des besoins d'appui en matière agrosylvopastorale ;
- L'appréciation de la faisabilité des actions engagées par le PSAE ou envisagées dans le PSAE IT.

Une rencontre de travail a été animée par deux experts de la mission soutenus par deux experts du PSAE à l'issue de la phase de terrain. Des membres de l'Unité de gestion de projet (UGP) du PSAE, des partenaires du PSAE et des personnes ressource y ont été conviées. Elle a permis (i) de mettre en débat les actions envisagées, (ii) d'infirmer ou confirmer nos hypothèses en termes d'action prioritaire, et de ciblage selon les publics. Elle a permis enfin d'annoncer la restitution finale de la mission.

1.3. Définitions des concepts

Les termes de référence de l'étude de faisabilité font mention de nombreux concepts, susceptibles d'avoir plusieurs interprétations selon les parties prenantes au PSAE. Il a donc été jugé nécessaire de définir ces concepts avant d'entrer dans l'étude de faisabilité proprement dite :

➔ *Jeunes*

La jeunesse peut d'abord être définie selon une approche administrative et/ou institutionnelle. Cette dernière conduit à reprendre les tranches d'âges utilisées par les institutions internationales ou nationales pour qualifier la jeunesse. Pour les Nations-Unies, par exemple, les jeunes sont les personnes ayant entre 15 et 24 ans (inclus). Les institutions ouest-africaines (Union africaine – UA et Commission économique des Etats d'Afrique de l'Ouest - CEDEAO) élargissent quelque peu l'approche onusienne pour définir comme jeune toute personne dont l'âge est compris entre 15 et 35 ans (UA, 2006)[7].

Une définition sociologique de la jeunesse peut compléter (ou se substituer) à cette approche strictement administrative. Dans cette deuxième perspective, la jeunesse renvoie alors moins à une tranche d'âge qu'à des étapes de la vie de la personne dans une société donnée. Ainsi, pour Olivier GALLAND, « *une approche sociologique de la jeunesse revient […] donc à étudier les conditions sociales du passage d'un statut d'âge, l'adolescence, à un autre, l'âge adulte* » (GALLAND, 2009)[8].

C'est cette deuxième approche qui a été privilégiée dans le cadre de la mission. Elle a conduit à s'interroger sur les différentes étapes et seuils de ce passage tels que perçus dans la société gourmantché. Il est ainsi apparu que les adolescents accédaient rapidement au statut d'adulte, essentiellement par le mariage, événement qui intervient assez tôt dans leur trajectoire.

En conséquence, la jeunesse dans la zone d'intervention peut être située dans l'intervalle – assez court – entre ces deux statuts. Définie de façon stricte, cette période pourrait démarrer à environ 16 ans (âge où, par exemple, les jeunes hommes commencent à cultiver chez les parents de leur fiancée) pour se terminer à 22 ans, âge moyen au moment du mariage, constaté chez les interviewés. Définie de façon plus large, elle pourrait démarrer au même âge, pour se terminer au moment où la force de travail d'un homme décline et où une femme a plus de deux à trois enfants. Ce seuil entre jeune et personne mûre est donc moins net dans la définition large. Nous y reviendrons dans le Livrable 3.

➔ *Approche « genre »*

Le terme « genre » peut se définir à deux niveaux. D'abord, il se distingue de celui de « sexe » en ce qu'il renvoie à des rapports sociaux, et non à des différences physiologiques. Le deuxième terme a trait à une « *identité anatomico-physiologique* », tandis que le premier fait référence à une « *identité socialement et culturellement construite* » (CAILLE, 2012)[9]. En d'autres termes plus triviaux : le « genre » est acquis et modifiable ; le « sexe » est inné et (donc) immuable.

A cette première définition minimale du genre peuvent se superposer d'autres approches plus systémiques. Ces dernières mettent alors en évidence les mécanismes sociaux qui produisent des inégalités économiques et sociales entre les hommes et les femmes, et, le plus généralement, la domination des hommes sur les femmes. Dans cette perspective, l'approche « genre » revêt aussi une dimension politique.

L'approche utilisée dans le cadre de la présente mission présuppose le caractère construit des rapports sociaux de genre, ce qui a par exemple conduit à interroger et questionner ce qui peut apparaître comme « naturel » aux yeux des interviewés. Dans le sillage des approches systémiques, elle a également permis de recueillir des informations sur les inégalités entre les hommes et les femmes, les représentations sociales différenciées des jeunes hommes et des jeunes femmes, ou encore l'accès aux ressources économiques (besoins essentiels, terre, revenus, etc.). Elle n'a en revanche pas abordé directement la dimension politique du genre, ce qui aurait nécessité une attention particulière sur l'accès aux lieux de pouvoir.

➔ *Enseignement et formation technique et professionnelle (EFTP)*

Dans sa compréhension la plus habituelle au Burkina-Faso, l'EFTP concerne majoritairement les secteurs secondaire et tertiaire, et repose principalement sur des formations en salle plutôt que des mises en situation réelle. L'EFTP basé sur l'apprentissage in situ, par « induction » reste marginal, notamment pour les métiers du secteur primaire.

Dans le cadre de la présente étude, on mènera une analyse englobante des dispositifs d'EFTP au Burkina-Faso, qu'ils aient une approche plutôt théorique et/ou plutôt pratique, axés sur la formation initiale et/ou continue, prodigués par des organismes publics et/ou privés, sans faire de distinction superflue entre

[7] Union Africaine. *Charte africaine de la jeunesse.* Banjul - UA, 2006.
[8] GALLAND O. *Les jeunes*. Paris - La Découverte, 2009. 128p.
[9] CAILLE C. *Le triple don et/ou la triple aliénation des femmes*, *in* La Revue du MAUSS n°39, Paris – La Découverte, 2012. 574p.

activités dites formelles ou informelles, pour peu que ces activités génèrent de l'emploi et des richesses, aux actifs, pour l'Etat et pour les collectivités territoriales.

On gardera toujours en tête le fait que l'EFTP n'est pas une fin en soi, mais un outil permettant de mettre en adéquation des capacités humaines en face de secteurs économiques porteurs.

➔ *Agropasteurs et/ou pasteurs, sédentaires et/ou transhumants*

L'agropasteur conduit de front des activités agricoles (cultures) et pastorales (élevage extensif, s'appuyant en grande partie sur les ressources pastorales disponibles localement). Sa famille dispose d'un lieu de résidence permanent dans la zone d'étude. La plupart des ménages ruraux de la zone d'étude pratiquent à la fois le pastoralisme et l'agriculture : ces deux activités ne sont pas exclusives l'une de l'autre et les pasteurs et agriculteurs ne sont pas deux ensembles de populations disjoints. Les pasteurs sensu stricto sont l'exception et sont principalement peulhs.

La plupart des agropasteurs sont sédentaires, surtout ceux qui possèdent des cheptels réduits. Certains pratiquent la transhumance : « courte » si elle consiste à descendre dans les Provinces limitrophes (Kompienga et Tapoa) pendant la saison sèche, « longue » si les troupeaux descendent jusqu'au Nord du Togo ou du Bénin. Les transhumants de la Région Est appartiennent à différents groupes ethniques (Peulh, Gourmantché et Mossi principalement) et sont en majorité burkinabès. Certains agropasteurs nigériens traversent la Région Est, de passage vers le Togo et le Bénin (GIZ, 2016)[10].

Dans le cadre de l'étude, la différence est faite entre transhumant et migrant. Le migrant (i) a quitté récemment son lieu de résidence pour se déplacer vers une autre Région, en quête de terres plus fertiles ou plus abondantes, ou d'une opportunité économique, (ii) est amené à vivre plusieurs années, voire définitivement, dans son nouveau lieu de résidence. Certains agropasteurs pratiquant la transhumance longue sont parfois amenés à prendre définitivement attache au Nord Togo ou Nord Bénin et peuvent donc être considérés comme des migrants.

➔ *Sécurité et insécurité*

L'insécurité sera ici conçue comme tout phénomène ou événement social susceptible de détériorer la cohésion sociale. Cette acception « large » a conduit à s'intéresser, d'une part, aux différentes formes d'insécurité qui font l'objet d'un traitement par les forces de défense et de sécurité (banditisme, terrorisme, etc.) et, d'autre part, à des formes d'insécurité plus sociales : présence d'acteurs de la sécurité « concurrents » (groupes d'auto-défense), insécurité foncière, liée aux rivalités pour l'accès à la chefferie coutumière, etc.

Le recueil de données sur ces sujets a combiné une analyse de la documentation existante (plutôt rare et insuffisante), des entretiens avec des acteurs de la sécurité au plan local, et des questionnements spécifiques sur les perceptions de l'insécurité par les interviewés issus de la société civile.

➔ *Vulnérabilité et résilience*

La figure ci-dessous schématise ces concepts :

- A l'issue d'un « choc » (climatique et/ou politique et/ou social et/ou économique, etc.) faible (**A**), la productivité d'un écosystème ou le niveau de vie d'un ménage diminue légèrement avant de revenir rapidement à son niveau d'avant ;
- A l'issue d'un choc modéré (**B**), la productivité d'un écosystème ou le niveau de vie d'un ménage diminue d'avantage avant de revenir lentement à son niveau d'avant ;
- A l'issue d'un choc sévère (**C**), la productivité d'un écosystème ou le niveau de vie d'un ménage diminue fortement et stagne à un niveau moindre, voire entame une descente progressive.

La vulnérabilité peut donc être comprise comme le niveau d'exposition d'un écosystème ou ménage ou autre à des chocs externes et la résilience comme la capacité de l'entité considérée à retrouver rapidement son niveau de productivité ou richesse ou autre après ces chocs. Dans la figure ci-dessous, le seuil critique de vulnérabilité est donc compris entre B et C. Quant à la capacité de résilience face à un niveau de choc donné, elle est corrélée à la pente de la droite rattrapant le niveau initial.

[10] GIZ. *Rapport global sur la typologie des éleveurs transhumants du Niger, Burkina-Faso et Bénin*. Eschborn – GIZ, novembre 2016. 17p

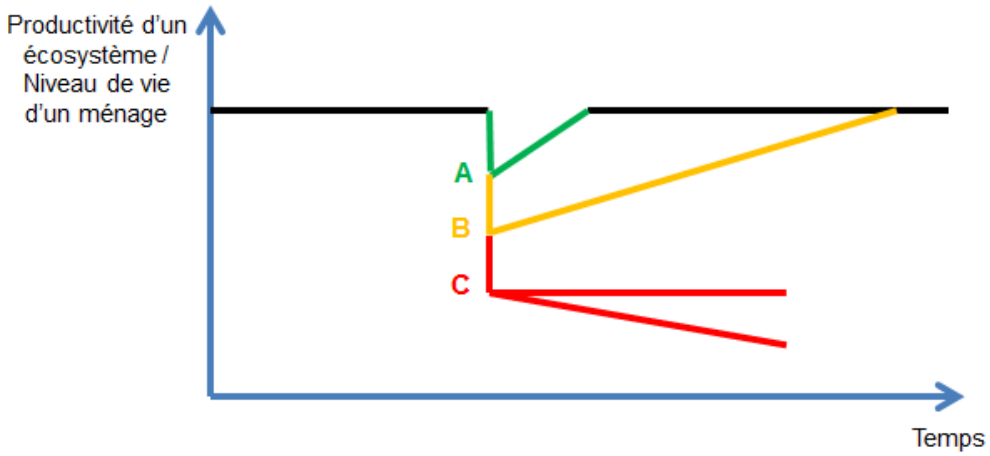

Figure 1 - Relations entre chocs externes, vulnérabilité et résilience (source : auteurs, 2017)

➔ ***Investissements structurants***

De façon générale, la caractéristique clef d'un investissement structurant est de pouvoir générer des impacts directs, qui eux-mêmes peuvent se démultiplier en de nombreux impacts indirects. Dans le cas précis d'investissements structurants dans les secteurs agro-sylvo-pastoraux dans la Région Est, les principaux impacts directs recherchés sont l'accroissement de la production agro-sylvo-pastorale, et donc des emplois et revenus dans les filières concernées.

Les principaux impacts indirects recherchés sont l'appui à la structuration et/ou le changement d'échelle d'une filière, ainsi que le renforcement de la résilience des populations locales. Ces investissements structurants peuvent être de deux natures, non exclusives l'une de l'autre : « *hard* » (par ex, construction d'aménagement hydro-agricoles) et « *soft* » (par ex, appui à la mise en place et au fonctionnement du comité de gestion d'un périmètre hydro-agricole).

2. Ciblage géographique et contexte sécuritaire

Sahel signifie littéralement « *frontière* » ou « *marge* » en arabe La bande sahélienne - précipitations comprises entre 250 et 500 mm/an - et la bande sahélo-soudaniennes – précipitation comprises entre 500 et 750 mm/an - selon les définitions communément admises (LE HOUEROU, 1980)[11] sont déjà en marge, à tout point de vue :

- Climat violent, avec des températures élevées, une pluviométrie limitée et concentrée dans le temps, parfois erratique, une aridité forte ;
- Sols généralement pauvres (peu de matière organique, carences en phosphore et azote, pH élevés, capacité d'échange cationique faible) et fragiles (sensibles au ruissellement, à l'érosion, sujets à l'induration/latéritisation) ;
- Flore relativement peu diversifiée, composée de plantes et d'arbres frugaux et adaptés à la sécheresse ;
- Activités humaines fortement dépendantes des ressources naturelles (pastoralisme extensif, agriculture vivrière pluviale, collecte de PFNL pour l'alimentation/pharmacopée et de bois pour l'énergie de cuisson).

Ces écosystèmes et populations sahéliennes et soudano-sahéliennes sont en équilibre fragile, comme l'ont démontré les grandes sécheresses des années 1970 et 1980. Bien que la vulnérabilité des écosystèmes et populations soit générale, nous avons mené une analyse des principaux critères de vulnérabilité parmi les 27 Communes de la Région Est, ce qui a permis de sélectionner 12 Communes jugées particulièrement vulnérables, pour les raisons exposées ci-dessous.

[11] LE HOUEROU, H. N. *The Rangelands of the Sahel.* Journal of Range Management 33:41-46. 1980

2.1. Critères biophysiques

➔ Vulnérabilité aux changements climatiques – Données de la littérature internationale

En ce qui concerne les projections en termes d'impacts des changements climatiques (notamment sur les précipitations et les températures) et donc de production agro-sylvo-pastorales, les résultats des simulations faites sur la base des scénarii du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) donnent des résultats assez différents (HELD et al, 2006)[12] (BIASUTTI et al, 2006)[13] (POTTS et al, 2013)[14] (JALLOH et al, 2013)[15]. Pour ne citer que les deux dernières :

- POTTS et al. (2013) décrivent une situation assez sombre, où la température augmente de trois à cinq °C d'ici 2050 et de huit °C d'ici 2100 ; où les pluies diminuent et deviennent plus imprévisibles ; où la production agricole décline dans une fourchette allant de 13% au Burkina-Faso à 50% au Soudan ;
- JALLOH et al (2013) font des prévisions plus contrastées, sur la base de deux modèles, dénommés MIROC (*Model for Interdisciplinary Research on Climate*, de l'Université de Tokyo) et CSIRO (*Australia Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation*). Ils expliquent ainsi que les changements climatiques affecteront la productivité des principales cultures sub-sahariennes (maïs, mil, riz pluvial, arachide, etc.), notamment le sorgho et l'arachide, avec surtout des baisse (entre 5 et 25%) et une perte de zone cultivable au Nord du Sahel.

  Ce faisant, ils expliquent que les projections des variations de rendement diffèrent selon les modèles et selon les cultures. Ainsi, comme l'illustre la figure de gauche, les deux modèles s'accordent relativement bien sur une baisse de rendement du sorgho : sensible (>25%) au Togo, Bénin et dans les zones adjacentes du Ghana et du Nigeria ; moindre dans la zone soudanienne du Sénégal au Nigeria.

  Par contre, comme l'illustre la figure de droite, les deux modèles s'accordent moins bien sur l'évolution du rendement en arachide : baisse générale, assez faible dans la zone côtière en Guinée, Libéria et Sierra Léone (baisse plus forte d'après MIROC) ; hausses locales de 5 à 25%, au Nord de la Côte d'Ivoire, Ghana, Burkina-Faso et Nigéria (hausses plus fortes d'après MIROC).

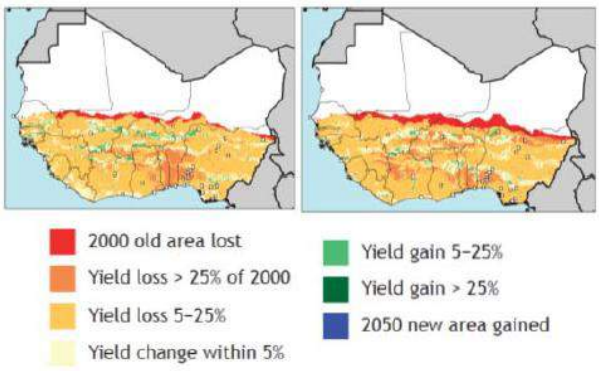

Figure 2 - Variations de rendements en sorgho en 2050 par rapport à 2000. Modèles CSIRO à gauche et MIROC à droite (source : JALLOH et al., 2013)

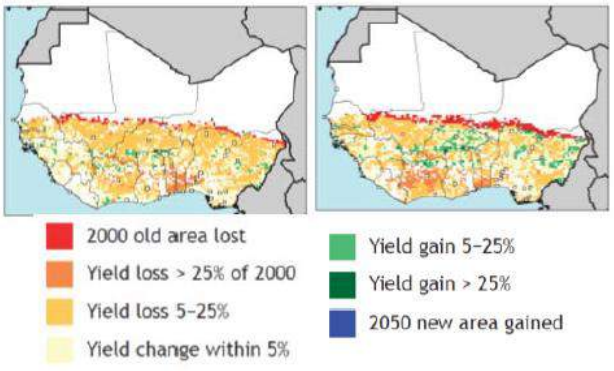

Figure 3 - Variations de rendements en arachide en 2050 par rapport à 2000. Modèles CSIRO à gauche et MIROC à droite. (source : JALLOH et al., 2013)

Comme nous venons de l'exposer, les modélisations des impacts des changements climatiques réalisées sur la sous-Région diffèrent dans leurs résultats. La seule certitude commune à tous ces travaux est que le Sahel est une des zones les plus vulnérables dans le monde. Cela étant dit, en l'état des connaissances, il est difficile de comparer les niveaux de vulnérabilité aux changements climatiques des différentes Communes de la Région Est.

[12] HELD, I.M, DELWORTH, T. L., LU, J. FINDELL, K. L. & KNUTSON, T. R. *Simulation of Sahel drought in the 20th and 21st centuries*. 17891–17896, vol. 102 n°50. 2006

[13] BIASUTTI, M., & GIANNINI, A. *Robust Sahel drying in response to late 20th century forcings*. Geophysical Research Letters, 33(11). 2006

[14] POTTS, M et al. *Crisis in the Sahel: Possible Solutions and the Consequences of Inaction*. Berkeley - The OASIS Initiative, 2013.

[15] JALLOH, A., NELSON, G. C., THOMAS, T. S., ZOUGMORE, R., ROY-MACAULEY, H. *West African agriculture and climate change: a comprehensive analysis. First Edition*. Washington - International Food Policy Research Institute (IFPRI), 2013. 444p

➔ Vulnérabilité aux changements climatiques – Données du CILSS / Agrhymet

Le Centre permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) et son Centre Régional Agrhymet de Niamey ont compilé des données spécifiques sur la Région de l'Est du Burkina-Faso (SUBSOL, 2013)[16]. Il en ressort que les changements climatiques sont déjà nettement perceptibles :

Provinces	Cumul pluvio 1971/2000 et 2003/2012	Agressivité des pluies (indice de Fournier) 1971/2000 et 2003/2012	Nombre d'épisodes d'inondation sur la période 1985-2009 (CILSS PNUE 2011)
Gnagna et Komandjari (station Bogandé)	592 mm / 634 mm	122 / 145 (maintien dans la classe élevée mais hausse)	7-8
Kompienga, Gourma, Tapoa (station Fada)	798 mm / 899 mm	144 / 175 (passage de la classe élevée à très élevée)	7-8 sur la Tapoa et 9-10 sur le Gourma et la Kompienga

Figure 4 - Analyse historique de l'agressivité des pluies et des inondations dans la Région Est (source : SUBSOL, 2013)

NB : rappel des classes de l'indice de Fournier (somme des précipitations mensuelles au carré / précipitations de la saison)

Inf à 60	Force érosive très basse
60-90	Force érosive basse
90-120	Force érosive moyenne
120-160	Force érosive élevée
Sup 160	Force érosive très élevée

Figure 5 - Rappel des classes de l'indice de Fournier (source : SUBSOL, 2013)

On constate certes une remontée du cumul pluviométrique sur les deux stations de la Région Est entre 1971/2000 et 2003/2012, mais ceci s'accompagne d'une hausse de la variabilité des précipitations : plus de pluies violentes et séquences sèches supérieures à 10 jours plus fréquentes durant les mois pluvieux. Le corollaire est une fréquence plus haute des inondations, une évapotranspiration plus forte et un stress hydrique accru pour les plantes, notamment en septembre période de remplissage des grains.

Par ailleurs, sur la base de modélisations propres au CILSS (réalisées dans le cadre d'un projet financé par l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI) en 2006), il ressort que les deux principales cultures de la Région Est, mil et sorgho, seront affectées par les changements climatiques :

Horizon	ΔT	$\Delta[CO_2]$	Variations cumul de précipitations	Impact sur rendement	
				riz irrigué	mil/sorgho
2020	+1 C°	X 1	Les modèles indiquant une augmentation sont aussi nombreux que ceux indiquant une baisse. Les pics de pluies et séquence sèches seront plus nombreux	-3 à -5%	-8 à -10%
2050	+1.5 - +2 C°	X 1,5		+10 / +18%	-9 / -17%

Figure 6 - Impacts des changements climatiques sur les rendements en riz, mil, sorgho en Afrique de l'Ouest (source : SUBSOL, 2013, d'après CILSS, 2006)

D'après ces travaux, le CILSS estime que le riz est la seule plante qui tirera partie de la hausse des températures couplée à la hausse du taux de CO_2 dans l'atmosphère à quantité d'eau (permise par l'irrigation) constante. Cette plante en C4 profitera d'un effet « fertilisant » du CO_2.

[16] SUBSOL. *Programme AFD Burkina, Initiative G8. Contexte des zones d'étude et propositions d'investissements*. Niamey – Agrhymet, mai 2013. 15p

Cela étant dit, à l'instar des données de la littérature internationale, les données du CILSS/Agrhymet sur la vulnérabilité de la Région Est aux changements climatiques ne sont pas suffisamment fines pour faire une analyse Commune par Commune.

➔ Vulnérabilité à la dégradation des terres

A notre connaissance, l'état des lieux le plus détaillé en la matière a été fait en 2006 par le Secrétariat permanent du Conseil national de l'environnement et du développement durable (SP-CONEDD), dans le cadre du Programme national de partenariat pour la gestion durable des terres (PNPGDT, mieux connu sous l'acronyme de *Country Partnership Program* – CPP) (SP-CONEDD, 2006)[17].

Ce document présente de très intéressantes cartes de dégradation des terres, élaborées à partir des travaux de l'Institut géographique burkinabé (IGB) et de sa Base de données de l'occupation des terres (BDOT), élaborée selon la méthodologie Corine Land Cover[18] (NB : le Burkina-Faso est le seul pays d'Afrique sub-saharienne à disposer d'une telle BDOT, très désagrégée en termes de classification et très précise, pour les années 1992, 2002 et 2012).

On a ainsi une carte de la dégradation des terres en 2002, avec des classes de terres allant de « Très fortement dégradé » (5% à 20% de couvert végétal, en régression + sol raviné ou nu ou cuirassé ou placage sableux) à « Très faiblement dégradé » (plus de 70% de couvert végétal + sol apparemment non dégradé) :

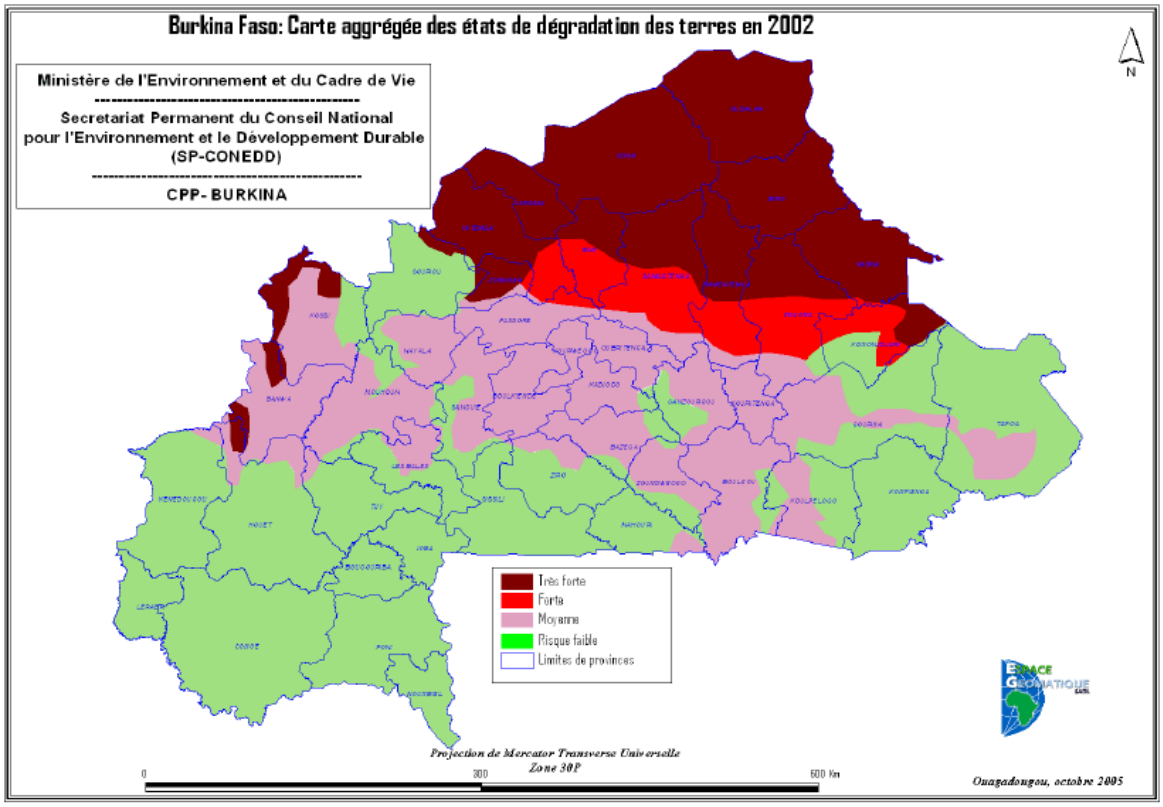

Figure 7 - Carte des terres dégradées au Burkina-Faso en 2002 (source : SP-CONEDD, 2006)

On a également une carte de l'évolution de la dégradation des terres entre 1992 et 2002 : Il apparaît que la dégradation a progressé le plus rapidement dans la Région Sahel, à un rythme beaucoup moindre pour la Région Centre Nord (ce qui pourrait s'expliquer par le niveau de dégradation déjà élevé dans cette Région en 1992 : la situation n'aurait guère évolué entre 1992 et 2002). Quant à l'Ouest et à l'Est du pays, le rythme de dégradation est moyen, mais avec une forte concentration spatiale, témoignant de l'existence de flux migratoire provenant de la Région du Plateau central.

[17] SP-CONEDD. *Revue scientifique sur l'état de la dégradation des terres au Burkina-Faso*. Ouagadougou - SP-CONEDD, janvier 2006. 155p

[18] Cf. http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/spipwwwmedad/pdf/Methodologie_CLC_cle1e1d2e.pdf

Enfin, une carte des risques de dégradation future des terres, établie en croisant des risques physiques et anthropiques (climat, géomorphologie, pédologie, densité de population humaine et animale, migration, occupation agricole, systèmes d'élevage et de cultures, feux de brousse, etc.) est présentée :

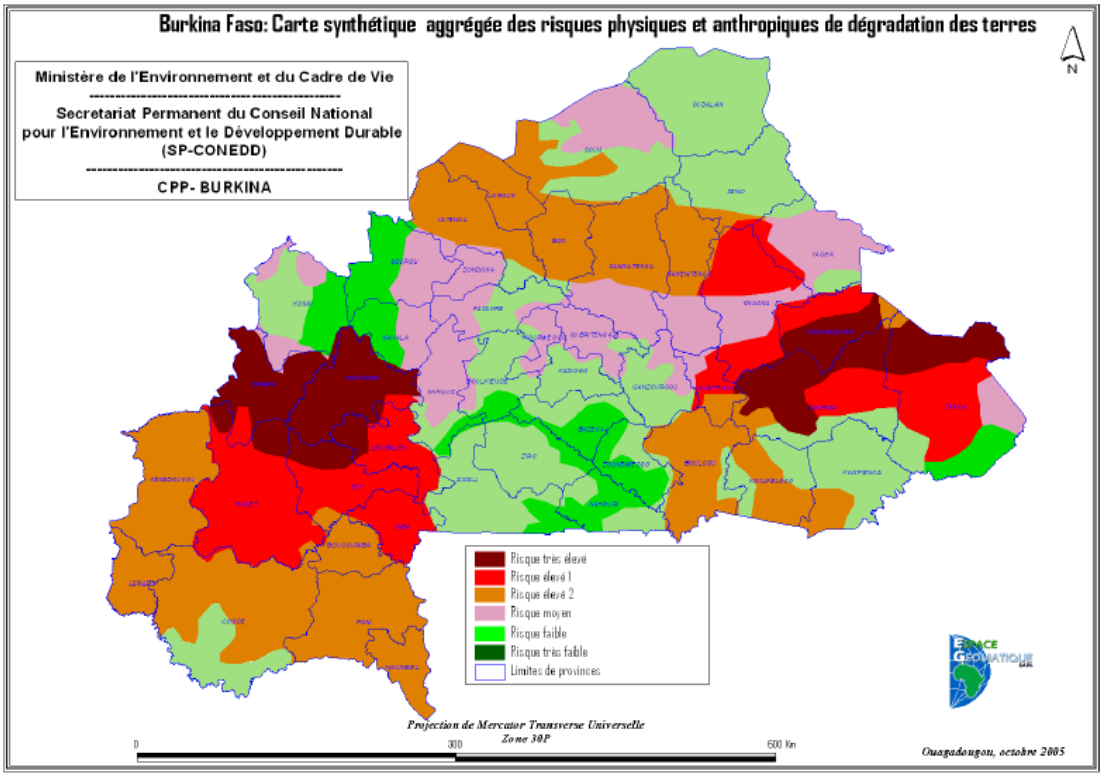

Figure 8 - Carte des risques de dégradation future des terres au Burkina-Faso (source : SP-CONEDD, 2006)

De ces cartes, il ressort clairement que les Provinces de la Gnagna et la Komandjari étaient considérées comme fortement à très fortement dégradées en 2002 et que ces mêmes Provinces ainsi que le Nord de la Province de la Tapoa étaient hautement susceptibles d'être dégradées à l'avenir.

2.2. Critères sécuritaires

Il est apparu opportun de réserver une partie spécifique sur les critères d'ordre sécuritaire, quand bien même l'étude de vulnérabilité de l'USAID les prend déjà en compte (cf. infra la partie suivante sur les critères agrégés de vulnérabilité). La prévention des risques sécuritaires est en effet au cœur de l'IT.

L'absence de données statistiques précises sur le contexte sécuritaire régional (notamment au niveau communal) a conduit à aborder cette problématique sous deux angles :

(1) d'abord en comparant la situation dans la Région Est avec celle de la Région Sahel sur quelques critères de fragilités utilisés dans le cadre de l'IT (dans l'objectif de mesurer ici la possible contagion des problématiques sahéliennes dans l'Est) ;

(2) ensuite en élargissant la problématique sécuritaire pour s'intéresser aux conflits fonciers et aux facteurs de dégradation de la cohésion sociale dans la Région Est.

➔ Une Région Est aussi « fragile » (sinon plus…) que le Sahel

Le Plan d'action Sahel (AFD, 2015c) identifie quatre grands types de fragilités susceptibles de générer de l'insécurité : (i) la pauvreté dans les périphéries géographiques, (ii) une forte croissance démographique, en particulier des jeunes, (iii) l'absence ou l'insuffisance d'opportunités d'emploi pour cette jeunesse, (iv) une défiance vis-à-vis de l'Etat.

Au Burkina-Faso, la Région Sahel est régulièrement désignée comme étant la plus touchée par le phénomène de l'insécurité. A juste titre, car les symboles de l'Etat doivent faire régulièrement face à des attaques terroristes, notamment dans la Province du Soum.

Figure 9 - Carte « Conseils aux voyageurs » du Burkina Faso (source : Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, France)

Cependant, à s'en tenir aux quelques indicateurs identifiés, la Région Est apparaît comme plus « fragile » que la Région Sahel. A titre d'exemple, les différents documents produits par l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) dans le cadre de l'Enquête multisectorielle continue (EMC) 2014 permettent de relever les statistiques suivantes, consolidées dans le tableau suivant :

Indicateurs (INSD, 2015a)[19] (INSD, 2015b)[20] (INSD, 2015c)[21]		**Est**	**Sahel**	**National**
Pauvreté	Pauvreté monétaire (incidence)	50,1%	20,6%	40,1%
	Pauvreté alimentaire (incidence)	65,6%	22,5%	57,7%
	Extrême pauvreté (incidence)	12,6%	4%	11,1%
« Dépendance démographique »		1,36	1,15	1,06
Jeunesse	Age moyen de la population	18,9		21,3
	Age médian	13	14	16
	Taux d'encadrement	9,8%		16,9%
Emploi	Taux d'emploi	53,5%	59,2%	63,4%
Rapport à l'administration	Taux d'individus possédant un acte de naissance ou un jugement supplétif	53,9%	54,5%	79,2%

Figure 10 - Indicateurs pauvreté, jeunesse et emploi - comparaison Est / Sahel / National (source : INSD, 2014)

Il ressort de ce tableau que la Région de l'Est présente davantage de signe de « fragilités » que la Région du Sahel. La pauvreté y est plus importante, de même que la « dépendance démographique » (nombre de personnes à charge par rapport à la population active). Les indicateurs relatifs à la présence de jeunes (âges moyen et médian), à l'encadrement de la jeunesse (proportion de jeune déclarant appartenir à un groupement ou à une association), de même que le taux d'emploi, sont plus faibles que les valeurs nationales. Enfin, le faible taux d'individus possédant un acte de naissance témoigne de l'existence d'une distance entre l'administration et les administrés.

[19] INSD. *Profil de pauvreté et d'inégalité*. Ouagadougou - INSD, novembre 2015. 90p.

[20] INSD. *Caractéristiques sociodémographiques de la population*. Ouagadougou - INSD, novembre 2015. 58p.

[21] INSD. *Emploi et chômage*. Ouagadougou - INSD, novembre 2015. 60p.

➔ **Quels risques de diffusion du djihadisme et du terrorisme dans la Région Est ?**

Ces fragilités, qui caractérisent la Région Est, peuvent la rendre plus vulnérable, ou plus réceptive, à des phénomènes comme le djihadisme et le terrorisme, actuellement plutôt circonscrits dans la Région du Sahel. L'hypothèse, formulée par l'AFD, selon laquelle « *le manque d'opportunités économiques au sein des populations jeunes peut alimenter la dynamique de violence* » (AFD, 2017c)[22] incite à aller dans ce sens.

(1) Une similarité avec la Région Sahel qui inquiète…

D'autres facteurs sociodémographiques que ceux déjà présentés peuvent renforcer l'idée d'une certaine perméabilité de la Région Est à la violence. Par exemple, la densité de la Région Est (33,5 hab/km²), comparable à celle de la Région Sahel (34,1 hab/km²), est la plus faible du pays (INSD, 2015b). Cette faible densité rend plus difficile le maillage du territoire par les forces de défense et de sécurité, tandis que, parallèlement, le coût de la mobilité est plus important (en raison de la superficie particulièrement importante de la Région Est). De par ces deux caractéristiques, la Région Est peut constituer des zones « refuge » pour les groupes armés qui sévissent au Burkina-Faso.

De fait, la Région Est a longtemps été en proie au grand banditisme, aux trafiquants et aux coupeurs de route. En 2013, la Région a compté pas moins de 279 attaques à main armée (nombre constant sur les trois années précédentes). Un tiers des attaques de la Région se sont déroulées dans la province du Gourma. La Gnagna enregistrait, quant à elle, entre 25% et 30% des attaques (CR Est, 2015)[23]. Les grands axes routiers, notamment situés à proximité des zones forestières, étaient aussi touchés par ce phénomène.

Les acteurs de la sécurité enregistrent depuis 2014 une nette baisse de ce type de violence. Cette amélioration de la sécurité ne s'est pas traduite par un regain de confiance vis-à-vis des forces de défense et de sécurité. Au contraire, le développement et le renforcement des groupes d'auto-défenses, à qui sont imputés cette baisse sensible du grand banditisme – les *kogl-weogho* (terme *mooré* qui signifie « protecteurs de la brousse ») – sont plutôt le signe d'une défiance croissante vis-à-vis de l'Etat. Ces groupes sont implantés sur toute l'étendue du territoire Régional, à l'échelle de chaque Commune, voire chaque village.

(2) … Mais l'absence de problématiques ethnico-religieuses

Il existe cependant une différence importante entre l'Est et le Sahel. Dans l'Est, le sentiment d'abandon de la part de l'Etat ne se double pas du sentiment de discrimination d'une communauté particulière (comme les communautés peulhs dans la Région Sahel), ou d'une religion (faible présence d'islam, prédominance de l'animisme, attachement aux traditions). Ces facteurs figurent pourtant au premier rang des facteurs les plus déterminants, pour les auteurs du rapport sur l'extrémisme violent (LOADA et ROMANIUK, 2014)[24].

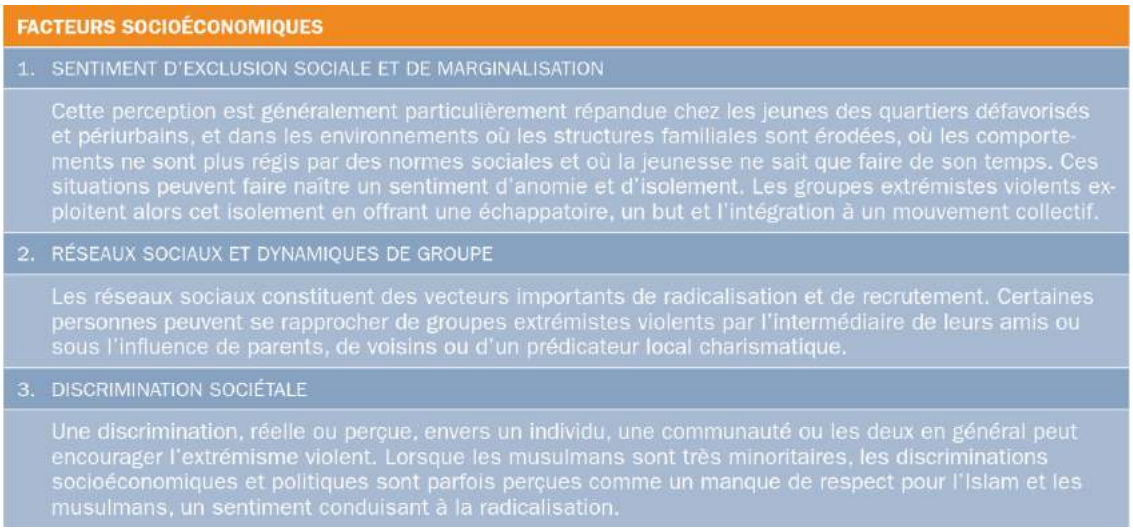

Figure 11 - Les trois principaux facteurs de l'extrémisme violent (source : LOADA et ROMANIUK, 2014)

[22] AFD. *Renforcer l'intégration économique et sociale des personnes à risque*. Paris - AFD, 2017. 2p.
[23] Conseil régional de l'Est. *Plan régional de développement de la région Est 2015-2019*. Fada - Conseil régional de l'Est, avril 2015. 142p.
[24] LOADA et ROMANIUK. *Prévention de l'extrémisme violent au Burkina. Vers une résilience nationale dans un contexte d'insécurité régionale*. Goschen, juin 2014. 56p

Ces sentiments d'exclusion et de discrimination n'ont pas été observés sur le terrain, ni entendus au cours des entretiens. De même, si les acteurs de la sécurité prennent le phénomène terroriste au sérieux, ils considèrent toujours cette menace comme étant relativement lointaine, et mettent l'accent sur les autres formes de l'insécurité. Cette relative absence de problématiques ethnico-religieuse est la principale différence entre la situation de la Région Sahel et celle de la Région Est.

➔ Les autres formes d'insécurité

(1) Une insécurité foncière grandissante

Dans toutes les localités étudiées, les interviewés ont témoigné de la disponibilité des terres pour les jeunes, et de la persistance de la pratique de mise à disposition gratuite des terres pour les migrants. Cependant, la non disponibilité des terres est aujourd'hui perçue comme une menace.

Il a ainsi été relevé des changements dans les modalités de délivrance des droits, ainsi que dans le contenu des droits délivrés. Cela se traduit par des points de vigilance observés plus fréquemment, comme par exemple, en cas de prêt d'une terre agricole, la précision de son caractère provisoire, et de la durée au-delà de laquelle la terre pourra être récupérée par les ayants-droits. Ou encore, par des personnes qui définissent des règles précises d'héritage en fin de vie, pour prévenir les conflits entre les héritiers.

Il s'agit là d'indicateurs qualitatifs qui témoignent d'une fragilité croissante dans les modalités d'accès à la terre, fragilité sur laquelle il conviendra d'être vigilant dans les années à venir. Aux dires des acteurs, la plupart de ces conflits reste cependant réglée à l'amiable.

Dans la Région Est, cette insécurité foncière semble croissante du Sud vers le Nord de la Région. Dans ses notes, l'UGP relève par exemple une tendance à la saturation foncière dans les provinces du Gourma et de la Kompienga (UGP-PSAE, 2017a)[25] Pour le PSAE, cette tension foncière croissante s'explique par l'importance des migrations en provenance des provinces de la Région Centre-Nord (Namentenga, Sanmentenga), de la Région Sahel (Yagha) et même de la Province de la Gnagna. La Province de la Komandjari semble être épargnée par ce phénomène.

(2) Les conflits liés à l'accès à la chefferie coutumière

D'autres types de conflits sont liés à la chefferie coutumière, et plus précisément à la confrontation politique à laquelle peuvent parfois se livrer ses candidats, le plus souvent descendants des premières familles installées sur le territoire. Ces conflits, parfois violents, mettent à mal la capacité de régulation des autorités traditionnelles, dont on sait qu'elles apparaissent en première ligne dans la gestion des conflits fonciers.

Le Colonel en charge de la gendarmerie au niveau Régional cite Diabo et Matiakoali comme Communes affectées par ce type de conflits. Dans certains cas, ces divisions des représentants de la tradition a des répercussions sur l'ensemble des organisations de la société civile, de même que dans la vie du Conseil municipal, comme à Kantchari.

(3) Des facteurs de dégradation de la cohésion sociale

Ces derniers types de conflit, étroitement liés aux modalités d'accès aux terres agricoles, aux zones de pâtures et aux pistes de transhumance, sont également des conflits fonciers. Ils n'opposent cependant plus des autochtones entre eux, mais des autochtones à des migrants, ou encore des agropasteurs sédentaires à des agropasteurs transhumants, c'est-à-dire des populations ayant des systèmes normatifs de référence différents. A la différence des conflits déjà mentionnés, ils demandent donc des modalités différentes de régulation. Lorsque la tradition des communautés d'accueil perd en influence, le règlement à l'amiable est plus rare, et les recours au Préfet (voire au Juge en cas de non-conciliation) se font plus fréquents.

2.3. Critères agrégés de vulnérabilité

Une étude récente a permis d'estimer la vulnérabilité structurelle de l'ensemble des Communes du Burkina-Faso en croisant plus 36 critères relatifs à divers thèmes : densité de population, niveau d'éducation, pauvreté, accès aux services de santé, accès à l'eau potable, immigration, présence de conflits, variabilité des pluies et températures, productivité agricole, prix moyen des principales céréales pendant la période de soudure, sécurité alimentaire, taux d'anémie et de malnutrition (CHEVRIER & MILLOGO, 2015)[26].

[25] UGP-PSAE. *Notes sur les conflits fonciers (Gourma, Komandjari et Kompienga)*. Fada – UGP PSAE, 2017, 4p.
[26] CHEVRIER, J. & MILLOGO, S. *Présentation de la carte de vulnérabilité structurelle du Burkina-Faso*. Ouagadougou – USAID, février 2015. 24p

Cette étude englobe donc l'analyse des questions liées aux changements climatiques (Cf. **Partie 2.1 supra**) et à la sécurité (Cf. **Partie 2.2 supra**).

Toutes les sources de données ont été vérifiées, triangulées, pixélisées, lissées (suppression des valeurs extrêmes, a priori aberrantes), avant d'être agrégées en trois étapes, après application de % de pondération sur les groupes de variables considérés (NB : chiffre cerclés de rouge dans les figures ci-dessous) :

➔ Carte de vulnérabilité : croisement carte de capacité de résilience X carte d'exposition

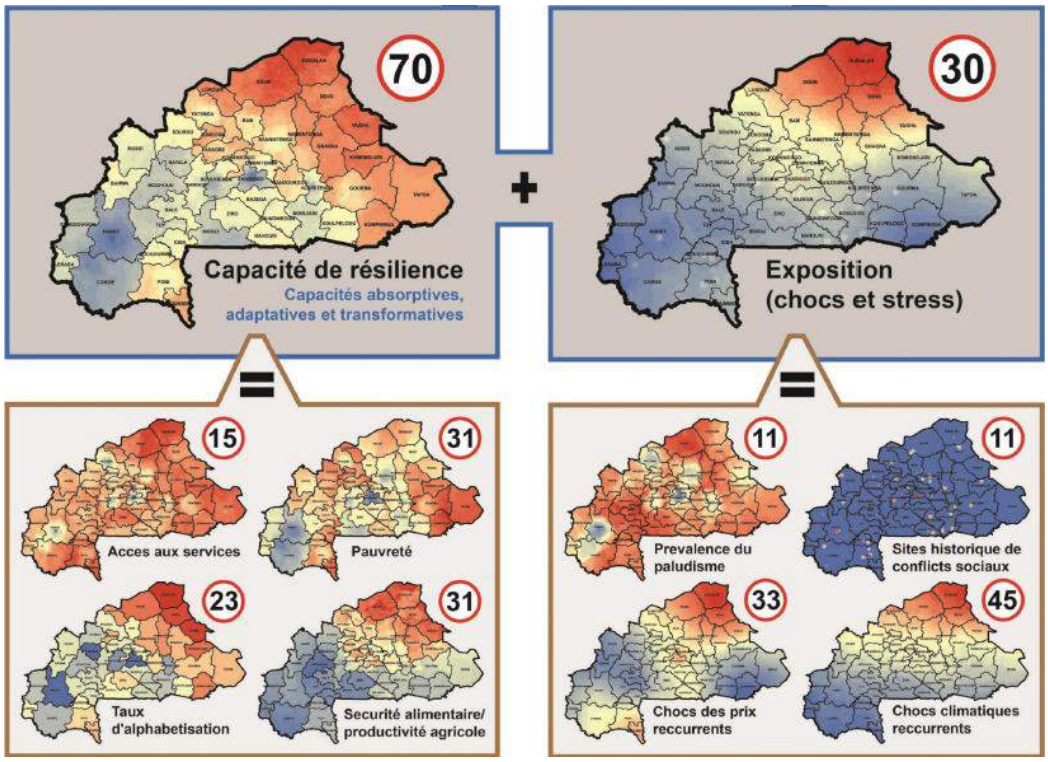

Figure 12 - Spatialisation de la vulnérabilité du Burkina-Faso (source : CHEVRIER & MILLOGO, 2015)

➔ Carte de bien-être : croisement carte d'anémie X carte de sous-nutrition

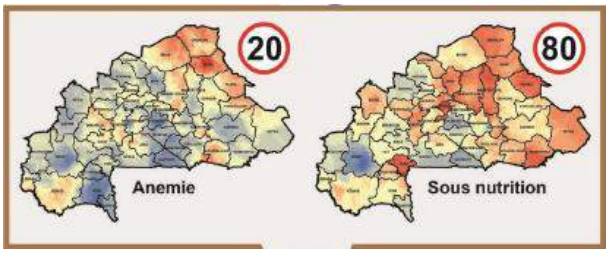

Figure 13 - Spatialisation du bien-être au Burkina-Faso (source : CHEVRIER & MILLOGO, 2015)

➔Carte de vulnérabilité structurelle : croisement carte de vulnérabilité X carte de bien-être

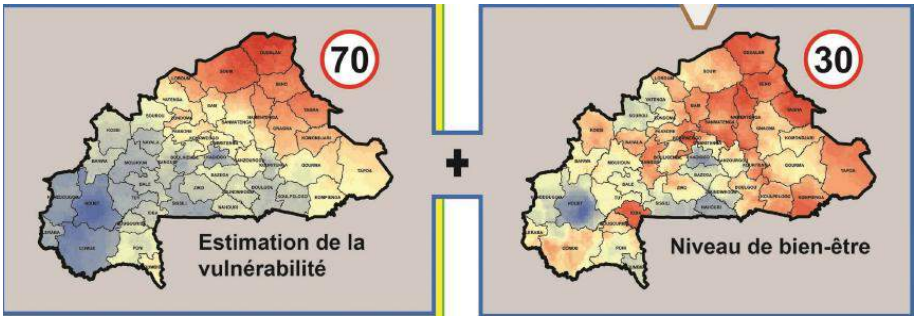

Figure 14 - Spatialisation de la vulnérabilité structurelle au Burkina-Faso (source : CHEVRIER & MILLOGO, 2015)

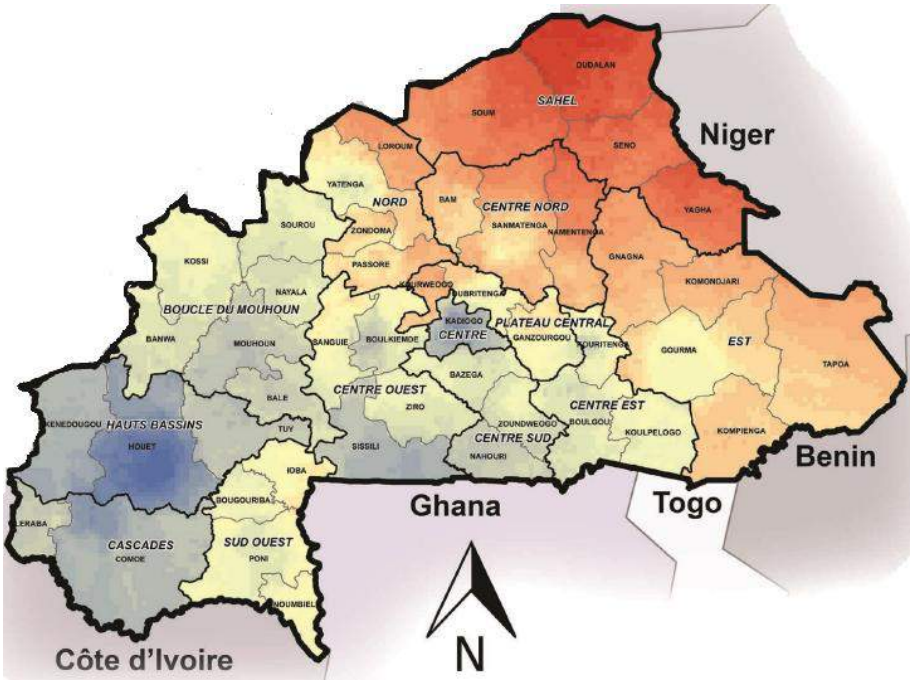

Figure 15 - Carte de vulnérabilité structurelle du Burkina-Faso (source : CHEVRIER & MILLOGO, 2015)

Finalement, il ressort globalement que la vulnérabilité structurelle est croissante du Sud-Ouest ou Nord-est, avec un maximum dans les Régions du Sahel, du Nord et du Centre Nord. La Région Est, quant à elle, présente un niveau de vulnérabilité moyen, avec cependant huit Communes de la Région Est (sur les 351 du Burkina-Faso) classées parmi les plus structurellement vulnérables du pays :

Rang	Province	Commune	Score
34	Gnagna	Coalla	70,8
35	Gnagna	Manni	70,7
42	Gnagna	Thion	68,3
43	Tapoa	Botou	68,0
44	Komandjari	Foutouri	67,7
45	Komandjari	Bartiébougou	67,5
47	Gnagna	Bogandé	66,7
48	Gnagna	Liptougou	66,5

Figure 16 - Huit Communes de l'Est les plus structurellement vulnérables dans le pays (source : CHEVRIER & MILLOGO, 2015)

Considérant ces éléments et la nécessité de faciliter le déploiement du volet IT du PSAE en gardant une continuité géographique entre Communes concernés, il apparait donc assez naturel de cibler les sept Communes de la Gnagna (dont cinq sont classées parmi les 50 plus vulnérables structurellement), les trois Communes de la Komondjari (dont deux sont classées parmi les 50 plus vulnérables structurellement) et les deux Communes Nord de la Tapoa (Botou, à l'extrême Nord-Est et classée parmi les 50 plus vulnérables structurellement, mais aussi Kantchari qui fait jonction entre Botou et la Province de la Komondjari).

3. Analyse socio-éco et dynamiques d'acteurs

3.1. Focus sur les systèmes agropastoraux

Cette sous-partie présente les grands traits des systèmes agropastoraux des 12 Communes du Nord de la Région Est, sans avoir la prétention d'exhaustivité et de détail que pourrait avoir un diagnostic agraire approfondi de ces Communes, un tel diagnostic requérant des entretiens et visites de terrain bien plus nombreux que ce qu'il a été possible de faire pendant la mission de terrain de la présente étude.

Cette sous-partie vise avant tout à présenter brièvement les filières économiques agro-sylvo-pastorales porteuses et d'intérêt potentiels pour les jeunes (sujet approfondi dans le Livrable 2), ainsi que les facteurs de vulnérabilité propres au secteur agro-sylvo-pastoral (sujet approfondi dans le Livrable 3).

Le contenu de cette sous-partie s'appuie en grande partie sur les entretiens et visites menés pendant la mission de terrain, ainsi que sur des éléments extraits des Plans de développement communaux (PCD) élaborés par les Communes entre 2013 et 2016, et des éléments extraits des Diagnostics territoriaux participatifs (DTP) conduits par le PSAE en 2016 et 2017.

3.1.1. Extrême prudence sur les chiffres

Il convient de souligner l'extrême difficulté à quantifier les surfaces, rendements, cheptels, ainsi que les prix et volumes des flux de produits agro-sylvo-pastoraux de façon générale :

➔ Agriculture

Les dernières statistiques agricoles de niveau national datent du Recensement général agricole de 2007 (RGA)[27]. Depuis lors, les Services techniques déconcentrés (STD) de l'agriculture sont censés collecter des données pour les principales filières d'importance dans leurs Zones d'appui technique (ZAT) et dans leur Unité d'appui technique (UAT. Une UAT regroupe plusieurs ZAT et couvre une Commune).

Des entretiens avec les STD de l'agriculture dans différentes Communes, il ressort qu'ils estiment (i) les surfaces emblavées par culture à l'aide des Comités de développement villageois (CVD. Certaines Commune de la Région Est regroupent plus de 90 CVD), des Organisations de producteurs agricoles (OPA) et de leur propre connaissance des ZAT ; (ii) les rendements à l'aide de carrés de rendement (par ex, 20 carrés de rendement sur le sorgho dans la Commune de Kantchari).

La fiabilité de telles données est donc questionnable : les surfaces sont estimées sur une base déclarative, alors que le parcellaire est complexe (morcellement, associations, cultures dérobées, jachères, etc.) ; faute de moyens de déplacement et/ou de supervision méthodologique, il est probable qu'une bonne partie des estimations de rendement soit faite à dires d'experts. Par ailleurs, il n'existe pas de relevé continu des prix des principaux produits agricoles, en dehors des dispositifs ad hoc du CILSS/Agrhymet ou d'autres partenaires techniques et financiers (PTF), dans le cadre d'enquêtes sur la sécurité alimentaire.

Pour ne citer qu'un exemple, on peut prendre le cas de la Commune de Kantchari : dans son PCD 2015-2019 (CR de Kantchari, 2013)[28], il est fait état de 51 860 ha de terres agricoles et le maïs n'est pas mentionné ; dans le DTP de Kantchari (PSAE, 2017)[29], il est fait état de 32 920 ha de terres agricoles (37% de moins que dans le PCD), dont 4 000 ha de maïs (12%, contre 0 dans le PCD).

➔ Elevage

Les dernières statistiques de l'élevage de niveau national datent de la deuxième Enquête nationale sur les effectifs du cheptel (ENECII)[30] de 2002. Depuis lors, les STD de l'élevage extrapolent les données de cheptel (camelin, bovin, ovin, caprin, porcin, volailles) en appliquant un taux de croit annuel constant de 2,5%, année après année. Ceci suppose donc une croissance indéfinie des cheptels, ce qui est questionnable, notamment pour les ruminants conduits de façon extensive dans un contexte de transhumances des ruminants et d'accroissement de la pression agricole sur les espaces pastoraux.

Les seules données recueillies au niveau des ZAT et UAT de l'élevage concernent les soins vétérinaires prodigués dans les parcs à vaccination (vaccins, déparasitage, etc.), soins qui ne sont pas systématiquement faits par les éleveurs de ruminants. Par ailleurs, les données sur les transhumances sont très peu collectées, les éleveurs burkinabés ou étrangers (nigériens notamment) ne faisant viser leur carnet de transhumance qu'en cas de nécessité, à l'approche d'un passage de frontière par exemple.

[27] Cf. http://www.insd.bf/n/nada/index.php/catalog/20/accesspolicy#page=overview
[28] CR de Kantchari. *Plan communal de développement de Kantchari 2015-2019*. Kantchari – Conseil communal, mai 2015. 82p
[29] PSAE. *Diagnostic territorial participatif de Kantchari*. Fada N'Gourma – PSAE, octobre 2016. 30p
[30] Cf. http://www.insd.bf/n/nada/index.php/catalog/16

➔ **Forêt**

Le deuxième Inventaire forestier national (IFN2) a été mené entre 2012 et 2015[31]. Il s'est surtout concentré sur l'estimation des surfaces forestières, des accroissements forestiers et des volumes de bois sur pied. Les données relatives aux volumes et prix de bois de feu et charbon de bois produits par Communes ou Provinces sont donc estimées à dires d'experts, sur la base d'observations ponctuelles, ce qui est difficile s'agissant d'activités souvent considérées comme illégales et dont les acteurs craignent les pouvoirs publics. Quant aux PFNL, l'Agence de promotion des PFNL (APFNL)[32] est censée collecter des données sur les flux et les prix, mais force est de constater que ces données sont éparses pour l'instant.

Dans ce qui suit, on utilise donc de façon limitée les données chiffrées issues de la littérature. On indique par ailleurs les quantités et prix recueillis lors des entretiens de terrain si ces données ont un intérêt illustratif ou explicatif. Dans ce dernier cas, on attire l'attention du lecteur sur le fait que l'unité de mesure la plus répandue dans la Région Est (pour produits agricoles, PFNL, etc.) est le « *plat ou assiette Yoruba* », dont il est communément admis qu'il correspond à 2,5-3 kg de céréales (mil ou sorgho), soit 100 à 120 kg par sac (40 plat / sac). Néanmoins, les conversions entre plat / kg/ sac sont trompeuses : un plat Yoruba ou un sac de 100 kg désignent de façon équivoque un volume ou une masse (différente suivant la densité des produits). Une attention a donc été portée à la triangulation des données quantifiées collectées sur le terrain.

3.1.2. Caractéristiques-clefs des activités agropastorales

➔ **Facteurs de production**

Parmi les trois facteurs de production principaux - main-d'œuvre, capital et foncier - seul le premier n'est a priori pas limitant. En effet, les ménages ruraux de la Région Est sont généralement de grande taille (six à 10 personnes en moyenne) et l'essentiel de la famille contribue aux activités agropastorales. De plus, des mécanismes d'entraide existent : soutien des ménages aux ménages apparentés (dans la « grande famille »), travaux du prétendant et de ses cinq à 10 amis pendant deux à trois ans (jusqu'au mariage) dans les parcelles de sa future belle-famille (apport de main d'œuvre significatif : trois journées de travail par saison humide, soit 15 à 30 hj d'entraide par belle-famille).

Le capital est, comme quasiment partout en Afrique de l'Ouest, un facteur limitant : mécanisation réduite (Cf. section « intrants et équipements » infra), pas de motorisation, maitrise de l'eau faible (aménagements hydroagricoles limités à quelques bas-fonds et périmètres collectifs, rares motopompes), faible utilisation d'intrants extérieurs (semences améliorés et engrais chimique), transferts de fertilité limités entre élevage et agriculture (dépendante de la possession de ruminants et de charrette asine pour le transport).

Cette sous-capitalisation des activités est partiellement compensée par un recours accru à la force de travail. Il y a quelques services financiers de proximité (Caisse d'épargne/crédit Tin Tua, Caisse populaire, etc.), mais ils restent peu accessibles aux agriculteurs.

Quant au foncier, il n'est pas encore limitant pour les chefs de famille dans la majeure partie de la Région Est, étant donné les densités de population encore modérées : 61 hab/km² en moyenne dans la Gnagna, 22 hab/km² en moyenne dans la Komandjari et 47 hab/km² dans la Tapoa (et moins de 40 hab/km² dans le Nord de la Tapoa) (PSAE, 2017b)[33].

Néanmoins, au rythme de l'accroissement démographique annuel (2,9% sur la Région Est entre 1996 et 2006) et avec l'arrivée toujours croissante de migrants (venant des Régions du Sahel, Centre-Nord et Centre-Est notamment), la densité de population devrait avoir doublé d'ici 25 ans et les tensions sur le foncier, naissantes, devraient s'exacerber. Par ailleurs, pour certaines catégories de populations, femmes mariés et jeunes (hommes et femmes), l'accès au foncier est d'ores et déjà problématique, voire limitant.

En l'état actuel, voici les principales caractéristiques de la gestion du foncier dans le Nord de la Région Est :

- Surfaces variables par Communes et par ménages : Les estimations citées dans la littérature sont très variables : de 1,5 à 2 ha/ménage jusqu'à 6 ha/ménage d'après les DTP élaborés par le PSAE, 2 à 4 ha/ménage en moyenne dans la Région Est d'après les données du Projet d'investissement communautaire en fertilité agricole (PICOFA) et reprises par la Chambre Régionale d'agriculture de l'Est, jusqu'à 7-8 ha/ménage d'après les témoignages de certains paysans rencontrés.

[31] Cf. http://www.sidwaya.bf/m-17264-second-inventaire-forestier-national-les-ressources-forestieres-en-baisse.html
[32] Cf. http://www.environnement.gov.bf/index.php?option=com_content&view=article&id=238&Itemid=1066
[33] PSAE. *Stratégie globale d'intervention du PSAE*. Fada N'Gourma – PSAE, mars 2017. 82p

La variabilité de ces chiffres peut s'expliquer par (i) l'hétérogénéité des situations locales (importance agriculture vs élevage, densité de population, fertilité des sols, etc.), mais aussi (ii) l'imprécision des estimations (flou sur le périmètre : cultures seules ou cultures + jachères courtes, voire terres non mises en valeur mais réclamées par une famille ; compilation de données déclaratives, rarement vérifiées).

Quoi qu'il en soit, ceci, ajouté au fait que les cheptels de ruminants, surfaces pâturables et taux de chargement soient peu voire pas connus, ne permet pas de quantifier la pression foncière.

- Gestion coutumière : Le foncier reste majoritairement géré par (i) Chef de terre (en charge de l'invisible et des mânes) en relation avec le Chef de village (en charge du visible et des vivants), en ce qui concerne les attributions « définitives » (autochtones) ou « temporaires » (allochtones) de « terres primaires » (pas encore mises en culture), (ii) Chef de famille ou de grande famille, en cas d'héritage, de concession aux épouses et/ou aux jeunes (hommes et femmes). Les Chefs de terre et de village peuvent aussi intervenir à la demande pour tenter de résoudre des litiges sur des terres déjà mises en valeur ;

- Prêt temporaire répandu : Pour les hommes adultes (cas des jeunes hommes/femmes et des femmes en général, traité infra), qu'ils soient d'ailleurs autochtones ou allochtones, le prêt de terre par un chef de famille (« tuteur ») ou un chef de terre est bien souvent possible, même dans les zones déjà sous tension (cas de la Province de la Gnagna, notamment les Communes au Nord de Bilanga). Les personnes interrogées expliquant souvent cela par le respect de la tradition d'hospitalité, mais aussi parfois par le fait que les nouveaux venus peuvent « créer de l'activité ».

  La durée du prêt est souvent limitée à un ou deux ans, reconductible sur demande, sans contrepartie (si ce n'est une gratification en cas de bonne récolte, à la discrétion du preneur). Un cas de location payante, 5 000 FCFA/an pour 0,25 ha sur Kantchari a été noté, mais corroboré nulle part ailleurs (témoignage de Mme Sando TANKOANO – Secrétaire du groupement Torma de productrices de niébé et arachide).

- Accès des femmes mariées au foncier : Il est limité, à plusieurs points de vue (i) elles n'héritent pas de parcelle, que ce soit lors du mariage ou lors du décès de leurs parents, (ii) elles peuvent cultiver pour leur propre compte une petite parcelle mise à disposition par leur mari (généralement moins d'un quart de la surface des parcelles de la famille), seulement après avoir contribué aux travaux collectifs dans la journée, (iii) les dons ou prêts de terre à des femmes mariées par des chefs de terre/de village nous ont été cités comme possibles, mais semblent marginaux dans les faits.

  Il faut par ailleurs noter que, non seulement la parcelle cédée par le mari est petite, mais les cultures sont généralement imposées : pas de mil ou sorgho, qui vont dans le grenier familial et « nourrissent la famille », rôle qui reste l'apanage du chef de famille. Les femmes cultivent donc très généralement le niébé, l'arachide, le sésame, des cultures maraichères. Elles vendent ces produits pour payer des condiments, des vêtements pour elles et leurs enfants, l'écolage, etc., mais les revenus peuvent toujours être reversés en tout ou partie au pot commun en cas de crise.

  Si l'on rajoute à cela le fait que les épouses sont généralement marginalisées dans leurs activités agricoles (accès difficile ou en dernière à la charrue et charrette asine, peu voire pas d'accès au fumier, etc.), l'autonomie des femmes est donc limitée dans le domaine agricole.

- Accès des enfants non-mariés au foncier : A l'instar des épouses, il est limité. Les enfants, filles et garçons, travaillent dans les parcelles de la famille dès 6-10 ans, puis - suivant disponibilité en terre du père et le nombre d'enfants – on leur attribue une parcelle entre 14 et 20 ans, souvent vers 15-16 ans : souvent moins de 0,1 ha, jusqu'à 0,5 ha. Les jeunes hommes et femmes y pratiquent eux aussi les cultures de rente précitées, parfois aussi des cultures céréalières (mil, sorgho, maïs) pour avoir un peu d'argent de poche (achat de vêtements, vélo, frais d'écolage, etc.). Ces travaux se font là aussi après les travaux collectifs sur les parcelles familiales (de 7-8h jusqu'à 16-17h).

  Comme expliqué précédemment, les jeunes filles laissent ces parcelles à leurs parents lors du mariage, tandis que les jeunes garçons récupèrent un peu de foncier (un a deux hectare, maximum) et s'adressent à d'autres Chefs de famille et/ou au Chef de terre pour compléter cela. Ceci ne pose généralement pas de problème, sauf au Nord de Bilanga dans la Gnagna où la pression foncière est telle que même certaines cessions de terre entre père et fils peuvent poser problème. Par ailleurs, il convient de noter que les jeunes garçons reçoivent souvent une à deux têtes d'ovin et/ou caprin et/ou porcin par leur mère ou leur grand frère. Chez les peulhs, cela peut aussi être une génisse donnée par le père (« *soukoudé* »).

- Résolution des litiges fonciers : Ils sont difficilement qualifiables et quantifiables, étant donné que la plupart reste traitée au niveau du village, via recours au Chef de terre et/ou Chef de village (peu de recours aux élus des Comités villageois de développement – CVD – et Conseils communaux, souvent

considérés avec défiance car politisés). Les Comités foncier villageois (CFV, « préventif ») et Comités de conciliation foncière villageois (CCFV, « curatif ») ne sont pas encore fonctionnels dans les Communes et les Services fonciers ruraux (SFR) sont en cours d'installation (avec appui du PSAE : agents déjà recrutés). Si le litige n'est pas résolu localement, il est remonté au Préfet, voire au Tribunal de grande instance (TGI. Trois dans la Région Est : Fada, Bogandé et Diapaga), après PV de non conciliation.

- Peu d'aménagement hydro-agricole : D'après la Direction générale des aménagements hydrauliques et du développement de l'irrigation (DGAHDI), 6,5% de la surface totale de la Région Est serait aménageable, mais seule une infime portion est aménagée et une portion encore moindre de ces aménagements sont fonctionnels (CR de l'Est, 2015). Les retenues d'eau de surface sont elles aussi réduites (Cf. figure infra). La majeure partie de l'agriculture est donc pluviale.

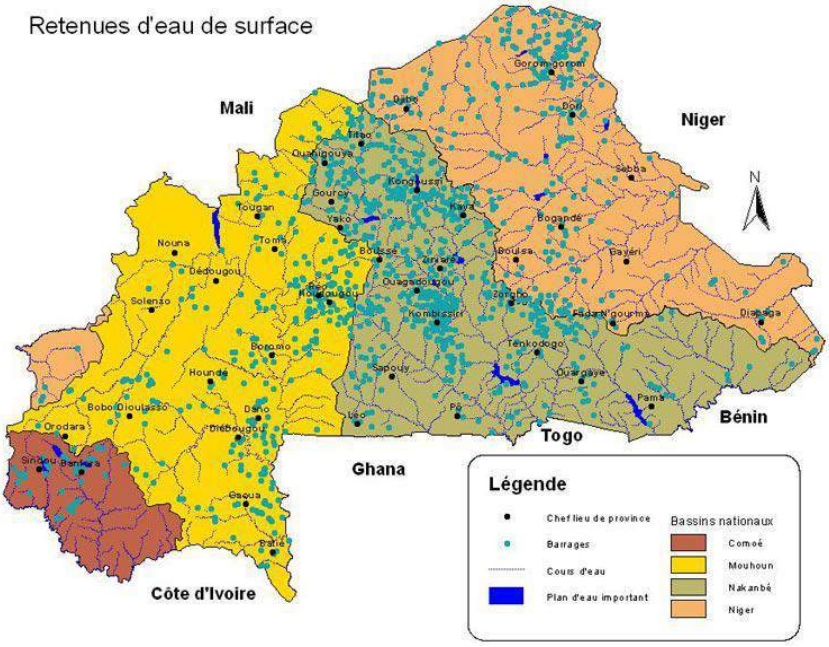

Figure 17 - Carte des retenues d'eau de surface au Burkina-Faso (source : DGAHDI, 2014)

- Dégradation des sols : Elle progresse sur les « terres hautes » cultivées en pluvial, parfois de façon irréversible dans le Nord de la Région Est (appauvrissement en matière organique, ruissellement et remontée d'oxydes : latéritisation et induration). Des opérations de Conservation des eaux et sols – Restauration et défense des sols (CES-RDS) ont été menées dès le début des années 2000 avec le Programme national de gestion des terroirs (PNGT) et se poursuivent actuellement avec des ONG et projets, mais elles concernent des petites surfaces (quelques ha par opération, souvent moins d'un ha par site de récupération au sein d'une opération).

➔ Intrants et équipements

Semences améliorées : Le système de paysans multiplicateurs existe depuis 1977 au Burkina-Faso, mais n'a démarré qu'en 2004 dans la Province de la Gnagna (sur 15 ha) avec appui de la FAO : riz d'abord, puis sorgho, mil, maïs, niébé. En 2017, on compterait plus de 105 semenciers dans la seule Province de la Gnagna (témoignage de Moumouni BARRY, gros semencier de la Gnagna). Le taux d'utilisation reste moyen, voire faible, selon les cultures : 80% pour le riz (la promotion de semences améliorées faisant souvent l'objet d'un package d'appui par les projets et ONG), 50% pour le sorgho, 20-30% pour maïs et mil, 10% pour niébé et sésame, 5-10% pour l'arachide (*ibid*).

Mais, ces semences « améliorées » ont souvent plus de trois ans et sont dégénérées, posant des problèmes de germination et mettant en doute la crédibilité des semenciers. Par ailleurs, leur prix peut être prohibitif pour les ménages pauvres : différentiel de 1 à 6 pour les semences améliorées de niébé : 2 500 FCFA/kg vs 400 FCFA/kg ; de 1 à 10 pour les semences améliorées de sorgho : 1 500 FCFA/kg vs 150 FCFA/kg.

Engrais organique : L'usage des fosses fumières et compostières est promu depuis les années 1960, mais a réellement décollé depuis les années 2000. Les STD du MAAH recommandent l'apport de 30 charrettes de 130-150 kg par hectare tous les deux ans (soit fumier, soit compost + Compost+ ou Burkina phosphate). Rares sont les agriculteurs qui ne connaissent pas ces techniques et qui n'y voient pas un intérêt certain. On

nous a d'ailleurs cités des cas d'achat de charrette de fumier, à 2 000 FCFA (témoignage d'Adama MOUBA, Président de l'Union communale des producteurs de niébé de Kantchari).

Cependant, tous les agriculteurs n'y ont pas accès. Il faut en effet à la fois disposer d'un troupeau suffisant (près de 5 t/an de fumier pour deux ha, suivant dose recommandée par le MAAH), mais aussi d'une charrette asine pour le transport. Le glanage de fumier est compliqué : troupeaux transhumant en saison sèche, parcage de nuit et récolte de poudrette/fumier par les agropasteurs, etc. Ceci exclut de fait les parcelles des ménages les plus pauvres, des femmes et jeunes du mécanisme de transfert de fertilité.

Engrais chimique : Promus depuis les années 1970, mais utilisés significativement depuis les années 2000, leur usage s'est accru ces dernières années avec le subventionnement de l'Etat : 13 000 FCFA/sac d'urée et/ou NPK en 2015, 12 500 en 2016, 12 000 en 2017….Sachant que le coût réel est d'environ 35 000 FCFA/sac. Ceci a eu des effets bénéfiques sur les rendements, mais a aussi accentué des inégalités souvent existantes (les stocks subventionnés étant très inférieurs à la demande, seuls certains agriculteurs privilégiés y ont accès).

Produits phytosanitaires : Leur usage a explosé ces dernières années, surtout sur le maraichage et le niébé, avec des matières actives parfois non identifiées (venant du Nigeria notamment), voire dangereuses pour les utilisateurs.

Mécanisation : Elle concerne principalement le labour (charrue bovine ou asine) et le transport (charrette asine), plus rarement le sarclage (sarcleuse/buteuse asine) ou la transformation des produits, mis à part les moulins (très rares batteuse à riz, décortiqueuse à arachide, égreneuses à maïs). La motorisation est limitée à de rares motopompes sur les bas-fonds et aval de barrage.

Là encore, les prix d'achat expliquent que la mécanisation n'est pas à la portée de tous les ménages : 200 000 à 250 000 FCFA pour un bœuf de traction ; 50 000 FCFA pour une charrue bovine ; 75 000 à 100 000 FCFA pour un âne ; 200 000 FCFA pour une charrette asine ; 35 000 FCFA pour une charrue asine. D'après divers témoignages, on peut estimer que moins d'un tiers des ménages dispose d'un animal (âne surtout) et d'une charrue. Il faut noter que la récente explosion du trafic de peaux d'ânes vers la Chine a provoqué le doublement du prix d'achat de l'âne dans la Région Est en deux ans.

En conclusion, on peut souligner le fait que les niveaux d'intensification agricole varient fortement d'une Commune à une autre, et d'un ménage à un autre. Néanmoins, de l'avis de nombre de personnes rencontrées, les rendements – toutes cultures confondues - auraient augmenté ces dernières années, signe d'une utilisation accrue de fertilisation organique et minérale, de semences améliorées, de mécanisation, etc…mais aussi surement d'un niveau de départ faible.

➔ Cultures végétales

Deux points très importants sont à souligner d'emblée :

- Dans la Région Est, élevage et agriculture ne sont pas deux activités exclusives l'une de l'autre, exercées par des acteurs différents : quasiment toutes les personnes se déclarant comme « éleveur » à titre principal ont des cultures, et inversement, quasiment toutes les personnes se déclarant comme « agriculteur » à titre principal ont un nombre substantiel d'animaux (et pas seulement une vache et/ou quelques ovins/caprins). Seuls certains éleveurs peulhs ne pratiquent que l'élevage…Et ceci tend à devenir de moins en moins fréquent d'après les personnes rencontrées ;
- Beaucoup d'activités agro-sylvo-pastorales sont « *genrées* ». Certaines productions sont menées uniquement par des femmes ou des hommes, de A à Z ; Parfois, ce sont certaines tâches dans une filière qui sont menées par des femmes ou des hommes. Ceci a son importance, dans le cadre de notre étude, si l'on veut identifier des filières et /ou tâches dans une filière adaptées à des publics particuliers : jeunes hommes ou femmes, femmes mariées.

Les statistiques agricoles sont discutables (Cf. **Partie 3.2.1 supra**) et peuvent difficilement être utilisées en l'état. Néanmoins, des divers témoignages recueillis, de grands équilibres se retrouvent parmi les exploitations : 1/2 en cultures vivrières - sorgho blanc (Sud de la zone soudanienne) et/ou petit mil (Nord de la zone soudanienne), mais aussi maïs dans une moindre mesure, 1/3 en cultures mixte (rente principalement, un peu vivrier) tel qu'arachide, niébé (souvent associé au sorgho), sésame. Les autres cultures sont relativement marginales en termes de surface : riz bas-fonds, sorgho rouge (dolo), soja, patate douce, voandzou (pois Bambara), manioc, maraichage (tomate, oignon, carotte, chou, aubergine, etc.).

Quant au coton, fleuron des cultures burkinabés, il est quasi inexistant dans les 12 Communes considérées dans l'étude. La SOFITEX l'a introduit au milieu des années 90 dans la Province du Gourma, mais la

production a progressivement décliné suite à des retards de paiement par la SOFITEX, mais aussi la mise en application du système de caution mutuelle auprès de groupements débiteurs (saisie des stocks de coton). La SOCOMA s'est récemment installée dans le Sud de la Région Est (Kompienga et Tapoa) pour relancer le coton, sans perspective de déploiement au Nord de la Région dans le court-terme.

La place des cultures dans les exploitations est le reflet de la diète habituelle en milieu rural. Les ménages font généralement deux repas par jour (matinée et soirée, avec restes du soir réchauffés et consommés le matin au réveil). La base est le « *tô* » de mil ou sorgho ou maïs, plus rarement le riz (jour de fête, cérémonie). Ces plats sont accompagnés de sauce à base de niébé ou arachide ou gombo, parfois feuille de baobab, graine de néré (« *soumbala* »), beurre de karité.

Sont également couramment consommés les arachides grillées, le bouillon de niébé ou de mil (« eau blanche » / « *zoomkoom* »). La consommation de viande et de poisson est généralement réduite (petites quantités dans les sauces) : (i) viande (par ordre de prix croissant) : volaille, porc, chèvre, mouton, bœuf ; (ii) poisson : fretin pêché dans les barrages et rivières.

On peut donc schématiquement distinguer deux groupes de cultures végétales pluviales, en se basant sur les représentations des personnes interrogées :

- Cultures vivrières : Il s'agit principalement du mil et du sorgho (céréales traditionnelles), ainsi que du maïs, parfois considérée comme une culture de rente dans certaines Communes. Le maïs est en hausse constante depuis les années 2000 (concomitance avec l'introduction de l'engrais coton et/ou des semences améliorées ?). Les producteurs apprécient le fait que son rendement soit généralement trois à quatre fois supérieurs à ceux du mil et du sorgho, et que ses résidus de culture soient très appétés (classement par ordre d'appétence. Tiges et feuilles, son non compris) : maïs, mil, riz, sorgho, sésame.
- Cultures de rente : Des témoignages recueillis, il semble que l'arachide soit traditionnellement considérée comme une culture de rente. L'essor du sésame est plus récent et lié principalement à la forte hausse des cours mondiaux depuis les années 2000. Pour répondre à cette demande internationale, l'INERA a ainsi diffusé une variété améliorée (S42, sésame blanc) plus demandée que les variétés locales (sésame noir ou bigarré). OLAM a quant à lui dopé la production en achetant massivement à partir de 2006. Jusqu'à maintenant, le sésame est donc la première (et seule) culture d'exportation internationale dans le Nord de la Région Est.

  Quant au niébé, il a été popularisé depuis le milieu des années 2000 par le MAAH. Il est très apprécié, pour diverses raisons : aptes à l'association avec le sorgho, légumineuse s'adaptant aux sols carencés, production de haricot facile à préparer (pas de pillage comme pour mil, sorgho, maïs ; apte à diverses préparations : cuisson à l'eau, à la vapeur, beignets frits, pate fermentée, etc.), sous-produits très appétés par les animaux (fanes et son).

Le riz de bas-fonds / barrage et le maraichage ne peuvent pas être considérés comme des cultures « irriguées », étant donné la maitrise incomplète de l'eau sur les aménagements hydroagricoles. Néanmoins, le petit surcroit de maitrise de l'eau par rapport à des cultures strictement pluviales permet d'envisager une certaine intensification et une réduction de l'aléa climatique.

Les surfaces en jeu sont marginales (moins de 1% des surfaces agricoles) et 50% des périmètres aménagés ne seraient pas mis en valeur : foncier contesté, aménagement mal conçu ou mal entretenu faute de Comité de gestion (COGES) opérationnel (Comm. pers. Mamadou OUEDRAOGO – Chef d'antenne projet VALPAPE, septembre 2017).

Néanmoins, les rendements en riz sont intéressants : de l'ordre de 3 à 5 t/ha/an en conditions normales d'après divers témoignages recueillies. De plus, la riziculture est compatible avec les autres productions : (i) surfaces réduites par ménage (gérable avec main d'œuvre et équipement existant) : de 0,1 à 0,25 ha/famille, (ii) Calendrier cultural compatible avec les cultures sèches, car léger décalage des semis du mil/sorgho (juin) et du repiquage du riz (juillet).

Enfin, a contrario de ce qui se passe sur les « hautes terres » où l'attribution du foncier aux femmes est à la discrétion de leurs époux, les femmes peuvent espérer avoir accès à des casiers, grâce aux modalités pro-genre fixées par nombre d'ONG et projets œuvrant sur les aménagements.

Cela étant dit, beaucoup reste à faire pour améliorer la production sur les aménagements :

- Améliorer la conception des aménagements : Les aménagements des périmètres de barrages-routes ont souvent été conçus postérieurement au barrage, ce qui pose des problèmes d'implantation des canaux, drains, casiers, etc. Nombre de bas-fonds ont été aménagés sur le modèle « Projet riz pluvial » (PRP),

sans étude hydraulique préalable ; sans double réseau canaux/drains, ni pertuis, donc sans réelle maitrise de l'eau ; sans enrochement, ni géotextile, donc fragilité en cas de crue.

Le PSAE entend faire des aménagements sur le modèle « Projet d'amélioration de la filière riz » (PAFR), qui prend en compte les limites du modèles PRP. Cependant, même en se calquant sur le modèle PAFR, la possibilité de mener une deuxième culture de contre-saison (maraichage par exemple) reste souvent hypothétique, étant donné qu'il y a peu de cours d'eau permanent et que la maitrise de l'eau est partielle.

- Améliorer la gestion des aménagements : Il s'agit tout autant de la gestion des équipements collectifs (tête de périmètre, canaux, drains, etc.) que de la gestion technico-économique à la parcelle (mise en boue, planage, repiquage, etc.), sur lesquels les usagers sont souvent défaillants. Ceci est d'autant plus nécessaire que les aménagements de la Région Est sont coûteux : périmètres généralement inférieurs à 20 ha en milieu rural (habitat très dispersé) et peu d'économie d'échelle.

  Le coût varie de 1,5 à 5 MFCFA/ha pour un bas-fond (suivant qu'il s'agit de réhabilitation ou création, suivant complexité de l'aménagement). Il peut s'envoler pour un périmètre. Par exemple, la réhabilitation de la digue route de Bogandé a couté 200 MFCFA en 2017 (financé par projet VALPAPE). Il faudrait 1,5 milliard de FCFA pour réparer complètement la digue et les canaux primaires, soit 17 MFCFA/ha.

➔ Elevage

L'élevage de ruminants est une activité de premier plan dans la Région Est, à égalité avec l'agriculture d'après de nombreux témoignages, mais les données manquent cruellement pour estimer les cheptels, les surfaces fourragères, les pratiques (élevage extensif sédentaire / avec « petite » transhumance / avec « grande » transhumance), les résultats technico-économiques de ces pratiques, etc.

Les rares données de synthèse sont soit obsolètes (Réseau de communication sur le pastoralisme - RECOPA, 2009)[34], soit partielles, s'intéressant à la question des seuls éleveurs transhumants (GIZ, 2016) (THEBAUD, 2017)[35] ou à l'état des infrastructures pastorales (FRANCOIS et al., 2015)[36] (BIOSPHER, 2016)[37]. Il est donc difficile d'identifier et quantifier précisément les enjeux de l'élevage des ruminants dans la Région Est.

De façon générale, les éleveurs du Nord de la Région Est sont confrontés à deux jeux de problèmes : (i) En saison humide, l'eau et le fourrage abondent, mais il faut éviter que les animaux ne passent sur les cultures, (ii) En saison sèche, dès novembre-décembre, mais encore plus fortement à partir de mars, l'eau et le fourrage manquent. Dans les deux cas, nombre d'éleveurs doivent faire transhumer leurs troupeaux en saison sèche, soit sur de « courtes » distances (Kompienga, Tapoa), soit sur de plus longues distances (Nord Bénin, Nord Togo). Quant à ceux qui décident de garder leur troupeau en saison sèche, il leur faut trouver de l'eau et de l'aliment.

Les éleveurs de ruminants sédentaires sont issus de toutes les ethnies présentes dans la Région Est (Gourmantché, Mossi, Bêla, Peulh, Bissa, etc.). Ceux qui effectuent les petites transhumances sont souvent Peulhs ou Gourmantché. Ceux qui effectuent les grandes transhumances sont surtout les Peulhs. Ces transhumants, qu'il s'agisse de petites ou grandes transhumances, prennent souvent en charge les animaux d'autres éleveurs. Seuls les Peulhs transhument avec bovins, ovins et caprins, les autres ne transhument qu'avec les bovins.

De divers témoignages, il ressort qu'environ 50% des éleveurs sont sédentaires, 40% pratiquent les petites transhumances et 10% les longues transhumances. Par ailleurs, il est intéressant de noter la hiérarchie que font les éleveurs entre « petits », « moyens » et « grands » éleveurs : (i) bovins : un grand a plus de 50 têtes, un moyen 30 têtes, un petit moins de 15 têtes ; (ii) ovins/caprins : un grand a plus de 100 têtes, un moyen 30 têtes, un petit moins de 15 têtes (témoignages de 19 éleveurs transhumants et sédentaires, Peulhs, Gourmantchés et Bêlas de Haaba, Commune de Bartiebougou).

---

[34] RECOPA. *Expérience du RECOPA sur la sécurisation de la mobilité pastorale dans la Région Est du Burkina Faso 2001-2007*. Fada – RECOPA, mai 2009. 39p

[35] THEBAUD, V. *Résiliences pastorales et agropastorales au Sahel : Portraits de la transhumance 2014-2015 et 2015-2016 (Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina-Faso, Niger) - Version abrégée*. Fada – Projet « *Building Résilience and Adaptation to Climate Extreme and Disasters* » (BRACED), juin 2017. 50p

[36] FRANCOIS, A., AARNINK, M., TOUQUET, C. *Faciliter la mobilité du bétail en Afrique de l'Ouest dans l'espace et dans le temps. Les différentes étapes d'un dispositif de sécurisation de pistes*. Fada – ONG Acting For Life, 2015. 11p

[37] BIOSPHER. *Etude diagnostique des principaux couloirs de transhumance, des aires de repos et des zones pastorales officielles non encore prises en compte par les études antérieures dans la Région de l'Est*. Fada - BIOSPHER, août 2016. 80p

Qu'ils soient sédentaires ou transhumants, les éleveurs se plaignent surtout du manque de forages. Par exemple, pour le village de Haaba, dans la Commune de Bartiébougou, haut lieu d'élevage, il n'y a que trois forages busés et 19 forages étayés en bois et surcreusés chaque année par les éleveurs. Dans la Commune de Kantchari, il n'y a pas un seul forage busé…Partout les éleveurs creusent des puisards (au moins un par famille, parfois cinq à six, entre trois à huit m de profondeur) et qui tarissent en saison sèche.

Au-delà du manque de forage, les éleveurs se plaignent d'un nombre insuffisant de parcs de vaccination, de l'empiètement des zones de pâture et pistes de transhumance par des parcelles agricoles (notamment au moment du retour de transhumance, qui coïncide avec les semis), ce qui les oblige à faire passer les troupeaux sur les champs pour contourner ces obstacles et les expose donc à des conflits avec les agriculteurs, voire une saisie et mise en fourrière avec amende de leurs animaux.

Les conflits entre éleveurs et agriculteurs sont donc fréquents, se soldant parfois par la mise en fourrière des bêtes saisies puis amende (de l'ordre de 1 500 FCFA/tête/jour pour bovin, 600 FCFA/tête/jour pour ovin/caprin) et paiement des dommages (après constat du ZATE et PV signé du Préfet. Pas plus de 100 000 FCFA généralement). Cependant, ces conflits dégénèrent rarement. En 2016, le cas le plus grave rapporté par la DRRAH-Est concerne un berger qui s'est fait couper la main par un agriculteur dans la Tapoa.

Les infrastructures sont souvent mal positionnées, en l'absence de concertation approfondie : les pouvoirs publics ont souvent une vision normative et pensent pouvoir canaliser les troupeaux en leur imposant un parcours balisé, sans toujours bien considérer que les animaux doivent s'abreuver (forage), se reposer (parcage), se nourrir (pâturage) et que les pasteurs ont des habitudes préexistantes aux tracés sur carte ; les agriculteurs ont peur de se faire léser en autorisant l'implantation d'infrastructures ; les éleveurs – notamment transhumants - ne sont pas toujours pleinement associés aux négociations ; les COGES sont sans moyens (pas de financement pérenne, au-delà des ONG et projets) et peu voire pas opérationnels.

Enfin, les éleveurs transhumants estiment être victimes de racket par les services des eaux et forêts lors des traversées des forêts classées et aires protégées. D'après eux, la confusion sur les limites est entretenue à dessein, afin de pouvoir bloquer tout le troupeau et imposer sur le champ le paiement d'une amende par tête de 10 000 FCFA (ce qui n'est pas prévu dans les textes).

En termes d'« intensification », les avancées sont timides :

- Fourrage : Les ventes de fagots de sorgho (50 FCFA/fagot) ou de boules de fane d'arachide ou de niébé (150-200 FCFA/boule) sont marginales. Soit les bêtes sont parquées près de l'exploitation en saison sèche et profitent des résidus de culture des propres champs de l'éleveur, soit elles transhument dans le Sud de la Région Est, voire au-delà. La fauche et conservation du fourrage naturel est peu pratiquée et il n'y a pas de marché pour les fagots de foin (comme c'est le cas au Niger). Il y a eu quelques rares essais fourragers : succès avec niébé fourrager en 2007 (essai INERA), échec avec *Andropogon spp* et *Bracharia spp* en 2010 (FAO), essai en cours de *Mucuna spp* (essai DRRAH-Est, 50 kg sur Bogande). L'émondage est visiblement limité (surtout baobab pour bétail et jujubier pour ovins/caprins). Le ramassage de gousses de *Piliostigma reticulatum* est par contre assez répandu.
- Compléments : L'Etat subventionne les sous-produits agro-industriels, surtout tourteau et son de coton, son de céréales. Le taux de subvention est de 50% (son à 4 000 FCFA/sac de 50 kg contre 8 000 normalement)….Mais l'approvisionnement reste limité et le système est clientéliste, bénéficiant aux mieux placés (et donc pas aux plus marginalisés).
- Soins vétérinaires de base : Les STD de l'élevage mènent des vaccinations systématiques contre la Péripneumonie contagieuse bovine (PPCB) et la pasteurellose bovine, à la demande contre le charbon symptomatique et la trypanosomiase (demandé par les Peulhs qui transhument dans les pays côtiers).
- Production laitière : La production est limitée (un veau par vache tous les 3-4 ans. Traite possible pendant deux ans après mise-bas. 3-5 l/j donc peu d'excédent : 1 à 2 l/j), dispersée (conduite extensive, voire transhumance), saisonnière (quatre mois de production moyenne de juillet à octobre, quatre mois de production faible de novembre à février, quatre mois sans lait de mars à juin). Face à ces contraintes, il faut une organisation sans faille. A notre connaissance, il y a peu d'exemple réussi dans la Région Est. Par exemple, une seule mini-laiterie a fonctionné dans la Province de la Gnagna, à Bogandé (lait pasteurisé et yaourt. Pas de marché pour le fromage) : créée en 1997, elle a fonctionné jusqu'en 2014, puis par intermittence de 2014 à 2016, avant de fermer, faute d'approvisionnement suffisant.

Pour les jeunes hommes et femmes, l'acquisition de bovins est coûteuse et donc difficile (voire impossible pour la plupart des femmes), sauf chez certains lignages Peulhs où existent des mécanismes traditionnels de don : « *soukoudé* » (don d'une génisse à un jeune garçon, par son père, parfois sa mère) ; « *tjoukoudé* » (don d'une génisse après crise) ; « *fouté* » (don d'une vache à une femme, dans le cadre de sa dot). En

dehors des peulhs, il est très rare de trouver une femme propriétaire de bovins. L'acquisition d'ovin/caprins est moins coûteuse, mais nécessite toutefois un capital de départ que nombre de jeunes hommes et femmes n'ont pas, sans coup de pouce d'un de leur proche (mère, grand frère, etc.).

Ces éléments ont amené le Représentant Régional du RECOPA-Est à déclarer qu'il voyait « *plus de contraintes que d'opportunités dans l'élevage extensif pour les jeunes* ». On peut néanmoins souligner le fait qu'au-delà de l'élevage extensif, il peut y avoir des opportunités pour les jeunes dans l'embouche, ovine et/ou bovine. Plus généralement, dans le domaine de l'élevage, il peut y avoir des opportunités dans l'élevage de porc, de poulet de chair et de poules pondeuses. Ces activités seront présentées plus en détail dans le Livrable 2.

3.1.3. Activités annexes au secteur agropastoral sensu stricto

➔ Orpaillage

Il existe deux industries aurifères dans la Région Est : (i) Tapoa, Commune de Partiaga (village de Boungou) : société SEMAFO Boungou, actuellement en construction (entrée en production prévue en 2018, (ii) Gnagna, Commune de Koalla : société SOMICA (prolongement en cours de la mine de Taparko, en Région Sahel).

Mais, au-delà de l'extraction industrielle, l'orpaillage artisanal est répandu et parfois localement important : des agents du Ministère de l'environnement parlent de sites pouvant regrouper jusqu'à 5 000 personnes. Ceci cause beaucoup de dégâts environnementaux (multiples trous, campements temporaires avec besoins en étais et bois de feu, pollutions liées à l'utilisation du cyanure et du mercure, etc.) et sociaux (captage de la main d'œuvre rurale, conflits entre orpailleurs et parfois avec les autorités, prostitution, consommation de cannabis, etc.).

L'orpaillage, souvent illégal, est peu suivi par le Ministère des mines et de l'énergie, qui ne dispose pas de services déconcentrés. Les seules données disponibles concernent la localisation des sites. Ceci permet cependant de constater que l'orpaillage est présent dans huit des 12 Communes ciblées par la présente étude (soit 35 sites) :

Province	Commune	Nom du site
Komondjari	Foutouri	Lougou 1, Lougou 2, Googuel
	Bartiébougou	Kiri, Bomoana, Natyari, Marguebare 3, Dabala, Koundi, Kwinga
	Gayéri	Marguébare, Diora, Kerga, Djabatou, Gnifogma, Tchoundi
Gnagna	Thion	Tampedjoaga, Moulori, Tim - Toumbi, Folbongou, Thion, Bossongri, Daougnou Palake
	Manni	Manijoimoaga, Manni
	Koala	Guonguorgou, Siguivoussé, Pougoari,
	Bilanga	Noumou, Naniouongou
	Piéla	Banouassi, Guitorga, Namagdou, Korongou

Figure 18 - Localisation des sites d'orpaillage artisanal dans les 12 Communes ciblées (source : Ministère des mines et de l'énergie, 2014)

Mais la problématique de l'orpaillage va bien au-delà des sites locaux : certaines personnes interrogées nous ont confiés partir parfois très loin pour pratiquer l'orpaillage (Bobo Dioulasso, Boromo, Bougouni, voire Bamako, Nord Ghana, etc.). Ce départ « à l'aventure » concerne des jeunes hommes non mariés, mais parfois aussi des jeunes hommes mariés avec enfants, pour la saison sèche et parfois au-delà, si le site est prometteur et/ou éloigné. Le départ est souvent provoqué par l'annonce, parfois indirecte, qu'un ami, parent ou ressortissant du village aurait « fait fortune » et pu ainsi s'installer (reviennent le plus souvent : achat d'une moto, construction d'une maison, dot pour le mariage).

Les orpailleurs s'embauchent donc, cas général, auprès d'un « patron » (exploitant d'un trou), ou, plus rarement, demandent le droit de creuser au « délégué » du campement (celui qui a découvert le site). Ils vont alors creuser pendant des mois, dans une cheminée pouvant atteindre plus de 50 m, puis dans des boyaux rayonnant en étoile. Le travail est pénible (station accroupie voire allongée dans le boyau, obscurité, infiltrations, chaleur) et dangereux (éboulement car parois non étayées), avec des résultats très aléatoires et souvent réduits (partage de sacs de terre entre le patron, pour plus de la moitié, puis les quelques ouvriers).

Il y a en fait une confusion entre gain et espérance de gain : par exemple, un orpailleur de 36 ans du village de Siédougou, Commune de Manni, a confié avoir pratiqué l'orpaillage pendant 17 ans, sans « gain » (surplus, au-delà du minimum vital) de 2000 à 2011 et de 2013 à maintenant, mais avoir fait un gain – modeste - de 750 000 FCFA en 2012, qui l'incite à continuer d'espérer et à vouloir continuer encore 10 ans.

La pratique de l'orpaillage est donc sous-tendue par des logiques différentes de celles d'autres activités du secteur rural et requiert des approches et une sensibilisation spécifiques à l'égard des actuels ou potentiels orpailleurs. Néanmoins, il semble possible de leur offrir des opportunités alternatives, pour peu qu'il leur soit démontré l'intérêt de telles opportunités (risques bien moindres, possibilité de constituer rapidement des revenus permettant de s'émanciper, etc.)

➔ Bois énergie

La Région de l'Est, surtout le Sud (Provinces de la Tapoa et de la Kompienga), est l'une des plus boisées du pays. Les populations exploitent le bois de feu pour leur besoins locaux et l'approvisionnement des gros centres urbains de la Région. La carbonisation est également pratiquée par des charbonniers locaux, mais aussi des charbonniers sous contrat avec des commerçants de villes distantes (Ouagadougou, Pouytenga, Koupéla, etc.).

L'exploitation forestière dans la Région est faite sans plan d'aménagement et sans organisation de Chantier d'aménagement forestier (CAF), comme cela peut être pratiqué dans d'autres Régions. La Direction Régionale de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique (DREEVCC) dit s'appuyer depuis 2008 sur un arrêté de classement des sites officiels de carbonisation, mais force est de constater que l'exploitation de bois de feu et la carbonisation sont dans les faits très peu connues et contrôlées.

Ainsi, la plupart des STD du MEEVCC rencontrés a été dans l'impossibilité de fournir des chiffres actualisés sur ces deux activités. Quant aux chiffres consolidés au niveau Régional pour les trois Communes parmi les 12 ciblées qui sont concernées par l'arrêté sur la carbonisation, on constate qu'ils sont incomplets, voire inexistants pour certains sites (Cf. figure infra).

Province	Commune	Sites officiels de production	Nombre de sacs produits			
			2010	2011	2012	2013
Komondjari	Gayéri	Gbaadi	2 862	5 924	8 911	
		Gabidou				
		Alonga				
Gnagna	Bilanga	Botou	1 764	1 705		
Tapoa	Kantchari	Nantougou	41 357			
		Belilinyeli				

Figure 19 - Production 2010-2013 de charbon sur trois des Communes ciblées (source : DREDD-'Est, 2014)

La seule certitude sur ces activités, c'est qu'elles sont en progression constante, progression liée à l'augmentation démographique localement, et aux besoins accrus de bois de feu dans les grands centres urbains du pays (notamment Ouagadougou) mais aussi du Niger, dont les ressources forestières sont très dégradées. D'après la DREEVCC, le prix du sac de charbon (prix bord de route sur les principaux axes de la Région) aurait augmenté de 50% en 10 ans (3 000 FCFA/sac actuellement vs 2 000 FCFA/sac en 2007).

➔ PFNL

Les PFNL de la Région Est sont très nombreux, comme en atteste la liste établie en 2014 par la Direction régionale de l'environnement et du développement durable (DREDD)

Nom latin	Nom usuel	Utilisation	Parties utilisées
Acacia spp.		Alimentation (gomme), pharmacopée, fourrage,	Gomme, écorce, fruits, feuilles
Adansonia digitata	Baobab	Alimentation (biscuit, sirop, jus, huile), fourrage	Fruits (pulpe, graine), feuilles
Annona senegalensis	Pommier-canelle	Alimentation, pharmacopée	Fruits, racines, feuilles
Balanites aegyptiaca	Dattier du désert	Alimentation (huile), santé (savon, pommade)	Fruits (pulpe et graine), feuilles, fleurs
Bombax costatum	Kapokier rouge	Alimentation	Fleurs (calice)
Borassus aethiopum	Palmier rônier	Alimentation (couscous)	Graine (racine tubéreuse)
Celtis integrifolia	Micocoulier d'Afrique	Pharmacopée	Feuilles, rameaux
Combretum spp.		Pharmacopée	Feuilles
Crossopterix febrifuga	Balimba (Bambara)	Pharmacopée	Ecorce
Daniellia oliveri		Pharmacopée	Feuilles
Detarium microcarpum	Petit détar	Alimentation	Fruits, Bois
Diospiros mespiliformis	Ebénier d'Afrique	Alimentation	Fruits
Faidherbia albida		Fourragère, pharmacopée	Feuilles, fruits, écorce
Gardenia erubescens	Subudga (Mooré)	Alimentation	Fruits
Guiera senegalensis		Pharmacopée	Rameaux, feuilles
Khaya senegalensis	Caïlcédrat	Pharmacopée, artisanat (teinture)	Ecorce,
Lannea microcarpa	Raisinier	Alimentation (vin, jus), artisanat (teinture)	Fruits, écorce
Moringa oleifera		Alimentation, pharmacopée	Fruits, graines, feuilles, fleurs, racines
Parkia biglobosa	Néré	Alimentation (Soumbala, gâteau), pharmacopée	Fruits (pulpes, graines), écorce
Sclerocarya birrea	Marula	Alimentation (jus), fourrage	Fruits (pulpe, graine)
Strychnos spinosa		Alimentation	Fruits, feuilles
Tamarindus indica	Tamarin	Alimentation (sirop, jus)	Fruits (pulpe)
Terminalia spp.		Pharmacopée,	Feuille, écorce,
Vitex doniana	Koto (Bambara)	Alimentation	Fruits, feuilles
Vitellaria paradoxa	Karité	Alimentation (beurre), santé (savon, pommades)	Fruits (pulpe, graine)
Ximenia americana		Alimentation, pharmacopée	Fruits, feuilles, racines
Ziziphus mauritiana	Jujubier	Alimentation (biscuit), fourrage	Fruit (pulpes)

Figure 20 - Principaux PFNL végétaux de la Région Est (source : DREDD-Est, 2014)

A ces PFNL végétaux, il faut par ailleurs ajouter les produits de la chasse et le miel, produit très répandu dans la Région Est, principalement dans le Sud (Gourma, Kompienga, Tapoa). Les statistiques de production sont malheureusement souvent parcellaires et issues de données déclaratives, voire absentes pour certaines filières. Néanmoins, d'après la DREEVCC-Est, on peut noter plusieurs faits importants :

- Des activités plutôt féminines : La collecte, la transformation (éventuelle) et la vente (éventuelle, au-delà de l'autoconsommation) sont surtout faites par les femmes : 100% femmes pour le beurre de karité et les feuilles séchées et huile de graine de baobab ; en grande partie pour la gomme arabique et le *soumbala* (les femmes collectent, mais les hommes vendent ensuite). Le miel est une exception, en ce sens que c'est le seul PFNL collecté exclusivement par les hommes (mais ensuite extrait, filtré et vendu par les femmes). Ceci est corroboré par une étude conduite par l'APFNL en 2011 dans la Province du Gourma et qui a démontré que 79% des acteurs intervenant dans le domaine des PFNL sont des femmes (CR de l'Est, 2015) ;

- Des impacts significatifs sur la sécurité alimentaire et les revenus : Les données manquent pour étayer cette affirmation, mais les observations de terrain permettent de constater que nombre de PFNL sont couramment utilisés dans l'alimentation des ménages, ruraux et urbains. Par ailleurs, leur vente procure des revenus non négligeables : dans son PCD 2015-2019, la Commune de Kantchari cite ainsi une étude menée en 2014 par l'IUCN, laquelle estime que les ménages riverains de la zone sylvo-pastorale de la Tapoa Boopo tirent en moyenne 28 000 FCFA/an de revenus de la vente de PFNL (dont fruits et feuilles de baobab pour 49%, amande de karité pour 20%, jus de tamarin pour 11%) (CR de Kantchari, 2013).

  Il convient de signaler que ces impacts en termes de sécurité alimentaire et de revenus sont importants pour les ménages les plus vulnérables et que les activités liées au PFNL sont attractives pour les jeunes, hommes et femmes, et les femmes en général. En effet, s'agissant de produits de collecte, ce sont des activités très abordables : pas besoin de foncier, besoins très réduits en capital et équipements (sauf pour certaines transformations, sur lesquelles nous reviendrons dans le Livrable 2) ;

- Activités concentrées sur quelques PFNL : Les PFNL sont nombreux, mais l'autoconsommation animale ou humaine et/ou la vente se concentrent sur quelques PFNL : miel, « raisin » (*Lannea microcarpa*), feuilles et pulpe de baobab, beurre de karité (surtout dans le Sud de la Région Est), *soumbala* (idem), jujubier (fourrage pour ovins/caprins)…Certains PFNL ont théoriquement un intérêt fort, mais leur utilisation ou vente reste sous-développée. C'est par exemple le cas de la gomme arabique : faute d'une organisation de filière adéquate et de marchés directs depuis le Burkina-Faso, les gommes dures et friables d'*Acacia spp* sont souvent récoltées ensemble et mélangées, parfois même avec des gommes de

Combrethum spp. L'utilisation du moringa reste elle aussi confidentielle et dépendante de projets ou ONG œuvrant dans la nutrition, alors que ses atouts nutritionnels sont importants.

➔ Pêche

La pêche est pratiquée un peu partout dans la Région Est, principalement dans les cours d'eau permanent, barrages et boulis. L'équipement est rudimentaire (éperviers, petits filets maillants, cannes, nasses. Pêche depuis le bord généralement, sans pirogue) et occupe surtout les jeunes garçons et adolescents. D'après le RGA de 2007, le fretin est principalement consommé frais et un tiers est fumé et séché, dans des fumoirs traditionnels en banco ou métalliques (« *chorkor* ») (CR de l'Est, 2015).

Le secteur de la pêche continentale a été rattaché à différents Ministères ces dernières années, avant d'être dernièrement rattaché au Ministère des ressources animales et halieutiques (MRAH), ce qui expliquerait que peu d'actions publiques aient été menées en faveur de son développement (mises à part des fermetures temporaires de la pêche et des opérations ponctuelles d'alevinage).

Pourtant, le potentiel est important, notamment en termes d'exploitation des barrages, comme en atteste la liste des principaux barrages présents dans les 12 Communes ciblées, liste établie en 2014 par la Direction Régionale de l'eau des aménagements hydrauliques et de l'assainissement (DREAHA).

Province	Département	Village/Ville	Nom du barrage	Volume (m^3)
Gnagna	Bilanga	Bilanga-Yanga	Bilanga-Yanga	1 106 000
Gnagna	Bogande	Bogande	Bogande (Gaguini)	2 810 000
Gnagna	Bogande	Samou	Samou	8 090 000
Gnagna	Liptougou	Liptougou	Liptougou	7 585 000
Gnagna	Mani	Dakiri	Dakiri	10 400 000
Gnagna	Mani	Manni	Manni	5 265 000
Gnagna	Piéla	Dorongou	Sirba	4 200 000
Tapoa	Kantchari	Boudieri	Boudieri	2 245 000
			TOTAL	**41 701 000**

Figure 21 - Principaux barrages dans les 12 Communes ciblées (source : DREAHA-Est, 2014)

➔ Artisanat

D'après le Plan régional de développement de l'Est, l'artisanat est partout présent dans la Région, mais ne constitue pas pour l'instant un secteur économique d'envergure. Les activités artisanales sont pratiquées la plupart du temps avec des procédés traditionnels et très peu de mécanisation et/ou motorisation. Elles mobilisent aussi bien les femmes que les hommes, jeunes ou adultes (CR de l'Est, 2015).

L'artisanat recouvre les activités suivantes (*ibid*) :

- Artisanat d'art : poterie, forge, vannerie, tissage de lits, de nattes et de chaises, etc. ;
- Artisanat de service : mécanique, maçonnerie, menuiserie, cordonnerie, couture, coiffure, etc. ;
- Artisanat de transformation (au-delà de la transformation de produits agricoles et de PNFL, déjà évoqués précédemment) : boulangerie, manufacture de cuirs et peaux, etc.

➔ Tourisme de vision / de chasse

La Région Est, surtout dans le Sud, est relativement boisée. A ce titre, elle abrite près de 24% des aires classées du Pays. Ceci inclut deux Parcs nationaux (W et Arly), 11 zones de chasse concédées (sur 24 au niveau national) et 95 Zones villageoises d'intérêt cynégétique (ZOVIC), dont une soixantaine fonctionnelles et près d'une dizaine en aménagement et exploitation. Après la Réserve sylvo-pastorale et partielle de faune du Sahel, le Parc W constitue la plus grande aire classée du pays (Conseil Régional de l'Est, 2015).

Ces aires classées sont toutefois en dégradation continue, en raison des effets conjugués des changements climatiques et de diverses pressions anthropiques : expansion des champs de culture, surpâturage, feux de brousse, surexploitation du bois pour les besoins énergétiques, mauvaises techniques de récolte des produits forestiers non ligneux, etc.

Théoriquement, ces aires classées devraient générer des retombées économiques pour les populations : emplois en tant que guides ou éco-gardes dans les campements de grande chasse, revenus de location de

petite chasse villageoise dans les ZOVIC, consommation du gibier issu des chasses sportives, etc. Il ressort d'une étude sur ces activités que celles-ci ont des effets globalement décevants (SAWADOGO, 2006)[38] :

- Recettes de grande chasse versées aux villages généralement 20 fois moindre que celles versées aux concessionnaires. La situation est parfois pire, comme dans le cas par exemple des réserves de Tapoa, Djerma, Kourtiago et Koakrana - saisons 199/2000 et 2000/2001 : 79% des recettes pour les concessionnaires, 20% pour l'Etat et 1% pour les villages ;
- Prix du permis de chasse prohibitif pour les ZOVIC : 16 500 FCFA en 2003, soit 29 fois le taux de pauvreté de un US$/personne/jour…généralisation du braconnage, sans retombées directes pour les villages ;
- Coût d'opportunité énorme : avec mise en culture de 50% des ZOVIC et des rendements agricoles et zootechniques planchers, les revenus agro-pastoraux seraient plus de 50 fois supérieurs aux recettes de chasse.

3.2. Principaux acteurs dans le secteur agro-sylvo-pastoral

3.2.1. OPA

Des OPA existent dans les principales filières agricoles, avec des positionnements sur des fonctions qui tendent à être spécifiques à chaque filière.

➔ Structuration autour de l'organisation de l'approvisionnement en intrant et/ou des appuis projet

Dans le cadre de la distribution d'intrants subventionnés par les STD de l'agriculture, ou mise en œuvre par des projet/programmes, des OPA ont été mises en place pour organiser le circuit de distribution. Dans les principales filières, en particulier sorgho, maïs, riz, niébé, des groupements et unions de producteurs facilitent le recensement des besoins en intrants, le paiement à la livraison (au niveau des ZAT) et la répartition entre les membres des quantités livrées. Ce sont des groupements qui ont été appuyés par Direction générale de la formation et de l'organisation du monde rural (DGFOMR) ou par des appuis projet.

Exemple : Union provinciale des groupements de producteurs de riz de la Gnagna. Elle comprend trois Unions communales, 34 groupements correspondant à autant de bas-fonds et totalisant 1 709 membres. Il s'agit d'une structuration récente impulsée par les projets Faso et Neer Tamba. Le groupement a pour rôle de faciliter l'accès aux formations et aux semences (données par les projets). Les projets font le recensement des besoins en semences, bas-fond par bas-fonds, et livrent au niveau de l'Union communale. Les groupements viennent chercher la semence pour leurs membres au niveau de l'Union communale.

➔ Structuration autour de la commercialisation ou de la production semencière

Certains groupements, qui ont bénéficié ou bénéficient d'un accompagnement dans la durée, atteignent un niveau de structuration plus abouti, et parviennent à prendre en charge des fonctions plus spécialisées et rémunératrices : commercialisation groupée, multiplication de semences, production de sésame biologique

Exemple : Union des groupements de producteurs de sésame de Bilanga. Structurée en cinq zones de collecte, incluant 45 groupements et 1 450 membres, l'Union a pu commercialiser 38 tonnes de sésame en 2017 à un acheteur privé. La partie commercialisée représente une fraction de la production des membres. Les groupements membres déposent leur récolte dans un magasin de zone (tamisage du sésame par les groupements), ou leur acheteur régulier (Burkinature). L'union comprend également des producteurs semenciers (multiplicateurs de semences) qui sont en contrat avec l'INERA. Après six ans d'appui projet, les animateurs ont transféré une partie de leurs fonctions aux paysans relais, doté chacun d'un vélo, et chargé du suivi des champs cultivés.

➔ Structuration autour de la fonction de production et de la cohésion sociale

Des groupements de producteurs s'organisent autour de la production d'une culture. Cela leur permet de bénéficier d'appuis projet (formations, intrant, équipements) ou de développer une dimension sociale.

[38] SAWADOGO, L. *Adapter les approches de l'aménagement durable des forêts sèches aux aptitudes sociales, économiques et technologiques en Afrique : le cas du Burkina-Faso*. Bogor - *Center for International Forestry Research* (CIFOR), 2006. 59p.

Exemple : Groupement de femmes de Bilanga (150 femmes), productrices d'arachide et sésame, doté d'un système de contribution alimenté par un champ mis en place en commun. Cette épargne permet d'alimenter une caisse de solidarité au profit des membres. Elles expriment des besoins de formation, d'accès à des équipements pour accroître leurs activités et de magasin de stockage pour stocker leur production.

➔ Structuration autour de la transformation / groupements de femmes

Des groupements de femmes s'organisent (ou sont appuyé par un projet en ce sens) pour développer une activité de transformation en commun. Elles exploitent un équipement collectif et/ou bénéficient de formations et/ou s'approvisionnent en produits à transformer. On rencontre une grande diversité de groupements de ce type qui touche toutes les filières : saponification (karité), préparation de *soumbala* (néré), production de dolo (mil), réalisation de beignets (arachide, niébé, ..). L'équipement est souvent rudimentaire (bassines, marmites, plateau). Le moulin est parfois la propriété du groupement, mais plus souvent le groupement peut avoir recours à un moulin.

Exemple : Groupement de transformatrice d'arachide. Les femmes membres du groupement familial (réalisent plusieurs préparations à partir de l'arachide. Après décorticage à la main et broyage au pilon, la pâte d'arachide est chauffée. L'extraction de l'huile se fait par pression manuelle, à chaud, sur une planche. Le tourteau est préparé sous forme de galettes cuites dans l'huile. Le groupement souhaiterait bénéficier d'un décortiqueur, d'un pressoir et d'un fonds de roulement pour traiter des volumes plus importants.

➔ Des OPA souvent fragiles, installées dans une zone vulnérable et attentistes

Nombre d'OPA se positionnent dans une logique de captage des aides distribuées : formation, semences, engrais, équipements. Le maintien en fonctionnement des équipements fait défaut. La mission n'a pas eu l'occasion de rencontrer une OPA exploitant un équipement profitable servant de moteur économique pour les activités du groupement. Les demandes d'appui exprimées concernent le plus souvent la formation, des intrants (gratuits ou subventionnés), des équipements, des magasins. Mais la viabilité économique des équipements sollicités et leur amortissement est rarement posée.

Quelques OPA, qui ont pu bénéficier d'appui projet de longue durée, sont mieux structurées et semblent pouvoir porter des projets plus ambitieux (groupement de producteurs de sésame bio par exemple). Dans la filière riz, les groupements d'étuveuse (décorticage et étuvage du riz) connaissent un certain succès. Dans les principales filières de la zone (sorgho, maïs, riz, niébé, arachide), des groupements structurés ont pu, en s'appuyant sur un magasin (pas nécessairement en propre), obtenir du crédit warrant.

Le tableau d'ensemble est celui d'OPA fragiles, qui peinent à trouver des activités économiques vraiment profitables pour porter des projets économiques d'intérêt collectif de plus grande ampleur. Les services rendus aux membres ne sont pas très développés : commande groupée mais sans préfinancement, livraison mais chaque producteur se déplace pour s'approvisionner, absence de gestion de trésorerie, mobilisation de formation prise en charge par des intervenants externes. Rares sont les OPA capables, en autonomie, de construire et défendre un projet d'investissement en démontrant la pertinence économique du projet.

3.2.2. STD

➔ Organisation et moyens

La Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydrauliques de la Région de l'Est (DRAAH) regroupe 40 agents répartis en sept services (UGP-PSAE, 2017b)[39], dont quatre services régionaux ayant un mandat opérationnel : Etudes et statistiques sectorielles (SRESS), Foncier rural et organisation du monde rural (SRFOMR), Promotion de l'économie rurale (SRPER), Aménagements et productions agricoles (SRAPA). La DRAAH supervise le travail des cinq Directions provinciales, qui comprennent généralement un à deux agents répondant à chacun des quatre services précités.

A l'échelle communale, on trouve une Zone d'appui technique, dirigée par une chef ZAT. Chaque ZAT couvre plusieurs Unités d'appui technique (un agent chacune), dont le nombre dépend du nombre et de l'éloignement des villages à couvrir. En principe, une UAT couvre de six à 20 villages. Malgré leur présence sur le terrain, les agents des UAT ne peuvent pas atteindre régulièrement tous les villages de leur zone.

[39] UGP-PSAE. *Rapport de diagnostic agropastoral – draft 10*. Fada – UGP-PSAE, août 2017. 52p

➔ Moyens de fonctionnement

Chaque agent est motorisé, mais les motos actuelles sont devenues vétustes et peu fiables. Les agents sont amenés à les réparer et les faire fonctionner à leurs propres frais. Aussi, dans les faits, seuls les Chefs de ZAT sont réellement équipés.

Il n'y a pas de logements prévus pour les UAT. Selon les conditions du milieu, l'hébergement des agents est plus ou moins difficile. Mais certains agents se satisfont de recevoir une indemnité de logement plutôt que de jouir d'un logement construit à leur intention.

Les ZAT, qui sont chargés d'organiser la distribution des intrants (engrais et semences), selon les programmes mis en œuvre par l'Etat, sont confrontés à des difficultés de stockage des produits.

Les moyens informatiques et équipements de bureau disponibles sont en deçà du nécessaire et doivent être renouvelés. Certains bureaux doivent être réhabilités ou reconstruits.

Dans ces conditions, il n'est pas possible d'assurer la présence sur le terrain, en tout temps, de tous les agents, qui doivent normalement être résidents dans leur lieu d'intervention.

➔ Programmes de travail

Les services de l'agriculture sont responsables de la mise en œuvre d'un programme défini au niveau national par le MAAH. Ce programme s'articule autour de cinq grands sous programmes :

- Aménagements (hydroagricoles et CES-DRS) ;
- Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles (stock de sécurité alimentaires, construction de bâtiments de stockage et d'aires de séchage) ;
- Economie agricole (appui au stockage, à la conservation et transformation des produits agricoles, soutien aux OPA pour le warrantage) ;
- Développement durable des productions agricoles (mise à disposition d'équipements et d'intrants, mise en œuvre de parcelles de démonstration, formations des producteurs) ;
- Pilotage et soutien au niveau régional (essentiellement des formations).

➔ Points saillants des analyses organisationnelles

Les analyses organisationnelles conduites en vue du renforcement des capacités de la DRAAH ces dernières années ont soulevé un certain nombre de forces et faiblesses (BAKIENE, 2012)[40] (BECO-DL, 2014)[41]. Certaines observations semblent toujours d'actualité :

Forces : (i) Bonne structuration qui fait de lui le service le plus déconcentré malgré l'insuffisance d'agents dans les Communes ; (ii) Disponibilité d'un personnel engagé, ayant des compétences appropriées et des profils diversifiés, à même de satisfaire à ses missions et d'accompagner les différents partenaires ; (iii) Capitalisation de nombreuses expériences dans la Région ; (iv) Bon esprit de développement de partenariats, ce qui facilite la collaboration et permet d'avoir un minimum de moyens de travail.

Faiblesses : (i) Faible niveau de détail des attributions et tâches de services et de sections ainsi que des tâches et responsabilités des différents agents et insuffisante connaissance des missions et attribution de la DRAH et de ses démembrements par les agents ; (ii) Faible dotation de la DRAH et de ses agents en moyens (infrastructures, équipements techniques, roulants et bureautiques, financiers), pour leur permettre exécuter convenablement leurs missions et leurs attributions ; (iii) Faible recyclage des agents sur des thématiques opérationnelles, leur permettant de remplir leurs tâches et apporter un appui-conseil et un accompagnement conséquent aux partenaires dans la mise en œuvre de leurs activités.

---

[40] BAKIENE, S. *Analyse organisationnelle de la Direction régionale de l'agriculture et de l'hydraulique de l'Est - Analyse organisationnelle et Plan d'action*. Fada- DRAH-Est, septembre 2012. 49p

[41] BECO-L. *Bilan de la mise en œuvre et actualisation du plan d'action issu de l'analyse organisationnelle de la DRASA de l'Est*. Fada - BECO DL, mai 2014. 47p

➔ **Observations complémentaires de la mission**

Relations avec les Communes : Les Communes, en tant que collectivités territoriales, sont récentes au regard de la culture des services de la DRAAH. Si les agents entretiennent d'excellentes relations avec les mairies, le fait, pour ces agents de se mettre en appui aux Communes en tant que prestataires de service ne va pas forcément de soi.

Risques de dispersion : le réseau d'agents de la DRAAH constitue un excellent point d'appui et un levier d'intervention pour les programmes de la DRAAH. Mais une coordination forte entre les projet/programmes et les ONG/Associations partenaires de la DRAAH est nécessaire pour éviter la dispersion des agents et parfois leur exposition. Des agents peuvent être amenés à intervenir pour le compte de projets/programmes aux standards de travail divers : c'est le cas par exemple de l'appui à la mise en valeur des bas-fonds aménagés selon plusieurs standards (PRP, PAFR) et plus ou moins bien réalisés.

Rôle de formateur et de gestionnaire de la distribution d'intrants : Les opérations de mise à disposition d'intrants et équipements laissent souvent les agents seuls face aux contradictions inhérentes à la mission qui leur est confiée. Par exemple, comment s'affirmer dans un rôle de formateur/vulgarisateur (par exemple mise en place de COGES de bas-fonds économiquement autonomes) et gérer en même temps les mises à disposition d'intrants et équipements subventionnés ?

3.2.3. Groupes de jeunes ?

Les groupes de jeunes les plus fréquemment rencontrés étaient constitués en association au niveau du village-centre des Communes visitées. Ils jouaient deux types de rôles : un rôle de fédération des groupes de jeunes des différents villages et un rôle de « courroie de transmission » entre ces différents jeunes et les représentants de la collectivité locale.

Dans les villages, les jeunes ne sont pas véritablement structurés. Ils constituent pour autant une classe d'âge qui peut être sollicitée par les autorités traditionnelles en cas de travaux collectifs que les adultes ne peuvent accomplir, car nécessitant une force physique particulièrement.

Les différentes formes collectives de la jeunesse ont un faible poids dans le système politique local. Il est possible d'avancer trois hypothèses d'explication :

(1) Le statut de jeune, fugace (cf. la définition supra), ne permet pas l'engagement sur la longue durée ;

(2) Les structures associatives ne disposent pas de ressources propres, dépendent étroitement des projets-programmes à l'œuvre sur le territoire, et parviennent donc mal à justifier leur existence sur la base d'une identité et d'un projet qui leur sont propres.

(3) Les structures associatives sont très perméables aux divisions politiques locales, qu'ils s'agissent des rivalités entre deux lignages candidats à la chefferie coutumière, ou des divisions politiques plus classiques entre les représentants locaux des partis politiques nationaux.

3.2.4. PTF actifs et liste des projets agricoles

Deux cartographies des PTF actifs dans le secteur rural de la Région Est ont été récemment effectuées (TRAORE, 2017)[42] (UGP-PSAE, 2017b). Nombre de PTF interviennent dans les secteurs agro-sylvo-pastoraux, ce qui parait logique étant donné qu'ils sont de première importance dans la Région et que la Région Est est la plus vaste du pays (17% du territoire). Parmi les 12 Projets/Programmes, sept ont une approche majoritairement « filière », trois ont une approche majoritairement « résilience », un a une approche majoritairement « secteur privé » et enfin un seul – le PSAE - a une approche « territoriale ».

Zone d'intervention	Sigle	Nom	Financement	Description
Nationale	ACF (ONG)	Action contre la faim	ACF	Petits projets agricoles pour renforcer la sécurité alimentaire (maraichage, etc.)
Nationale	FICOD	Fonds d'intervention pour les Collectivités	KFW	Financement d'infrastructures : mairie, seuil d'épandage…
Régions Est, Nord et Centre Nord	Neer Tamba	« L'espoir qui nous réunit » Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural	FIDA	Petits aménagements villageois, Intensification des petites exploitations et valorisation de leurs productions, Structuration des acteurs et mise en réseau
Nationale	PAFASP	Programme d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales	Banque mondiale	Structuration interprofessionnelle des filières, Financement des projets des acteurs des filières, Améliorer les services d'appui aux filières
Nationale	PAPSA	Programme d'appui à la productivité agricole pour la sécurité alimentaire	Banque mondiale	Améliorer la sécurité alimentaire
Sept Régions dont Est	PASPRU	Programme d'appui et de promotion du secteur privé en milieu rural	FIDA	Contribuer au développement économique par l'appui aux microentreprises rurales
Cinq Régions, dont Est	PCESA	Programme de croissance économique dans le secteur agricole	DANIDA	Approche territoriale avec le Conseil Régional et les 27 communes (finances locales, génie rural) + approche filières avec cinq filières ciblées : bétail viande, maïs, karité, niébé, gomme arabique
Deux Régions dont l'Est (trois Provinces)	PDA	Projet de développement agricole	GIZ	Pour les filières riz, manioc et sésame : (i) Unités de transformation, (ii) Renforcement des capacités des acteurs, (iii) Structuration des acteurs des filières
National	PNGT2	Deuxième Programme national de gestion des terroirs	Banque mondiale	Financement du développement local, concertation communale, provinciale et régionale, suivi et évaluation du développement local, gestion des écosystèmes
Six pays, dont Burkina-Faso	PRAPS	Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel	Banque mondiale	Développement pastoral
Trois Régions, dont Est	PRRIA	Projet de renforcement de la résilience à la sécurité alimentaire	Banque islamique de développement (BID)	Améliorer les moyens d'existence des plus vulnérables avec des animaux, des intrants, du warrantage et des petits aménagements
Quatre Régions dont Est	RECOPA (ONG)	Réseau pour la communication sur le pastoralisme	UKAID, GIZ	Renforcer les capacités des pasteurs
Deux Régions, dont Est	ARFA (ONG)	Association pour la recherche et la formation en agroécologie	Diverses ONG et bailleurs multilatéraux	Appui-conseil aux petits exploitants sur l'agroécologie (fosse fumière, zaï, RNA, etc.) et le développement de filières innovantes (sésame bio, horticulture, légumes séchés, etc.)
Région de l'Est	CRA	Chambre régionale d'agriculture	Gouvernement, FIDA (Neer Tamba)	Appui-conseil à tous les exploitants de la Région Est, sur tout sujet agricole
Région de l'Est	FRPSA	Fédération régionale des producteurs de semences améliorées	Fonds propres	Production, transformation, stockage et commercialisation de semences améliorées
25 Communes du BF (dont certaines de l'Est) et Niger	REGIS ER	Resilience and Economic Growth In the Sahel	USAID	Appui à la résilience dans l'agriculture et l'élevage
3 Provinces de la Région Est : Gourma, Gnagna et Tapoa	VALPAPE	Valorisation du potentiel agropastoral dans l'Est	Coopération suisse	(i) Appui à la productivité agricole, (ii) Création de boulis et retenues d'eau, (iii) CES DRS
Région de l'Est	Véto Consult	Véto Consult	Fonds propres	Soins aux animaux, pharmacie vétérinaire, appui-conseil et renforcement des capacités des éleveurs
Communes de Tibga et Diabo (Gourma)	Iles de Paix	Iles de Paix	Coopération belge (DGD) et Union européenne	Renforcement de la résilience des ménages les plus pauvres, recherche action paysanne, appui à la gouvernance locale

Figure 22 - Cartographie des PTF intervenant dans le secteur rural dans la Région Est (sources : TRAORE, 2017 ; UGP-PSAE, 2017)

[42] TRAORE, F. *Formulation du Programme national du secteur rural (PNSR II) - Cartographie des projets et programmes du secteur rural en cours dans la Région de l'Est*. Fada - DRAAH de l'est, avril 2017. 66p.

3.2.5. Chefferie

Les entretiens réalisés dans les Communes de la zone d'étude ont permis de relever quelques aspects importants de la société Gourmantché. Les personnes rencontrées ont été nombreuses à assurer leur attachement aux traditions (qui s'exprime par exemple sous la forme d'une certaine fierté autour d'une géomancie spécifiquement gourmantché). Elles ont également témoigné du caractère vivace du système de chefferie coutumière, parfois bien articulé avec les institutions modernes (notamment les collectivités territoriales), et qui permet d'intégrer les anciens et nouveaux « migrants » (mossi, peulhs, bêlla, etc.).

Une autre originalité est que la désignation des chefs coutumiers en pays gourmantché se fait parfois par élection (c'est le cas à Bartiébougou par exemple), à laquelle peuvent participer toutes les communautés qui vivent sur le territoire. Les candidats sont eux, en revanche, nécessairement des descendants des premières familles installées sur le territoire.

Le fonctionnement de la chefferie coutumière dans une zone est important en ce qu'elle peut avoir une influence sur la régulation des conflits fonciers, sur l'accueil des migrants sur le territoire, et même sur la production agricole (au travers des chefs de terre qui, selon les populations locales, peuvent contrôler des éléments comme la pluie, par exemple).

Nous reviendrons plus en détail dans le Livrable 3 sur les rôles et importances de la chefferie.

3.2.6. Services financiers

En raison des règles prudentielles adoptées par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour le secteur bancaire (ratios de fonds propres), la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA) a été rachetée par Ecobank. Depuis, la CNCA/Ecobank s'est éloignée de sa vocation agricole originelle. Des projets de création d'un fonds de développement agricole et d'une banque nationale de développement agricole sont à l'étude.

Des banques commerciales sont présentes à Fada N'Gourma, mais en dehors des services de transfert d'argent et d'épargne, elles ne s'adressent que très peu aux activités agrosylvopastorales. Pour intervenir en appui aux filières (crédit warrant), le Programme de croissance économique dans le secteur agricole (PCESA) a dû négocier des conventions avec Coris Bank et Ecobank.

On trouve, implantés dans certaines Communes, deux réseaux de Systèmes financiers décentralisés (SFD), le Réseau des caisses populaires du Burkina-Faso (RCPB)[43]. et les Caisses d'épargne et de crédit de l'Association Tin Tua (ATT)[44].

Le RCPB couvre toutes les Provinces du pays et dispose de 185 points de vente C'est le plus grand réseau de caisses d'épargne crédit du pays. Sa délégation de l'Est, basée à Fada N'Gourma compte sept points de ventes, dont deux dans la zone d'étude : Bogandé et Gayéri. Il dispose également d'un large éventail de services financier, notamment le crédit warrant (sur maïs, niébé, riz et sorgho).

Exemple : L'Union des groupements de producteurs de niébé de Gayéri comprend 10 groupements de 25 à 30 membres chacun. Elle a pu mobiliser du crédit warrant pour se membres. Un calendrier de constitution du stock est mis en place : chaque membre préenregistré vient déposer une part de sa production dans le magasin (contrôle qualité, pesée, stockage), laquelle est conservée au magasin dans des sacs à son nom. Les membres peuvent prendre un crédit de six à huit mois, en janvier ou février, en rapport avec la valeur du stock déposé, et le rembourser à la caisse du RCPB selon l'échéancier convenu. En cas de défaut de remboursement, l'Union procède à la vente du stock auprès d'un commerçant pour régler la dette.

ATT est une ONG présente seulement dans la Région Est. Elle a été précédée et préparée par le programme d'alphabétisation du Gulmu. Elle regroupe 15 Diéma (Union d'au moins 12 groupements), qui rassemblent environ 500 groupements et plus de 9 400 membres dont 51 % de femmes (54 % des membres sont alphabétisés). Des Diéma sont présent dans les Communes étudiées : Bilanga, Botou, Gayéri, Kantchari, Manni, Piéla. Les principaux objectifs de l'association concernent l'alphabétisation fonctionnelle et la formation, mais elle cherche aussi à soutenir financièrement (et techniquement) la réalisation des projets entrepris par les paysans formés. L'association a mis en place les caisses d'épargne et de crédit Todiyaba.

[43] www.rcpb.bf

[44] http://www.tintua.org

Exemple : A Kantchari, le groupement de femmes productrices de savon Tinfi, de 40 membres, produit du savon (boule de savon ou savon liquide parfumé) à partir du beurre de karité. Elles vont souvent s'approvisionner en noix de karité à Fada N'Gourma. Elles extraient ensuite le beurre et préparent le savon en combinant le beurre avec de la soude, du colorant, du parfum et des intrants spécifiques pour le savon liquide. Les achats de matière première sont groupés. La transformation se fait en groupe de travail, avec une rotation d'équipes. Chaque membre commercialise sa production sur son marché local. Le groupement a sollicité la caisse Todiyaba de Gayéri pour un crédit. Elles sont devenues membres de la caisse, ont commencé à faire des dépôts d'épargne, mais n'ont pas encore pu bénéficier du crédit demandé.

3.3. Jeunes, emploi et services d'appui à l'insertion professionnelle

3.3.1. Situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi

Il sera fait ici une synthèse des données récentes de rapports sur l'emploi et les jeunes, portant sur trois niveaux différents : certains donnent une perspective continentale, avec quelques éléments plus spécifiques sur l'Afrique de l'Ouest (BEAUJEU, 2011)[45] (BARLET & D'AIGLEPIERRE, 2016)[46] ; d'autres analysent la situation de l'emploi des jeunes au Burkina-Faso (WALTHER & SAVADOGO, 2010)[47] (SPONG, 2014)[48] (MJFPE, 2014)[49] (ICEJA, 2014)[50] (INSD, 2015)[51] ; enfin, un document porte spécifiquement sur la Région de l'Est du Burkina-Faso (SANOU, 2006)[52].

Ces différents rapports donnent des éléments statistiques sur la démographie, sur le niveau de formation et sur l'emploi des jeunes qui seront synthétisés ci-après. Concernant le Burkina-Faso, la plupart des rapports sur l'emploi se basent sur les données de l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM) 2009-2010. Lorsque cela sera possible, les données plus récentes de l'Enquête multisectorielle continue (EMC) 2014 seront également utilisées (MJFPE, 2016)[53].

➔ **Eléments généraux sur la démographie en Afrique, au Burkina-Faso et dans la Région Est**

- En Afrique subsaharienne, la **population active** (personnes âgées entre 15 et 64 ans) augmente chaque année de 17,5 millions. En 2030, ce nombre devrait atteindre 270 millions (BEAUJEU, 2011).

  Au Burkina-Faso, la population active représente 35,4% de la population totale (40,8% en milieu urbain et 33,8 en milieu rural) (INSD, 2015). Dans la Région Est, le taux d'activité est de 30,2% (taux le plus faible avec la Région Sahel, 30,3% et la Région Centre-Nord, 29,6%).

- En Afrique de l'Ouest, les jeunes de 15 à 24 ans représentent 19,4% de la population totale (sensiblement le même taux que celui du continent : 19,8%) (BARLET, 2016).

  Au Burkina-Faso, les 15-24 ans représentent 19,1% de la population totale. Ce taux s'élève à 14,3% pour les 25-35 ans (ICEJA, 2014 ; MFFPE, 2014 ; SPONG, 2014). Le ta**ux de croissance démographique pour les jeunes** de 15 à 35 ans est de 3,7% (contre 3,1% pour l'ensemble de la population).

  Les valeurs tirées de l'enquête EMC de l'INSD, plus récentes (2014), permettent de calculer un taux de 17,6% concernant les 15-24 ans et de 12,8% concernant les 25-34 ans (cette deuxième tranche d'âge s'arrête en effet à 34 ans dans les enquêtes EMC – cf. INSD, 2015b). On constate donc une baisse de la part de ces deux tranches d'âge dans la population globale. Relevons tout de même que, si les taux diminuent, les valeurs absolues sont plus importantes : les 15-24 ans comptent 3 148 872 personnes de 15 à 24 ans et 2 283 083 personnes de 25 à 34 ans.

[45] BEAUJEU et al. *Transition démographique et emploi en Afrique subsaharienne*. La Fertoise – AFD, 2011. 217p.

[46] BARLET & D'AIGLEPIERRE. *Les dispositifs d'appui à l'insertion des jeunes sur le marché du travail*. Lens – AFD, 2016. 134p.

[47] WALTHER & SAVADOGO, *Les coûts de formation et d'insertion professionnelles. Les conclusions d'une enquête terrain au Burkina Faso*. Paris – AFD, août 2010. 90p.

[48] SPONG. *Etude sur l'état des lieux et la problématique de l'emploi des jeunes au Burkina Faso*. Ouagadougou – SPONG, février 2014. 80p.

[49] MJFPE. *Emploi des jeunes au Burkina-Faso : état des lieux et perspectives*. Ouagadougou – MJFPE, avril 2014. 40p.

[50] ICEJA. *Cartographie et diagnostic de l'emploi des jeunes au Burkina-Faso*. Ouagadougou – ICEJA, octobre 2014. 92p.

[51] INSD. *Emploi et chômage*. Ouagadougou - INSD, novembre 2015. 60p.

[52] SANOU. *Etude sur les créneaux porteurs d'emploi dans la région de l'Est*. Ouagadougou, septembre 2006, 73p.

[53] MJFPE. *Données synoptiques sur le Burkina Faso*. Ouagadougou – MJFPE, 2016. 4p.

- Au Burkina-Faso, le ratio de dépendance démographique (personnes de moins de 14 ans et de plus de 65 ans à charge de la population en âge de travailler) est de 1,06.

  Dans la Région Est, ce taux est le plus important du pays avec 1,36. Cette valeur est principalement imputable au ratio des enfants à charge (INSD, 2015b).

➔ **Niveau de formation (général, Burkina-Faso, Est) et processus d'insertion**

- En Afrique, le **taux de personnes n'ayant aucun niveau de formation** est de 58% des jeunes de 16 à 24 ans et 71% des 25 à 35 ans ne sont ni instruits ni alphabétisés (BARLET, 2016)
- Au Burkina-Faso, le taux de personnes n'ayant aucun niveau de formation s'élève à 58,1% des 16-24 ans et 70,8% des 25-35 ans. Ceux ayant un niveau primaire représentent respectivement 20,2% et 15% des mêmes tranches d'âge (ICEJA, 2014 ; MJFPE, 2014).
- D'autres sources indiquent que, pour le Burkina-Faso, le **taux brut de scolarisation dans le primaire** et de 83,7%, et que, dans l'Est, ce taux est de 56,1%. Dans le secondaire, le taux brut de scolarisation national est de 12,8%% tandis qu'il n'est que de 6,5% dans l'Est (valeurs 2014/15). Dans la Gnagna, le taux brut de scolarisation dans le primaire est de 49,3%, et de 3,8% dans le secondaire. Dans la Komandjari, ces taux sont respectivement de 51,8% et de 2,2%. Le taux d'achèvement du cycle primaire de la Komandjari est le plus bas de la Région Est (25,9% contre 43,4% dans la Gnagna, et 41,6% dans l'Est) (valeurs 2014/15) (INSD, 2015d)[54].
- Dans la Région Est, **le nombre d'élèves** est réparti de la façon suivante : on compte 170 142 élèves dans le primaire, 51 889 dans le post-primaire, 5 630 élèves dans le secondaire général et 806 élèves dans le post-primaire et secondaire technique (valeurs 2014/15 *in* INSD, 2015d). Dans la Gnagna, on compte 49 195 élèves (toute sections confondues) ; dans la Komandjari, 10 658 (valeurs 2014/15, in INSD, 2015d).
- Au Burkina-Faso, seulement 4,5% de la population de 16 à 64 ans **a bénéficié d'EFTP** (dont 6,3% d'hommes et 3,1% de femmes). Concernant plus spécifiquement les jeunes, on relève les taux suivants : 4,3% pour les jeunes de 16 à 24 ans (6,6% d'hommes et 3,6% de femmes), 15% des jeunes hommes de 16 à 35 ans en milieu urbain, 10,5% des jeunes femmes en milieu urbain, et 1,5% des jeunes ruraux. Seulement 0,2% de la population en âge de travailler formée dans les métiers agro-sylvo-pastoraux (contre 21,6% qui ont une formation générale, et 74% qui n'ont aucune formation) (ICEJA, 2014 ; SPONG, 2014) A contrario : *« Les personnes formées dans les métiers tertiaires représentent 70% du total de la population formée à l'EFTP »* (ICEJA, 2014).

➔ **Le chômage et l'inactivité des jeunes**

- En Afrique, les **taux de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni dans le système scolaire, ni en formation** – ceux que les anglo-saxons nomment les NEET (*Not in Employment, Education or Training*) – sont plus nombreux que dans les pays riches. Le même constat est fait concernant le taux de chômage. « *Dans les pays africains les plus pauvres, les jeunes ne peuvent pas se permettre de ne pas travailler et sont contraints d'accepter des emplois précaires* » (cf. BARLET, 2016, ibid.).
- Au Burkina-Faso, le **taux de jeunes ni scolarisés ni employés** est de 9,9% (21,5% dans le milieu urbain, et 4,7% dans le milieu rural). Parmi eux figurent 27,4% de chômeurs, 26,3% pas besoin de travailler, 17,3% de « découragés » et 29% de divers. (ICEJA, 2014 ; SPONG, 2014)
- Dans la Région Est, les jeunes ni scolarisés ni employés représentent 2,6% contre 3,5 (dans le Centre Nord et 8,2% dans le Sahel) (ICEJA, 2014)
- Au Burkina-Faso, le **taux de chômage** est de 8,5% en milieu urbain, contre 2,2% au niveau national. (ICEJA, 2014, valeurs 2009-2010). Selon l'enquête EMC 2014, le taux de chômage s'élève à 19,4% pour les urbains, et à 1,1% dans le milieu rural (MJFPE, 2016).

  Concernant plus spécifiquement les jeunes, le taux de chômage est de 34,5% chez les jeunes de niveau supérieur, contre 17,2% chez les jeunes de niveau secondaire, 11,3% des jeunes de niveau primaire, et 5,4% des jeunes non instruits (ICEJA, 2014). 12% des actifs ayant reçu un enseignement général sont au chômage, contre 8,4% des chômeurs ayant reçu une formation technique (ICEJA, 2014)

[54] INSD. *La région Est en chiffres 2015*. Ouagadougou – INSD, 2015. 17p.

➔ **Le travail des jeunes (secteurs, revenus, précarité)**

- En Afrique, « *le **secteur agricole** continue à absorber en moyenne entre 50 et 60% de la population active, chiffre pouvant atteindre 90% dans certains pays* » (WALTHER, 2010). Cependant, « *les jeunes en milieu rural cumulent souvent différentes activités pour limiter les risques parfois élevés associés à la production agricole (périodes de faible production, incertitudes liées au climat) et diversifier leurs revenus comme réponse face au sous-emploi* » (BARLET, 2016)

  Au Burkina-Faso, 80% des actifs sont occupés dans le secteur primaire, 4,8% dans le secteur secondaire, et 14,5% dans le secteur tertiaire (MJFPE, 2014).

  Concernant plus spécifiquement les jeunes : environ 77% des jeunes occupés sont dans le secteur agricole, contre 16,4% pour l'économie informelle non agricole, et 6,2% pour le secteur moderne. 80,7% des jeunes de 16-24 ans travaillent dans le secteur agricole, et 74% des 25-35 ans. (ICEJA, 2014 ; SPONG 2014)

- En Afrique : *« Pour plus de deux jeunes sur trois en milieu rural, le parcours typique consiste à **travailler** en premier lieu **pour sa famille**, puis en auto-emploi, qui se substitue progressivement au travail familial »* (BARLET, 2016)

  Au Burkina-Faso, **la pauvreté** affecte 50,7% des 16-64 qui travaillent dans le secteur agricole (contre 44,5% pour l'ensemble). Plus de la moitié des jeunes actifs sont des travailleurs familiaux non rémunérés (52,8% au total, 42,7% pour les jeunes hommes et 61% de jeunes femmes). (ICEJA, 2014)

- Au Burkina-Faso, 23,1% des actifs agricoles pratiquent la **culture de saison sèche**, et 20,5% des actifs ayant entre 16 et 24 ans. (ICEJA, 2014)

  Dans l'Est, les actifs ayant une pratique agricole en saison sèche ne représentent que 8,2% (2,5% dans le Sahel 8% dans le Centre-Nord). Ce taux diminue à 3,7% lorsqu'il s'agit des jeunes de 16 à 24 ans, et atteint 9,5% concernant les jeunes de 25 à 35 ans (ICEJA, 2014)

➔ **Conclusion**

A la lecture de la documentation sur l'emploi en Afrique et au Burkina-Faso, on retient ces deux séries d'idées « clés », d'abord relatives aux statistiques de l'emploi, puis aux enjeux de l'agriculture familiale.

- Il ressort d'abord que **la représentativité des statistiques relatives à l'emploi doit être interrogée**. Cela est d'abord dû à la complexité du phénomène à étudier : *« L'emploi constitue une des catégories statistiques les plus complexes à appréhender et […] les données existantes sont à utiliser avec précaution »* (BARLET, 2016).

  Plus spécifiquement encore lorsqu'il s'agit du chômage, les statistiques ne permettent pas de rendre compte de toutes les situations rencontrées dans le contexte africain, et notamment en milieu rural. *« En dépit des enseignements pertinents qu'elles offrent, les statistiques du chômage n'appréhendent que le quart environ des jeunes en âge de travailler victimes d'une exclusion sur le marché de l'emploi. […] « Au niveau national, les jeunes chômeurs représentent environ 27% des jeunes de 16 à 35 ans qui ne sont ni scolarisés ni employés »* (ICEJA, 2014).

  Le taux d'emploi vulnérable et précaire (qui *« mesure la part des jeunes qui travaillent à leur compte ou pour celui d'un membre de leur famille »* (BARLET, 2016) représentent davantage la situation des jeunes les moins qualifiés et/ou vivant en milieu rural dans les pays pauvres.

- Les rapports identifient également **les principaux enjeux de l'agriculture familiale** en Afrique : (i) une meilleure accessibilité aux marchés nationaux, notamment via le renforcement du lien ville / campagne, (ii) une augmentation de la productivité (WALTHER, 2010).

  Pour constituer une opportunité pour les jeunes, l'agriculture devra être plus attrayante (et donc plus productive), et les jeunes devront en avoir une impression plus positive. « *Interrogés sur les moyens, selon eux meilleurs ou pires, de gagner leur vie dans leur communauté, les jeunes africains ruraux mentionnent rarement l'agriculture comme ''meilleur emploi'' »* (WALTHER, 2010).

3.3.2. Situation des établissements de formation

Dans cette partie seront présentés les différents types d'établissements de formation La question des fonds d'appui nationaux visant à faciliter la création d'activités commerciales et de microentreprises sera abordée dans la partie suivante.

➔ Les établissements publics

Il existe deux établissements publics d'EFTP : le Collège d'enseignement technique (CET) de Diapaga et le lycée d'enseignement professionnel et technique Yendabli de Fada N'Gourma. En 2012-2013, les effectifs totaux de ce dernier établissement étaient de 365 élèves (240 garçons et 125 filles – (Conseil Régional de l'Est, 2015). En 2017-2016, selon le Directeur Régional de l'enseignement professionnel, l'établissement compterait entre 500 et 600 élèves. Les frais d'écolage s'élèvent à environ 25 000 FCFA par an.

Il y a deux niveaux d'entrée au lycée de Fada N'Gourma :

(1) Une entrée au niveau CM2 (éventuellement sanctionné par un Certificat d'études primaires - CEP). Les élèves entrés à ce niveau poursuivent alors quatre années d'étude dans le but d'obtenir un Certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

(2) Une entrée au niveau 3ème (Brevet d'étude du premier cycle - BEPC) qui doit permettre aux élèves d'obtenir le baccalauréat professionnel. A ce jour, cependant, l'établissement n'a pas encore délivré ce niveau de diplôme. Les premières promotions de bacheliers sont attendues en 2019/20.

Les enseignements dans le lycée ne concernent pour l'instant que deux filières : le génie civil et la mécanique auto. Le Directeur régional indique cependant que la création d'autres filières est à l'étude, dont une filière « transformation agro-alimentaire ». Si cette création est confirmée, la filière pourraient recevoir environ 30 élèves de niveau CEP, et 30 autres de niveau BEPC.

Les difficultés rencontrées sont, d'une part, le manque de salle de classe pour accueillir les élèves (tandis que le Gouvernement cherche à promouvoir la création de nouvelles filières), et, d'autre part, l'absence d'internat (ce qui rend difficile l'accès pour les élèves des autres Provinces de l'Est).

➔ Les Centres de formation professionnelle (CFP)

La Région compte également 41 CFP, répartis en 10 corps de métier. A eux seuls, les CFP de « coupe-couture » représentent près de la moitié des CFP de la Région (20 CFP). La « mécanique 2 roues » vient en 2ème position, avec cinq CPF. La filière « agriculture » n'est présente que dans deux CFP (CR de l'Est, 2015).

Ces CFP sont parfois privés (sous contrat avec le Ministère de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi - MJFPE). Ils délivrent des diplômes BEP (après deux années d'étude) et CAP (après quatre années d'étude). Le plus connu de ces centres est le CFP de Fada N'Gourma. Il forme en mécanique et maintenance auto, maçonnerie, électricité, dessin en bâtiment, comptabilité, et monteur électricien. L'entrée y est sélective : le recrutement se fait par concours et le coût de la formation est très élevé (EDF et al, 2014)[55]. Par ailleurs, le PRD mentionne la difficulté d'insertion des sortants des CFP comme une faiblesse (CR de l'Est, 2015).

➔ Les Centres régionaux et provinciaux de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE)

Il existe un Centre régional et un Centre provincial de formation professionnelle dans la Région Est. Ces structures dépendent de la Direction de la formation professionnelle de l'ANPE. Le Centre régional se trouve à Fada N'Gourma et compte six filières : mécanique deux roues, mécanique automobile, menuiserie métallique, forge, maçonnerie, dessin bâtiment. Le Centre provincial se trouve lui à Diapaga. Il ne comprend qu'une seule filière en mécanique rurale[56].

Les formations dispensées durent trois ans et aboutissent à l'obtention d'un Certificat de qualification professionnelle (CQP). Elles coûtent 45 000 FCFA par an. On relève qu'il n'y a pas, dans ces centres, de formations dispensées dans les domaines agro-sylvo-pastoraux. Le constat vaut d'ailleurs également au niveau national. Dans les 15 filières disponibles dans le dispositif de formation professionnelle de l'ANPE, aucune filière ne concerne le domaine agro-sylvo-pastoral.

➔ Le Centre de promotion rurale PK-60 (CPR)

En 2012, le Burkina-Faso comptait huit CPR. Ces CPR ont une vocation régionale et doivent permettre à des jeunes ruraux de 16 à 35 ans, de niveau CM2, d'acquérir des connaissances techniques dans le

---

[55] EDF et al. *Catalogue des centres et établissements de formations adaptés pour l'électrification rurale au Burkina-Faso et au Mali*. Ouagadougou, août 2014. 124 p.

[56] Cf. http://www.anpe.gov.bf/index.php/presentation/direction-de-la-formation-professionnelle.html .

domaine de l'agriculture, de la pisciculture, de l'élevage et de l'environnement. Ces centres sont sous-tutelle du Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques (MAAH).

Celui de la Région Est est situé à 60 km de Fada N'Gourma et appelé PK-60. Il dispose d'un terrain pour la production agricole des apprenants, et de cinq ha pour ses infrastructures (bureaux, salles de classe, dortoir, réfectoire, etc.). La capacité d'accueil du centre est de 100 élèves, mais l'actuelle promotion compte seulement 12 élèves, ce qui traduit des difficultés de fonctionnement[57].

Le personnel permanent compte quatre techniciens, un économe, un gardien et une cuisinière. A l'issue de deux années de formation, le centre délivre une attestation professionnelle en agriculture et élevage est délivrée (le certificat de qualification professionnelle est envisagé pour les prochaines années). Selon le directeur du Centre, 70% des élèves parviennent à s'installer après leur passage dans le centre.

Les difficultés du centre sont nombreuses : les bâtiments sont délabrés, les ressources humaines insuffisantes (il manque notamment des techniciens dans le domaine des ressources animales et de l'environnement, et une infirmière), et les formateurs sont démotivés.

NB : Le centre de formation en agro-écologie de l'ONG ARFA à Natiagoni, 45 km de Fada N'Gourma, est principalement destiné aux techniciens et paysans leaders. Il n'a pas été pensé pour faire de la formation de masse, pour des niveaux basiques.

➔ Les Maisons familiales rurales (MFR) de Tambaga et de Diabo

Les MFR du Burkina-Faso dispensent des formations en lien avec les besoins socio-économiques du milieu dans lesquelles elles sont implantées :

- Des formations longues en agriculture-élevage, de deux ans, en alternance (44 semaines en MFR, et 44 semaines de stage), plutôt orientées vers des jeunes.

- Des formations courtes, notamment dans le domaine du maraîchage et de l'embouche bovine ou ovine, de plusieurs jours par mois (pour un total de quatre à six semaines en MFR et de 18 à 20 semaines de stage).

Elles ont un mode éducatif basé (i) sur l'alternance entre l'école et le milieu professionnel, et (ii) sur une mobilisation des familles dans la gouvernance de l'établissement.

La MFR de Tambaga (province de la Tapoa) a été créée en 2009 et celle de Diabo (province du Gourma) en 2010, avec le soutien et l'accompagnement des MFR de Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique[58]. Ces MFR sont appuyées par une Union nationale basée à Ouagadougou (formation, mise en réseau, recherche de financement, etc.).

➔ Les Centres d'éducation de base non formelle (CEBNF)

Les CEBNF ont été créés en 1995. Ce sont des structures ouvertes aux jeunes de neuf à 15 ans. Le programme de formation comprend deux phases : une phase d'apprentissage de base, et, depuis 2005, une phase d'apprentissage des métiers pour « *optimiser les chances d'insertion socio-professionnelle des apprenants* » (Association pour la promotion de l'éducation non formelle- APENF, non daté)[59].

La phase d'apprentissage, l'acquisition des connaissances se fait en langue nationale, puis en français. Elle comprend une initiation aux métiers de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et de l'artisanat. La phase d'apprentissage des métiers est optionnelle. Au total, les CEBNF ont pu former en moyenne 250 apprenants par années, dans sept filières différentes (essentiellement la couture et la mécanique).

En 2014, la Région Est comptait 1 408 centres d'éducation non formelle (41 324 apprenants), dont 460 dans la Gnagna (14 354 apprenants, près d'un tiers de l'effectif Régional), 235 dans la Komondjari (6 174 apprenants) et 247 dans la Tapoa (7 595 apprenants). La langue des gourmantché – le gurmancema – est bien sûr la plus utilisée (plus de 87%), et est suivi du mooré (près de 10%) (CR de l'Est, 2015).

➔ En conclusion : un secteur de la formation en souffrance

---

[57] Cf. http://www.sidwaya.bf/m-18067-centre-de-promotion-rurale-pk60-de-fada-la-desillusion-au-bout-du-compte.html.

[58] Cf. https://www.mfr49.org/partenariat-les-mfr-du-burkina-faso/.

[59] APENF. *L'éducation non formelle au Burkina-Faso. Apprendre à tout âge. 10 points pour tout comprendre et bien agir*, Ouagadougou - APNEF, 19p.

Les différents centres de formation identifiés ici ne forment qu'un nombre marginal de jeunes à l'échelle de la Région. Cet impact limité s'explique en partie par la mauvaise répartition géographique des centres, principalement concentrés à Fada, et l'absence d'internat (ce qui ne permet pas l'accueil des jeunes ruraux). Au niveau national, l'ICEJA rappelle que seulement 4,9% des jeunes en âge de travailler ont bénéficié d'une formation technique et professionnelle (et seulement 0,2% dans les filières agro-sylvo-pastorales).

Il doit être relevé par ailleurs la sous-représentation des filières agro-sylvo-pastorales dans le dispositif régional de formation. La part belle est faite, en revanche, aux filières de couture et de mécanique. L'ICEJA fait le même constat au niveau national, et relève le décalage entre l'offre et les besoins des populations rurales : *« Le profil de formation de la population en âge de travailler est en déphasage avec les besoins en qualification dans le secteur agro-sylvo-pastoral qui représente plus de 75% de l'emploi total »*. Pourtant, ajoute l'ICEJA, *« le secteur agro-sylvo-pastoral est de loin celui capable d'offrir des opportunités d'emplois productifs à la majorité de la population »* (ICEJA, 2014).

Le troisième point à retenir est que la plupart de ces centres souffrent d'une insuffisance criante de moyens matériels et humains. Le cas est particulièrement frappant pour le CFP PK-60. Sur le plan matériel, une simple visite du site permet de relever le niveau de délabrement de ses bâtiments (cf. les photos ci-dessous). Sur le plan des ressources humaines, il faut noter que le Centre, prévu pour accueillir une centaine d'élèves, ne peut en fait qu'en encadrer une dizaine par an.

Enfin, il faut sans doute également déplorer des formations et des modalités d'apprentissage trop « théoriques ». Pourtant, la documentation relative à l'emploi conduit plutôt à penser que les centres qui privilégient « *la mise en situation de travail des jeunes* » (BARLET, 2016) sont mieux adaptées aux élèves issus des milieux ruraux.

Figure 23 - Vue d'un bâtiment du centre PK-60 (crédit : Somyouda OUEDRAOOGO, 2017)

Figure 24 - Salle de classe délabrée du PK-60 (crédit : Somyouda OUEDRAOOGO, 2017)

3.3.3. Fonds d'insertion professionnelle

Il existe cinq fonds visant chacun à promouvoir l'auto-entreprenariat et l'insertion professionnelle : le Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE), le Fonds d'appui au secteur informel (FASI), le Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (FAIJ), le Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF) et le Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA).

➔ Présentation des Fonds (hormis le fonds FAARF, hors guichet unique)

Nom du fonds (année de création)	Budget annuel approx. (FCFA) / Région Est	Montants accordés (FCFA)	Taux d'intérêt	Secteurs	Critères d'accès	Effectifs (et taux d'accept.)
FAPE (1998)	Environ 48 millions (2016)	Entre 1,5 et 10 millions	Entre 8% et 12%, selon les secteurs économiques Taux dit dégressif	Agriculture, élevage, et sylviculture (le plus grand nombre de dossier), transformation, artisanat, commerce, BTP, prestations de services	- Nationalité burkinabè - Age entre 18 et 45 ans - Etablissement d'un plan d'affaire Garantie : PUH ou carte grise ou bulletin de salaire / caution solidaire en cas de groupement	En 2016, environ 16 individus soutenus et 6 groupements de femmes
FASI (1998)	Environ 50 millions (2016)	Entre 100 000 et 1,5 millions	Entre 4% et 13% selon les secteurs économiques Handicapés : 4% Taux dit linéaire	Agrosylvopastoral Commerce, prestation de services, artisanat, etc.	- Nationalité burkinabè - Etablissement d'un plan d'affaire Garantie : PUH ou carte grise ou bulletin de salaire / caution solidaire en cas de groupement	En 2016, environ 100 personnes. Sur 660 dossiers présentés en 2017, 64 acceptées.
FAFPA (2003)	Environ 250 millions (2016)	Subvention à hauteur de 87,5% des dépenses totales.	Subvention	Agriculture, élevage, tourisme, hôtellerie, transport, logistique, commerce, prestations de service, artisanat, etc.	- Avoir une existence légale - Avoir une activité en lien avec la création d'emploi - Renseignement d'une fiche technique de projet de formation	Apprentissage : 235 jeunes Perfectionnement : 500 personnes
FAIJ (2007)	Environ 30 millions (2016)	Entre 200 000 FCFA et 2 millions de FCFA pour des individus (jusqu'à 5 millions pour des groupements)	Selon les publics : 2% pour les handicapés, 3,5% pour les femmes, 4% pour les hommes.	Artisanat principalement (soudure, couture, coiffure…), élevage ensuite (embouche), agriculture.	- Avoir bénéficié d'une formation - Avoir un parrain de plus de 40 ans dans le même domaine d'activité - Renseignement d'un canevas-type présentant le projet d'activité	Environ 40 projets sélectionnés en 2016 (essentiellement des projets individuels).

Figure 25 - Synthèse des caractéristiques des fonds pour l'emploi au Burkina-Faso (source : auteurs, 2017)

➔ Difficultés rencontrées et perspectives

Ces fonds ont une faible autonomie de fonctionnement au niveau régional. La communication sur les appels à projets et la sélection des bénéficiaires, sont, par exemple, réalisées à la Direction générale du Fonds à Ouagadougou (les agents locaux se contentent d'aviser les dossiers qui sont remis aux candidats). Les appels à projets et la sélection sont donc établis sur la base de critères nationaux plutôt que Régionaux.

Un deuxième élément important à relever est que les critères d'accès, censés être plus souples que ceux en vigueur dans une banque privée, excluent de fait les jeunes ruraux. Le FASI comme le FAPE exigent la possession de biens de valeur, que très peu de jeunes de moins de 35 ans peuvent avoir (comme une parcelle d'habitation, ou encore un véhicule personnel).

Une candidature au FAIJ – Fonds qui présente les conditions d'accès les plus souples – nécessite un certain niveau technique et/ou le soutien d'un proche, tant le canevas-type à renseigner est complexe. Au niveau

national, le rapport de l'ICEJA relève également *« la faible implication des jeunes dans le montage de leur plan d'affaires auprès des cabinets partenaires »* (ICEJA, 2014).

Une troisième difficulté est le manque de moyen pour le suivi des bénéficiaires. Manque de personnel, d'abord : hormis le FASI, qui dispose de deux agents, les Fonds ne disposent que d'un seul agent pour assurer le suivi des bénéficiaires et le recouvrement des sommes accordées sur l'ensemble de la Région. Manque de moyens matériels ensuite, et notamment, absence de véhicule : les agents doivent sillonner les différentes Communes où sont dispersés les bénéficiaires avec leur moto de service, ce qui, vu l'état des routes, paraît difficile à assurer sur la durée. Enfin, le budget dédié aux sorties de terrain est limitée (à titre d'exemple, le budget dédié aux sorties de terrain du responsable FAPE est de 162 000 FCFA par trimestre).

Là encore, ces constats régionaux rejoignent les conclusions du diagnostic de l'ICEJA : *« Les capacités de suivi et d'appui-conseil des fonds de financement sont très insuffisantes. »*. Cela a notamment pour conséquence une faiblesse du taux de recouvrement (ICEJA, 2014).

Au final, ces dispositifs semblent peu s'adresser aux jeunes ruraux. L'abondement d'un de ces Fonds par un projet-programme permettrait de pallier cette première difficulté. L'objectif serait alors de financer et de mieux prendre en compte ce type de publics. Selon le responsable du FAPE, il existe par exemple une convention entre la Banque africaine de développement (BAD), l'Union européenne (UE) et la Coopération japonaise pour financer les jeunes riverains de la route Koupéla-frontière en construction. Il reste que, en l'état actuel de leurs forces, les agents localisés à Fada N'Gourma parviendraient sans doute avec peine à suivre de nouveaux bénéficiaires. Un recentrage sur les jeunes ruraux, et l'augmentation des ressources humaines semble être la priorité.

3.3.4. Analyse critique

Les informations relatives à l'offre d'ETFP dans l'Est confirme ce qui a été constaté à un niveau sous-régional : les secteurs secondaire et tertiaire y sont surreprésentés (BARLET, 2016), à l'inverse des filières agro-sylvo-pastorales, qui sont le parent pauvre de ces différents dispositifs. Les rares établissements œuvrant dans le domaine de l'agriculture reçoivent un nombre marginal d'apprenants, et souffrent d'un important manque de moyens humains et matériels.

Quant aux Fonds nationaux, ils sont susceptibles de soutenir la création de micro-entreprises. Et certains projets peuvent concerner l'agriculture ou d'élevage. Il reste que les critères d'accès des Fonds, et les modalités de suivi de leurs bénéficiaires, ne font pas des jeunes ruraux les cibles de ces dispositifs, tant les critères d'accès (garanties et niveau technique requis) sont exigeants, et le suivi des bénéficiaires réduits à son strict minimum (une ou deux visites par an chez le bénéficiaire).

Une première piste d'action serait de soutenir d'une manière ou d'une autre ces dispositifs défaillants : réintroduire les filières agro-sylvo-pastorales dans des établissements pour l'instant dominés par le secondaire et le tertiaire ; assouplir les critères d'accès aux Fonds ; ou encore, renforcer les moyens des structures qui forment ou financent des projets dans le domaine agro-sylvo-pastorales pour améliorer (i) la capacité d'accueil ou le nombre de bénéficiaires (ii) permettre un meilleur accompagnement ou suivi des apprenants et/ou entrepreneurs.

Cependant, quand bien même ces différents axes de soutien seraient mis en application, il resterait l'obstacle de l'accès physique à ces dispositifs, tous principalement situés à Fada, c'est-à-dire éloignés des Communes et des villages des Provinces hors-Gourma. S'agissant des centres de formation, il faudrait sans doute également changer d'approche pédagogique, et rendre les formations moins théoriques et académiques, et donc plus accessibles aux jeunes ruraux (caractérisés par un niveau scolaire très faible).

Pour prendre en compte les préoccupations liées à l'IT, le projet PSAE peut donc chercher à promouvoir une autre approche en matière de formation et de création d'emploi, en créant un dispositif ad'hoc :

- D'abord, en priorisant les filières agro-sylvo-pastorales, ce nouveau dispositif de formation serait directement orienté vers l'emploi.
- Pour répondre aux capacités et besoins des jeunes ruraux, la formation devra mettre davantage l'accent sur la pratique, et être plutôt conçue comme étant de courte durée, avec un suivi long et rapproché ;
- Enfin, pour la rendre plus directement accessibles, cette formation pourrait s'opérer à proximité des lieux d'habitation, à savoir dans les villages-centre des Communes des différentes Provinces concernées. En matière de ressources humaines, l'une des conditions serait de mobiliser des formateurs expérimentés, issus ou intégrés dans le « milieu », et disposant de matériels pour la formation pratique.

Annexe 1 – Liste des personnes rencontrées lors de l'étude

Nom	Prénom	(H/F)	Fonction	Structure	Localité	Mail	Téléphon
- NR -	*- NR -*	H	Chef coutumier	Bartiébougou	Bartiébougou		
COMBARI	Ponibo	F	Membre	Association des productrices maraîchères	Bartiébougou		
COUBARY	Timbenli	H	Membre	Association des jeunes de Bartiébougou	Bartiébougou		
COUBOU	Hassan	H	Membre	Asso Heriyeme (santé infantile, CES-RDS, embouche)	Bartiébougou		
COULIBALY	Stanlislas	H	Expert GR	UGP PSAE - Antenne de Fada	Bartiébougou		72 72 78 17
DAOGO	Darankoum	H	Chef	ZATE / Poste vétérinaire	Bartiébougou		70 88 25 00
LAMOUSSA	Kolma	H	Membre	Périmètre maraicher de Haaba	Bartiébougou		70 06 89 10
LAPARE	Saoubou	H	Membre	Kogl-wheogo	Bartiébougou		
LOMPA	Foninyama	F	Membre	Association des productrices maraîchères	Bartiébougou		
NABA	Sala (Mme)	F	Membre	Périmètre maraicher de Haaba	Bartiébougou		
OUOBA	Possama (Mme)	F	Présidente	Périmètre maraicher de Haaba	Bartiébougou		72 55 82 27
OUOBA	Kondia	H	Aviculteur		Bartiébougou		
SEBGO	Mariamba	H	Responsable	COGES du parc de vaccination de Haaba	Bartiébougou		70 11 31 88
SOMOBOU	Djapéro	H	Président	Association des jeunes de Bartiébougou	Bartiébougou		
THIMOBIANO	Banoualibiyema	F	Présidente	Association des productrices maraîchères	Bartiébougou		
TOMBIANO	Baomba	H	Président	Asso Heriyeme (santé infantile, CES-RDS, embouche)	Bartiébougou		
ZABRE	Mahamadou	H	Agent	UATE Haaba	Bartiébougou		72 37 91 22
BARRY	Paaté	H	Membre	Union des groupements de producteurs de sésame	Bilanga		
FANTA	Namono	F	Membre	Groupement Bouantani (culture arachide et sésame)	Bilanga		
ILBOUDO	Abdoulaye	H	Chef ZAT	ZAT	Bilanga		70 63 67 92
LAKWANDE	Poodardou Alice	F	Membre	Groupement Bouantani (culture arachide et sésame)	Bilanga		
LAKWANDE	Diakino	H	Président	Union des groupements de producteurs de sésame	Bilanga		
LANKWANDE	Joseph	H	Membre	Union des groupements de producteurs de sésame	Bilanga		
LANKWANDE	Mierrida	H	Commissaire aux comptes	Union des groupements de producteurs de sésame	Bilanga		
NAMOANO	Thiamba	H	Ancien animateur	Union des groupements de producteurs de sésame	Bilanga		
NANKWANDE	Marguerite	F	Présidente	Groupement Bouantani (culture arachide et sésame)	Bilanga		
SAWADOGO	Awa	F	Animatrice	ARFA	Bilanga		79 52 38 66
TANYA	Salamatou	F	Coordinatrice	Coordonnation communale des femmes, Membre gpt	Bilanga		
TIABUANDOU	Louise	F	Membre	Groupement Bouantani (culture arachide et sésame)	Bilanga		
KONE	Djibril	H	Agent	UAT	Bilanga Yanga		
				Aménagement de bas fonds PAFR	Bilanga/Banga		
LEGMA	Rasmani	H	Agropasteur	Bénéficiaire ARFA-Fenil et impluvium	Bilanga/Soultenga		
ZIDWEMBA	T Joel	H	Eleveur de volailles	Bénéficiaire ARFA-Poulailler	Bilanga/village		
BARRY	Moumouni	H	Personne-ressource	Union provinciale ds semenciers de la Gnagna	Bogande		79 64 56 59
DABOURGOU	Thiopoa	F	Elève de 3ème (17 ans)	Lycée provincial	Bogande		
DIALLO	Yéro	H	Correspondant	RECOPA Est	Bogande		62 63 01 54
HANRO	Deborah	F	Elève de 2nde (16 ans)	Lycée Dagou	Bogande		
HARO	Samuel	H	Elève de 3ème (18 ans)	Lycée moderne	Bogande		
HARO DAHANDI	Marie (Mme)	F	Membre	Groupement des transformatrices de Moringa	Bogande		73 66 21 92

HARO LANKOANDE	Koka (Mme)	F	Présidente	Groupement des productrices de niébé	Bogande		68 32 61 53
KAFANDO	Frédéric	H	Expert AMO	UGP PSAE - Antenne de Bogandé	Bogande		70 58 66 60
KITANGA	David	H	Elève de 3ème (18 ans)	Lycée provincial	Bogande		
KOALAGA	Barthélémy	H	Chef	ZATE / Poste vétérinaire	Bogande		70 19 02 63
LANKOANDE	Joseph	H	Elève de 3ème (19 ans)	Lycée EDP	Bogande		
LANKOANDE	Hamou	F	Elève de 1ère (19 ans)	Lycée municipal	Bogande		
LANKOANDE	Tiénoupaguidi	F	Elève de 2nde (16 ans)	Lycée provincial	Bogande		
LANKOANDE	Jacqueline (Mme)	F	Présidente	Union provinciale des transformatrices de PFNL	Bogande		70 89 12 88
LANKOANDE	Diani	H	Trésorier adjoint	Comité de gestion du périmètre de Bogande	Bogande		70 37 06 17
LANKOANDE	Tingoandi	H	Vice-président	Comité de gestion du périmètre de Bogande	Bogande		70 36 24 68
MANO	Yénoupiabama	H	Elève de 3ème (18 ans)	En attente de lycée	Bogande		
MANO	Tankoari	H	Trésorier	Comité de gestion du périmètre de Bogande	Bogande		70 37 06 24
NADEMBOU	Paul	H	17 ans	Non scolarisé	Bogande		
OUEDRAOGO	Mamadou	H	Chef d'antenne	Projet VALPAPE (Coopération suisse)	Bogande		24 77 06 63
OUOBA	Arsène	H	Directeur	DPRAH de la Gnagna	Bogande		70 36 24 29
SINANDO	Larba	H	Président	Union communale des semenciers	Bogande		70 78 62 26
TAMBIGA	Justine	F	Elève de 1ère (19 ans)	Lycée provincial	Bogande		
TAMBIGA	Mompogha	F	14 ans	Non scolarisée	Bogande		
TINDANO	Pobani	F	16 ans	Non scolarisée	Bogande		
TINDANO	Daniel	H	Président	CVD Kombouassi	Bogande		
TOMBIANO LANKOANDE	Anne (Mme)	F	Secrétaire	Groupement des transformatrices de Moringa	Bogande		78 32 50 97
YITANGA	Joseph	H	Elève de 3ème (18 ans)	Lycée communal	Bogande		
ZALLE	Salfo	H	Expert foncier	UGP PSAE - Antenne de Bogandé	Bogande		78 00 93 31
LANKOANDE	Kokoro	H	Président coordination Gnagna	Chambre Régionale d'Agriculture	Bogandé		76 08 54 39
TIO	Ernest	H	Adjudant-chef	Gendarmerie	Bogandé		70 72 84 04
KOULA	Kankadia	H	Président coordination Tapoa	Chambre Régionale d'Agriculture	Diapaga		70 58 72 72
ADAMA	Siri	H	Expert suivi évaluation	UGP	Fada N'Gourma	siriadam@yahoo.fr	
BARANKOUM	Abdou Rasmané	H	2ème Vice-Président	Conseil Régional de la Jeunesse	Fada N'Gourma		
BATIONO	Rodrigue	H	Expert foncier	UGP PSAE	Fada N'Gourma	foncier.psae@ca17int.eu	70 03 36 16
BELI	Bama	H	Expert foncier	DAI	Fada N'Gourma	julesbeli_2010@yahoo.fr	79 79 29 32
BOURGOU	Pascal	H	CAT (?)	DRAAH de l'Est	Fada N'Gourma	p.bourgou@yahoo.fr	70 45 71 44
COMBARY	Adrien	H	Expert AMO, point focal	Antenne du PSAE de Gourma	Fada N'Gourma		61 80 00 02
COULIBALY	Stanislas	H	Expert GR et productivité agricole	Antenne du PSAE de Gourma	Fada N'Gourma		72 72 78 17
DIMA	(Madame)	F	Directeur Régional	Ministère de la Jeunesse	Fada N'Gourma		70 11 90 82
DRABO	Bakary	H	Lieutenant	Gendarmerie - Région Est	Fada N'Gourma		70 23 90 78
IDANI	(Monsieur)	H	Représentant régional Est	FAIJ	Fada N'Gourma		71 85 16 17
ILBOUDO	Abdoulaye	H	Directeur Régional	Direction de l'enseignement secondaire et technique	Fada N'Gourma		70 10 68 10
KABORE	Joseph	H	Chargé de projets	FPDCT	Fada N'Gourma	joskabore@yahoo.fr	70 88 55 40
KABORE	Brihima	H	RAF	PSAE	Fada N'Gourma	bilkobk@yahoo.fr	71 26 12 12
KABORE	M.	H	DR	DREEVCC	Fada N'Gourma		70 19 16 82

KABORE	Joseph	H	animateur contrôleur de projet	Agence regionale/ FPDCT de Fada	Fada N'Gourma		
KOUADIRA	Issa	H	Directeur	DPAAH Gourma	Fada N'Gourma	kouadiraissa@yahoo.fr	70 31 91 73
LAMOUSSA	Nana Soophie	F	Expert AMO	DAI	Fada N'Gourma	sophinana@yahoo.fr	73 32 16 12
LEONARD	Frederic	H	Expert Production et filières agricoles	UGP PSAE	Fada N'Gourma		
LOMPO	Bernardin	H	Expert comptabilité	UGP PSAE	Fada N'Gourma	compta.psae@ca17int.eu	70 29 38 12
LOMPO	Paripougouni	H	Président	Conseil Régional	Fada N'Gourma	lompari@yahoo.fr	70 28 59 14
LOMPO	Aminata	F	Chargée renforcement capacité	Chambre Régionale d'Agriculture	Fada N'Gourma	aminatalompo@yahoo.fr	70 24 32 82
MAÏGA	Boubacar	H	Responsable	RECOPA Est	Fada N'Gourma	recopa_est74@yahoo.fr	70 31 13 79
MAÏGA	Alidou	H	Président	Conseil Régional de la Jeunesse	Fada N'Gourma		70 17 54 58
MOULOKE	Christian Jaures	H	Expert génie rural	UGP PSAE	Fada N'Gourma	gr.psae@ca17int.eu	70 82 30 31
Mouloki	Christian	H	Expert National "Génie Rural"'	UGP	Fada N'Gourma	gr.psae@CA17int.eu	70 82 30 31
NAKANDE	Alassane	H	Planificateur	Chambre Régionale d'Agriculture	Fada N'Gourma	nakandel@yahoo.fr	70 16 75 24
NIAONE	Kassou,	H	Secrétaire général	Conseil régional	Fada N'Gourma		70 73 98 52
NIKIEMA	Patarbtalé Joseph	H	DR	DRAAH de l'Est	Fada N'Gourma	patarbtalekdg@gmail.com	70 27 25 95
NIKIEMA	P. Joseph	H	DR	DRAAH de l'Est	Fada N'Gourma	patarbtalekdg@gmail.com	63 44 05 20
NIKIEMA	P. Joseph	H	DR	DRAAH de l'Est	Fada N'Gourma	patarbtalekdg@gmail.com	63 44 05 20
OUANGO	Emmanuel	H	Président coordination Gourma	Chambre Régionale d'Agriculture	Fada N'Gourma		70 19 35 73
OUEDRAOGO	Barou Oumar	H	Coordinateur	PSAE	Fada N'Gourma	epbarou@yahoo.fr	70 25 40 96
OUEDRAOGO	Issouf	H	Expert foncier	Antenne du PSAE de Gourma	Fada N'Gourma		73 95 67 87
OUEDRAOGO	Barou Oumar	H	Coordonnateur	UGP PSAE	Fada N'Gourma		
OUEDRAOGO	Boureima	H	Chargé communication	Chambre Régionale d'Agriculture	Fada N'Gourma	boureimaouedraogo99@yahoo.fr	70 12 27 17
OUOBA KABORE	Estelle (Mme)	F	Directrice régionale	FPDCT	Fada N'Gourma	pgeouoba@yahoo.fr	70 09 73 30
OUOBA/KABORE	P.G. Estelle	F	chef de l'agence regionale	agence régionale/ FPDCT de Fada	Fada N'Gourma		70 09 73 30
RAMDE	Lydia	F	Chef service	Service régional de l'agriculture et des aménagements hyd	Fada N'Gourma		
SARA	Brouhi	H	Chef service	Service régional de l'organisation de la formation, du foncie	Fada N'Gourma		
SAVADOGO	Mathieu B.	H	Directeur	ONG ARFA	Fada N'Gourma	arfa@fasonet.bf	70 26 94 16
SAWADOGO	Abdoul Rasmane	H	Comptable	PSAR	Fada N'Gourma	abdoulrasmanesawadogo@gmail.com	70 24 35 65
SAWADOGO	Souleymane	H	Responsable	FAPE région Est	Fada N'Gourma		70 27 12 23
SIRI	Adama	H	Responsable du S&E	PSAE	Fada N'Gourma	siriadama@yahoo.fr	70 64 41 87
SOUAMPA	Christophe S. T	H	Coordonnateur	Programme VALPAPE	Fada N'Gourma		24 77 06 63
TAMINI	Zoubabio	H	Directeur	Centre de Promotion Rural (PK 60)	Fada N'Gourma		
TIANKANO	Serge	H	Chef service	Service promotion économie rurale	Fada N'Gourma		
TRAORE	Koagli	H	Chef service	Service régional des études statistiques et sectorielles	Fada N'Gourma		
YAMEOGO	(Monsieur)	H	Colonel	Gendarmerie	Fada N'Gourma		
YONLI	Philippe	H	Président	Chambre Régionale d'Agriculture	Fada N'Gourma	philippeyonli@yahoo.fr	70 92 55 19
YOUSSI	Stéphanie	F	Chef de mission opérateur	UGP	Fada N'Gourma		
YOUSSI	Stéphanie	F	Chef de mission	UGP PSAE	Fada N'Gourma	cdm.psae@ca17int.eu	60 65 97 11
BAAKOUMOUN	Djiga	H	Membre	Union Bouama (Riz)	Gayéri		
BARRY	Issa	H	Membre	Union des éleveurs de Gayéri	Gayéri		
BELEMLILGA	I W Roland	H	Directeur provincial des impôts	DR/DGI	Gayéri		70 77 85 37

COMBARI	Djangui	H	Pdt C° finances	Conseil minicipal de Gayéri	Gayéri		71 23 20 46
DICKO	Djibril	H	Pdt C° environnement	Mairie de Gayéri	Gayéri		
DJOLBOU	Jposeph	H	chargé de communication	Maire de Gayéri/service foncier rural	Gayéri		
HASSOURI	Adjima	H	Président coordination Komandjari	Chambre Régionale d'Agriculture	Gayéri		70 89 68 12
KABORE	rasmané	H	Receveur municipal	DR/DGTCP	Gayéri		71 08 75 01
LOMPO	Kamarini	H	1ier Adjoint au Maire	Mairie de Gayéri	Gayéri		
OUEDRAOGO	Ousmane	H	DR CMEF	Contrôle des Marchés et Engagements financiers	Gayéri		71 91 24 20
OUOBA	YEMPABOU	H	Régisseur	DR/DGTCP	Gayéri		71 62 55 90
OUOBA	Jean	H	Agent domanial	Mairie de Gayéri/ service foncier rural	Gayéri		
SAWADOGO	Jacques	H	2ième adjoint au Maire	Mairie de Gayéri	Gayéri		
THIOMBIANO	Kirsika	H	Maire	Mairie de Gayéri	Gayéri	kirsi_thiombiano@yahoo.fr	70 23 90 15
THIOMBIANO	Patrice	H	Comptable	Mairie	Gayéri		70 54 39 90
TOMBIANO	Limanikwa	H	Membre	Union des producteurs de Niébé Tintani Sonyo	Gayéri		
TRAORE	Ousmane	H	Membre	Groupement Voyeba (Sésame)	Gayéri		
ZANTO	Matiena	H	Pdt Com° aménagement, gestion foncièMairie de Gayéri		Gayéri		
BABOUNGO	Yempani	H	Adjoint au DP	DPEEVCC	Kantchari		72 30 12 12
COMBARE	Youmiybidi	H	Conseiller	Mairie de Kantchari	Kantchari		
DIABATE	Boureima Ali	H	Percepteur	DR/Trésor et comptabilité pblique	Kantchari		70 95 62 95
HAMIDOU	Sanfo	H	Chef	ZATE / Poste vétérinaire	Kantchari		70 04 05 14
HAOUSSA	Khadija (Mme)	F	Membre	Groupements des revendeuses de miel	Kantchari		
KOBORI	D Banti	H	Service social	Mairie de Kantchari	Kantchari		78 52 41 76
KOMBARI	Djamibati	H	Agent social	Service social départemental	Kantchari		
LOMPO	Kanfidini	H	Conseiller	Mairie de Kantchari	Kantchari		
LOMPO	Moïse	H	Chargé de communication / DAI	Mairie de Kantchari / UGP PSAE	Kantchari		70 43 04 03
LOMPO	Moamba	H	Vice-président	Union des groupements de producteurs de maïs	Kantchari		62 35 28 10
LOMPO	Moïse Canissus	H	Mairie	Chargé de communication, Pdt Assocation Tin TaniTodiya	Kantchari		70 43 04 03
LOMPO	Moise	H	Chargé de Communication/SFR	Mairie (service fioncier rural)	Kantchari		
MOUBA	Adama	H	Président	Union communale des producteurs de niébé	Kantchari		70 15 64 79
NANA	Emmanuel	H	Policier	Mairie de Kantchari	Kantchari		71 14 67 40
NANA	Emmanuel	H	Agent	Police nationale	Kantchari		71 14 67 40
OUABA	Marc	H	Premier adjoint au Maire	Mairie de Kantchari	Kantchari		70 41 24 62
OUALI	Noundja	H	Conseiller	Mairie de Kantchari	Kantchari		70 87 69 45
OUALI	Palamanga	H	Conseiller	Mairie de Kantchari	Kantchari		60 35 45 66
OUALI	Nondja	H	Vce Président	COGES du Bas fonds PRP de Boupiéma	Kantchari		70 87 69 45
OUALI	Safi (Mme)	F	Secrétaire	Groupement de porcicultrices Tin Ta Fi	Kantchari		
OUALI	Joachim	H	Président	Union provinciale des producteurs de sésame	Kantchari		70 33 36 67
OUEDRAOGO	Masimana (Mme)	F	Présidente	Groupements des revendeuses de miel	Kantchari		
OULALI	Bourema	H	Conseiller	Mairie de Kantchari	Kantchari		70 34 36 07
OUOBA	Amadou	H	Conseiller	Mairie de Kantchari	Kantchari		72 89 68 95
OUOBA	Kamparini	H	Conseiller	Mairie de Kantchari	Kantchari		72 58 26 52

OUOBA	Mindikouba	H	Conseiller	Mairie de Kantchari	Kantchari		7060 95 24
OUOBA	Hampouguini	H	Conseiller	Mairie de Kantchari	Kantchari		60 99 05 87
OUOBA	Adjima	H	CVD	Mairie de Kantchari	Kantchari		
OUOBA	Koana	H	Conseiller	Mairie de Kantchari	Kantchari		
OUOBA	Dieudonné	H	Président	Association des Jeunes de Kantchari (AJK)	Kantchari		70 39 66 28
OUOBA	Marie (Mme)	F	Présidente du comité des femmes	CR de Kantchari	Kantchari		73 61 92 12
OUOBA	Campadini	H	Président du CVD	Village de Kantchari	Kantchari		70 12 27 28
OUOBA	P.	H	Secrétaire	COGES du Bas fonds PRP de Boupiéma	Kantchari		
OUOBA	Talinlaba (Mme)	F	Trésorière	Groupement de porcicultrices Tin Ta Fi	Kantchari		
OUOBA	Alarbo	H	Trésorier	Groupements des apiculteurs	Kantchari		
OUOBA	Yembouani Boubak	H	Emboucheur		Kantchari		70 42 69 55
OUOBA	Dieudonné	H	Président des jeunes	CR de Kantchari	Kantchari		70 39 66 28
OUOBA	Kampadeni	H	Pdt CVD	CVD/Kantchari	Kantchari		70 12 27 28
SANA	Amadou	H	Conseiller d'éducation	Mairie de Kantchari	Kantchari		78 91 27 35
SANA	Amadou	H	Conseiller d'éducation	Lycée départemental de Kantchari	Kantchari		
SANDAMBA	Sinda	H	Comptable	Mairie	Kantchari		71 14 04 09
TANKO	Zeinabou	F	Présidente	Groupement de transformation céréales, arachide	Kantchari		63 87 45 45
TANKOANO	Yentiema	H	CVS	Mairie de Kantchari	Kantchari		51 61 04 78
TANKOANO	Sando (Mme)	F	Secrétaire	Groupement de productrices d'arachide et niébé	Kantchari		70 78 37 19
TANKOANO	Baniery (Mme)	F	Trésorière	Groupement de productrices d'arachide et niébé	Kantchari		73 45 88 94
TANKOANO	Nietema	F	Secrétaire	Union communale des producteurs de niébé	Kantchari		51 61 04 78
YARBANGA	Adam	H	Chef	ZATA Kantchari	Kantchari		70 58 77 35
		F	Focus group	Groupement mixte Toriyaba (sésame)	Kantchari		
		F	Focus group	Groupement de femmes Tinfi (Saponification)	Kantchari		
		F	Focus group	Groupement de femmes Transformation du néré	Kantchari		
		F	Focus group	Groupement de femmes Mamanli / transformation néré	Kantchari		
		F	Focus group	Groupement de femmes/ fabrication farine de maïs	Kantchari		
BAUDOIN	François	H	Directeur	CA17	La Rochelle	François Baudouin <fba@ca17int.eu>	05 46 68 32 17
DABONGO	Diassano	H	Orpailleur	Village de Siédougou	Manni		
DABONGO	Dimanche	H	Orpailleur	Village de Siédougou	Manni		
DAMBINA	Thionba	F	Elève de 4ème (17 ans)	Village de Seidougou	Manni		
DERBIN	Yensombi	H	Président	CVD de Seidougou	Manni		
GUIDIEBOUGOU	Atine	H	Elève de 1ère, 20 ans (marié, 2 enfants)	Village de Siédougou (Lycée départemental de Manni)	Manni		
KAFANDO	Yenboaro	H	19 ans	Village de Siédougou	Manni		
KIARA	Larba	H	22 ans (marié, 1 enfant)	Village de Siédougou	Manni		
MANO	Tissa	H	Agriculteur	Village de Siédougou	Manni		
NAMANTOU	Nendaba	H	Président	Association des parents d'élève de Seidougou	Manni		
NAMTOUGOU	Diagnoagou	H	23 ans (marié, 1 enfant)	Village de Siédougou	Manni		
NAMTOUGOU	Philippe	H	20 ans (marié)	Village de Siédougou	Manni		
TINDANO	Djeneba	F	Elève de 3ème (17 ans)	Village de Siédougou	Manni		
TINDANO	Goyana	F	Non scolarisée (13 ans)	Village de Siédougou	Manni		
TINDANO	Koangba	F	Non scolarisée (15 ans)	Village de Siédougou	Manni		
TINDANO	Larba	F	Non scolarisée (17 ans)	Village de Siédougou	Manni		
GROPIER	Nicolas	H	Premier conseiller	Ambassade de France au Burkina Faso	Ouagadougou	nicolas.groper@diplomatie.gouv.fr	55 26 33 34
GUIRO	Daouda	H	Directeur des Affaires Juridiques	FPDCT	ouagadougou		70 70 25 88
GUISSOU	Vincent	H	Contrôleur Financier	DGCMEF	Ouagadougou		70 27 84 44
ILBOUDO	Irissa	H	DFP (?)	DGESS/MAAH	Ouagadougou	ilboudoirissa@gmail.com	70 73 12 12
OUADEBA	Justin	H	Auditeur contrôleur interne	FPDCT	ouagadougou		
PARE	Souleymane	H	Agent	DGESS/MAAH	Ouagadougou	phil.drabo@gmail.com	70 03 46 28
RAKOTOARISOA	Claude	H	Assistant technique	FPDCT	Ouagadougou		56 87 78 72
SAWADOGO	Ousseini	H	Agent	DGESS/MAAH	Ouagadougou	oussen9@yahoo.fr	70 59 10 46
SAWADOGO	Laurent	H	Directeur général	FPDCT	ouagadougou		71 28 37 25
SORE	Idrissa	H	coordonnateur adjoint	Projet d'Appui aux Collectivité Territotiales	Ouagadougou		7 025 50 06
TRAORE	Fousseni	H	SG ECOBANK	ECOBANK	Ouagadougou		70 20 50 26
VASSEUR	Denis	H	Chargé de mission secteur rural	AFD - Bureau de Ouagadougoo	Ouagadougou	vasseurd@afd.fr	71 38 20 72
ZONGO	Abdoulaye	H	Coordonnateur	FICOD	Ouagadougou		70 26 07 59

Octobre 2017

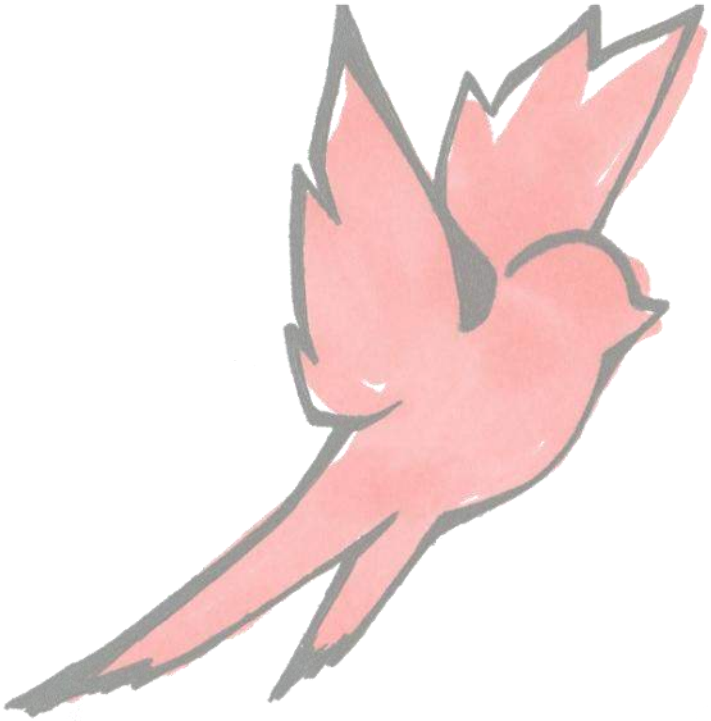

Initiative Conseil International (ICI)
Impasse Thévenoud – 330
Secteur 01
BP 6490
Ouagadougou 01 I Burkina-Faso
Tél : +226 50 30 88 60
E-mail : ici@fasonet.bf ou ici@mail-bf.com
Web : www.ici-burkina.com

SAS SalvaTerra
6 rue de Panama
75018 Paris I France
Tel : +33 (0)6 66 49 95 31
Email : info@salvaterra.fr
Skype : o.bouyer.salvaterra
Web : www.salvaterra.fr
Vidéo : www.salvaterra.fr/fr/video

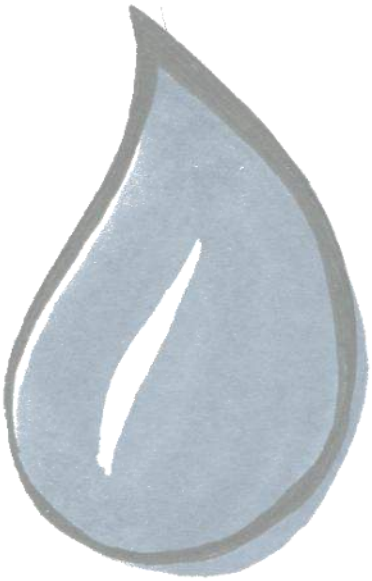

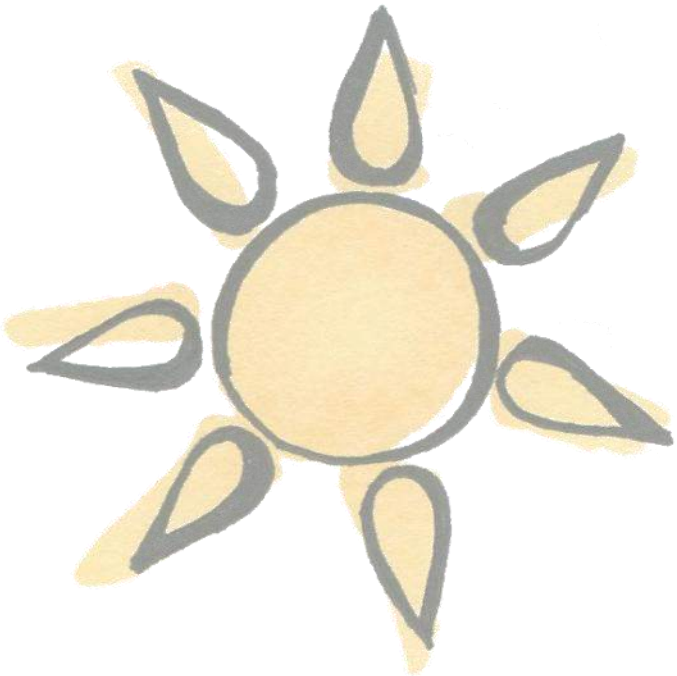

Agence française de développement
Bureau de Ouagadougou,
52 Avenue de la Nation 01 BP 529
Ouagadougou 01 BURKINA-FASO

Etude de faisabilité du volet « Initiative Tirawa » du Projet d'appui à la sécurité alimentaire dans l'Est du Burkina-Faso (PSAE)

Livrable 2 – Opportunités économiques et d'emploi

Octobre 2017

INITIATIVES CONSEIL INTERNATIONAL

SalvaTerra

LISTE DES FIGURES 2
1. CULTURES 3
1.1. Cultures pluviales vivrières traditionnelles : sorgho et mil 3
1.2. Culture pluviale mixte (vivrière/rente) : maïs 5
1.3. Cultures pluviales de rente : niébé, arachide, sésame 6
1.4. Culture « irriguée » de rente : riz 8
1.5. Maraichage 10
2. ELEVAGE 11
2.1. Pastoralisme 11
2.2. Embouche bovine et ovine 11
2.3. Aviculture (chair et œufs) 13
2.4. Porciculture 14
3. PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX 16
3.1. Miel 16
3.2. Autres PFNL végétaux : karité, néré, baobab, etc. 17
4. INVESTISSEMENT DE LONG TERME EN HIMO 19
4.1. CES-DRS 20
4.2. Pistes 21

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Compte d'exploitation pour la culture du sorgho (avec labour attelé) (source : auteurs, 2017) 4
Figure 2 - Compte d'exploitation pour la culture du sorgho (avec labour attelé) (source : auteurs, 2017) 5
Figure 3 - Compte d'exploitation pour la culture du niébé (source : auteurs, 2017) 7
Figure 4 - Compte d'exploitation pour la riziculture de périmètre irrigué (source : auteurs, 2017) 9
Figure 5 - Compte d'exploitation d'un élevage semi-moderne de poulet de chair (source : auteurs, 2017) 14
Figure 6 - Compte d'exploitation pour la production de beurre de karité (source : auteurs, 2017) 18
Figure 7 - Compte d'exploitation pour la production d'huile de baobab (source : auteurs, 2017) 18

1. Cultures

1.1. Cultures pluviales vivrières traditionnelles : sorgho et mil

D'après les données des STD de l'agriculture (à considérer avec prudence. Cf. Partie 3.1.1 du Livrable 1), le sorgho blanc et le petit mil occuperaient près des deux tiers des surfaces cultivées dans la zone ciblée, assurant la base de la sécurité alimentaire. Au cœur des exploitations agricoles, elles mobilisent prioritairement les moyens de production : terres, outillage (notamment la culture attelée), mais aussi force de travail, des jeunes et moins jeunes, sous la responsabilité du chef de famille.

Dans ces deux filières, il n'y a pas de goulot d'étranglement majeur et pas de fonction technique nécessitant la concentration du capital dans un maillon. La production, le stockage, la transformation (pillage par les femmes) et la consommation (autoconsommation et vente des éventuels surplus) se font partout dans la zone d'étude. Ainsi, rares sont les projets de développement qui s'y intéressent : il y a peu d'opportunité d'engager des actions « spectaculaires », à effet rapide, visiblement décisives.

Pourtant, dans un contexte de vulnérabilité croissant (aléa climatique, baisse de la fertilité des sols par endroits, accroissement démographique et pression foncière), où la stratégie de préservation de la sécurité alimentaire prévaut, la production de sorgho et mil est importante et facteur de cohésion sociale. Elle est destinée à l'alimentation de tous les membres des familles, sans distinction de genre, d'âge ou de catégorie sociale (en zone rurale).

➔ Accessibilité pour jeunes (hommes et/ou femmes) : -

Foncier : C'est le principal facteur limitant l'accès des jeunes hommes à ces productions vivrières traditionnelles. Etant donné la faiblesse des rendements (d'après les témoignages recueillis, autour de 600 kg/ha pour le mil et 700 kg/ha pour le sorgho, selon les pratiques culturales habituelles). Il faut des surfaces conséquentes pour avoir une production substantielle. Or, l'accès au foncier des jeunes hommes est limité jusqu'au mariage, et parfois dans les premières années après mariage (surtout au Nord de Bilanga, dans la Province de la Gnagna, où la pression foncière s'accroit). Quant aux femmes, jeunes et âgées, elles participent aux travaux familiaux sur ces cultures, sous la supervision du chef de famille, mais elles cultivent rarement pour leur propre compte, sur leurs petites parcelles.

Capital : Besoin limité si pratiques culturales minimales (labour manuel, semences locales, apport limité d'engrais organique, pas d'engrais chimique).

Main d'œuvre : Besoin en main d'œuvre de l'ordre de 80 hj/an pour mil et 100-110 hj/ha pour le sorgho en culture complètement manuelle (Ministère de la coopération française, 1993)[1], légèrement moindre si le labour est attelé (ex du compte d'exploitation infra : environ 70 hj/ha pour le sorgho).

Savoir-faire technique : Il existe un savoir-faire technique traditionnel. Des pratiques améliorées (apport de compost, démariage, sarclo-buttage à la charrue asine) ont été diffusées depuis quelques décennies, mais leur adoption reste encore limitée.

Genre : Les femmes cultivent rarement le mil ou le sorgho pour leur propre compte, préférant s'adonner aux cultures de rente (Cf. infra). Cependant, il y a un enjeu à promouvoir des techniques et équipements visant à améliorer la productivité du travail des femmes pour certaines étapes culturales chronophages : labour (culture charrue asine), semis (rayonneuse), désherbage (sarclo-butteuse), etc. C'est un objectif difficile puisque ce travail, fondu dans celui de la famille et destiné à l'autoconsommation, n'est pas rémunéré et donc sous valorisé. C'est cependant un objectif essentiel, puisqu'il peut permettre aux femmes de redéployer leur temps sur des activités rémunératrices.

➔ Faisabilité technique et financière : ++

Techniquement :

- Production : Les pratiques culturales traditionnelles permettent d'obtenir des rendements et revenus minimaux, qui peuvent cependant être améliorés pour certains agriculteurs, disposant de

[1] Ministère de la coopération. *Mémento de l'agronome – Quatrième édition*. Paris - Ministère de la coopération, 1993. 1 635 p

capital ou de contacts : (i) accès aux variétés améliorées, notamment au sorgho à double objectif alimentaire et fourrager, (ii) accès aux équipements (via des commandes publiques à des fabricants locaux de charrues et charrettes) et aux engrais subventionnés ;

- Transformation : Les transformations (*tô* à base de mil et sorgho blanc*, dolo* à base de sorgho rouge – plus rare) se font avec des équipements limités et peu coûteux. A noter que la diffusion de foyers améliorés pourrait limiter la consommation en bois et améliorer la rentabilité des dolotières.

Financièrement :

- Production : Dans l'illustration ci-dessous, la rémunération du travail est positive (un peu plus de 1 500 FCFA/hj) et les charges de production sont limitées (71 500 FCFA/ha, dont plus de la moitié correspondant au coût de labour, qui n'est pas systématiquement pratiqué). Par ailleurs, les résidus de culture sont valorisables pour le cheptel du ménage.

CHARGES						RECETTES				
Item	Unité	Qté (hj)	Qté (autre)	PU (FCFA)	PT (FCFA)	Item	Unité	Quantité	PU (FCFA)	PT (FCFA)
Labour (contrat avec charrue bovine)	ha	2	1	40 000	40 000	Sorgho	kg	700	250	175 000
Fumier (+/- de bouse, +/- de paille). Fait par 1/3 des agri	charrette	9	15	-	-	Tiges				-
Semis (semences améliorées, utilisées par 50% des agri)	kg	10	5	1 500	7 500					
Démariage (passage de 5-6 brins à 2-3 brins)	ha	4			-	Vendu pour 10%, consommé pour 90%				
NPK (semis + 15j). Utilisé par 40% des agri	sac	4	2	12 000	24 000					
Hersage/désherbage (x2)	ha	16			-	Prix variant entre 200 (récolte) à 300 (soudure) FCFA/kg				
Récolte	hj	8			-					
Transport (portage de tête, car récolte échelonnée)	hj	12			-	Rému. travail (FCFA/hj)		1 545		
Séchage au soleil puis stockage	hj	2			-					
		67		**TOTAL**	**71 500**				**TOTAL**	**175 000**
Quasiment identique pour petit mil, avec production moyenne moindre (600 kg/ha) et prix variant de 400 (récolte) à 750 (soudure) FCFA/kg										
Fait le 20 septembre à Kantchari avec Moamba LOMPA	Vice-président de l'Union des producteurs de maïs									
Revu le 25 septembre à Bogande avec Moumouni BARRY	Personne-resource de l'Union provinciale des semenciers de la Gnagna									

Figure 1 - Compte d'exploitation pour la culture du sorgho (avec labour attelé) (source : auteurs, 2017)

- Transformation : La transformation se fait quasiment exclusivement dans la concession familiale, que ce soit pour les céréales autoconsommés ou achetées. Il est difficile de calculer une rémunération du travail sur ces activités de transformation.

➔ Intérêt pour l'emploi, les revenus et la sécurité alimentaire : ++

Emploi : La production de mil et sorgho est la source d'emploi majeure de toute la Région.

Revenus : Ce sont des productions à rendements faibles, peu rémunératrices (essentiellement destinées à l'autoconsommation, avec vente des rares surplus éventuels).

Sécurité alimentaire : Le sorgho et le mil sont à la base de la sécurité alimentaire de la Région.

➔ Croissance actuelle et potentielle, et modalités d'appui du PSAE-IT ?

Croissance du secteur, actuelle et potentielle : D'après les STD, la superficie cultivée et la production des céréales sèches seraient en croissance dans toute la frange Nord de la Région Est, avec une croissance pour le sorgho, tandis que le mil semble stagner dans plusieurs Communes. En dépit des incertitudes sur les chiffres, cette tendance est cohérente avec l'accroissement de la population et son rajeunissement, la production tendant à croître au moins autant que la population.

Modalités d'appui du PSAE-IT : Les jeunes hommes, avant mariage, ne pilotent pas directement ces productions, mais contribuent aux travaux y relatifs sous la supervision des chefs de famille. Pour les femmes, la situation est identique, qu'elles soient non mariées (travaux y relatifs sous la supervision du père) ou mariées (travaux y relatifs sous la supervision du mari). Dans ce cadre, un éventuel appui du PSAE-IT sur ces deux cultures pourrait cibler directement les jeunes hommes récemment mariés et indirectement leurs épouses, via la C1 FIC Promoteurs (investissements) et C2 (accompagnement), afin de fournir des appuis en termes d'intensification agro-écologique (utilisation de semences améliorées, d'engrais organique, de labour et hersage attelé, etc.)

1.2. Culture pluviale mixte (vivrière/rente) : maïs

➔ Accessibilité pour les jeunes (hommes et/ou femmes) : +

Foncier : L'accès au foncier est aussi un facteur limitant pour la production de maïs par les jeunes. Toutefois, le maïs présente trois particularités : (i) Il peut se succéder à lui-même et donc être cultivé en continu sur une même parcelle ; (ii) Il produit deux à trois fois plus que mil et sorgho (d'après les témoignages recueillis, le rendement moyen tourne autour de 2 t/ha avec les pratiques habituelles), (iii) il est exigeant par rapport à la fertilité organique du sol. C'est donc une culture attractive pour un jeune, homme ou femme, sur une parcelle restreinte, fixe et bien fumée.

Capital : Besoin limité si pratiques culturales minimales (labour manuel, semences locales, pas d'engrais chimique), mais nécessité d'apport d'engrais organique, ce qui implique d'avoir accès à du fumier et une charrette asine, deux choses pas toujours à la portée des jeunes (Cf. Partie 3.1.2 du Livrable 1)

Main d'œuvre : Besoin en main d'œuvre comparable à celui du mil et du sorgho, légèrement moindre si le labour est attelé (ex du compte d'exploitation infra : environ 80 hj/ha pour le maïs).

Savoir-faire technique : Facilement maîtrisable pour la culture traditionnelle. Des techniques adaptées pourraient être proposées pour la production de matière organique : si les compostières ont déjà été largement vulgarisées, des pratiques plus efficaces seraient à promouvoir, dans un contexte de raréfaction des résidus de culture (semis sous couvert végétal, associations, agroforesterie et RNA).

Genre : La culture du maïs est pratiquée tant par les hommes que par les femmes, jeunes ou âgé(e)s. De plus, pour les femmes, il y a des possibilités de transformation du maïs (farine, couscous, etc.), mais avec des valeurs ajoutées qui demeurent limitées en raison du faible pouvoir d'achat des consommateurs locaux.

➔ Faisabilité technique et financière : ++

Techniquement : Pas de difficulté technique majeure, si ce n'est la nécessité d'avoir un sol bien fumé. Des variétés non-hybrides de cycle court (80 j à 100 j) sont disponibles. L'association ou la culture en dérobée e maïs-niébé permet d'intensifier la production (fertilisation azotée, grains et fanes de niébé).

Financièrement : Dans l'illustration ci-dessous, la rémunération du travail est positive (un peu plus de 2 300 FCFA/hj), mais les charges de production sont plus importantes que dans l'illustration de compte d'exploitation sur sorgho présentée précédemment (188 000 FCFA/ha vs 71 500 FCFA/ha, dont plus des 2/3 correspondant au coût de labour et de hersage par culture attelée, pas systématiquement pratiqués). Par ailleurs, les résidus de culture sont valorisables pour le cheptel du ménage (parmi tous les résidus locaux, ceux de maïs sont les plus appétés par les ruminants).

CHARGES						RECETTES				
Item	Unité	Qté (hj)	Qté (autre)	PU (FCFA)	PT (FCFA)	Item	Unité	Quantité	PU (FCFA)	PT (FCFA)
Labour (contrat avec charrue bovine)	ha		2	40 000	40 000	Maïs	kg	2 500	150	375 000
Fumier (+/- de bouse, +/- de paille)	charrette	9	15		-	Tiges				-
Semences (jaune ou blanc, 2 à 4 mois)	kg		15	1 000	15 000					
Insecticides (en mélange avec semences)	sachet		1	1 000	1 000					
Semis (poquet)	ha	30				Vendu pour 10%, consommé pour 90%				
NPK (semis + 15j)	sac	2	3	13 000	39 000					
Urée (semis + 40j)	sac	1	1	13 000	13 000	Prix variant entre 100 à 200 FCFA/kg				
Hersage/désherbage à la charrue asine (x4)	ha		4	20 000	80 000					
Gardiennage	ha	15			-	Rému. travail (FCFA/hj)		2 338		
Récolte	ha	20			-					
Transport par charrette asine	ha	1			-					
Séchage au soleil puis stockage	ha	2			-					
		80		**TOTAL**	**188 000**				**TOTAL**	**375 000**
Fait le 20 septembre à Kantchari avec Moamba LOMPA, Vice-président de l'Union des producteurs de maïs										

Figure 2 - Compte d'exploitation pour la culture du sorgho (avec labour attelé) (source : auteurs, 2017)

A l'échelle de la campagne agricole, et même s'il est très limité, le financement de la campagne peut poser des difficultés à des jeunes : semences améliorées, engrais chimique, prestation de labour, etc. Le développement de crédit warrant est une option, car toute production (céréalière notamment) qui se conserve et se vend facilement sur le marché peut être nantie. Cependant, il suppose un travail d'organisation préalable (par exemple, warrantage « communautaire » : OPA-SFD avec double clé détenue par l'OPA et le SFD) et un magasin de stockage sûr et bien identifié.

➔ Intérêt pour l'emploi, les revenus et la sécurité alimentaire : ++

Emploi : Le maïs, dont la productivité par actif tend à croitre régulièrement au Burkina-Faso depuis les années 80, et dont les rendements (compris entre 1 à 2,5 t/ha) sont supérieurs à ceux du mil et sorgho (compris entre 0,6 et 0,8 t/ha) valorise mieux le foncier que ces deux céréales. Par ailleurs, il permet d'optimiser l'utilisation du facteur de production le plus accessible aux jeunes, leur main d'œuvre.

Revenus : Le maïs se conserve facilement et se consomme de plus en plus dans la zone ciblée. Il est facile de le vendre et c'est ce qui fait son attrait pour les jeunes hommes et femmes en recherche d'émancipation par rapport au système d'exploitation familial.

Sécurité alimentaire : Le maïs, en tant que céréale complémentaire au mil et au sorgho, contribue à la sécurité alimentaire de la Région. Etant donné la faiblesse des statistiques agricoles (sujet évoqué dans la Partie 3.1.1 du Livrable 1), on ne peut malheureusement aller plus loin dans la quantification.

➔ Croissance actuelle et potentielle, et modalités d'appui du PSAE-IT ?

Croissance du secteur, actuelle et potentielle : La tendance observée à l'échelle nationale et qui semble confirmée à l'échelle régionale est à la fois une croissance de la surface des rendements. Ceci est cohérent avec les efforts engagés pour améliorer les rendements et avec le croît démographique.

Modalités d'appui du PSAE-IT : Contrairement au mil et au sorgho, les jeunes hommes et femmes peuvent produire du maïs pour leur propre compte, au-delà de la production familiale supervisée par le chef de famille (ou le mari, dans le cas des jeunes femmes mariées) et à laquelle ils contribuent. Dans ce cadre, un éventuel appui du PSAE-IT sur le maïs pourrait cibler directement les jeunes hommes et femmes, via la C1 FIC Promoteurs (investissements) et C2 (accompagnement), afin de fournir des appuis en termes d'intensification agro-écologique (utilisation de semences améliorées, d'engrais organique, de labour et hersage attelé, etc.)

1.3. Cultures pluviales de rente : niébé, arachide, sésame

L'arachide et le niébé s'insèrent bien dans les rotations à base de céréales (apport d'azote car légumineuses, maintien de la structure du sol, réduction de la pression parasitaire, etc.) et peuvent aussi être cultivées en association ou en dérobée (par ex, l'association niébé / sorgho est assez courante). Elles peuvent aussi se cultiver sur des parcelles indépendantes (succession avec des friches), même si la monoculture finit par se traduire par des baisses de rendements. Les fanes d'arachide et de niébé sont très appréciées par les ruminants. Elles peuvent être utilisées sur l'exploitation ou être vendues, ce qui accroît la valeur ajoutée par hectare.

Le sésame est une culture relativement nouvelle, tirée par la demande mondiale, qui accepte des sols avec une fertilité moyenne.

➔ Accessibilité pour les jeunes (hommes et/ou femmes) : ++

Foncier : Parce qu'elles peuvent se cultiver à côté du système de culture principal de la famille, l'arachide, le niébé et le sésame sont des cultures accessibles aux jeunes, sous réserve que la pression foncière ne soit pas trop forte. Les trois cultures acceptent des sols moyennement fertiles.

Capital : Besoin limité si pratiques culturales minimales (labour manuel, semences locales, pas d'engrais chimique).

Main d'œuvre : Ces cultures sont exigeantes en main d'œuvre, notamment pour la récolte. Ceci permet de maximiser le facteur de production le plus accessible aux jeunes.

Savoir-faire technique : Les pratiques culturales pour ces trois cultures sont relativement bien connues et maitrisées par la plupart des jeunes, qui les pratiquent couramment.

Genre : Ces trois cultures sont prisées des femmes, jeunes et moins jeunes. Elles ont en effet le double avantage (i) de bien valoriser la main d'œuvre disponible sur de petites surfaces, (ii) de bien se prêter à la commercialisation, en produit brut voire transformé.

➔ Faisabilité technique et financière : ++

Techniquement : Il n'y a pas de barrière pour démarrer ces cultures. Cependant, comme pour toute culture, les possibilités d'intensification (utilisation de semences améliorées, de culture attelée, apport

de fumier ou compost) dépendent de la disponibilité de ces intrants dans le cercle familial et/ou des capacités d'investissement, deux aspects sur lesquels les jeunes sont souvent défavorisées.

Financièrement : Il n'y a pas d'obstacle financier majeur pour la pratique de ces cultures. L'intrant principal est la semence (que l'on peut conserver d'une année sur l'autre). Une fertilisation de complément est recommandée, mais souvent les exploitants font sans, d'autant que les besoins en fertilité des trois cultures sont réduits. Cela étant dit, des dispositifs de préfinancement de la campagne agricole (semences améliorés, petit outillage) serait un plus.

Dans l'illustration ci-dessous, sur la culture du niébé, la marge brute est élevée (plus de 700 000 FCFA/ha), mais la charge de travail est très importante, près de quatre fois supérieure à celle des céréales précédemment présentées (environ 300 hj/ha vs environ 80 hj/ha). La rémunération du travail est certes légèrement positive (un peu plus de 1 800 FCFA/hj), mais les fanes de niébé – très appétés – n'ont pas été valorisées (souvent autoconsommées, le prix de marché est fluctuant) et sont pourtant importantes pour la complémentation des ruminants.

CHARGES						RECETTES				
Item	Unité	Qté (hj)	Qté (autre)	PU (FCFA)	PT (FCFA)	Item	Unité	Quantité	PU (FCFA)	PT (FCFA)
Défrichage (coupe et brûlis d'herbacée)	ha	10				Niébé	kg	750	950	712 500
Labour*	ha	25			-	Fanes				-
Fumier (+/- de bouse, +/- de paille)	charrette	9	15	2 000	30 000					
Semences (amél : Konkelé, Nafi, 70-75 j)	kg		45	2 500	112 500					
Insecticides (en mélange avec semences)	sachet		1	1 000	1 000	Vendu pour 80%, consommé pour 20%				
Semis (poquet)	ha	30								
NPK (semis + 15j)	sac	2	1	13 000	13 000	Rendement variant entre 0,5 à 1 t/ha				
Urée (semis + 40j)	sac	1	0,5	13 000	6 500	Prix variant entre 900 à 1 000 FCFA/kg				
Application insectivie (Patcha, Décis)	l/ha	2	4,0	1 000	4 000					
Hersage/désherbage à la main (x2)*	ha	140			-	Rému. travail (FCFA/hj)		1 806		
Récolte	hj	80			-					
Transport par charrette asine	hj	1			-					
Séchage au soleil puis stockage	hj	2			-					
		302		**TOTAL**	**167 000**				**TOTAL**	**712 500**
* Daba le plus souvent, sinon 2 j avec charrue asine										
** Certains, rares, utilisent 2 l de Patcha + 2l de Décis										
Fait le 20 septembre à Kantchari avec	Mouba ADAMA, Président de l'Union communale des producteurs de niébé									
	Sando TANKOARO (Mme), Secrétaire du Groupement Torma de productrices de niébé et arachide									

Figure 3 - Compte d'exploitation pour la culture du niébé (source : auteurs, 2017)

➔ Intérêt pour l'emploi, les revenus et la sécurité alimentaire : ++

Emploi : Les trois productions offrent des opportunités d'emploi en saison des pluies et début de saison sèche.

Revenus : Ce sont des productions à rendements élevés, certes peu rémunératrices en termes de valorisation de la journée de travail, mais rémunératrices dans l'absolu (grosse marge brute), ce qui est attractif pour des jeunes hommes et femmes soucieux d'optimiser leur force de travail et de se constituer rapidement des revenus pour s'émanciper de l'exploitation familiale.

Sécurité alimentaire : Le sésame est une culture commerciale d'exportation, qui n'est que très marginalement consommée localement. L'arachide et le niébé sont riches en protéines, peuvent être préparées de diverses façons et permettent de varier les plats. Les fanes d'arachide et de niébé, très appétés par les ruminants, ont également un impact indirect sur la sécurité alimentaire en permettant de complémenter l'alimentation des ruminants.

➔ Croissance actuelle et potentielle et modalités d'appui du PSAE-IT ?

Croissance du secteur, actuelle et potentielle : Selon les données issues des DTP des 12 Communes ciblées, à considérer cependant avec prudence comme nous l'avons expliqué dans la Partie 3.1.1 du Livrable 1, la production d'arachide et de sésame aurait triplé ces dix dernières années. Dans le même temps, la production de niébé aurait doublé. Dans les deux cas, l'accroissement de la production serait plus rapide que l'accroissement démographique. La tendance favorable du marché mondial du sésame, et celle du marché sous régional de l'arachide, depuis l'après crise alimentaire de 2007, ne semble pas devoir se retourner à court terme.

Modalités d'appui du PSAE-IT : Comme pour le maïs, un éventuel appui du PSAE-IT sur ces cultures de rente pourrait cibler les jeunes hommes et femmes, via la C1 FIC Promoteurs (investissements) et C2 (accompagnement), afin de fournir des appuis en termes d'intensification agro-écologique (utilisation de semences améliorées, d'engrais organique, de labour et hersage attelé, etc.).

1.4. Culture « irriguée » de rente : riz

NB : nous parlons ici du riz cultivé en bas-fonds aménagé (maîtrise partielle de l'eau) ou en périmètre irrigué en aval d'un ouvrage de retenue (maîtrise totale de l'eau). La problématique pour le riz cultivé dans les bas-fonds non aménagés ou non fonctionnels s'apparente à celle des céréales sèches.

➔ Accessibilité pour les jeunes (hommes et/ou femmes) : -

Foncier : C'est le point noir en termes d'accessibilité pour les jeunes. En effet, la pratique habituelle est que les ayants-droits coutumiers cèdent leurs droits au maitre d'ouvrage de l'aménagement (Commune, dans le schéma actuel du PSAE), en contrepartie de l'attribution de surfaces plus importantes qu'aux autres bénéficiaires. Ces derniers sont ensuite choisis selon différents critères : résidence dans les villages avoisinants, apport en main d'œuvre pendant l'aménagement, limitation de la taille des parcelles par ménage voire grande famille (souvent entre 1/16^{ième} et ¼ d'ha), etc. Il peut aussi y avoir tirage des parcelles au sort, si le nombre de bénéficiaires potentiels est trop grand.

De plus en plus les projets réservent 30% des superficies aux femmes et parfois aux jeunes, soit individuellement, soit collectivement (groupement) mais avec des superficies généralement plus petites pour correspondre à leurs capacités de travail et d'investissements. Mais, même si des règles spécifique « pro-genre » ou « pro-jeunes » sont en place, les usages coutumiers prévalant pour le reste de l'exploitation peuvent aussi resurgir pour les parcelles de bas-fond ou périmètre irrigué : les décisions relatives à l'exploitation et à la production reviennent au chef de famille.

Capital : Besoin important par ha (labour attelée pour mise en boue et planage, semences améliorées, engrais chimique, matière organique), mais limitée par casier (entre 1/16^{ième} et ¼ d'ha).

Main d'œuvre : La riziculture irriguée est exigeante en main d'œuvre (près de 100 hj pour un casier d'¼ ha dans le compte d'exploitation illustratif ci-dessous, soit près de 400 hj/ha, plus de cinq fois le volume estimé sur mil, sorgho ou maïs). Ceci permet de maximiser le facteur de production le plus accessible aux jeunes. Par ailleurs, il existe des décalages entre calendriers des cultures pluviales et la riziculture, ce qui minimise les coûts d'opportunité lors des pics de travaux.

Savoir-faire technique : Les pratiques culturales pour la riziculture de bas-fond ou de périmètre irrigué sont très spécifiques, par rapport aux autres cultures pluviales : labour avec mise en boue et planage, pépinière et repiquage, gestion fine de l'eau au casier suivant les phases végétatives (croissance, tallage, épiaison, maturation), entretien des drains/canaux/ouvrages bétonnés, etc. Ceci un apprentissage spécifique et de la pratique, qui peuvent manquer à certains jeunes.

Par ailleurs, au-delà de la maitrise technique individuelle, la riziculture inondée/irriguée nécessite une maitrise technique collective, avec mise en place et fonctionnement d'un COGES chargé des tours d'eau, de l'entretien courant, des réparations exceptionnelles, de la gestion d'un système de redevance pour financer ces opérations. Avoir un COGES fonctionnel est souvent un défi.

Genre : S'agissant d'aménagements financés par l'Etat ou des PTF, avec bien souvent des règles « pro-genre », la riziculture est théoriquement ouverte aux hommes et aux femmes. Cependant, les usages coutumiers peuvent ressurgir et, en cas de pression sociale pour accéder aux casiers, les femmes ne sont pas toujours assurées de conserver leur parcelle. Par ailleurs, il convient de signaler le fait que le riz est traditionnellement étuvé par les femmes, ce qui constitue une activité supplémentaire pour elle, praticable en début de saison sèche.

➔ Faisabilité technique et financière : -/+

Techniquement : De manière générale, la riziculture inondée/irriguée ne fait pas partie des savoir-faire des paysans de la Région Est. Tous les travaux (entretien de l'aménagement et mise en valeur rizicole) doivent faire l'objet d'un apprentissage en situation, avec des services techniques d'accompagnement dédiés et compétents. A cette condition, et c'est d'un des atouts de l'aménagement, lorsque les règles de conception, d'aménagement et de mise en valeur sont respectées, le résultat est sûr.

Mais il apparait que certaines compétences nécessaires à la bonne réalisation des aménagements (hydrauliciens, topographes, contrôle des travaux) manquent dans la Région, et demeurent rares à l'échelle nationale avec pour conséquence de trop nombreux aménagements non fonctionnels (défauts de conception ou de réalisation). Par ailleurs, si les techniques de mise en valeur sont théoriquement connues des STD, elles ne sont pas toujours appropriées par les exploitants : du semis

en poquet côtoie du repiquage dans des casiers non planés et non mis en boue ; du semis en ligne n'empêche pas des erreurs d'écartement ; le repiquage est parfois fait hors délais.

Dans un système de culture aussi intensif que la riziculture inondée/irriguée, et au vu du coût de l'aménagement (pour le paysan et la collectivité), l'utilisation de semences améliorées, adaptées aux caractéristiques des bas-fonds (plusieurs variétés avec des cycles différents dans chaque bas-fonds) et d'engrais doit être la norme. La disponibilité et le financement de ces intrants n'est pas toujours garantie dans la durée. Aux dons/subventions qui accompagnent la première année de mise en valeur, succèdent souvent des ruptures d'approvisionnement, que les exploitants n'ont pas eu le temps de maîtriser en autonomie.

Financièrement : Dans l'illustration ci-dessous, la marge brute est élevée (près de 200 000 FCFA pour ¼ d'ha, soit près de 800 000 FCFA/ha), mais la charge de travail est très importante, près de cinq fois supérieure à celle des céréales précédemment présentées (environ 100 hj pour ¼ d'ha, soit 400 hj/ha vs environ 80 hj/ha). La rémunération du travail est certes légèrement positive (un peu plus de 1 500 FCFA/hj), mais les chaumes et son de riz – valorisés avec les ruminants et la basse-cours – n'ont pas été valorisées (souvent autoconsommées, le prix de marché est fluctuant). Par ailleurs, le fait que la culture s'affranchisse en tout (cas de la riziculture irriguée) ou partie (cas de a riziculture inondée) des aléas pluviométriques et que la production soit, bon an mal an, assurée, est un atout en termes de régularité de la production et des revenus.

CHARGES						RECETTES				
Item	Unité	Qté (hj)	Qté (autre)	PU (FCFA)	PT (FCFA)	Item	Unité	Quantité	PU (FCFA)	PT (FCFA)
Préparation de la pépinière	casier	4	15	150	2 250	Paddy	kg	1 400	140	196 000
Labour avec bœufs	casier	0,5	1	7 000	7 000	Chaumes				
Fumier (+/- de bouse, +/- de paille)	charrette	2	10	1 000	10 000					
Planage	casier	18								
Repiquage (entraide + repas)	casier	20	1	6 000	6 000					
NPK (semis + 15j)	sac	1	1	16 000	16 000	Vendu pour 50%, consommé pour 50%				
Urée (semis + 40j)	sac	1	0,5	16 000	8 000					
Gestion de l'irrigation	casier	3				Prix variant entre 120 (récolte) à 160 (soudure) FCFA/kg				
Désherbage à la main (x3)	casier	16			-					
Surveillance (oiseaux, 3 sem avant récolte)	casier	2			-	Rému. travail (FCFA/hj)		1 495		
Récolte (contrat)	casier		1	1 000	1 000					
Battage sur bidon / vannage	casier	30			-					
		98		**TOTAL**	**50 250**				**TOTAL**	**196 000**
Casier de 0,25 ha										
Semence amélioré FKR19 (cycle assez courte - 90 j, résiste bien à la sécheresse)										
Fait le 26 septembre à Bogande avec	Les membres du COGES du périmètre de Bogande									

Figure 4 - Compte d'exploitation pour la riziculture de périmètre irrigué (source : auteurs, 2017)

➔ Intérêt pour l'emploi, les revenus et la sécurité alimentaire : +

Emploi : Il est possible de mobiliser la main d'œuvre locale pour la réalisation de l'aménagement. C'est localement et temporairement une importante opportunité d'emploi pour les jeunes. Toutefois, intégrer la main d'œuvre locale à la réalisation des travaux complexifie l'ingénierie sociale d'accompagnement et la possibilité de confier les travaux à des entreprises dans le cadre de marchés publics. Les entreprises préfèrent souvent venir avec leurs propres manœuvres spécialisés dont elles maîtrisent mieux la productivité et la qualité du travail fait.

Au-delà de l'aménagement, le fait que la riziculture soit la culture la plus intensive en main d'œuvre permet d'optimiser le facteur de production le plus abondant.

Revenus : Le riz étant une culture principalement vendue (Cf. explications sur la diète dans la zone cible, Partie 3.1.2 du Livrable 1) et son prix étant élevé par rapport au mil/sorgho, elle permet e générer des revenus monétaires, de façon assez stable d'une année sur l'autre, même si ce n'est souvent qu'une activité à temps partiel par rapport aux cultures pluviales.

Sécurité alimentaire : La forte productivité rizicole (entre 3 et 5 t/ha selon les témoignages recueillis) et la sûreté de la récolte contribuent à la sécurité alimentaire locale, même si le riz n'est pas un produit de consommation courante dans les zones rurales.

➔ Croissance actuelle et potentielle et modalités d'appui du PSAE-IT ?

Croissance du secteur, actuelle et potentielle : Les surfaces aménagées sont modeste par rapport à l'ensemble des cultures dans la zone ciblée (moins de 1%. Cf. Partie 3.1.2 du Livrable 1). Le développement de la riziculture constitue une forte opportunité localement, mais contribuera

modestement dans le court-terme à la sécurité alimentaire, aux revenus et à l'emploi à l'échelle de la Région. Les grands aménagements dépassant 100 ha sont susceptibles de créer de véritables pôles locaux de croissance économique et d'emploi (production, transformation, stockage, commercialisation, approvisionnement en intrants).

A l'échelle de la région toute entière, la disponibilité des bas-fonds et périmètres aménageables n'est a priori pas limitante pour les prochaines années. Il risque toutefois d'y avoir un écart entre les sites potentiels aujourd'hui identifiés et les sites réellement aménageables, en raison de contraintes hydrologique, pédologiques ou foncières.

Modalités d'appui du PSAE-IT : Comme pour les autres céréales, un éventuel appui du PSAE-IT sur ces cultures de rente pourrait cibler les jeunes hommes et femmes, via la C1 FIC Promoteurs (investissements) et C2 (accompagnement), afin de fournir des appuis en termes d'intensification agro-écologique. Par contre, l'investissement dans les aménagements rizicoles via le C1 FIC Communes parait peu adapté, notamment à cause de la complexité et de la durée des investissements. Ceci fera l'objet d'une discussion spécifique dans les Livrables 6 et 7.

1.5. Maraichage

➔ **Accessibilité pour les jeunes (hommes et/ou femmes) : ++**

Foncier : En ce qui concerne les règles d'accès au foncier, elles sont souvent identiques à celles décrites pour la riziculture. Toutefois, le maraîchage ne concerne qu'une fraction de la surface aménagée pour l'exploitation rizicole. Souvent, les PTF ont des règles d'accès « pro-genre » ou « pro-jeune » pour les aménagements maraichers. Ainsi, dans la Région Est, ACF aménage de petits périmètres (deux puits busés pour 0,5 ha et 50 femmes) dans des villages sélectionnés suivant l'indice de malnutrition (diamètre brachial, poids, taille des enfants) et donne un accès prioritaires aux femmes des ménages pauvres et très pauvres (suivant indice de pauvreté - HEA).

Capital : Besoin limité si pratiques culturales minimales (labour manuel, semences locales, pas d'engrais chimique), mais nécessité d'apport d'engrais organique, ce qui implique d'avoir accès à du fumier et une charrette asine, deux choses pas toujours à la portée des jeunes (Cf. Partie 3.1.2 du Livrable 1)

Main d'œuvre : Ce sont des productions très intensives en travail, et très productives (en volume et en valeur), qui souvent ne permettent pas la mise en valeur de la totalité de la surface aménagés. Pour ces raisons, l'accès des jeunes et des femmes de la famille est facilité, même en l'absence de règles ciblée d'attribution foncière.

Genre : Le maraichage est une activité très prisée des femmes, car elles peuvent (i) produire beaucoup sur de très petites surfaces, (ii) en optimisant leur main d'œuvre disponible, (iii) parfois en contre-saison, si l'aménagement le permet (ce qui reste rare : souvent, l'eau tarit dès décembre / janvier), (iv) en se regroupant à plusieurs, ce qui offre de surcroit un espace de liberté hors de la concession et des champs familiaux.

➔ **Faisabilité technique et financière : +**

Techniquement (aménagement) : Le maraichage peut être pratiqué en saison sèche, près d'un bouli, dans un bas-fond ou dans un périmètre irrigué. Dans tous deux cas, et même en cas de maîtrise complète de l'eau, il y a souvent manque d'eau dès le milieu de la saison sèche. Parfois, le creusage de puisard permet de prolonger la disponibilité en eau, mais le puisage de l'eau devient alors rapidement le facteur limitant des surfaces cultivées en exhaure manuelle. Dans tous les cas, la clôture du périmètre par un grillage ou une haie-fossé est nécessaire pour protéger les cultures.

Techniquement (cultures) : Une grande diversité de cultures est pratiquée : tomate, oignon, chou, aubergine, piment etc. Elles sont principalement destinées à la consommation locale. Nous n'avons pas identifié de filière d'exportation vers les pays voisins. Les filières pastèque/melon ont quasiment disparu en raison des difficultés de commercialisation vers Niamey. Les cultures maraîchères exigent, au-delà d'un important investissement en travail, une grande technicité et un approvisionnement fiable en intrants, quoiqu'en volumes limités.

Financièrement : Les exploitants peuvent être dans l'incapacité de préfinancer les intrants. Les SFD peuvent être sollicitées, car ce sont des cultures qui permettent un retour rapide sur investissements

(quelques semaines à quelques mois) et des remboursements réguliers, assez voisins des cycles du petit commerce. Mais les prix étant très fluctuant, le risque demeure élevé pour l'exploitant et le SFD.

A l'exception de l'oignon, la plupart des productions maraîchères sont des produits périssables qu'il n'est pas possible de conserver plus de quelques jours à quelques semaines. D'où des aléas de commercialisation et donc de revenu. Toutefois, les volumes récoltés sont souvent réduits et à forte valeur ajoutée par unité de poids, ce qui permet d'envisager des livraisons au marché avec des motos ou tricycles motorisés.

➔ **Intérêt pour l'emploi, les revenus et la sécurité alimentaire : +**

Emploi : Le maraichage offre une opportunité, très rare dans la Région, d'accès à un emploi et à des revenus durables en contre saison, notamment pour les jeunes femmes.

Revenus : Les surfaces étant généralement réduites (par ex : 100 m² par femme sur les périmètres ACF), les revenus sont élevés dans l'absolu, mais limités relativement à la surface. Ainsi, d'après les estimations d'ACF, une femme peut générer un maximum de 20 000 FCFA par campagne, ce qui est très modeste.

Sécurité alimentaire : En raison de leur forte productivité, en contre saison qui plus est, les cultures maraîchères contribuent localement à la sécurité alimentaire, notamment en termes de diversification.

➔ **Croissance actuelle et potentielle et modalités d'appui du PSAE-IT ?**

Croissance du secteur, actuelle et potentielle : La croissance du secteur est essentiellement déterminée par (i) la disponibilité en aménagements adaptés et (ii) l''accès à un marché (risque si superficie cultivée importante, avec dépassement des besoins locaux).

Modalités d'appui du PSAE-IT : Un éventuel appui du PSAE-IT sur le maraichage pourrait cibler les jeunes femmes, via la C1 FIC Commune (aménagements, si taille réduite et design simple), la C1 FIC Promoteurs (investissements) et C2 (accompagnement), afin de fournir des appuis technico-économiques.

2. Elevage

2.1. Pastoralisme

Le pastoralisme, principale activité économique de la Région Est, est ici cité pour mémoire :

- Le PSAE a déjà prévu de soutenir le Conseil régional de l'Est dans la mise en œuvre du Plan d'action pastoral régional (PARP), développé par le RECOPA et a priori disponible fin 2017. Il constituera le cadre de référence des investissements dans le domaine pastoral sur lequel pourra s'appuyer le Conseil régional pour prioriser les investissements ;
- De l'analyse du secteur (Cf. Partie 3.1.2 du Livrable 1), il ressort qu'il existe peu d'opportunités d'emploi et de revenu dans le secteur pour les jeunes, hommes et femmes.

2.2. Embouche bovine et ovine

NB : l'embouche caprine existe, mais demeure très marginale. Elle se fait avec des métis de races locales (« courtes ») et de races sahéliennes (« élancées »).

➔ **Accessibilité pour jeunes (hommes et/ou femmes) : +**

Foncier : Besoin limité si recours à des résidus de culture collectés sur les champs de la famille ; besoin potentiellement important (dépendant du nombre de tête) si pas d'accès aux résidus de culture des champs familiaux…Ce qui exclut d'emblée dans ce dernier cas la possibilité de mener de l'embouche bovine. Certes, il est toujours possible d'acheter la majeure partie de l'alimentation (résidus de culture, voire SPAI), mais ceci se fait au détriment de la rentabilité économique de l'activité et la fragilise donc.

Capital : Investissement initial modéré pour les ovins (25 à 35 000 FCFA/tête pour des bêtes maigres), conséquent pour les bovins (325 à 350 000 FCFA/tête pour des taurillons maigres). Le cycle d'embouche peut être plus ou moins long, de un an pour l'embouche ovine menée par les femmes (peu de résidus de culture, pas de complément type SPAI) à deux-trois mois pour l'embouche bovine menée par des éleveurs aisés (apport de résidus de culture stockés et de SPAI). Les coûts en alimentation dépendent donc fortement de la durée du cycle : réduits mais réguliers sur cycle long, importants sur cycle court. Au-delà des coûts en alimentation, il faut compter des coûts de produits vétérinaires (limités : vaccins, déparasitant, antibiotiques) et d'équipement (limités : mangeoire, abreuvoir).

Main d'œuvre : Activité requérant peu de main d'œuvre et pouvant s'exercer toute l'année (même s'il y a souvent calage des cycles d'embouche sur les fêtes : tabaski pour les ovins, fêtes de fin d'année pour les bovins), contrairement à nombre d'activités agro-sylvo-pastorales qui sont très saisonnières.

Savoir-faire technique : Maitrisable si suivi adéquat des jeunes emboucheurs…Avec néanmoins trois risques majeurs : (i) dérive des coûts d'alimentation si rations mal quantifiées ou trop de dépendance aux achats extérieurs, (ii) embouche en « dent de scie » si apport irrégulier d'alimentation (si trésorerie d'exploitation mal gérée ou pénurie de certains aliments) et perte d'argent et temps, (iii) mort de l'animal si achat d'une bête initialement mal en point ou pas bien suivie pendant le cycle d'embouche. En conclusion, on peut souligner que l'embouche est une activité potentiellement risquée.

Genre : L'embouche ovine est pratiquée autant par les jeunes hommes que par les jeunes femmes, alors que l'embouche bovine semble surtout réservée aux hommes adultes. Il faut noter que l'embouche « au piquet » est peu pratiquée par les peulhs, mais que certains peulhs transhumants embouchent leurs bêtes « en brousse » en fin de parcours, dans des pâturages fournis du Nord des pays côtiers.

➔ Faisabilité technique et financière : +

Techniquement : Existence de races locales (zébus *Séno* ou *Goudali*, moutons *Bali-Bali*, etc.) aptes à l'embouche ; de produits vétérinaires adaptés et disponibles auprès des postes vétérinaires ; PTF implantés localement qui promeuvent déjà cette activité (RECOPA, PRAPS, PCESA, etc,…) Mais risques importants (Cf. supra) de dérive des coûts d'alimentation, de contre-performance si embouche en dent de scie, voire de mort de l'animal.

Financièrement : La rentabilité dépend principalement des coûts d'achat et revente des animaux et des coûts d'aliment. Pour illustrer ceci, ci-dessous sont présentés deux comptes d'exploitation établis avec des personnes interrogées lors de la mission :

- Embouche ovine. Compte établi avec Mme Sando TANKOANO, secrétaire d'un Groupement de productrices d'arachide et niébé à Kantchari : achat de « bêtes affamées » en mai/juin (25 à-35 000 FCFA) ; embouche longue sur un an (herbe, divers types de son, fanes de niébé et d'arachide, tiges de mil…Environ 20 000 FCFA) et quatre vaccins (1 000 FCFA/vaccin) ; revente localement entre 75 000 à 100 000 FCFA selon état. Marge brute (hors valorisation du temps de travail) : entre 40 000 et 75 000 FCFA/tête ;
- Embouche bovine. Compte établi avec M. Yembouani Boubakar OUOBA, gros éleveur (40 bovins) et emboucheur de Kantchari : mise en embouche de ses propres taureaux, vers cinq à sept ans (après pâturage extensif), pour avoir une belle carcasse (coût si achat de bêtes équivalentes : 325 000 à 350 000 FCFA/tête) ; embouche courte (deux mois) en fin de saison sèche, au piquet avec fanes haricot, feuilles et tiges de maïs, tiges de sorgho, tourteaux de coton (100 kg/mois avec 6 500 FCFA/sac 50 kg) + déparasitage / antibiotique / vaccination (5 000 FCFA/tête) ; revente à Fada, Namounou (Tapoa), Ouaga, plus rarement à l'étranger pour fête de fin d'année : Torodi (Niger), Nord Nigeria, à 490 000 FCFA/tête. Marge brute (hors valorisation du temps de travail) : entre 122 000 et 147 000 FCFA/tête ;

Dans les illustrations ci-dessus, on constate que les marges brutes sont positives et que les marges nettes doivent être très proches de ces marges brutes (coût d'opportunité faible si les animaux sont peu nombreux et au piquet, à proximité des habitations et des stocks de résidus de culture). Mais il faut souligner une fois encore les risques inhérents à ces activités, qui peuvent dégrader très fortement leur rentabilité, voire être catastrophiques pour l'emboucheur, en cas de perte d'une bête.

➔ Intérêt pour l'emploi, les revenus et la sécurité alimentaire : +

Emploi : Activité requérant peu de main-d'œuvre certes, mais exerçable toute l'année.

Revenus : Revenus ponctuels, avec immobilisation de capital conséquent et coûts récurrents parfois sur une longue période (jusqu'à un an pour l'embouche ovine).

Sécurité alimentaire : La viande ovine et la viande bovine sont chères et peu consommées par la plupart des ménages ruraux, d'avantage consommées en milieu urbain.

➔ Croissance actuelle et potentielle, et modalités d'appui du PSAE-IT ?

Croissance du secteur, actuelle et potentielle : L'embouche ovine, très liée à la fête de Tabaski, est une activité traditionnellement répandue et elle ne devrait pas faiblir à l'avenir. Quant à l'embouche bovine, elle n'est pratiquée que par quelques éleveurs expérimentés. Elle n'a fait qu'augmenter depuis le début des années 2000 : achat en maigre à 100 000 FCFA/taurillon au début des années 2000 vs 325 000 – 350 000 FCFA cette année. Il y a eu un pic en 2015 (vente en gras à 600 000 FCFA/tête), puis une baisse en 2016 à cause de la dévaluation du Naira : vente en gras à 490 000 FCFA/tête en 2017. L'activité ne s'est pas effondrée, mais a ralenti avec la baisse de la demande nigériane.

Modalités d'appui du PSAE-IT : Appui aux promoteurs privés déjà prévu dans la Comp 1.1 Fonds d'investissement communal (FIC). Ceci pourrait être rendu plus adapté aux jeunes via l'ouverture d'un guichet dédié et de modalités simplifiées. L'appui-conseil technico-économique pourrait être renforcée via le soutien d'un dispositif de formation professionnelle de proximité dans le cadre de la Comp 2.2.

2.3. Aviculture (chair et œufs)

➔ Accessibilité pour jeunes (hommes et/ou femmes) : ++

Foncier : Besoin très limité (réduit au poulailler).

Capital : Investissement initial limité à quelques reproducteurs, grillage et ciment (poulailler « semi-moderne » avec enceinte en dur, sol en terre battue, cases en banco), mangeoire, abreuvoir…aliment (son principalement) pouvant être auto-généré si poulailler réduit à quelques dizaines de têtes.

Main d'œuvre : Activité requérant peu de main d'œuvre et pouvant s'exercer toute l'année (même si production d'œufs plus basse en saison sèche), contrairement à nombre d'activités agro-sylvo-pastorales qui sont très saisonnières.

Savoir-faire technique : Maitrisable si suivi adéquat des jeunes éleveurs (y compris vaccination, déparasitage, suivi des poussins).

Genre : Activité praticable autant par les jeunes hommes que par les jeunes femmes.

➔ Faisabilité technique et financière : ++

Techniquement : Existence de races améliorées pouvant être croisées avec des races locales et aptes à la production d'œufs et/ou de chair ; de produits vétérinaires adaptés et disponibles auprès des postes vétérinaires ; ONG implantées localement qui promeuvent déjà cette activité (ACF, ARFA, etc.) ; pas de recours à des poussins de un jour (facteur de risque important dans les élevages de poules pondeuses modernes en Afrique).

Financièrement : La rentabilité dépend de l'orientation principale de l'élevage (chair ou œuf), mais est généralement bonne, car les coûts sont connus et maitrisés et les débouchés importants. Il y a une forte demande d'œufs en milieu urbain en Afrique de l'ouest en général (protéine animale la moins chère), mais aussi de poulet de chair, autant en milieu urbain qu'en milieu rural (au Burkina-Faso, marché différencié de celui des poulets importés congelés et surcote des poulets locaux).

Un des aspects intéressant de l'aviculture est sa capacité à générer des revenus réguliers (quasi-quotidien si poules pondeuses, rythmés par les ventes au marché si poulets de chair). Le seul bémol est le risque non-nul de perte d'une partie importante des volailles si les consignes en termes de prophylaxie ne sont pas bien respectées.

Dans l'illustration ci-dessous, on constate que la rémunération du travail sur 18 mois a été légèrement négative (- 33 FCFA/hj), mais que le capital sur pied a bien augmenté (passage de 29 volailles adultes à 58 volailles adultes + 60 volailles juvéniles).

CHARGES						RECETTES				
Item	Unité	Qté (hj)	Qté (autre)	PU (FCFA)	PT (FCFA)	Item	Unité	Quantité	PU (FCFA)	PT (FCFA)
Poulailler (autofin : grillage, cases banco)	Forfait			63 500	63 500	Œufs pintades	Œuf	1 800	33	60 000
Poulailler (don : ciment, abreuvoir, mangeoire)	Forfait			36 000	36 000	Pintades (7-8 mois)	Tête	12	2 500	30 000
Don d'un coq (Leghorn)	Tête		1	8 000	8 000	Poules (7-8 mois)	Tête	20	2 400	48 000
Autofin de 10 poules locales	Tête		10	2 000	20 000					
Autofin de 18 pintades locales (dont 2 M)	Tête		18	2 250	40 500					
Durée estimée d'amortissement = 10 ans, soit par an					16 800					
Aliment	Boite		360	325	117 000	Prix variant entre 250 (récolte) à 500 (soudure) FCFA/kg				
Antibiotiques	Sachet		1	3 000	3 000					
Vaccins	Flacons		3	3 000	9 000	Rému. travail (FCFA/hj)		- 41		
Déparasitage	Boite		2	5 000	10 000					
Traitement anti-puces	Sachets		2	2 200	4 400					
Temps de surveillance/pansage	Hj	540								
				TOTAL	**160 200**				**TOTAL**	**138 000**
Démarrage en mars 2016 : CE sur 18 mois										
Basse-cours actuelle : 50 poules (1 M, 49 F), 8 pintades (1 M, 7 F), 10 coquelets, 50 pintadeaux										
Pertes en 18 mois : 40 poussins (puces) et 300 pintadeaux (parasitoses)										
Vente des œufs de pintade : 0,7 œuf/j/pintade pendant 8 mois (mars à octobre)										
Fait le 22 septembre à Bartiébougou avec	Kondia OUOBA, Aviculteur									

Figure 5 - Compte d'exploitation d'un élevage semi-moderne de poulet de chair (source : auteurs, 2017)

➔ Intérêt pour l'emploi, les revenus et la sécurité alimentaire : ++

Emploi : Activité requérant peu de main-d'œuvre certes, mais exerçable toute l'année.

Revenus : Revenus réguliers, dépendants du nombre de volailles. Etant donné que le cycle de production est très court, il est possible d'augmenter rapidement le nombre de volailles (et le poulailler le cas échéant), en réinvestissant les premiers gains dans l'achat d'aliment (ce qu'a fait l'aviculteur dont le compte d'exploitation illustre cette section).

Sécurité alimentaire : L'œuf est la protéine la moins chère et le poulet est la viande la plus consommée en milieu rural.

➔ Croissance actuelle et potentielle, et modalités d'appui du PSAE-IT ?

Croissance du secteur, actuelle et potentielle : Réduite pour l'instant, car basée essentiellement sur des projets récents des PTF (quelques aviculteurs semi-modernes installés par Commune dans la Région Est) ; Potentiellement forte à l'avenir.

Modalités d'appui du PSAE-IT : Appui aux promoteurs privés déjà prévu dans la Comp 1.1 Fonds d'investissement communal (FIC). Ceci pourrait être rendu plus adapté aux jeunes via l'ouverture d'un guichet dédié et de modalités simplifiées. L'appui-conseil technico-économique pourrait être renforcée via le soutien d'un dispositif de formation professionnelle de proximité dans le cadre de la Comp 2.2.

2.4. Porciculture

➔ Accessibilité pour jeunes (hommes et/ou femmes) : +

Foncier : Besoin en foncier rural limité si recours à des résidus de culture collectés sur les champs de la famille ou issues d'une activité de dolotière (drèches); besoin potentiellement important (dépendant du nombre de tête) si pas d'accès aux résidus de culture des champs familiaux…Certes, il est toujours possible d'acheter la majeure partie de l'alimentation (résidus de culture, voire SPAI), mais ceci se fait au détriment de la rentabilité économique de l'activité et la fragilise donc. Par ailleurs, la construction d'une porcherie (5 x 10 m si moins de 10 adultes en continu) nécessite d'avoir une parcelle à lotir de taille minimale.

Capital : Investissement initial modéré pour les reproducteurs (7 500 FCFA/porcelet de trois mois), mais conséquent pour une porcherie en dur (sol bétonné, mur en parpaings et poteaux ferraillés, tôles). Les coûts en aliment sont limités si l'éleveur dispose en propre de résidus de culture, mais peuvent augmenter dans le cas contraire, bien que la consommation reste limitée (0,5 kg de son/adulte/jour pour un adulte de moins de 50 kg). Au-delà des coûts en alimentation, il faut compter des coûts de produits vétérinaires (vitamines, déparasitant, antibiotiques).

Main d'œuvre : Activité requérant peu de main d'œuvre et pouvant s'exercer toute l'année, contrairement à nombre d'activités agro-sylvo-pastorales qui sont très saisonnières.

Savoir-faire technique : Maitrisable si suivi adéquat des jeunes éleveurs…Avec néanmoins trois risques majeurs : (i) dérive des coûts d'alimentation si rations mal quantifiées ou trop de dépendance aux achats extérieurs, (ii) maladie ou mort des animaux si suivi inadéquat par le poste vétérinaire (présence de peste porcine depuis 2013, en provenance du Bénin). La porciculture est une activité potentiellement risquée.

Genre : La Région Est est majoritairement animiste et/ou chrétienne (catholique et protestant), et le porc (élevé en divagation auprès des habitations) est répandu : chaque femme possède généralement une truie. C'est donc une activité socialement acceptable pour les femmes.

➔ Faisabilité technique et financière : +

Techniquement : Il existe des races locales de porc, mais aussi des métis de race locale x « *Blanc du Niger* ». Il existe des produits vétérinaires adaptés et disponibles auprès des postes vétérinaires. Il y a néanmoins des risques (Cf. supra) de dérive des coûts d'alimentation, de maladie voire mort des animaux si le suivi vétérinaire est insuffisant.

Financièrement : La rentabilité dépend principalement des coûts de revente des animaux, de la prolificité des truies et des coûts d'aliment. Pour illustrer ceci, ci-dessous sont présentés les éléments clefs d'un compte d'exploitation établi avec Mmes Safi OUALI et Talinlaba OUOBA, respectivement Secrétaire et trésorière du Groupement de Groupement de porcicultrices Tin Ta Fi de Kantchari (actif depuis 2009) :

- Porcherie avec six à sept verrats et cinq femelles (métis local/Blanc du Niger) en continu, avec deux à trois portées/an de cinq à six petits par truie ;
- Vente des porcelets (mâles ou femelles) à trois mois à 7 500 FCFA (vs 5 000 FCFA pour la race locale). Vente des mâles castrés à un an et environ 50 kg (50 à 75 000 FCFA). Vente des femelles à deux ans, après trois à quatre mises bas (30 à 35 000 FCFA. Décote par rapport aux males, car viande plus grasse - mamelles) ;
- Alimentation avec fane d'arachide (récupéré sur leurs champs), drèche de dolo (récupéré gracieusement auprès de dolotières), son de mil/niébé/maïs (acheté 4 000 FCFA / sac de 50 kg. 1 sac de 50 kg pour 12 adultes et x porcelets pendant 3 mois).
- Apport de vitamines (environ 2 000 FCFA/porcelet), mais pas de soin vétérinaire spécifique. Ceci a d'ailleurs provoqué la perte d'une grande partie des reproducteurs en 2013, à cause de la peste porcine.

D'après les éléments ci-dessus, sachant que les coûts d'alimentation sont marginaux (environ 16 000 FCFA/an pour 12 adultes et x porcelets, soit moins de 1 000 FCFA/an d'aliment par adulte), on peut donc estimer la marge brute par truie comme suit : vente à 30 000 FCFA à deux ans + production d'au moins trois portées x cinq porcelets/portée vendues net à 5 500 FCFA/porcelet, soit environ 112 000 FCFA/truie sur deux ans et 66 000 FCFA/truie/an.

La marge brute parait intéressante. La marge nette, tenant compte du temps passé au pansage et à la vente des animaux, doit certes être plus faible, mais toujours intéressante par rapport à d'autres activités alternatives, en témoigne l'enthousiasme des femmes interrogées sur cette activité. Mais, il faut souligner les risques inhérents à cette activité, qui peuvent dégrader sa rentabilité, voire être catastrophique, en cas de maladie type peste porcine.

➔ Intérêt pour l'emploi, les revenus et la sécurité alimentaire : +

Emploi : Activité requérant peu de main-d'œuvre certes, mais exerçable toute l'année.

Revenus : Revenus réguliers, après constitution des reproducteurs.

Sécurité alimentaire : La viande porcine est appréciée, tant en milieu rural qu'urbain, viande appréciée, car elle est moins chère que le mouton ou le bœuf.

➔ Croissance actuelle et potentielle, et modalités d'appui du PSAE-IT ?

Croissance du secteur, actuelle et potentielle : L'élevage de porc de race locale en divagation est très répandu et beaucoup de femmes disposent au moins d'une truie. La porciculture, élevage de porcs de race métissée en porcherie en dur, est rare et peu considérée par les STD du MRAH, dont les appuis

ciblent surtout les filières de ruminants. Néanmoins, il semble qu'il existe un réel potentiel de développement de cette filière, qui intéresse particulièrement les femmes.

Modalités d'appui du PSAE-IT : Appui aux promoteurs privés déjà prévu dans la Comp 1.1 Fonds d'investissement communal (FIC). Ceci pourrait être rendu plus adapté aux jeunes via l'ouverture d'un guichet dédié et de modalités simplifiées. L'appui-conseil technico-économique pourrait être renforcée via le soutien d'un dispositif de formation professionnelle de proximité dans le cadre de la Comp 2.2.

3. Produits forestiers non ligneux

3.1. Miel

➔ **Accessibilité pour jeunes (hommes et/ou femmes) : ++**

Foncier : Pour la production, il n'y a pas de besoin en foncier, car les ruches sont installées en brousse, dans les arbres (ruches traditionnelles) ou au sol (ruches modernes, notamment modèle kenyan). Pas de besoin en foncier pour la transformation et la commercialisation.

Capital : Pour la production, l'investissement initial est conséquent (huit à dix ruches modernes, tunique de protection, enfumoir, etc.), et peu augmenter si achat d'essaims auprès d'autres apiculteurs (si pas de capture d'essaims sauvages et/ou volonté d'avoir des abeilles moins agressives). Pour la transformation et la commercialisation, l'investissement initial est marginal (équipement réduit). Quant à l'achat du miel, il peut se faire à crédit auprès de certains hommes, qui acceptent d'être remboursés après vente finale.

Main d'œuvre : Activités de production et transformation/commercialisation requérant peu de main d'œuvre et pouvant s'exercer toute l'année, contrairement à nombre d'activités agro-sylvo-pastorales qui sont très saisonnières ;

Savoir-faire technique : Il est maitrisable pour la production, moyennant une solide formation initiale et un bon suivi des jeunes apiculteurs. Le risque de perdre des essaims (dérangement lors des visites, maladies, etc.) est réel, mais pas définitivement pénalisant pour l'activité. Par contre, le risque qu'un jeune apiculteur se dégoute de l'activité après des attaques d'abeilles (les souches locales sont très agressives) est à craindre. Pour la transformation/commercialisation, le savoir-faire technique nécessaire est réduit : désoperculage des rayons au couteau, extraction du miel à la chaleur, filtrage, embouteillage.

Genre : Dans la Région Est, l'apiculture est pratiquée seulement par des hommes Gourmantchés (« *les autres ethnies ne savent pas, il faut aller en brousse* »…Dimension mystique nécessitant d'être à l'aise avec les coutumes locales ?). La transformation et la commercialisation sont par contre pratiquées par des femmes de toutes ethnies : Gourmantché, Germa, Mossi, Peulh, etc.

➔ **Faisabilité technique et financière : +**

Techniquement : L'apiculture est traditionnellement pratiquée en pays gourmantché, tout comme la transformation et la commercialisation. Le miel du Gourma est d'ailleurs réputé dans tout le pays. Les techniques modernes diffèrent fondamentalement de la technique traditionnelle sur le fait qu'il n'y a pas destruction de la ruche lors de la récolte, mais prélèvement d'une partie des rayons. Cela étant dit, de nombreux ONG et projets ont soutenu avec succès la diffusion de ces techniques modernes ;

Financièrement : En dehors du coût initial des équipements (ruches, tuniques, etc.) et du temps passé, La rentabilité de l'apiculture dépend principalement des niveaux de récolte du miel, tandis que la rentabilité de la transformation/commercialisation du miel dépend principalement du prix de vente. Pour illustrer ceci, ci-dessous sont présentés les éléments clefs d'un compte d'exploitation miel, établis avec Mmes Masimana OUEDRAOGO et Khadija HAOUSSA, Présidente et membres du Groupement des revendeuses de miel de Kantchari, et M. Alarbo OUOBA, Trésorier du Groupement des apiculteurs de Kantchari :

- Production : jusqu'à deux récoltes par an (NB : rendements donnés pour des ruches traditionnelles) : grande récolte en juin ou en septembre/octobre (une demie tine, soit environ 6 litres), petite récolte en décembre/janvier (un quart de tine). Les rendements sont augmentés par 50% avec une ruche kenyane ;

- Transformation/commercialisation : l'extraction du miel est très rudimentaire (désoperculage au couteau et écoulement du miel des rayons avec l'aide du feu ou du soleil). Le miel est ensuite filtré dans un tamis, mis en bouteille et vendu à 3 000 FCFA/litre (acheteurs nigériens, voyageurs de passage), surtout en saison sèche. Il n'y a pas de débouché ni de marché bien identifiés pour la cire (vente en tas à qui veut).

D'après les éléments ci-dessus, sachant qu'un apiculteur reçoit généralement huit ruches modernes (modèle kenyan le plus souvent) et l'équipement adéquat des projets/ONG, on peut estimer qu'il produit théoriquement huit ruches x 0,75 tines/ruche x 12 litres/tine x 150% = 108 litres de miel par an. Si l'on applique un facteur de réfaction de 25% pour être conservatif et tenir compte des aléas et pertes, ce sont quand même près de 80 litres/an qui peuvent être produits. Acheté à 2 000 FCFA/litre, cela fait un revenu moyen de 160 000 FCFA/an. Quant aux femmes, elles peuvent espérer faire une marge moyenne de 1 000 FCFA/litre de miel transformé et vendu.

➔ Intérêt pour l'emploi, les revenus et la sécurité alimentaire : +

Emploi : Activités accessibles aux jeunes hommes et femmes, sans besoin de foncier pour les deux catégories, mais avec kit de départ pour les apiculteurs. Les emplois, tant en termes de production que de transformation/commercialisation, sont saisonniers, avec baisse d'activité en saison sèche.

Revenus : Revenus irréguliers (surtout en saison humide, un peu en milieu de saison sèche), mais intéressants car pouvant venir en surplus d'autres activités agropastorales (peu de compétition en termes de temps de travaux) ;

Sécurité alimentaire : Le miel entre localement dans la confection de nombreux gâteaux et biscuits.

➔ Croissance actuelle et potentielle, et modalités d'appui du PSAE-IT ?

Croissance du secteur, actuelle et potentielle : Le miel est très apprécié en milieu rural et urbain. Des ONG (ACRA, ACF, etc.) promeuvent l'apiculture moderne et le Programme d'investissement forestier (PIF) a distribué 150 ruches dans la Tapoa et le Gourma en 2017, et va en distribuer 250 dans la Tapoa en 2018. Malgré ces appuis, la demande reste actuellement plus forte que l'offre (16,7 t pour la seule Province du Gourma en 2016 d'après la DRRAH de l'Est).

Modalités d'appui du PSAE-IT : Appui aux promoteurs privés déjà prévu dans la Comp 1.1 Fonds d'investissement communal (FIC). Ceci pourrait être rendu plus adapté aux jeunes via l'ouverture d'un guichet dédié et de modalités simplifiées. L'appui-conseil technico-économique pourrait être renforcée via le soutien d'un dispositif de formation professionnelle de proximité dans le cadre de la Comp 2.2.

3.2. Autres PFNL végétaux : karité, néré, baobab, etc.

NB : Comme nous l'avons vu dans le Livrable 1, les PFNL végétaux sont très nombreux dans la Région Est. Il est impossible de traiter chacune de ces filières de façon spécifique. Dans ce qui suit, nous mènerons une analyse globale, en soulignant les similitudes entre ces différentes filières, tout en fournissant quelques illustrations sur certaines des filières les plus communes.

➔ Accessibilité pour jeunes (hommes et/ou femmes) : ++

Foncier : Il n'y a pas besoin de foncier, les PFNL sont pour la plupart en libre-accès en brousse, parfois revendiqués par les propriétaires ou épouses des propriétaires de parcelles lorsque les arbres sont sur ces parcelles (systèmes de savane-parc à karité, à néré, etc.).

Capital : Pour les PFNL pas ou peu transformés (par exemple, raisin, feuille fraiche de baobab, etc.), l'investissement initial est quasi-nul, l'activité se résumant à de la cueillette. Pour ceux qui sont transformés, il faut par contre bien souvent concentrer de la matière première (par ex, achat de noix de karité), acheter des consommables (par ex du bois pour chauffer les amandes de karité), payer des prestataires pour moudre ou presser, etc. Le capital requis est certes non nul, mais toujours ajustable aux capacités financières des femmes (pas d'effet de seuil : on peut toujours démarrer avec des quantités faibles).

Main d'œuvre : Activités de cueillette et transformation/commercialisation souvent consommatrices en main d'œuvre, mais le plus souvent pratiquées en groupe, ce qui atténue l'impression de pénibilité et permet parfois aux femmes de s'octroyer quelques moments de liberté hors de la concession

familiale. Par ailleurs, certaines activités (par ex, ramassage des feuilles de baobab) s'exercent toute l'année, contrairement à nombre d'activités agro-sylvo-pastorales qui sont très saisonnières ;

Savoir-faire technique : La plupart des activités de collecte et/ou transformation de PFNL est traditionnellement pratiquée par nombre de femmes, avec des techniques qui sont cependant parfois améliorables (par ex : torréfaction et filtration améliorées du beurre de karité pour améliorer son aspect marchand). Cela étant dit, la plupart des bonnes techniques de collecte et transformation de PFNL peuvent être maitrisées moyennant des formations pratiques simples et un bon suivi des activités.

Genre : La collecte et/ou la transformation des PFNL sont, à de rares exceptions près (par ex, la collecte de gomme est parfois pratiquée par les hommes), menées par des femmes.

➔ **Faisabilité technique et financière : ++**

Techniquement : Il n'y a pas d'obstacle technique majeur à la majorité des activités de collecte et/ou transformation de PFNL. Par contre, il est certain qu'une mécanisation adaptée permet d'atténuer la pénibilité de certaines opérations et/ou d'améliorer les rendements de transformation. C'est notamment ce que réclament les femmes transformatrices de la Gnagna, qui déplorent le fait qu'elles ne disposent que d'une presse mécanique (et utilisée pour moudre les amandes de karité, les graines de baobab et le sésame), alors qu'elles souhaiteraient disposer de trois presses spécifiques.

Financièrement : La rentabilité des activités de collecte, transformation/commercialisation de PFNL est dépendante des produits considérés et il est difficile de donner des appréciations plus précises sans considérer spécifiquement les PFNL en question. Néanmoins, on peut estimer que la rentabilité de ces activités est généralement intéressante, étant donné qu'elles impliquent peu de charges et valorisent donc bien le principal facteur de production des femmes, leur travail. Pour illustrer ceci, on peut présenter les comptes d'exploitation pour la production du beurre de karité et d'huile de graines de baobab (réalisés avec Mme Jacqueline OUOBA, Présidente de l'Union provinciale des transformatrices de PFNL de la Gnagna) :

CHARGES						RECETTES				
Item	Unité	Qté (hj)	Qté (autre)	PU (FCFA)	PT (FCFA)	Item	Unité	Quantité	PU (FCFA)	PT (FCFA)
Achat des noix	Sac (100 kg)		1	20 000	20 000	Beurre	Litre	35	1 350	47 250
Achat du bois	Fagot		1	1 000	1 000					
Lavage	Sac (100 kg)	0,5			-					
Triage	Sac (100 kg)	1			-					
Concassage (au pilon)	Sac (100 kg)	1			-					
Mouture (au moulin)	Sac (100 kg)		1	4 000	4 000					
Torréfaction (avec brasero maison)	Sac (100 kg)	1			-					
Barratage (4 marmites successives)	Sac (100 kg)	1			-	Rému. travail (FCFA/hj)		4 450		
Cuisson pour évaporation	Sac (100 kg)	0,25			-					-
Filtrage (avec tamis maison)	Sac (100 kg)	0,25			-					
		5		**TOTAL**	**25 000**				**TOTAL**	**47 250**
Compte d'exploitation pour un sac de 100 kg de noix										
Equipements nécessaires : bassines, marmites, bidons d'eau, pilon, brasero maison, tamis maison										
Activités de transformation limitées pour les mères d'enfants de moins de 2 ans (nécessite beaucoup de manutention)										
Travaux limités par le manque de presse : 1 pour toute la Gnagna (mécanique, 2,5 MFCFA, payée par projet ADELE en 2012).										
L'Union voudrait investir dans au moins une presse motorisée (6 MFCFA), idéalement trois (sésame, baobab, karité)										

Figure 6 - Compte d'exploitation pour la production de beurre de karité (source : auteurs, 2017)

CHARGES						RECETTES				
Item	Unité	Qté (hj)	Qté (autre)	PU (FCFA)	PT (FCFA)	Item	Unité	Quantité	PU (FCFA)	PT (FCFA)
Achat des graines (en gros)	Sac (100 kg)		1	10 000	10 000	Huile	Litre	6	5 000	30 000
Chargement/déchargement	Sac (100 kg)		1	500	500	Soumbala (peu, autoconsommé)				
Stockage (sur 6 mois)	Sac (100 kg)		1	1 000	1 000					
Lavage	Sac (100 kg)	0,5			-					
Mouture (au moulin)	Sac (100 kg)		1	4 000	4 000					
Tamisage (avec tamis maison)	Sac (100 kg)	1								
Passage à la vapeur	Sac (100 kg)	0,25			-	Rému. travail (FCFA/hj)		6 905		
Cuisson pour évaporation	Sac (100 kg)	0,25			-					-
Décantation et filtrage	Sac (100 kg)	0,10			-					
		2		**TOTAL**	**15 500**				**TOTAL**	**30 000**
Compte d'exploitation pour un sac de 100 kg de graines										
Equipements nécessaires : bassines, marmites, bidons d'eau, pilon, brasero maison, tamis maison										

Figure 7 - Compte d'exploitation pour la production d'huile de baobab (source : auteurs, 2017)

Dans les deux cas, on voit que la journée de travail est relativement bien valorisée, autour de 4 500 FCFA/hj pour le beurre de karité, 7 000 FCFA/hj pour l'huile de baobab. Maintenant, il convient de souligner le fait qu'il existe énormément de temps de travaux cachés (notamment en termes de manutention, les femmes disposant rarement de moyens de transport autre que le portage de tête) et que ces activités sont très saisonnières : les revenus de ces activités sont ponctuels et limités à la capacité de transformation de chaque femme à un moment donné (faiblesse du capital permettant rarement de constituer des stocks de matière première pour travailler plus longtemps dans l'année).

➔ Intérêt pour l'emploi, les revenus et la sécurité alimentaire : +

Emploi : Activités accessibles aux jeunes femmes, sans besoin de foncier et avec des équipements basiques généralement existants (marmite, bassine, etc.). Les emplois, tant en termes de collecte que de transformation/commercialisation, sont saisonniers, avec des pics d'activité au moment des récoltes.

Revenus : Revenus irréguliers et limités par la capacité de transformation de chaque femme, mais intéressants car pouvant venir en surplus d'autres activités agropastorales, avec parfois cependant des compétitions en termes de temps de travaux (par ex, la collecte des noix de karité a lieu entre juin et août, au moment du pic des travaux agricoles…Mais la transformation peut se faire en décalé, d'octobre à février) ;

Sécurité alimentaire : Certains PFNL sont d'usage quasi-quotidien dans l'alimentation des ménages ruraux et urbains de la Région Est, notamment le soumbala, le beurre de karité, les feuilles fraiches ou séchés de baobab, etc. Certains sont moins fréquemment consommés, mais présentent un potentiel très fort en termes de sécurité alimentaire, tel les feuilles et graines de moringa, la pulpe de balanites, etc.

➔ Croissance actuelle et potentielle, et modalités d'appui du PSAE-IT ?

Croissance du secteur, actuelle et potentielle : Les PFNL ont été consommés de tout temps en Afrique subsaharienne, mais la prise de conscience sur leur importance dans la sécurité alimentaire et les revenus des ménages est récente et se renforce d'année en année. Dans un contexte de pression foncière croissante et de changements climatiques pouvant mettre en péril les productions agropastorales, les filières de PFNL ne peuvent que prendre de l'importance dans l'économie de la Région Est.

Modalités d'appui du PSAE-IT : Appui aux promoteurs privés déjà prévu dans la Comp 1.1 Fonds d'investissement communal (FIC). Ceci pourrait être rendu plus adapté aux jeunes via l'ouverture d'un guichet dédié et de modalités simplifiées. L'appui-conseil technico-économique pourrait être renforcée via le soutien d'un dispositif de formation professionnelle de proximité dans le cadre de la Comp 2.2.

4. Investissement de long terme en HIMO

Un certain nombre d'aménagement ruraux, d'intérêt collectif ou privé et sous-tendant les systèmes de production, sont souvent peu ou mal financés. Les populations locales n'ont pas les ressources pour prendre en charge ces travaux et leurs exploitations se développent dans un environnement qui va en se dégradant, de plus en plus vulnérable.

Soutenir le développement de ces infrastructures permet de réduire les vulnérabilités des populations locales à long terme. Par ailleurs, financer leur réalisation en mobilisant la main d'œuvre locale sous-employée une partie de l'année (forte saisonnalité agricole et migrations saisonnières), grâce à une méthodologie HIMO, contribue aussi à réduire ces vulnérabilités.

Deux axes semblent particulièrement pertinents dans la zone de l'étude :

- L'investissement dans l'entretien du potentiel productif des sols, grâce aux techniques de Conservation des eaux et des sols et de défense et restauration des sols (CES-DRS).
- La création de pistes pour désenclaver les zones de production, de concentration de population ou d'intérêt économique, favorisant ainsi la mise en marché des produits agricole et l'accès des populations aux services de première nécessité.

4.1. CES-DRS

➔ Accessibilité pour jeunes (hommes et/ou femmes) : ++

Foncier : Les opérations de récupération des terres a souvent un rôle positif sur le foncier, en « remettant dans le circuit » des terres jugées stériles. Les ayants-droits coutumiers sont souvent enclins à libérer une partie des terres restaurées, au profit de catégories de populations ayant un accès difficile au foncier, notamment les femmes, mais aussi les jeunes, hommes ou femmes.

Capital : L'activité étant financée sur fonds publics, il n'y a pas de restriction d'accès à l'activité. C'est une activité souvent destinée aux plus démunis.

Main d'œuvre : C'est par nature une activité fortement consommatrice de main d'œuvre, en saison sèche. Par exemple, sur un chantier de récupération par mise en place de demi-lunes agricoles (village de Kombouassi, Commune de Bogandé), les groupements de femmes impliquées ont estimé avoir passé 396 hj sur un premier site d'un ha, 96 hj sur un second site de ½ ha.

Savoir-faire technique : Les STD de l'environnement et de l'agriculture, mais aussi de nombreux paysans, sont coutumiers des techniques de CES-DRS. Il existe cependant des innovations récentes, comme la mécanisation de la réalisation du zaï (avec charrue asine), qui nécessitent un appui-conseil spécifique.

Genre : Ce sont le plus souvent des groupes de femmes qui s'engagent dans la réalisation de ces travaux.

➔ Faisabilité technique et financière : ++

Techniquement : Dans les zones de plus forte pression foncière, où des sols sont dégradés, de nombreux sites sont disponibles et la pertinence de l'activité y est très élevée. La mise en œuvre de programmes d'une certaine ampleur, avec des actions concentrées localement et coordonnés à l'échelle d'un bassin versant, renforce l'efficacité de l'ensemble du dispositif.

Financièrement : Les opérations de CES-RDS sont généralement financées en grande partie par l'Etat ou les PTF, avec cependant des modalités différentes selon les bailleurs. Par exemple :

- Projet Neer tamba : Don d'équipements (brouettes, pelles, pioches, barres à mines) et transformation des « per diem formations » en *cash for work*, pour payer les travailleurs
- ONG AVSF : Dons d'équipements et forfait de 900 FCFA/hj ;
- PICOFA : Forfait de 30 000 FCFA/ha (3x 100 ml de cordons pierreux), pour payer chargement, déchargement, transport et pose des moellons.

➔ Intérêt pour l'emploi, les revenus et la sécurité alimentaire : ++

Emploi et revenu: A court terme, pendant les travaux, le financement génère des emplois et des revenus. Des pratiques d'interventions adaptées peuvent permettre aux participants de se constituer une épargne (paiement d'une partie du travail différé en fin de chantier, éventuellement ouvrant l'accès au crédit). Une fois les opérations de CES-RDS menées, la productivité de terres augmente et permet d'accroitre emploi et revenus agropastoraux.

Sécurité alimentaire : A court terme, les revenus distribués soutiennent la sécurité alimentaire. A moyen/long terme le potentiel productif des sols est régénéré.

➔ Croissance actuelle et potentielle, et modalités d'appui du PSAE-IT ?

Croissance du secteur, actuelle et potentielle : Il est dépendant du rythme de dépenses des interventions des projets et programmes. Ces dépenses sont accrues depuis quelques années, avec le regain d'intérêt sur le thème de la restauration des terres (Défi de Bonn, Afri100, Mécanisme de neutralité en termes de dégradation des terres).

Modalités d'appui du PSAE-IT : D'éventuels appuis du PSAE-IT pourraient être canalisés via la C1 (FIC Communes) et/ou la C2 (travaux supervisés par l'UGP-PSAE).

4.2. Pistes

➔ Accessibilité pour jeunes (hommes et/ou femmes) : ++

Foncier : S'agissant de la consolidation de pistes existantes, il n'y a pas de restriction particulière à ce niveau pour que quiconque puisse participer aux travaux.

Capital : L'activité étant financée sur fonds publics, il n'y a pas de restriction d'accès à l'activité. C'est une activité souvent destinée aux plus démunis.

Main d'œuvre : Activité pénible, fortement consommatrice de main d'œuvre, en saison sèche. Il y a souvent mobilisation de groupements de femmes.

Savoir-faire technique : L'ingénierie sociale et technique spécifique aux pistes HIMO nécessite des compétences spécifiques. Une préoccupation concerne notamment la mise en place et le fonctionnement des COGES des pistes et le financement de leurs activités sur plusieurs années. Cela étant dit, des compétences sont disponible localement, dans le cadre des appuis de Helvetas au Conseil régional de l'Est.

Genre : Ce sont le plus souvent des groupes de femmes et des jeunes, hommes ou femmes, qui s'engagent dans la réalisation de ces travaux.

➔ Faisabilité technique et financière : ++

Techniquement : Des techniques simples et adaptés aux équipements et compétences locales sont utilisables pour la plupart des pistes infra communales. Il est par contre important de bien choisir les pistes à réhabiliter, afin de concentrer les investissements localement et avoir un effet structurant.

Financièrement : A titre indicatif, d'après les estimations d'Helvetas, la création d'une piste HIMO coûte environ 18 millions de FCFA/km. Le retour sur investissement est difficile à estimer, car il est multiforme (accès aux marchés, aux écoles, aux centres de santé, etc.). Cependant, on peut estimer que ce retour est important, dans des Communes très enclavées comme peuvent l'être la plupart des Communes de la Région Est.

➔ Intérêt pour l'emploi, les revenus et la sécurité alimentaire : ++

Emploi et revenus : A court terme, pendant les travaux, le financement génère des emplois et des revenus. Des pratiques d'interventions adaptées peuvent permettre aux participants de se constituer une épargne (paiement d'une partie du travail différé en fin de chantier). Une fois la piste HIMO créée, les flux de biens et personnes sont facilités et permettent d'accroitre emploi et revenus agropastoraux.

Sécurité alimentaire : A court terme, les revenus distribués soutiennent la sécurité alimentaire. A moyen et long terme, c'est l'activité économique et notamment les échanges de produits agropastoraux qui sont dynamisés, permettant ainsi de lisser les approvisionnements et les prix sur les marchés.

➔ Croissance actuelle et potentielle, et modalités d'appui du PSAE-IT ?

Croissance du secteur, actuelle et potentielle : Il est dépendant du rythme de dépenses des interventions des projets et programmes.

Modalités d'appui du PSAE-IT : D'éventuels appuis du PSAE-IT pourraient être canalisés via la C1 (FIR Conseil Régional).

Octobre 2017

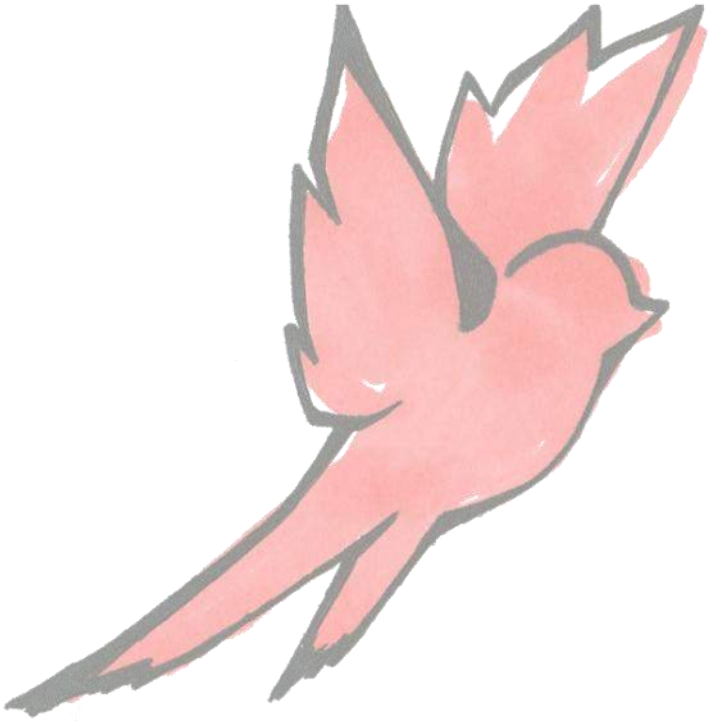

Initiative Conseil International (ICI)
Impasse Thévenoud – 330
Secteur 01
BP 6490
Ouagadougou 01 I Burkina-Faso
Tél : +226 50 30 88 60
E-mail : ici@fasonet.bf ou ici@mail-bf.com
Web : www.ici-burkina.com

SAS SalvaTerra
6 rue de Panama
75018 Paris I France
Tel : +33 (0)6 66 49 95 31
Email : info@salvaterra.fr
Skype : o.bouyer.salvaterra
Web : www.salvaterra.fr
Vidéo : www.salvaterra.fr/fr/video

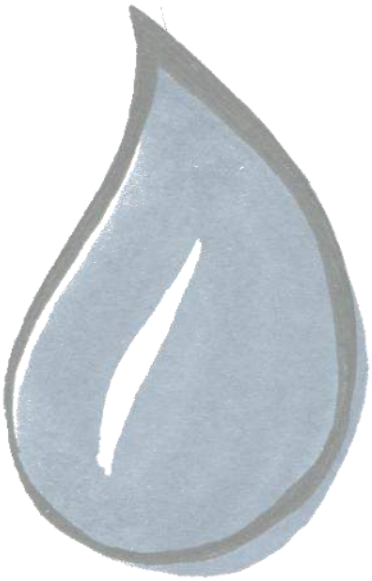

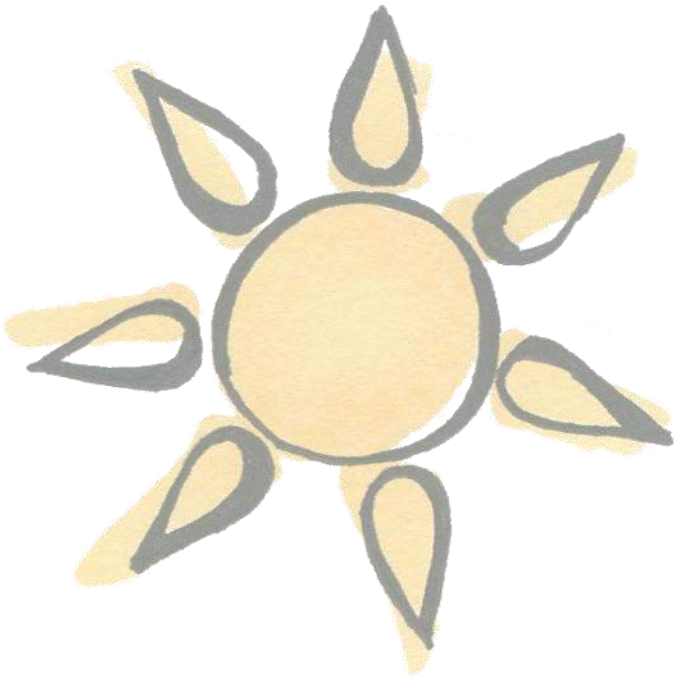

Agence française de développement
Bureau de Ouagadougou,
52 Avenue de la Nation 01 BP 529
Ouagadougou 01 BURKINA-FASO

Etude de faisabilité du volet « Initiative Tirawa » du Projet d'appui à la sécurité alimentaire dans l'Est du Burkina-Faso (PSAE)

Livrable 3 – Facteurs spécifiques de vulnérabilité

Octobre 2017

INITIATIVES CONSEIL INTERNATIONAL

SalvaTerra

ACRONYMES 1
LISTE DES FIGURES 2
1. ANALYSE DE LA VULNERABILITE DES JEUNES 3
1.1. Eléments-clefs concernant la vulnérabilité 3
1.2. Facteurs biophysiques de vulnérabilité 4
1.3. Facteurs socio-économiques de vulnérabilité 8
2. FACTEURS DE COHESION ET DE CONFLIT 10
2.1. L'accès des jeunes et des migrants au foncier 11
2.2. Le système coutumier 11
2.3. La régulation des conflits 13
3. REPRESENTATIONS SOCIALES ET ASPIRATIONS DE LA JEUNESSE 14
3.1. La jeunesse en pays gourmantché 14
3.2. Représentations du travail et de la famille chez de jeunes gourmantché 16
4. RECOMMANDATIONS POUR L'ACTION DANS LE CADRE DU PSAE-IT 21
4.1. Récapitulatif : facteurs de vulnérabilité, risques de conflits, représentations sociales 21
4.2. Recommandations pour le PSAE-IT 22

ACRONYMES

ACDI	Agence canadienne pour le développement international
ACF	Action contre la faim
AFD	Agence française de développement
CCFV	Commission de conciliation foncière villageoise
CVD	Comité villageois de développement
CFV	Commission foncière villageoise
CEC	Capacité d'échange cationique
CILSS	Comité inter-Etats de lutte contre la sècheresse au Sahel
CPP	*Country Partnership Program* - Programme national de partenariat pour la gestion durable des terres
EHESS	Ecole des hautes-études en sciences sociales
FDS	Forces de défense et de sécurité
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIZ	*Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* – Agence Allemande de Coopération Internationale
LAME	Laboratoire d'analyses mathématiques des équations
LULUCF	*Land Use, Land Use Change, and Forestry*
MO	Matière organique
ONG	Organisation non gouvernemental
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PNA	Plan national d'adaptation aux changements climatiques
PSAE-IT	Projet d'appui à la sécurité alimentaire dans l'Est – Initiative Tirawa
SP-CONEDD	Secrétariat permanent du Conseil national pour l'environnement et le développement durable
STD	Services techniques déconcentrés
ZAT	Zone d'appui technique

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Analyse de la vulnérabilité par secteur au Burkina-Faso (source : MERH, 2015) 4

Figure 2 - Relation entre teneurs en MO, Ag et L et stabilité structurale du sol (Source : BOZZA, 2009) 6

Figure 3 - Relation linéaire croissante entre MOS, C et CEC (source : GUIBERT, 1999) 7

Figure 4 - Rendement en coton en fonction de somme des bases échangeables, CEC et pH (source : SUZOR, 1990) 7

Figure 5 - Schématisation de la jeunesse en pays gourmantché (source : auteurs, 2017) 14

Figure 6 - Composition des quatre focus-group (source : auteurs, 2017) 16

Figure 7 - Perceptions d'un heureux ménage par de jeunes gourmantchés (source : auteurs, 2017) 19

Figure 8 - Principaux facteurs de vulnérabilité des jeunes (source : auteurs, 2017) 21

Figure 9 - Recommandations pour les actions du PSAE-IT (source : auteurs, 2017) 23

1. Analyse de la vulnérabilité des jeunes

Dans le L1, nous avons proposé différentes définitions, qu'il est ici utile de rappeler, car elles seront mobilisées dans ce L3 :

- Vulnérabilité et résilience : La vulnérabilité peut être comprise comme le niveau d'exposition d'un écosystème ou ménage ou autre à des chocs externes ; la résilience comme la capacité de l'entité considérée à retrouver rapidement son niveau de productivité ou richesse ou autre après ces chocs ;
- Jeunesse : La définition officielle et communément utilisée au Burkina-Faso est un intervalle d'âge, entre 18 et 35 ans. Nous avons proposé une définition alternative, basée sur les seuils de passage de l'enfance à la vie adulte, tels qu'ils sont perçus dans la société gourmantché. Dans ce cadre, la « jeunesse » dans la zone d'intervention du PSAE-IT peut-être située dans l'intervalle – assez court – entre la fin de l'adolescence, soit environ 16 ans (âge moyen où les jeunes hommes et les jeunes femmes se fiancent, ceci étant matérialisé par une entraide du fiancé et de ses amis chez les parents de sa fiancée) et le mariage, qui intervient autour de 22 ans (âge moyen constaté chez les interviewés) ;
- Genre : Ce concept fait référence à une « *identité socialement et culturellement construite* » (GALLAND, 2009). Comme nous l'avons vu dans les Parties 3.2 et 3.3 du L1, cette identité est très forte dans le domaine agrosylvopastoral de la zone d'intervention du PSAE-IT : l'accès au foncier, aux autres facteurs de production, les activités, etc. sont bien différents entre hommes et femmes. Ceci nous a incité dans tous les livrables à présenter nos analyses en distinguant le plus explicitement possible ce qui se rapporte aux jeunes hommes d'une part, aux jeunes femmes d'autre part.

Dans ce qui suit, nous allons analyser les différents facteurs de vulnérabilité propres aux jeunes, qu'ils soient biophysiques, socio-économiques ou sécuritaires, en faisant attention de distinguer autant que possible le cas des jeunes hommes de celui des jeunes femmes.

1.1. Eléments-clefs concernant la vulnérabilité

Le Burkina-Faso est un pays enclavé de la bande sahélienne, qui a connu au cours des cinq dernières décennies des sécheresses sévères et récurrentes. Celles-ci ont été particulièrement graves pendant les années 1968, 1973 et 1984. Les sécheresses ont été associées à une tendance générale à la baisse des précipitations, catastrophique non seulement pour le Burkina-Faso, mais aussi pour tous les pays du Sahel.

L'indice de pluviométrie établi par le Centre régional Agrhymet dans les pays sahéliens de 1950 à 2005 montre trois grandes tendances :

- 1950 à 1970 : persistance d'années humides ;
- 1970 à 1990 : persistance d'années sèches ;
- 1990 : changement brutal entre années humides et années sèches.

De façon générale, les précipitations au Burkina-Faso ont globalement diminué de 1950 au milieu des années 1980, avant de remonter à partir des années 1990 pour se stabiliser, relativement, durant ces 20 dernières années. Par ailleurs, les isohyètes 600 et 900 mm ont migré de 100 à 150 km du Nord vers le Sud entre 1930 et 2010 (Ministère de l'environnement et des ressources halieutiques – MERH, 2015)[1].

En ce qui concerne les températures, elles ont globalement augmenté : depuis 1975, il y a eu une augmentation de température de l'ordre de 0,6°C soit 0,15° par décennie. On note aussi une hausse des jours chauds et des nuits chaudes, à l'exception des régions du Sud-Ouest où on note une baisse des nuits chaudes. Une analyse plus fine indique que les températures extrêmes annuelles (minimales et maximales) sont en hausse, aussi bien dans la zone soudanienne que dans la zone sahélienne. Cependant, cette hausse est plus marquée pour les minimales que pour les maximales (*Ibid*).

Par ailleurs, l'évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques a permis d'identifier les quatre secteurs clefs les plus vulnérables dans le pays : ressources en eau, agriculture, élevage, foresterie (Cf. figure ci-dessous). Elle a aussi permis d'identifier les groupes les plus vulnérables, qui se retrouvent parmi les populations rurales pauvres : femmes, jeunes et petits producteurs agricoles (*Ibid*).

[1] MERH. *Plan d'adaptation aux changements climatiques du Burkina-Faso – Version finale*. Ouagadougou – MERH, juin 2015. 155p

Ressource / secteur	Impact			Importance de la ressource/secteur
	Degré	Durée	Sévérité	
EAU	Elevé	Elevé	Elevé	Très élevé
AGRICULTURE	Elevé	Elevé	Elevé	Très élevée
ELEVAGE	Elevé à moyen	Elevé à moyen	Elevé à moyen	Elevé
FORESTERIE	Elevé à moyen	Elevé à moyen	Elevé à moyen	Elevé

Figure 1 - Analyse de la vulnérabilité par secteur au Burkina-Faso (source : MERH, 2015)

Par ailleurs, les changements climatiques sont l'une des causes majeures de la dégradation des terres. Les sécheresses successives et l'augmentation de la température, combinées à de mauvaises pratiques de gestion des terres, ont en effet eu des impacts désastreux sur les terres et les ressources qu'elles portent.

Elles ont détruit la couverture végétale, considérablement réduit les ressources en eau superficielles et la biodiversité, et largement augmenté la superficie de sols nus, principalement dans la partie sahélienne du pays. Ces sols nus infertiles, sont devenus très vulnérables à un ruissellement intense qui crée des rigoles et des ravines. Les sols nus sont également exposés aux vents forts, qui deviennent plus fréquents et plus intenses et qui arrachent la matière organique et les nutriments laissant derrière des matériaux grossiers et incultes sur la surface du sol SP-CONEDD, 2006)[2].

En raison de ces aléas climatiques, 30% des terres arables du Burkina-Faso sont affectées par une dégradation avancée alors que 4% sont complètement dégradées. La dégradation des sols est caractérisée par le déclin ou la faible teneur en substances organiques et la réduction de la productivité naturelle des sols, l'intensification de l'érosion des sols sous toutes ses formes et la formation de dépôts ferralitiques massifs sur les sols. Du point de vue socio-économique, ces contraintes biophysiques induisent dans les zones rurales, des impacts négatifs considérables sur la sécurité alimentaire, l'activité économique, la santé humaine, l'emploi et la sécurité nationale (*Ibid*).

Nous reviendrons dans ce qui suit en détail sur ces éléments–clefs de vulnérabilité.

1.2. Facteurs biophysiques de vulnérabilité

➔ Plus forte exposition aux changements climatiques

On peut catégoriser les changements climatiques en (i) évènements graduels à occurrence lente (par exemple, le décalage du début de la saison des pluies, l'augmentation de la sévérité des pluies, l'augmentation des températures en saison sèche, etc.) et (ii) évènements climatiques extrêmes et ponctuels (par exemple, sécheresse exceptionnelle, inondation, etc.)

Dans la zone ciblée par le PSAE-IT, les populations semblent surtout préoccupées par les évènements graduels à occurrence lente, en particulier la détérioration du régime des pluies (démarrage des pluies de plus en plus tardif et distributions spatiale et temporelle de plus en plus erratiques).

Cependant, si l'on en croit les rapports précités (Cf. **Partie 1.1 supra**) et le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, 2013)[3], l'Afrique de l'Ouest – déjà touchée entre les années 1960 et 1990 par la sécheresse la plus grave et la plus longue observée dans le monde au cours du 21ème siècle – devrait être la région du globe la plus durement touchée par ces deux types de changements climatiques.

Face à ces changements climatiques, à occurrence lente ou ponctuels, les jeunes paraissent plus vulnérables que toute autre catégorie, pour au moins trois raisons :

- Parcellaire frustre : Dépendants des conditions naturelles, les paysans ont généralement un comportement « adverse au risque », les incitant à diversifier leurs productions végétales et animales,

[2] SP-CONEDD. *Revue scientifique sur l'état de la dégradation des terres au Burkina-Faso*. Ouagadougou - SP-CONEDD, janvier 2006. 155p

[3] IPCC. *Climate Change 2013: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* (IPCC) [Stocker, T.F., D. Qin, G.-K. Plattner, M. Tignor, S.K. Allen, J. Boschung, A. Nauels, Y. Xia, V. Bex and P.M. Midgley (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge

faire des associations culturales sur certaines parcelles, distribuer géographiquement leurs productions sur des parcelles présentant des conditions édaphiques différentes.

Comme nous l'avons vu dans le L1, un jeune (homme ou femme) ne dispose généralement que d'une parcelle réduite (0,1 à 0,5 ha pour un jeune homme, généralement moins pour une jeune femme), cédée par son père sur les parcelles familiales. Après son mariage, le jeune homme pourra normalement récupérer une superficie un peu plus importante de son père (souvent 1 à 2 ha), mais la jeune fille ne récupèrera rien de sa propre famille. Devenant membre à part entière de sa belle-famille, elle ne pourra la plupart du temps qu'espérer se faire céder une parcelle réduite par son mari (0,5 à 1 ha maximum à terme, cette surface étant réduite initialement, car proportionnelle à la surface dont dispose le mari).

Que ce soit pendant la jeunesse proprement dite, ou pendant quelques années après le mariage, la surface de foncier agricole dont disposent les hommes et les femmes est donc réduite et ne leur permet pas de développer des stratégies d'atténuation du risque climatique (diversification, éclatement des parcelles, etc.)

- Accès difficile aux bas-fonds/barrages : Les surfaces aménagées en bas-fonds ou en aval de barrage sont très réduites par rapport aux surfaces agricoles en culture pluviale (« terres hautes »). Néanmoins, là où ils existent, les bas-fonds ou barrages sont très appréciés par les populations : ce sont les seules parcelles agricoles où il est possible de s'affranchir du risque lié aux pluies erratiques, mais aussi d'intensifier la production, le manque d'eau étant très souvent le facteur limitant de la production agricole.

  Par ailleurs, si l'on considère que le rendement en riz de bas-fonds/barrage tourne autour de 4 t/ha/an et que le rendement en sorgho tourne autour de 650 kg/ha/an, on peut estimer qu'un ha de sorgho produit quasiment autant qu'un casier rizicole standard de 0,16 ha (40 m x 40 m).

  Enfin, on peut rappeler les résultats de modélisation propres au CILSS - réalisées dans le cadre d'un projet financé par l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI) en 2006 et citées dans SUBSOL, 2013[4] – qui prévoient une augmentation des rendements en riz de +10 à +18% d'ici 2050, contre une baisse des rendements de mil/sorgho de -9 à -17% d'ici 2050. Il est en effet estimé que le riz, plante en C4, est la seule qui tirera partie de la hausse des températures couplée à la hausse du taux de CO_2 (effet « fertilisant ») dans l'atmosphère à quantité d'eau (permise par l'irrigation) constante.

  Cela étant dit, les jeunes (hommes, mais surtout femmes) profitent peu de ces aménagements. Les règles d'attribution de casier les plus communément utilisées par les STD de l'agriculture, les ONG et projets consistent en effet à (i) octroyer d'office une partie des casiers aux ayant-droits coutumiers, qui sont la plupart du temps des chefs de famille, (ii) tirer au sort la répartition des casiers restants en autorisant le chef de chaque famille de la zone à participer.

  Certaines ONG, ACF par exemple, ont tenté de donner priorité d'accès aux épouses de ménages vulnérables sur de petits périmètres maraichers (ce qui est certes différent des périmètres rizicoles de bas-fonds ou de barrage, mais reste intéressant à étudier au niveau de l'approche) : les parcelles ont souvent été récupérées par les époux, lorsque l'aménagement leur paraissait intéressant.

  Le fait d'aménager un espace (bas-fonds, aval de barrage, bouli maraicher, etc.) permet certes à l'Etat ou un PTF d'« orienter » les modalités d'accès au foncier, mais – dans un contexte de rareté de ces aménagements – ces orientations initiales au profit de certains publics cibles (jeunes hommes/femmes, femmes, etc.) peuvent s'effacer et le foncier revenir aux mains des chefs de famille.

- Accès difficile à l'élevage extensif : Le Sud du Sahel est la limite septentrionale de l'agriculture pluviale, un minimum de précipitations de 400 mm/an étant généralement nécessaire (FALKNER, 1938)[5]. Dans la zone d'intérêt du PSAE-IT, nous sommes encore au-dessus de ce seuil, avec une moyenne de cumul pluviométrique de 634 mm/an sur 2003/2012 pour la station de Bogandé (SUBSOL, 2013). Le système agricole est dominé par des céréales adaptées aux sols pauvres et climat aride, telles le sorgho et le mil, ainsi que des cultures peu exigeantes en eau (arachide, sésame, niébé, etc.).

  Néanmoins, même si le cumul pluviométrique reste acceptable, l'irrégularité croissante des pluies (dans le temps et dans l'espace) rend l'agriculture pluviale de plus en plus risquée. Dans ce contexte, le pastoralisme est une activité intéressante, car elle permet de s'affranchir, dans une certaine mesure, de

[4] SUBSOL. *Programme AFD Burkina, Initiative G8. Contexte des zones d'étude et propositions d'investissements*. Niamey – Agrhymet, mai 2013. 15p

[5] FALKNER, F. R. *Les limites de l'agriculture non irriguée en Afrique*. Revue de botanique appliquée et d'agriculture coloniale. Volume 18 - Numéro 208. 1938. pp. 844-854

la contrainte posée par l'irrégularité des pluies (les animaux sont mobiles, contrairement aux cultures), le tout avec peu d'investissement (95% des intrants étant constitués par le fourrage et l'eau, naturellement disponibles).

C'est donc l'activité la plus rationnelle et la plus optimale en termes d'utilisation de l'espace en zone aride (HESSE & MAC GREGOR, 2006)[6].

Cela étant dit, cette activité reste peu ouverte aux femmes, jeunes et moins jeunes : femmes peulhs mise à part, les femmes des autres ethnies ne disposent pas de bovins ; quant aux ovins/caprins, les femmes mariées peuvent tout au plus posséder quelques têtes, qu'elles gardent près de la concession familiale ou qu'elles emmènent avec elles lors des travaux champêtres. Les jeunes femmes, étant amenées à se marier et rejoindre leur belle-famille sans aucun bien, ne possèdent pas d'ovins/caprins.

Quant aux jeunes hommes, peulhs mis à part, il est très rare qu'on leur donne de jeunes bovins pour se constituer un troupeau. Les bovins qu'un homme pourra éventuellement posséder proviendront de l'héritage de son père ou d'achat. Un jeune homme peut certes disposer de quelques têtes d'ovins/caprins, par don d'un parent, mais on ne peut pas parler de troupeau et encore moins d'une activité de pastoralisme suffisamment développée et à même d'atténuer les risques de l'activité agricole.

➔ Plus forte exposition à la dégradation de la fertilité des sols

Pour explorer cette question clef de la fertilité des sols, il est utile de rappeler les caractéristiques générales des sols en zone soudano-sahélienne et sahélienne.

Ces sols sont majoritairement sableux, rouge-jaunâtre et acides (5<pH<6). Quelques vertisols (sols argileux, difficiles à travailler, mais productifs car piégeant la matière organique) sont présents dans des dépressions. Des sols peu profonds sur cuirasse latéritique sont communs dans la moitié Sud du Sahel. Tous ces sols sont généralement déficients en phosphore et azote, présentent un faible taux de matière organique (MO, guère plus de 1% de la couche superficielle) et une faible Capacité d'échange cationique (CEC) (LE HOUEROU, 1980). Ces caractéristiques ont des conséquences importantes sur leur fertilité :

- La MO enrobe les particules du sol (films bactériens et filaments des champignons du sol) et participe à la stabilité structurale (physique) du sol, en fonction de la teneur en particules fines : argile (Ag) et limons (L). Cette faiblesse en MO explique la relative instabilité structurale du sol (BOZZA, 2009)[7] :

$$St = \frac{MO\ \% \times 100}{(Ag + L)\ \%}$$

Valeur de St	Etat du sol
St > 9	Stable
7< St <9	Risque faible
5< St <7	Risque élevé
St < 5	Dégradé

Figure 2 - Relation entre teneurs en MO, Ag et L et stabilité structurale du sol (Source : BOZZA, 2009)

- Comme le soulignent CRETENET et al. (2008)[8], l'entretien de la stabilité structurale et de la fertilité des sols sahéliens est donc possible à la seule condition d'intensifier le cycle du carbone (minéralisation) à l'échelle de la parcelle. Ceci implique d'apporter de la MO. La CEC des fractions fines du carbone de la MO du sol peut représenter jusqu'à 80% de la CEC du sol.

---

[6] HESSE, C & MAC GREGOR, J. *Le pastoralisme, richesse cachée des zones arides ? Développement d'un cadre économique pur l'évaluation du pastoralisme en Afrique de l'Est. Dossier n°142*. Londres*, International Institute for Environment and Development* (IIED), octobre 2006. 42p

[7] BOZZA, J.-L. *Remontée et maintien de la fertilité des sols en zone de savanes par l'utilisation de la jachère améliorée : mise en place d'essais sur la station de recherche de l'Institut tchadien de recherche agronomique pour le développement (ITRAD) de Bébédjia – Programme de gestion des ressources naturelles et système de production.* Bébédjia - ITRAD, 2009. 21p

[8] CRETENET, M., GUIBERT, H., VAISSYRE, M. *Agriculture biologique durable dans les savanes d'Afrique - Conditions de réussite*. Montpellier – CIRAD UPR systèmes de culture annuels, 2008. 1p

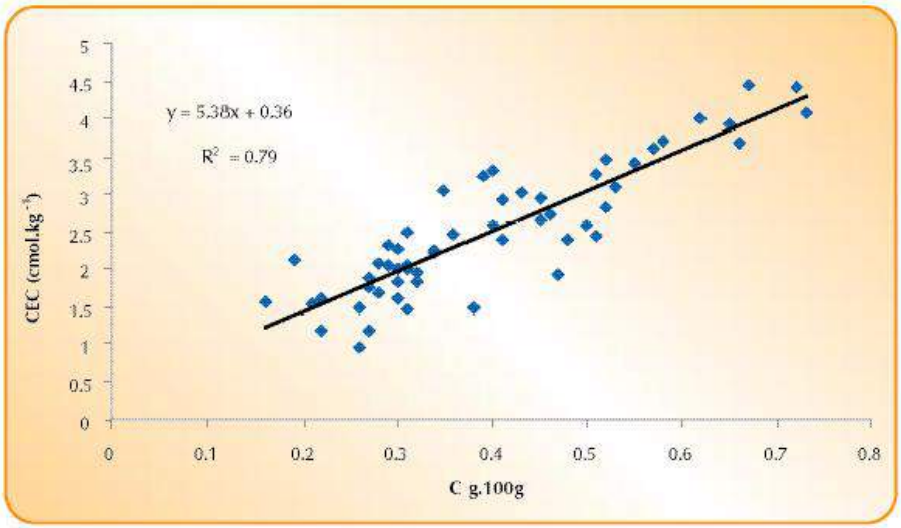

Figure 3 - Relation linéaire croissante entre MOS, C et CEC (source : GUIBERT, 1999)[9]

- La CEC est le facteur clé de la nutrition minérale (K, Ca, Mg). Le pH est un indicateur du degré de saturation de la CEC par les bases échangeables : plus le pH est élevé, plus la CEC est saturée et plus le rendement augmente, comme l'illustre la figure ci-dessous :

	Somme des bases échangeables K+, Ca++, Mg++ (S, meq/100 g)					
	0,8 < S < 2,0		2,1 < S < 2,7		2,8 < S < 10	
CEC (meq/100 g)	1,7		2,3		4,0	
Rendement coton graine (kg/ha)	1 299		1 736		1 857	
pH	4,9	5,6	5,4	5,8	5,6	6,3
Rendement coton graine (kg/ha	1 186	1 373	1 731	1 740	1 810	1 935

Figure 4 - Rendement en coton en fonction de somme des bases échangeables, CEC et pH (source : SUZOR, 1990)[10]

En conclusion, le maintien de la fertilité des sols sahéliens, pauvres en phosphore et azote, en MO, à pH élevé et CEC faible, est fortement conditionné par l'apport de MO et la minéralisation du carbone. Les seuls apports d'engrais chimique de synthèse, NPK et urée, ne suffisent pas à assurer un maintien de la fertilité dans le long-terme. De toute façon, au-delà de cela, ces engrais sont onéreux (même subventionné, le sac de 50 kg coûte 12 000 FCFA) et/ou inaccessibles (l'offre de sacs subventionnés est bien inférieure à la demande) pour des jeunes hommes ou femmes disposant d'un capital très limité et de peu d'« entregent ».

Une option pourrait être de maintenir un couvert végétal herbacé et/ou ligneux permanent (systèmes agroforestiers de savane, du type parc à *Faidherbia albida*) ou temporaire (jachère). Dans la zone d'étude du PSAE-IT, les systèmes agroforestiers existent, mais avec des densités ne permettant pas une restitution suffisante de MO au sol. Quant aux jachères, elles sont encore pratiquées dans le Sud de la zone d'étude, mais tendent à se raréfier au Nord de Bilanga, sous la pression foncière. Qui plus est, la pratique de la jachère est difficile pour un jeune disposant d'une surface agricole limitée.

Finalement, l'option la plus répandue dans la zone d'étude est de faire des transferts de fertilité des parcours pastoraux ou parcs de nuit (bouses, poudrette) vers les champs, plus rarement de préparer et épandre du compost végétal, encore plus rarement de récupérer et épandre des boues urbaines (vidange de puisards ou fossés). Là encore, ceci reste souvent hors de portée des jeunes (hommes ou femmes) :

- Accès au fumier : Les STD de l'agriculture recommandent l'apport de 30 charrettes de 130 à 150 kg par hectare tous les deux ans, soit environ 2,5 t/ha/an de fumier. Ceci correspond à peu près à la production

[9] GUIBERT, H. *Evolution de la matière organique et de la capacité d'échange cationique des alfisols tropicaux cultivés au Tchad. Thèse de doctorat*. Nancy – Institut national polytechnique de Lorraine (INPL), 1999. 203p

[10] SUZOR, H. *Evaluation et diagnostic de la fertilité. Projet Garoua (Cameroun). Phase I : campagne agricole 90/91*. Montpellier - CIRAD-IRCT, 1991. 44p

de fumier d'un bœuf de travail (Ministère de la coopération, 1993)[11]. Ce volume ne parait pas démesuré, mais tous les agriculteurs n'y ont pas accès, à plus forte raison s'ils sont jeunes.

Il faut en effet soit disposer de quelques têtes de ruminants, ce qui n'est pas évident, soit glaner le fumier, ce qui est compliqué : troupeaux transhumant en saison sèche, parcage de nuit et récolte de poudrette/fumier par les agropasteurs, etc. Comme signalé dans le L1, on nous a d'ailleurs indiqué que le fumier pouvait s'acheter, à des prix certes minimes (entre 250 et 2 000 FCFA/charrette, selon localités), mais qui témoignent d'une demande accrue sur le produit ;

- Transport du fumier : Même s'il est possible pour un jeune de disposer de fumier, il faut encore le transporter. Ceci implique soit de posséder un âne (75 000 à 100 000 FCFA) et une charrette (200 000 FCFA), ce qui pas le cas de la majorité des jeunes, soit de pouvoir emprunter âne et charrette, ce qui est là aussi peu évident, car moins de la moitié des ménages en disposent.

Tout ceci (systèmes agroforestiers peu denses, jachère impossible en cas de petites surfaces agricoles, accès difficile au fumier et à des moyens de transport) font que les parcelles des ménages les plus pauvres, des femmes et jeunes sont de fait exclus des mécanismes de transfert de fertilité et que ces parcelles sont plus exposées à la dégradation de la fertilité des sols.

1.3. Facteurs socio-économiques de vulnérabilité

➔ Vulnérabilité liée au foncier

Nous l'avons vu dans le L1, les modalités d'accès principales au foncier sont :

- Pour les jeunes mariés : L'héritage des parcelles du père, éventuellement complétées par des parcelles cédées par d'autres chefs de famille, voire les chefs coutumiers, après demande auprès de ces derniers. Dans cette dernière éventualité, le prêt est souvent temporaire, limité à deux ou trois ans, éventuellement renouvelable après nouvelle demande ;
- Pour les jeunes mariées : Le prêt d'une petite parcelle par le mari, avec la possibilité que ce dernier puisse exiger le versement de la récolte dans le grenier familial en cas de crise. Par ailleurs, la possibilité qu'une femme puisse obtenir une parcelle en prêt, auprès d'un autre chef de famille ou d'un chef coutumier, semble théoriquement possible dans la société gourmantché, mais pratiquement rare dans un contexte de pression foncière croissante.

L'achat et la location de parcelles agricoles sont, à notre connaissance, des pratiques inexistantes. Nul, homme ou femme, ne se prévaut actuellement du droit de louer, encore moins de celui de vendre sa terre. Des trois composantes du droit de propriété, l'*abusus* étant exclu, il ne reste que le droit d'usage (*usus*) et le droit de récolter les fruits de son travail (*fructus*).

Si les hommes sont généralement assurés d'avoir l'*usus* et le *fructus*, ce n'est pas le cas des femmes qui peuvent parfois être dépossédées du *fructus*, en cas de crise alimentaire ou financière dans le ménage notamment. Dit en d'autres termes, les droits des femmes sur le foncier agricole sont plus réduits (moins de terre) et plus fragiles (dépossession possible du *fructus*) que ceux des hommes.

L'héritage est le mode d'accès privilégié à la terre, directement via la famille pour le jeune marié, indirectement via la belle-famille pour la jeune mariée. Or, avec l'accroissement démographique, cette modalité d'accès devrait se traduire par une réduction du foncier disponible. Comme le rappelle H. LE BRAS, démographe à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS) : « *le Sahel est une exception démographique […] seule zone dans le monde à avoir gardé un taux de fécondité aussi élevé, entre six et sept enfants par femme. Une démographie presque anachronique à notre époque* » (LE BRAS, 2013)[12].

Ceci est corroboré par MAY et al. (2015)[13], qui estiment que la densité de population moyenne au Burkina-Faso devait presque quadrupler d'ici 2050 (passant de 65 hab/km² en 2014 à 195 hab/km²), si les tendances actuelles se maintenaient (3,1%/an de croissance, 5,9 enfants/femme). Dans ce contexte, (i) la surface disponible de foncier agricole ne peut que diminuer pour chaque actif agricole, (ii) les inégalités d'accès au

[11] Ministère de la coopération. *Mémento de l'agronome – 4ème édition*. Paris - Ministère de la coopération, 1993. 1635p

[12] Cf. http://www.liberation.fr/planete/2013/02/14/herve-le-bras-le-sahel-est-une-exception-demographique_881869

[13] MAY, J. F., GUENGANT, J.-P., BROOKEE, T. R. *Les défis démographiques des pays sahéliens.* ÉTVDES 4206 : 19-30. 2014.

foncier se transmettent de génération en génération, pouvant conduire à des situations où le foncier agricole est trop réduit pour que le ménage soit autosuffisant.

Ce seuil est actuellement proche pour de nombreux ménages : on estime en effet qu'un ménage est non autosuffisant si sa production de céréale est inférieure à 190 Kg/an/personne (Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques - MAHRH, 2010)[14]. Avec une famille moyenne de huit personnes dans la zone ciblée, des rendements en sorgho proche de 750 kg/ha/an et des rendements en mil proche de 650 kg/ha/an (témoignage de M. BARRY, personne ressource de l'Union provinciale des semenciers de la Gnagna), ce seuil d'autosuffisance requiert plus de deux ha de terres agricoles…

Ceci explique des tensions croissantes sur l'accès au foncier : des chefs coutumiers et/ou chefs de famille qui prêtent des terres pour deux ou trois ans, des litiges entre familles sur les droits coutumiers attachés à certaines parcelles, mais aussi des litiges au sein même d'une grande famille ou d'une famille (tensions entre un père et ses fils, si le premier ne cède pas suffisamment de foncier ; entre les enfants d'un grand frère et d'un petite frère, si ce dernier est décédé et que ses parcelles sont gérées par le grand frère), etc.

Les Service foncier ruraux (SFR), Commission de conciliation foncière villageoise (CCFV, « préventif », instance de concertation avant enquête foncière) et Commission foncière villageoise (CFV, « curatif » : instance de conciliation en cas de litige foncier) sont en cours de mise en place dans les Communes de la Région Est et il est encore tôt pour savoir si ces entités pourront atténuer ces litiges fonciers. Ce qu'il est à craindre, c'est une non-représentativité et inefficacité des organisations de la jeunesse dans les CCFV et CFV, ces organisations étant souvent perméables aux forces politiques.

Pour toutes les raisons évoquées supra sur le foncier, mais aussi pour les raisons analysées infra (accès limités aux autres facteurs de production, filet de sécurité fragile, glissement des valeurs), l'attrait des jeunes (hommes et femmes) pour les activités agropastorales est moindre que pour les activités alternatives : artisanat, commerce, orpaillage, etc. Même si, finalement, beaucoup de jeunes pratiquent des activités agropastorales, faute de développement des secteurs secondaire et tertiaire, ceci est souvent vu comme une orientation par défaut.

➔ Accès limités aux autres facteurs de production : main d'œuvre, équipements, capital

Les jeunes hommes et femmes, non mariés ou récemment mariés et avec des enfants en bas-âge, sont défavorisés dans les travaux agricoles par rapport aux chefs de famille disposant d'une main d'œuvre abondante (enfants et adolescents, épouses, prétendants et leurs amis). Ceci est particulièrement critique dans les systèmes agricoles de la zone cible, où prédominent les cultures pluviales, surtout mil/sorgho, à faibles rendements : ceci nécessite de cultiver des grandes surfaces pour essayer d'atteindre l'autosuffisance en céréales, voire dégager un surplus sur les céréales et d'autres cultures.

Les équipements, qui permettraient aux jeunes hommes ou femmes d'augmenter la productivité de la main-d'œuvre (notamment charrue asine ou bovine pour préparer le sol, sarclo-butteuse asine pour désherber, charrette asine pour transporter de la MO, etc.), leurs sont souvent inaccessibles. De même, les équipements de transformation (futs d'étuvage améliorés, grill pour torréfaction des amandes de karité, presse pour sésame/graine de baobab/etc.) sont également inaccessibles aux jeunes femmes, à moins d'être adhérente d'un groupement féminin, sans garantie toutefois d'être prioritaires par rapports à des mères de famille plus âgées.

Pour les activités plus capitalistiques que l'agriculture pluviale, par exemple l'embouche de ruminants, l'aviculture semi-moderne, l'achat/transformation/vente de PNFL, etc., c'est le capital de départ qui manque aux jeunes. Certes, étant donné la faiblesse des services financiers à destination des actifs ruraux (Cf. Partie 3.3.6 du L1), les jeunes et moins jeunes sont logées à la même enseigne concernant l'éventuel recours à du crédit agricole. Cependant, même si les capacités d'épargne des moins jeunes sont faibles, elles sont plus élevées que celles des jeunes et peuvent permettre de démarrer une activité capitalistique.

➔ Filet de sécurité faible

Le filet de sécurité d'un ménage rural contribue à sa résilience, suite à un choc (crise alimentaire, financière, etc.). Ce filet de sécurité peut être découpé en deux ensembles :

- Les biens que le ménage pourra utiliser ou vendre. Il peut s'agir d'un surplus de production agricole stockée ou de ruminants faisant office d'épargne sur pied. Concernant la production agricole, certains

[14] MAHRH. *Etude sur la dynamique de la consommation alimentaire au Burkina-Faso*. Ouagadougou – MAHRH, septembre 2010. 74p

ménages sont incapables de constituer un surplus, n'étant pas autosuffisants en céréales. C'est a fortiori le cas des jeunes, non mariés ou récemment mariés. De même pour les ruminants : les jeunes ont des cheptels restreints, limitant par la même leur capacité de les vendre en cas de coup dur.

- L'entraide qu'un ménage peut attendre de ses proches. Il se trouve que cette entraide est généralement « ascendante » (des enfants vers les parents) plutôt que l'inverse. C'est notamment ce qui peut expliquer l'attrait des jeunes pour les métiers non-agricoles : les parents pourront difficilement les solliciter pour travailler gracieusement sur les parcelles de la grande famille ou bien exiger que les récoltes des petits greniers soient versés dans les grands greniers familiaux. Un jeune interviewé à Fada le résume ainsi : *« Quand un jeune ouvre son atelier* [d'artisanat], *et qu'il commence à gagner un peu d'argent, les gains, c'est pour lui »*.

  Cependant, on doit souligner le fait que cette perception semble évoluer : les jeunes estiment que leurs enfants doivent vivre mieux qu'eux, qu'il faut limiter le nombre d'enfants par femme pour pouvoir leur assurer une scolarisation correcte plutôt que d'avoir de grandes fratries utilisables pour les travaux agricoles (Cf. **Partie 3 infra**). L'entraide intrafamiliale semble donc évoluer, d'une approche principalement ascendante (*« mes enfants vont m'aider dans les champs »*) à une approche mixte ascendante / descendante (*« j'aide mes enfants à poursuivre des études, pour leur propre émancipation, mais aussi pour qu'ils soient mieux insérés dans la société et puissent m'aider en retour »*).

➔ Glissement des valeurs : Gain vs espérance de gain ? Mérite vs chance ?

Ce dernier facteur de vulnérabilité est délicat à analyser : il supposerait de pouvoir comparer objectivement les « valeurs » des jeunes actuels avec les « valeurs » des jeunes d'il y a une ou deux générations. Ceci impliquerait de définir les « valeurs » dont il est question quand on compare la relation des jeunes avec les activités agro-sylvo-pastorales, mais aussi de disposer d'éléments d'analyse historique à ce sujet.

Faute de mieux, on ne peut que comparer et trianguler les perceptions subjectives des jeunes d'aujourd'hui avec elles des « anciens jeunes », en gardant à l'esprit que le temps est un miroir déformant et qu'une personne interrogée sur son passé a souvent tendance à magnifier les valeurs de son époque.

Ceci étant dit, en essayant de se garder d'une surinterprétation des témoignages recueillis, il semble qu'il y ait deux glissements de valeur entre la génération actuelle et les générations précédentes :

- Donner autant d'importance à l'espérance de gain qu'au gain lui-même. Ceci est particulièrement frappant lorsqu'on discute de l'orpaillage, activité connu de la plupart des jeunes hommes même si une partie seulement la pratique ou l'a pratiqué : la plupart des personnes interrogées (i) ne mesurent pas le coût d'opportunité (élevé) à partir plusieurs mois sur un chantier d'orpaillage au lieu de pratiquer les activités agro-sylvo-pastorales usuelles, (ii) ne retiennent que les cas de jeunes « chanceux » ayant pu acheter moto et/ou concession après une grosse trouvaille ;
- En corollaire du point précédent, donner finalement autant d'importance à la chance qu'au mérite.

Cela étant dit, ces « glissements des valeurs » – qu'ils soient liés à une dégradation des niveaux de scolarisation ou à une instabilité accrue du cadre de vie des jeunes (changements climatiques, désertification, crises politico-militaire, accroissement des inégalités entre milieu urbain et rural, classes aisées et pauvres, etc.) – rendent difficile l'adhésion des jeunes à des activités alternatives à l'exode en ville (pour trouver un « petit travail ») ou sur des sites miniers.

2. Facteurs de cohésion et de conflit

Seront évoqués ici, dans un premier temps, les facteurs de cohésion identifiés dans les différentes sociétés locales étudiées, et, dans un second temps, les facteurs de conflit. Précisons que, dans l'acception faite ici de ces notions, la vulnérabilité et résilience renvoient à une photographie, ou à un état, tandis que les facteurs de cohésion et de conflit renvoient aux dynamiques et aux ressorts internes de la société, susceptibles d'accroitre ou réduire sa résilience face aux différentes causes de vulnérabilité.

Nous reviendrons sur trois aspects des sociétés locales :

- Les modalités traditionnelles d'accès des jeunes au foncier ;
- Le système coutumier et sa place dans le système socio-politique local ;
- Les modes de régulation des conflits.

Chacun de ces aspects sera vu, d'abord, sous l'ange de la cohésion et, ensuite, sous l'angle du conflit.

2.1. L'accès des jeunes et des migrants au foncier

➔ Une unité de production qui permet un accès aux terres agricoles…

Dans les milieux étudiés, le chef de ménage est le chef de l'unité de production. Comme cela a déjà été dit, il répartit les surfaces agricoles disponibles à sa(ses) femmes(s) et à ses enfants. Interrogés sur les modalités de répartition, les jeunes (hommes) ne s'estiment pas systématiquement lésés : *« Quand tu te maries, tu as un grenier et un champ, et c'est toi qui répartit les biens pour ta famille »* (jeune, Kantchari).

Les jeunes interrogés ne semblent pas non plus se plaindre de la taille des champs qui sont mis à leur disposition. Une petite surface sera parfois le signe de l'ambition limitée du jeune en matière d'activités agricoles (jeune, Bartiébougou) (cf. également *infra* les propos du focus-group de Bogandé sur l'accès à la terre). La situation est différente pour les jeunes femmes. Comme dit plus haut, lorsqu'elles sont en âge de travailler, elles peuvent bénéficier d'une terre de la part de leur père. Mais lorsqu'elles se marient, elles n'ont plus accès aux terres familiales, et dépendent entièrement de leur mari.

➔ … mais des situations de blocage en perspective

Dans la plupart des communes, les jeunes indiquent que des terres sont disponibles et qu'ils ne se sont jamais positionnés comme les concurrents des migrants dans l'accès au foncier. Ces problématiques foncières existent dans la Région Est, mais elles sont plutôt caractéristiques de la Province du Gourma (autour de Fada N'Gourma) et des Provinces du Sud de la région : Kompienga, et Sud de la Tapoa. Dans les communes cibles de la présente étude, les acteurs interrogés mettent en évidence une tradition de générosité vis-à-vis des migrants qui choisissent de s'installer dans un village.

Cependant, lorsque les interviewés sont invités à se projeter, ils anticipent une émergence de cette problématique foncière dans un avenir proche. Un jeune de Bartiébougou indique ainsi à propos des difficultés d'accès à la terre : *« Il se pourrait qu'un jour, ça arrive »*. Il met en évidence l'augmentation de la population, et la baisse des superficies mises à disposition des jeunes. Des cas d'enfants qui souhaitent récupérer la terre prêtée par leur père à des migrants sont également parfois évoqués.

<u>En résumé :</u> Le mode de partage des terres est aujourd'hui suffisamment « ouvert » pour permettre à tous d'y accéder. Une plus grande rareté des terres est cependant susceptible de créer une tension autour de l'accès au foncier, et de mettre en concurrence les jeunes et les migrants.

2.2. Le système coutumier

➔ Un système coutumier qui permet l'intégration rapide des migrants

Si le chef de ménage répartit les terres agricoles au sein de la famille, les migrants qui souhaitent s'installer dans un village doivent s'adresser au chef de terre. Celui-ci régule l'accès à la terre, en lien avec le chef de village et le chef de famille. Cette disposition permet aux migrants l'accès aux moyens de subsistance et facilite son intégration dans la société locale.

On relèvera également que les chefs coutumiers, tous issus de la première famille installée sur le territoire – sont parfois désignés selon des modalités impliquant les familles plus récentes - parfois appelés des *nilamba*, i.e. des « étrangers » (CARTRY, 2016a)[15] - et les migrants (comme à Kantchari ou Bartiébougou), ce qui explique, selon nous, la relative bonne intégration des migrants constatée sur le terrain.

Sur les liens entre le lignage fondateur et les autres lignages, (CARTRY, 1966a) relève les éléments suivants : « *Dans chaque village on trouve, agrégés au lignage issu du fondateur d'un clan déterminé, des représentants de différents clans. Le lignage issu du fondateur reste néanmoins le groupe dominant sur les plans démographique et politique. Ses membres sont considérés comme les 'propriétaires' ou 'maîtres' (bidamba) du village (udogu) et les éléments qui leur sont étrangers du point de vue du principe agnatique occupent par rapport à eux une position sociale et politique subordonné. Ils sont d'ailleurs appelés 'étrangers' (nilamba)* ».

Cette domination démographique et politique (et mystique) du lignage du fondateur est contrebalancé par trois phénomènes :

(i) d'abord le mélange qui résulte de l'arrivée d'autres clans sur le territoire : « *Les migrations renouvelées de clans ou de fractions de clans créent des situations telles qu'il est parfois difficile de cerner les limites d'un clan restreint exogame* » si bien que « *le clan*

[15] CARTRY, M. *Clans, lignages et groupements familiaux chez les Gourmantché de la région de Diapaga*, dans L'Homme, Paris, 1966, 30p

ne constitue donc pas un 'corporate group' et, dans la plupart des situations, les solidarités intra-villageoises l'emportent de beaucoup sur les solidarités intra-claniques »

(ii) ensuite, les relations matrimoniales avec les nilamba sont encouragées : « *Comme nul don ne peut se comparer à celui d'une femme, c'est par [celui-ci] qu'un chef ou un prince prouveront à l'opinion publique villageoise, l'un qu'il est digne du commandement qu'il exerce, l'autre qu'il possède l'une des principales qualités requises pour être chef. Un candidat à la chefferie aura d'autant plus de chances d'évincer un rival qu'il aura plus généreusement distribué aux nilamba de son village soit ses filles, soit d'autres femmes* ».

(iii) s'ajoute enfin « *la préoccupation de faire venir des étrangers dans le village ou de leur donner de bonnes raisons de s'y fixer* » car étant souvent spécialisés dans des métiers (forgerons, musiciens, etc.).

➔ Un certain attachement aux traditions susceptible de stabiliser la société locale

Si le bon fonctionnement de ce binôme chefs de ménage / chefs coutumiers permet une certaine cohésion sociale, c'est aussi parce que les populations fait preuve d'un certain attachement aux traditions, y compris au sein de la jeunesse, comme nous l'ont démontré les personnes interrogées.

A Kantchari, les jeunes ont longuement évoqué les « campements d'initiation », qui se déroulent tous les trois ans, et regroupent une centaine d'enfants. Ces « campements » créé une certaine forme de solidarité entre les initiés d'une même génération. Ces jeunes ont ensuite décrit la spécificité et la complexité de la géomancie gourmantché, et ont témoigné de leur fierté d'avoir appris ces techniques de divination. Les entretiens menés dans les autres localités ont également permis de souligner l'importance de la tradition dans la vie quotidienne des gourmantché.

La géomancie était une pratique très répandue chez les gourmantché traditionnels : « *Les Gourmantchè appellent le géomancien o tambipualo ou — par contraction — o tampualo (litt. : « celui qui frappe la terre »). Les Gourmantchè ont plusieurs modes de divination, mais la géomancie en est le plus répandu et le plus prestigieux. Presque tous les hommes adultes, en effet, connaissent des rudiments de science géomantique* ». Loin d'être anecdotique dans la vie d'un homme, la géomancie permet de mieux comprendre « *un malheur qui l'a frappé* » ou « *un danger qui le menace* ». (CARTRY, 1966b)[16] (CARTRY, 1966c)[17].

C'est aussi une façon de faciliter son inscription dans la société : « *La géomancie est un peu comme le code fondamental de cette société, code que nul ne peut ignorer complètement s'il ne veut assister en spectateur aveugle au déroulement des événements et aux grands débats de la vie publique* » En lien avec les questions des familles récentes, on peut également relever que les géomanciens « *appartiennent rarement au clan qui détient la chefferie dans le village où ils sont installés ; ce sont presque toujours des nilamba* » (CARTRY, 1966b). Cette dernière précision – qui met l'accent sur le rôle que peuvent jouer les nilamba dans un village – permet de renforcer l'idée de leur forte intégration.

Cet arrière-plan traditionnel structure parfois le système politique local, lui donne une certaine stabilité. Les habitants de ces territoires peuvent se rattacher à un système de références commun, au-delà des différences de niveau socio-économique et des oppositions liées à la politique moderne (élections municipales).

On relève toutefois que cet attachement était moindre dans la commune de Manni (les jeunes interrogés ont informé de l'abandon des campements d'initiation dans leur localité, sans sembler véritablement le regretter). Mais cette exception semble confirmer le lien entre tradition et stabilité, car l'absence d'attachement à la tradition à Manni est aussi le signe d'une déstructuration de la société locale, dont témoigne, par ex, le nombre de candidats à l'orpaillage dans la localité (selon les témoignages recueillis).

Une autre précision doit être apportée : l'importance accordée à la tradition ne discrédite pas les instances de décisions modernes (collectivités locales notamment). Au contraire, elle permet de mieux distinguer et délimiter les prérogatives des chefs traditionnels et les responsabilités des élus locaux. A Bartiébougou, par exemple, une personne apparentée aux chefs de terre indique que la décision du Maire prévaut sur celle du chef coutumier.

➔ Les conflits coutumiers qui peuvent avoir des répercussions sur l'ensemble de la société locale

En revanche, dans certaines communes, une trop grande dépendance à la tradition peut avoir des effets pervers. C'est par exemple le cas à Kantchari, où le pouvoir coutumier est divisé en deux clans. Le dernier chef coutumier est décédé en 2007 et son successeur n'a pas encore été désigné. Cette division a des répercussions sur l'ensemble des organisations de la société civile (y compris celles qui visent à représenter

[16] CARTRY, M. *Note sur les signes graphiques du géomancien gourmantchè*. Dans Journal de la Société des Africanistes, Paris, 1966, 33p

[17] CARTRY, M. *Attitudes familiales chez les Gourmantché*. Dans L'Homme, Paris, 1966, 28p.

la jeunesse) Elle affecte l'ensemble du système socio-politique local. Le mécanisme social qui se met en route est le suivant : lorsque la tradition ne permet plus de départager des rivaux, l'accès à la mairie devient un enjeu « clé » de leur conflit. C'est une telle configuration qui a été évoquée à Kantchari.

En résumé : La tradition est un facteur de cohésion en ce qu'elle stabilise la société locale : elle permet l'intégration des migrants et elle donne un système de références commun à l'ensemble de la société, qu'il s'agisse des autochtones et des migrants, des jeunes ou des « anciens ». Mais cette dépendance à la tradition peut à l'inverse générer des conflits lorsque la tradition a perdu son unité. Les parties prenantes en conflit cherchent alors d'autres espaces politiques pour s'opposer.

2.3. La régulation des conflits

➔ Un système de régulation des conflits à deux étages

Les différents facteurs de cohésion permettent de prévenir les conflits qui pourraient survenir au sein de la société. Certaines tensions, émergentes au sein des sociétés (tensions entre les autochtones et les migrants notamment), nécessitent toutefois la mise en place d'une négociation. La négociation entre les différentes parties en opposition est encouragée par tous. Les interviewés indiquent en effet que la plus grande part des tensions est réglée à l'amiable, avec l'aide des voisins, des témoins et des chefs coutumiers.

Lorsque les tensions ne trouvent pas de résolution au sein de la communauté, l'affaire est remontée aux autorités modernes : CVD, Maire et Préfet, lorsque le niveau de gravité du conflit le nécessite. Ce deuxième étage « formel » est efficace, comme en attestent les différents témoignages recueillis sur le sujet : de façon très générale, lorsque le Préfet intervient, les parties en opposition se soumettent à ses décisions, et le conflit est terminé.

Les difficultés rencontrés se trouvent plutôt dans le passage de l'étage « communautaire » de régulation des conflits à l'étage « formel ». Peu de personnes s'estiment en effet en capacité de signaler l'affaire aux autorités compétences modernes. Le chef ZAT de Bartiébougou, par exemple, indique que signaler ce type de conflits auprès du Préfet pourrait compromettre sa relation avec les habitants.

➔ Un risque : une concurrence croissante entre les différents acteurs de la sécurité

De nombreux acteurs ont témoigné de l'importance des kogl-weogho dans la Région Est. Que leurs interventions soient critiquées ou saluées, chacun s'accorde à dire qu'ils ont grandement contribué à la réduction du grand banditisme dans la région. On peut tirer deux enseignements de la seule interview réalisée avec le responsable d'un groupe de kogl-weogho :

- Il existe un lien étroit entre les groupes kogl-weogho et la tradition. Ce lien d'abord par l'implication du chef coutumier dans les groupements (*« c'est le chef coutumier qui désigne le chef des kogl-weogho »*), qui permet une large mobilisation des habitants de la Commune pour retrouver les traces du voleur recherché. Le lien se joue également sur un plan plus mystique. Les kogl-weogho bénéficieraient de certains pouvoirs induisant une plus grande efficacité de leur travail : *« Avec nos pouvoirs, même si notre adversaire à des armes, il ne peut plus nous atteindre »*. A noter : ce lien n'empêche pas les membres des autres communautés de se mobiliser dans les groupes d'auto-défense ;
- La volonté des kogl-weogho d'empiéter sur les prérogatives des Forces de défense et de sécurité (FDS) n'est pas évidente. C'est la crainte des quelques acteurs de la sécurité qui ont pu être interrogés. Le responsable des kogl-weogho interrogés à Bartiébougou ne donne pourtant pas cette ambition à ses groupes d'auto-défense. *« On est complémentaire [avec les FDS]. Eux s'occupent des conflits, des enlèvements de femmes, des questions de carte d'identité... Nous, on s'occupe des voleurs »*.

Les risques liés à la place des kogl-weogho parmi les acteurs locaux de la sécurité sont (i) celui de leur empiètement sur le terrain des FDS, et (ii) celui d'une multiplication des entorses aux droits de l'homme. Ces deux risques sont bien présents, notamment au regard de l'évolution de la place des kogl-weogho à Fada N'Gourma par exemple.

Ainsi, pour le responsable des questions de sécurité à la GIZ, *« les Koglweogo de l'Est continuent de contrôler toute la chaîne pénale et d'exercer une violence manifeste, en signe de défiance à l'égard du système judiciaire et correctionnel, et ce même dans la ville de Fada »*. Il nous informe que le chef des kogl-weogho de Fada (« Django ») a officialisé en mai la création de l'association Tin Kubi U Dogu. Cela constitue selon lui un signe supplémentaire d'inquiétude. *« Récemment, de nouvelles dynamiques sécuritaires semblent être apparues à Fada, qui continuent de détériorer le climat social. Un soir de la*

semaine dernière [ndlr : échange du 28/09/17], des kogl-weogho sont allés dans plusieurs lieux populaires de sortie et ont 'renvoyé' toutes les personnes qui fréquentaient les maquis, chez eux, sans explication ».

En résumé : Les kogl-weoghos apparaissent aux yeux de nombreux interlocuteurs comme des acteurs de la sécurité importants. Issus de la société civile, certes, mais importants. S'ils restent au premier étage de système de régulation, ils peuvent conserver une certaine pertinence (à la condition toutefois d'être recadrés sur le caractère violent de certaines de leurs méthodes d'intervention). Le danger serait qu'ils tentent d'accéder au deuxième étage du système de régulation.

3. Représentations sociales et aspirations de la jeunesse

Cette partie reprendra les principaux éléments recueillis pendant les entretiens réalisés auprès des jeunes des sociétés locales, notamment lors de quatre focus group réalisés à Bogandé et Manni. Ces éléments seront croisés avec des données issues de quelques articles ethnographiques portant spécifiquement sur les sociétés gourmantché (CARTRY, 1966a, 1966b et 1966c).

3.1. La jeunesse en pays gourmantché

Comme indiqué dans le diagnostic, la jeunesse est ici définie d'un point de vue sociologique, comme une succession d'étapes à travers laquelle l'enfant devient un adolescent, un adulte, puis un « aîné » (« *odjapélo* »).

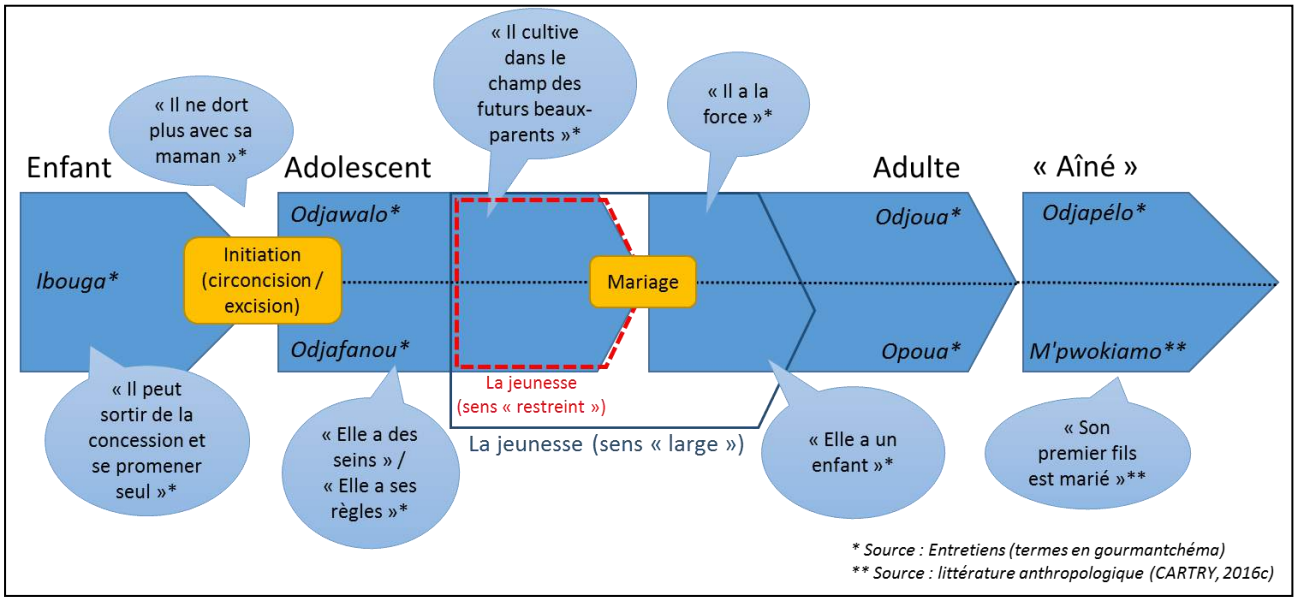

Figure 5 - Schématisation de la jeunesse en pays gourmantché (source : auteurs, 2017)

➔ L'enfance et l'adolescence

Après l'initiation (qui reste pratiquée aujourd'hui quasi-exclusivement par les garçons), l'enfant (*ibouga*) devient un adolescent (*odjawalo / odjafanou*). Cette initiation peut intervenir à partir de 10 ans, comme le rappelle (CARTRY, 1966a) : *« Un garçon couche dans la case de sa mère jusqu'à l'âge de dix ans environ »*, et jusqu'à une période allant de 13 à 15 ans.

A Siédougou (village de la Commune de Manni), deux des cinq jeunes rencontrés dans le focus-group ont fait l'initiation traditionnellement réservée aux garçons gourmantché. Ils ont appris *« ce qu'un homme doit faire, manger, comment il doit danser… »* et gardent une certaine fierté d'avoir *« vécu dans la douleur »*. Cette pratique est en voie de disparition dans le village : *« Le dernier campement d'initiés a eu lieu il y a cinq ans »*.

Les jeunes interrogés distinguent deux phases dans l'adolescence :

- S'agissant des jeunes hommes : la 1ère commence après la circoncision ; la 2ème lorsque le jeune homme a choisi sa future femme, ce qui se traduit par l'engagement ferme, auprès de ces futurs beaux-parents, à cultiver dans leurs champs pendant une période de trois à cinq ans ;
- Concernant les filles non mariées, les interviewés relèvent un recul de l'initiation (l'excision), ou une pratique plus discrète. Ce sont alors les premiers signes de la puberté qui constituent le repère d'entrée

dans l'adolescence (cf. figure ci-dessus). La 2ème phase d'une adolescente s'ouvre lorsqu'un jeune homme s'engage pour elle.

➔ Le jeune à l'état adulte

Le mariage est la principale et quasi-exclusive étape qui fait passer du statut d'*odjawalo / odjafanou* à celui d'*odjoua / opoua* (qui, littéralement, traduit un état de plénitude, d'accomplissement).

Il est apparu difficile de découper la période adulte en plusieurs étapes. Cependant, interrogés sur les raisons pour lesquels certains hommes mariés pouvaient parfois être désignés par le terme français « jeune », les interviewés ont répondu que ces personnes se distinguaient des autres adultes par leur force physique.

A Bartiébougou, un interviewé a défini les jeunes comme ceux qui réalisent des activités spécifiques : *« On appelle des jeunes pour faire du désherbage, du sarclage, ou quand il faut boucher les trous d'une voie trop dégradée »* (jeune, Bartiébougou).

La littérature anthropologique nous incite à distinguer plusieurs stades s'agissant des femmes mariées. Il y a d'abord une nette distinction entre les femmes qui n'ont pas encore accouché et les autres. Les premières, par exemple, n'ont pas encore de case à elles dans la concession de leur mari (CARTRY, 1996c)).

A propos des femmes qui n'ont pas encore accouché, mais qui vivent déjà dans la concession de leur mari, (CARTRY, 1966c) note : *« Elle n'a pas encore de case personnelle mais vit le plus souvent dans celle d'une autre femme de l'enclos. Son attitude est alors de soumission et de discrétion. Quelle que soit la case où elle vit, elle devra la quitter à la fin de sa première grossesse. C'est […] le géomancien, qui fixera la nouvelle demeure :* limadtandieli *(lit. « la case de la procréatrice ») ou* yumadtandiegu *(lit. « l'enclos de la procréatrice »), s'il est prescrit à la femme d'aller accoucher dans un autre enclos que celui de son mari. Elle y restera jusqu'à ce que son enfant soit en état de marcher (entre deux et trois ans). Pendant toute cette période, les conjoints ne devront avoir aucune relation sexuelle et, si la femme a quitté l'enclos du mari, ils vivront complètement séparés (nous avons connu plusieurs couples dans cette situation) »*

Ensuite, le statut change en fonction du nombre d'enfants. A partir d'un enfant, en plus de disposer de sa propre case, comme on l'a vu, l'épouse peut bénéficier de quelques animaux que lui remettra son mari et d'un champ *« dont les produits restent à sa libre disposition »* (CARTRY, 1996c). Au-delà du premier enfant, la femme gagne en autonomie (cf. infra).

« Devenue mère de plusieurs enfants, l'épouse est reconnue et respectée encore davantage. Elle se déplace librement jusqu'aux différents marchés voisins et peut ainsi vendre les produits de son jardin de case ou de son champ sans devoir nécessairement en informer son mari. » (CARTRY, 1966c).

On relève donc ici qu'à côté de la définition restreinte utilisée dans le diagnostic (i.e. la jeunesse depuis les fiançailles jusqu'au mariage), il peut également être formulée une définition large de la jeunesse comme l'intervalle de temps entre les fiançailles et l'âge où, pour les hommes, la force physique décline (situé entre 30 et 35 ans dans les différents entretiens), et où les femmes ont accouché d'un 2ème enfant.

➔ La « vieillesse »

Pour les hommes, la mort du père semble être l'âge où l'homme devient socialement un « aîné ».

« Les Gourmantché estiment que la mort du père constitue un événement dont le retentissement psychologique est comparable à celui que provoque une initiation, un baagu (lit. 'une parole profonde'). » (CARTRY, 1966c). Pour accéder au rang de chef de lignage, il faut *« ne plus avoir de père vivant »*, et, ainsi, avoir *« atteint un premier stade d'autonomie rituelle dans ses rapports avec ses ancêtres mâles patrilinéaires et qu'il détient certains des* sacra *(autels et objets sacrés) qui leur sont associés »* (CARTRY, 1966a).

Pour les femmes, elles atteignent un nouveau statut social lorsque leur premier fils s'est marié.

« Après le mariage de son fils, une femme est saluée par le terme m'pwokiamo (lit. 'ma vieille femme sage') ; sauf cas exceptionnel, elle est alors non seulement respectée mais honorée. Ses rapports avec son mari, bien qu'ils ne soient pas vraiment d'égalité, deviennent beaucoup plus libres. Terme qui désigne également une femme qui n'est plus en âge d'avoir des enfants. »

Ce statut s'explique en partie par un changement de la répartition des tâches au sein de la concession, consécutif à l'arrivée de l'épouse du fils. Après le mariage de son fils, la situation d'une femme change radicalement : *« Elle peut, dès lors, se reposer sur sa biyuaga » (l'épouse de son fils). Elle n'aura plus ni bois, ni eau à aller chercher, ni mil à piler, ni cuisine à préparer. »* Enfin, il *« est interdit à une femme d'avoir encore des enfants après le mariage de son fils aîné ('elle doit alors laisser sa procréation') »* (CARTRY, 1966c).

3.2. Représentations du travail et de la famille chez de jeunes gourmantché

Des entretiens collectifs (ou focus group) ont été organisés auprès de jeunes hommes et de jeunes femmes afin de recueillir leurs perceptions sur le travail agricole, sur leurs besoins spécifiques, sur le mariage, ou encore sur la façon dont ils se projettent dans un avenir proche.

Au total, quatre focus group ont été organisés :

- Un groupe de sept jeunes filles et un groupe de six jeunes garçons dans la Commune de Bogandé ;

- Un groupe de cinq jeunes filles et un groupe de cinq jeunes garçons dans un village de la Commune de Manni (Siédougou).

Le tableau ci-dessous reprend les éléments de la composition de ces quatre groupes.

	Bogandé	**Siédougou**
Garçons	6 garçons interrogés, qui ont entre 17 et 19 ans. 5 élèves sont scolarisés en classe de 3ème. 1 seul n'est pas scolarisé.	5 garçons interrogés, qui ont entre 19 et 23 ans. 1 seul est scolarisé en 1ère, au Lycée départemental de Manni. 4 d'entre eux sont déjà mariés (un polygame), 2 d'entre eux ont un enfant, et un autre a déjà 2 enfants.
Filles	Sur les 7 filles interrogées à Bogandé, 5 sont scolarisées dans le secondaire : 2 sont en classe de 3ème, 1 en classe de 2nde et 2 en classe de 1ère.	5 filles interrogées, qui ont entre 13 et 17 ans. 2 d'entre elles sont scolarisés en collège (4ème et 3ème). Et les 2 autres ne sont pas scolarisées. 2 des 5 jeunes filles sont « fiancées » (ce qui signifie qu'un jeune homme cultive chez leurs parents en vue d'un mariage).

Figure 6 - Composition des quatre focus-group (source : auteurs, 2017)

➔ Les travaux agricoles des jeunes

- A Bogandé :

  Les filles de Bogandé ont indiqué avoir démarré les travaux agricoles entre 5 et 7 ans. 6 filles sur 7 déclarent disposer d'une parcelle agricole pour cultiver. Certaines ont pu accéder à cette terre dès l'âge de 10 ans, d'autres ont attendu d'avoir 16 ans. La surface, également, varie : elle semble être fonction des capacités d'exploitation de la jeune fille. Elles cultivent principalement l'arachide, le niébé et le sésame. Dans la plupart des cas, la production est donnée aux parents pour qu'ils payent les frais de scolarité.

  Les garçons interrogés à Bogandé disent tous avoir effectué des travaux agricoles à partir de l'âge de 10 ans. Comme les filles, la plupart d'entre eux (5 sur 6) ont pu bénéficier d'une parcelle pour cultiver (un seul d'entre eux n'a pas eu cette possibilité). Les parcelles font entre 300 et 600 m^2. Les céréales sont privilégiées : 5 garçons sur 6 cultivent principalement du mil (parfois associé à l'arachide et au niébé). L'un des garçons dit ne cultiver que de l'arachide et du niébé. La production est la plupart du temps vendue (sauf quand le père en décide autrement).

- A Siédougou :

  Les **filles** de Siédougou disent avoir commencé les travaux agricoles entre 6 et 9 ans, puis avoir pu cultiver sur leur propre parcelle entre 12 et 13 ans. Elles cultivent essentiellement de l'arachide, et produisent entre 5 et 12 sacs. La répartition de la production est variable, mais elle se fait la plupart du temps entre la mère, le père et la jeune fille qui a cultivé. Dans certains cas, des sacs sont donnés au grand-frère. Les filles gardent pour elles entre 3 et 7 sacs d'arachides.

  Dans le village de Siédougou toujours, les **jeunes hommes** disent cultiver sur leur propre parcelle depuis l'âge de 15 ans. Ils y travaillent lorsqu'ils terminent les travaux dans le champ familial. 3 d'entre eux cultivent le mil et produisent entre 4 et 8 sacs. La plupart associe la culture du niébé. En plus de ces cultures sur le champ mis à disposition par leur père, 4 des 5 jeunes disposent également d'une parcelle rizicole, et produisent entre 2 et 5 sacs de riz. Les gains qui leur reviennent sont exclusivement issus de la vente du niébé et du sésame.

Sur cette question du travail agricole réalisé par les jeunes, voir également le L1 à la partie 3.1.2 (section « accès des enfants non-mariés au foncier »).

➔ Les besoins des jeunes et leur consommation

- Pour les filles :

  Les jeunes filles de **Bogandé** ne vendent pas ce qu'elles ont produit. Elles remettent la production à leurs parents. Cette participation aux travaux agricoles est en quelque sorte rétribuée sous la forme d'une aide financière, accordée sur demande, pour payer les produits cosmétiques qu'elles utilisent pendant l'année. Les éventuelles dépenses de santé sont également couvertes par les parents. Les deux filles non scolarisées, qui contribuent pourtant elles aussi aux travaux agricoles, disent ne pas demander d'argent à leurs parents dans le courant de l'année.

  A Siédougou, les filles vendent entre 3 et 7 sacs d'arachides. Dans leur cas, assurent-elles, l'argent de la vente leur sert à payer des vêtements, des produits cosmétiques, ou encore des tresses. Les frais d'écolage et de santé sont supportés par les parents.

- Pour les garçons :

  A Siédougou, les jeunes hommes qui vendaient le niébé et le sésame avant leur mariage disposaient d'une certaine somme d'argent qu'ils utilisaient pour des dépenses de santé (essentiellement) et pour payer des vêtements. Avant leur mariage, les jeunes de Siédougou étaient aussi fortement préoccupés par la constitution de la dot. En effet, en plus de l'engagement à cultiver plusieurs années dans le champ de la belle-famille, le jeune homme doit lui remettre une certaine somme d'argent : entre 50 000 et 150 000 FCFA. Celui qui n'a pas pu cultiver chez ses beaux-parents a, pour sa part, payé une dot de 200 000 FCFA. *« Si tu ne peux pas cultiver, la dot augmente »* confirment les interviewés. A Siédougou, les jeunes assurent ne pas contribuer financièrement à la dot, responsabilité exclusive de la famille du père.

  A Bogandé, les dépenses citées par les garçons sont : l'achat de vêtement, les frais de réparation de leur vélo, une participation aux frais de scolarité, l'achat de cadeaux pour les fêtes de fin d'années. Ceux qui parviennent à économiser citent l'achat d'un vélo comme une dépense importante (environ 55 000 FCFA pour un « bon » vélo). Comme à Siédougou, les jeunes attachent un intérêt particulier à la constitution de la dot. Il s'agit d'abord d'aller cultiver 2 à 3 fois dans le champ de la belle-famille, et ce, pendant 2 ou 3 saisons hivernales. Le jeune fiancé est systématiquement accompagné d'amis de sa classe d'âge, qui viennent ainsi lui témoigner leur solidarité. Par cet acte, les amis du fiancé sont aussi stratégiques : ils s'assurent qu'eux aussi seront aidés lorsqu'ils se fianceront à leur tour (ce qui fait dire à un jeune que cette solidarité, *« c'est presque de la politique »*). La dot va également de 50 000 FCFA à 200 000 FCFA, à laquelle il faut souvent ajouter un mouton, de la kola et des pagnes. Les jeunes de Bogandé estiment que leur propre contribution à la dot est d'environ 50%. Le reste est complété par le père et par des dons faits par des membres de la famille élargie.

  La dot est une formalité *« que les Gourmantché appellent* lipwotyani *(litt. : 'la remise pour la femme') et qui désigne l'acte par lequel les parents du 'mari' offrent, à la dernière étape du mariage, tout un ensemble de présents (appelés* ipwotyabini*) aux parents de l'épouse. […] Des nombreux témoignages recueillis, il ressort qu'ils n'étaient pas perçus comme un prix mais plutôt appréhendés comme une sorte de contre-don, destiné à remercier les parents d'avoir élevé la fille. Aujourd'hui encore, quand les parents du mari viennent apporter les* ipwotyabini *aux parents de la femme, ce sont des paroles de remerciement qu'ils prononcent »* (CARTRY, 1966a)

➔ L'orpaillage : partir à l'aventure, tenter sa chance…

A Bogandé, peu de jeunes garçons interrogés envisagent de partir la recherche d'activités considérées comme plus lucratives, comme l'orpaillage. *« C'est trop risqué »* assure l'un deux, faisant référence aux « trous » qui font parfois plusieurs dizaines de mètres de profondeur. Ils indiquent pourtant que c'est le choix qu'ont fait certains de leurs amis. L'un d'entre eux *« voulait se marier, donc il est parti au Nigéria pour chercher l'argent, et il est revenu avec une moto. Il a eu l'argent »*. Moins chanceux, un autre ami, parti en Côte d'Ivoire pour travailler dans une bananeraie, *« n'a pas eu ce qu'il voulait »*.

Les jeunes de **Siébougou** ont également des connaissances qui ont pu faire l'expérience de l'orpaillage. Un jeune de 21 ans est ainsi parti sur un site à proximité de Boromo, pendant 4 mois, par l'intermédiaire d'un grand frère. Il n'a pas gagné d'argent. Un autre jeune homme de 19 ans a choisi un site à Bougouni, au Mali, sans avoir aucune connaissance sur place. Il a pu se payer le transport en vendant des sacs d'arachides. Lui non plus n'a pas eu la chance : *« Il a juste eu l'argent pour le transport de retour »*. Interrogés sur

l'important « taux d'échec » de ces expériences, et sur les raisons qui poussent les jeunes à persister dans cette voie, un interviewé répond : *« ils ont vu d'autres qui ont gagné, qui sont revenus avec une moto, alors ils veulent aussi tenter leur chance »*.

➔ **Le mariage et le nombre d'enfant : une forte différence entre la commune et le village**

- Le mariage :

  A Bogandé, pour **les filles**, le mariage est le résultat d'un choix. *« Avant, c'était les parents qui choisissaient, mais maintenant, c'est nous »*. Interrogées sur la pratique du rapt (cf. infra)[18], les jeunes filles indiquent que *« ça existe toujours, mais c'est plus comme avant »*. Les filles affirment vouloir se marier *« après le bac »*, mais précisent que le mariage doit avoir lieu *« avant 23 ans »*. Selon elle, l'âge de mariage idéal se situerait à 21 ou 22 ans. Les filles non-scolarisées projettent de se marier à 20 ans. Les filles choisiront leur mari essentiellement sur la base de leur comportement : *« Il aura du respect pour mes parents et pour les autres »* ou encore *« Il peut être beau physiquement mais mauvais à l'intérieur »*. A Siédougou, les jeunes filles disent vouloir se marier entre 19 et 27 ans. La moyenne des réponses est à près de 22 ans. La jeune fille qui a répondu 27 ans s'explique : elle ne sait pas quand elle va *« gagner son premier travail »* (elle veut être infirmière). 2 des 5 jeunes filles accepteraient un mariage polygame.

  Selon (CARTRY, 1966a), la pratique du rapt est à comprendre comme l'une des expressions du lien ambivalent entre les frères (*bibabidjuaba*), lien qui mêle devoir de solidarité et rivalité. Il évoque une *« véritable institution, selon laquelle les bibabidjuaba cherchent mutuellement à se ravir leurs femmes ou leurs fiancées.»* On doit ici comprendre que cette pratique ne s'exerce donc qu'entre parents *(« Autant il est méprisable de prendre l'épouse d'un homme étranger à son clan, autant le fait d'arriver à séduire la fiancée ou l'épouse d'un homme de son clan est un moyen de valorisation auprès des membres de son propre lignage autant que la plus sûre manière de défier Yobabidjua. »*). Cette pratique a des répercussions sur l'ensemble de la société : *« Le rapt des épouses (ou des fiancées) crée entre les membres des différents lignages d'un même clan un état de tension quasi permanent. Les affronts subis en ce domaine sont rarement laissés sans réponse. Si obabidjua offensé n'a pas eu la possibilité de se venger, son frère, son cousin, voire son petit-fils s'en chargeront (on ne venge pas directement son père). ».*

  Aussi, contrairement à ce à quoi on pourrait s'attendre, le mariage par enlèvement était dans la plupart des cas *« une union librement consentie, [car] réalisée sans formalité ni cérémonie particulière et, au moins dans la première phase, indépendamment des familles respectives. Un jeune homme séduisait une jeune fille non encore promise et l'enlevait à ses parents. Par crainte de représailles, il l'emmenait vivre loin de son village. Une telle union restait précaire tant que le mari ne s'était pas mis en règle vis-à-vis de ses beaux-parents, qui pouvaient à tout moment reprendre leur fille. Mais si le ravisseur jouissait à leurs yeux d'une bonne réputation, ils pouvaient s'abstenir de toute intervention et attendre patiemment que leur « gendre » vienne faire le* tityandanli *('la demande en pardon') et apporter les* ityandafibanli *(cadeaux accompagnant cette demande)* » (CARTRY, 1966a).

  A Bogandé, tous **les garçons** interviewés envisagent une union monogame. Les raisons de ce choix sont les complications qui naissent de la polygamie (la jalousie et les bagarres entre co-épouses notamment). Les jeunes envisagent de se marier entre 27 et 30 ans. Celui qui n'est pas scolarisé indique vouloir se marier plus tôt. Ce n'est pas le cas à Siédougou, où tous les jeunes hommes ont tous indiqué vouloir deux femmes. Les raisons avancées sont qu'une femme, lorsqu'elle est enceinte, peut difficilement travailler dans les champs (une autre raison, évoquée sous la forme de l'amusement, est qu'il est interdit de faire l'amour à une femme qui allaite un enfant).

  Au regard des analyses anthropologiques (CARTRY, 1966a), on relève que l'âge du mariage n'a pas trop évolué : *« Les hommes contractent leur premier mariage à un âge avancé. Le célibat définitif est cependant rare. En janvier 1963, plus de 50% des hommes de Yobri de 25 à 29 ans étaient célibataires, mais au-delà de 35 ans la grande majorité des hommes étaient mariés. »* S'agissant des femmes : *« Moins de 5 % des femmes de Yobri de 20 à 24 ans étaient encore célibataires. Quant au célibat définitif, il ne se rencontre pratiquement pas ».*

- Le nombre d'enfants :

  A Bogandé, pour **les garçons**, avoir des enfants est synonyme de responsabilités et de « dépenses » : *« La vie devient chère, car, maintenant, il faut que tous les enfants partent à l'école »*. Ils souhaitent avoir entre 3 et 5 enfants (ce qui est inférieur au nombre d'enfants par femme aujourd'hui). Le nombre de 6 enfants apparaît à tous comme étant excessif. A Siédougou, le nombre d'enfants souhaité par les

[18] Sur la pratique du rapt dans l'Est du Burkina-Faso, cf. http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/08/19/dans-un-village-burkinabe-le-rapt-coutumier-des-petites-ecolieres_4984830_3212.html ou http://lefaso.net/spip.php?article46924.

hommes est en lien avec le souhait de la polygamie : ils indiquent vouloir entre 9 et 15 enfants. La principale raison avancée est que le chef de famille pourra multiplier les possibilités de réussite de ses enfants : certains enfants pourront aller à l'école, d'autres iront cultiver dans les bas-fonds, certains tenteront l'orpaillage, d'autres deviendront éleveurs, etc.

Les filles de Siédougou indiquent vouloir entre 5 et 10 enfants. Les deux jeunes filles non scolarisées ont répondu 9 pour l'une, et 10 pour l'autre. Trois d'entre elles précisent toutes vouloir un peu plus de garçons que de filles : *« Parce que les filles vont se marier, et après, elles vont laisser la famille »*.

➔ Qu'est-ce qu'un « bon » mari et une « bonne épouse » ?

Sont rassemblées ci-dessous les réponses des jeunes à la question de savoir ce que qui caractérise un « bon mari » et une « bonne épouse ».

Ce que doit faire…	… un « bon » mari	… et une « bonne » épouse
… selon les garçons	▪ Subvenir aux besoins (d'abord alimentaires) de sa femme ▪ Travailler (référence aux travaux agricoles) ▪ Rendre régulièrement visites à ses beaux-parents ▪ Aspirer à vivre en paix (*« ne pas crier sur sa femme »*) ▪ Etre fidèle à sa femme ▪ Etre bon gestionnaire (*« penser à l'avenir »*)	▪ Respecter ses beaux-parents ▪ Se soumettre à son mari ▪ Réaliser des travaux ménagers dans la maison *(« elle peut aider ta maman dans les travaux ménagers »*). ▪ Le port d'habits décents (*« elle ne fait pas trop parler d'elle »*) ▪ Travailler dans les champs, pour pouvoir faire preuve de solidarité en cas de coups durs
… selon les filles	▪ Porter une attention particulière à ses beaux-parents (*« ne pas leur manquer de respect »*) ▪ « Prendre soin » de sa femme : (i) d'abord, la nourrir, l'habiller, la tresser, (ii) ensuite, la soigner ▪ Soigner ses enfants et les scolariser ▪ Avoir été choisi avec ses parents ▪ Travailler ▪ Faire preuve d'intelligence	▪ Etre soumise à son mari (*« le respecter »*) ▪ Respecter les parents de son mari, ou être généreuse avec la famille de son mari ▪ Etre une femme de paix : *« qui est douce, qui n'aime pas les querelles »* ▪ Ne pas être paresseuse ▪ Travailler

Figure 7 - Perceptions d'un heureux ménage par de jeunes gourmantchés (source : auteurs, 2017)

On relève une très nette persistance des perceptions traditionnelles des rôles du mari et de la femme. S'agissant du mari, par exemple : *«* Otyalo teno limanli*, 'le mari donne la ration de mil' ; c'est ainsi que les Gourmantché résument l'obligation principale du mari à l'égard de son épouse : celle de la nourrir »* (CARTRY, 1966c).

➔ Les inégalités hommes / femmes depuis Bogandé : « *on est né trouver* »

A Bogandé, les jeunes filles ont été interrogées sur leurs perceptions des inégalités. Précisément, elles ont été relancées sur deux inégalités qu'elles ont elles-mêmes relevées : (i) les filles effectuent des tâches ménagères en revenant de l'école (et pas les garçons), (ii) la femme est soumise au mari.

Il ressort d'abord de cet échange que ces inégalités sont difficiles à mettre en cause car ayant toujours existé : *« On est né trouver ça comme ça »*. Les filles relativisent ensuite la profondeur de ces inégalités, en mettant l'accent sur les travaux des garçons : *« Les garçons ont aussi leur travaux : au champ, ils travaillent plus que nous, ils vont puiser l'eau »*. Elles soulignent enfin qu'il faudrait *« alléger les travaux domestiques pour avoir plus de temps pour les études »*.

Cet « allègement » ne se traduirait pas par un plus grand investissement des garçons, mais par une plus grande efficacité dans l'accomplissement des travaux : *« Il faut qu'on s'organise mieux, qu'on fasse un emploi du temps »*.

➔ Les représentations de la réussite sociale : entre critère matériel et harmonie dans le couple

Les garçons de **Bogandé** estiment que l'on a réussi dans la vie lorsqu'on possède (i) une habitation « en dur », de 35 tôles, *« que les gens pourront apprécier »* et (ii) de l'argent pour acheter une moto « rare » (comme une « 135 ») ou une voiture. Les filles de la même commune insistent d'abord sur la réussite dans le cadre du foyer. Pour elle, réussir, c'est d'abord avoir *« un bon foyer avec des enfants respectueux »* et ensuite des moyens pour nourrir ses enfants.

Pour les jeunes hommes de **Siédougou**, réussir, c'est construire, avoir un moyen de déplacement, manger à sa faim et bien s'habiller. *« Celui qui a réussi doit montrer aux gens qu'il a les moyens »*. Les critères peuvent aussi être moins matériels. A la question *« quelqu'un qui n'a pas d'argent peut-il avoir réussi ? »*, un interviewé répond : *« Oui, s'il a un bon foyer, et qu'il vit en communion avec sa femme »*. Pour les filles de Siédougou, la réussite c'est avoir de l'argent, avoir l'amour de son mari et avoir une bonne terre (fertile).

➔ L'agriculture : une activité envisagée… si elle est modernisée

Aux **jeunes hommes** de Siédougou, il a été posé la question de savoir si l'on pouvait être heureux en étant agriculteur. Les jeunes ont répondu par l'affirmative, et ont indiqué que la condition pour cela était d'avoir une parcelle rizicole dans un bas-fond. *« En terre sèche, c'est difficile. Ou bien il faut avoir des animaux ».* S'agissant de leurs enfants, les hommes de Siédougou insistent d'abord sur la nécessité de les scolariser. L'agriculture, cependant, est une activité envisageable pour eux, à certaines conditions : *« Il faudrait des charrues, des engrais chimiques, des clôtures »*.

Les premiers métiers cités par les **jeunes filles** de Bogandé sont : journaliste, sage-femme, policière, ou encore, professeur d'anglais. L'agriculture n'est pas envisagée comme une activité professionnelle, en raison de son caractère aléatoire, de la pauvreté des sols, de la dureté physique des travaux agricoles (*« on travaille sous le soleil toute la journée »*). Pour revaloriser l'activité agricole, il faudrait la moderniser (tracteur, traction animale avec charrue, etc.).

Les filles de Siédougou partagent la même perception : *« L'agriculture, c'est fatiguant. Il y a le soleil…. Tu peux travailler et semer, et ça ne donne rien ».* Si bien qu'elles n'envisagent pas cette activité pour leurs enfants. Cela est perçu comme une forme de stagnation sociale : *« Nos parents ont cultivé, nous on a cultivé, donc si nos enfants cultivent, ça ne va pas… »*. Elles souhaitent que leurs enfants deviennent militaire, professeur, policier, docteur, etc. Comme dans les autres groupes, une amélioration de l'agriculture passerait selon elles par une mécanisation (tracteur, charrue) et l'utilisation de fumier ou d'engrais.

4. Recommandations pour l'action dans le cadre du PSAE-IT

4.1. Récapitulatif : facteurs de vulnérabilité, risques de conflits, représentations sociales

➔ Récapitulatif des facteurs de vulnérabilité

On peut synthétiser les **huit facteurs de vulnérabilité spécifiques aux jeunes**, hommes et/ou femmes, dans la zone ciblée, comme suit :

Domaine de vulnérabilité	Facteurs de vulnérabilité	Concerne les jeunes	
		Hommes	Femmes
Biophysique, liée aux changements climatiques	Parcellaire frustre : possibilité limitée d'atténuation du risque (diversification culturale, dispersion spatiale, etc.)	+	++
	Accès limité aux bas-fonds/barrages : dépendance aux cultures pluviales, alors que les pluies sont de plus en plus erratiques	+	++
	Cheptels ruminants limités : pastoralisme limité, alors que c'est une réponse rationnelle dans un contexte d'aridification	+	++
Biophysique, liée à la dégradation des sols	Cheptels ruminants limités et peu d'accessibilité au fumier et aux charrettes asines : peu de transfert de fertilité de l'élevage vers l'agriculture	+	++
Socio-économique, liée au foncier	Accès limité à un foncier sécurisé : parcellaires de + en + petit, litiges de + en + nombreux, autosuffisance alimentaire difficile	+	++
Socio-économique, liée aux autres facteurs de prod.	Faiblesses en main d'œuvre, équipements et capital : difficulté à augmenter la productivité du travail pour les activités peu capitalistiques ou à démarrer des activités capitalistiques	+	++
Socio-économique, liée à la présence de filet de sécurité	Filet de sécurité fragile : peu de surplus en produits agricoles ou d'épargne sur pied (ruminants), entraide plutôt ascendante (enfants vers parents) plutôt que l'inverse	+	++
Socio-économique, liée au « glissement des valeurs »	Confusion croissante entre gain et espérance de gain, mérite et chance : difficulté à opter de façon réfléchie et objective pour des activités professionnelles stables	++	+

Figure 8 - Principaux facteurs de vulnérabilité des jeunes (source : auteurs, 2017)

➔ Récapitulatif des risques de conflit

Les analyses relatives aux facteurs de cohésion et de conflit ont permis de dégager **trois risques** à prendre en compte dans l'intégration de l'IT dans le PSAE :

- Dysfonctionnement des modalités traditionnelles d'accès au foncier, lié à une pression croissante sur la terre ;
- Confusion entre les espaces politiques traditionnels et modernes, lié à des rivalités exacerbées entre candidats à la chefferie coutumière ;
- Concurrence accrue entre les groupes d'auto-défense (kogl-weoghos) et les FDS.

➔ Récapitulatif des représentations sociales « clés »

Les analyses produites à partir des entretiens collectifs avec quelques jeunes gourmantché (parfois croisées avec des lectures anthropologiques) permettent d'identifier **huit représentations sociales** dont il faudra tenir compte, et qui sont listées ci-dessous :

- Les jeunes produisent et dépensent essentiellement pour répondre à des besoins sociaux ;
- L'éducation (ou la volonté d'avoir un bon travail) incite à envisager un mariage plus tardivement ;

- En milieu urbain, un mariage également plus tardif, et le choix de la monogamie ;
- En milieu rural, le désir d'avoir un nombre important d'enfants ;
- Les représentations du couple sont restés très traditionnelles (et donc très « sexuées ») ;
- Pour les garçons, la réussite avant tout « matérielle » ; pour tous, l'harmonie dans le foyer vient en deuxième ;
- Les représentations du travail agricole sont négatives : les gains sont limités car il y a un devoir de solidarité vis-à-vis des parents, ou un nécessaire usage des gains pour des besoins sociaux (école, et santé, principalement) et sociétaux (constitution de la dot pour les garçons) ;
- Pour retrouver son attractivité, l'agriculture doit être modernisée (et notamment mécanisée).

4.2. Recommandations pour le PSAE-IT

➔ **Recommandations relatives aux facteurs de vulnérabilité**

Facteurs de vulnérabilité	Recommandations
Parcellaire frustre	Améliorer et sécuriser l'accès des jeunes au foncier (pour permettre une plus grande diversité culturale).
Accès limité aux bas-fonds et barrages	Améliorer et sécuriser l'accès des jeunes aux aménagements hydrauliques. Exemple : effectuer un tirage au sort, en précisant un quota concernant des personnes considérées localement comme vulnérables. L'accent mis sur les critères locaux de vulnérabilité doit permettre d'éviter le détournement du ciblage initial.
Cheptels ruminants limités : pastoralisme limité, alors que c'est une réponse rationnelle dans un contexte d'aridification	Développer les activités d'élevage dans la zone d'étude via : (i) un appui technique aux publics susceptibles de s'y intéresser, notamment les jeunes à qui ont déjà été donné quelques têtes de ruminants, mais aussi en facilitant l'accès à l'embouche pour ceux qui n'ont pas eu cette chance ; (ii) une contribution à une réduction des conflits agriculteurs-éleveurs via une amélioration de l'ingénierie sociale des projets d'infrastructures pastorales (plus de concertation en amont, élaboration collective des règles d'usage, système de sanction en cas d'infraction à la règle)
Cheptels ruminants limités et peu d'accessibilité au fumier et aux charrettes asines : peu de transfert de fertilité de l'élevage vers l'agriculture	Faciliter les transferts de fertilité de l'élevage vers l'agriculture par : (i) la construction de parc de repos ; (ii) la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques « locales » en matière de récupération du fumier et de compostage ; (iii) l'aide à l'équipement des jeunes pour le transport du fumier.
Accès limité à un foncier sécurisé : parcellaires de + en + petit, litiges de + en + nombreux, autosuffisance alimentaire difficile	Le renforcement des modalités de gestion des conflits fonciers via : (i) le maintien d'un système de régulation à deux étages (autorégulation communautaire + arbitrage préfectoral), en préciser les « seuils » au-delà desquels un villageois doit faire appel aux représentants de la mairie et/ou de l'Etat ; (ii) le renforcement des capacités des organisations de la jeunesse, au plan villageois et communal, aussi provincial et régional, dans l'optique d'une meilleure défense des intérêts des jeunes dans les CCFV et CFV ; (iii) l'établissement d'une typologie des conflits fonciers, et la mise en place d'un système de suivi « fin » des conflits, à la fois quantitatif et qualitatif, pour mieux suivre l'évolution de ce phénomène sur le temps du projet
Faiblesses en main d'œuvre, équipements et capital : difficulté à augmenter la productivité du travail pour les activités peu capitalistiques ou à démarrer des activités capitalistiques	Mettre en place des nouvelles modalités de formation in situ, avec des « tuteurs » ou « maitres formateurs », reconnus pour leur maitrise technico-économique d'une activité spécifique (par ex : transformation de PFNL, production de culture pluviale de rente, embouche ovine/caprine, etc.) et résidant dans les localités concernés. En étroite articulation avec cette formation, mettre en place des kits d'équipements faciliter l'installation de certains jeunes et de certains groupements de femmes. Faciliter l'accès au micro-crédit (en mettant par exemple en place un fonds de garantie).

Filet de sécurité fragile : peu de surplus en produits agricoles ou d'épargne sur pied (ruminants), entraide plutôt ascendante	Faciliter la mise en place de systèmes d'entraide horizontale (de type tontine) orientés vers les dépenses de santé.
Confusion entre gain et espérance de gain, mérite et chance : difficulté à opter de façon réfléchie et objectives pour des activités professionnelles stables	Mettre en place des kits d'équipements, faciliter l'installation de certains jeunes et de certains groupements de femmes. Promouvoir les activités à retour rapide sur investissement, plus à même d'attirer les jeunes. Lancer des chantiers de type HIMO (avec constitution d'une épargne pour financement de projets).

Figure 9 - Recommandations pour les actions du PSAE-IT (source : auteurs, 2017)

➔ Recommandations générales relatives aux risques de conflit et aux représentations sociales « clés »

- Les risques de conflit :

Les trois risques identifiés en matière de cohésion ont un rapport avec la tradition. Le PSAE n'intervient pas directement sur cette dimension. Néanmoins, trois points de vigilance peuvent être relevés :

- Concernant le foncier, il faut relever que, jusqu'à présent, les mécanismes traditionnels fonctionnent relativement bien : ils permettent l'accès des jeunes au foncier sans les mettre en concurrence avec les migrants. La mise en place des actions en matière de sécurisation foncière (C3) devront donc se faire dans une perspective d'accompagnement de la tradition, et non d'opposition (dans l'esprit, de la Loi 034).
- Sur la dimension strictement politique, il apparaît difficile d'agir. La direction à prendre serait de « préserver » les espaces politiques modernes des divisions qui affectent la tradition, en promouvant des modes de conflictualités sociales plus pacifiques (« *il faut apprendre à s'opposer sans se massacrer* » disait Marcel MAUSS) et moins basés sur l'appartenance à un lignage.
- Personne aujourd'hui ne conteste le rôle des kogl-weoghos dans le rétablissement d'une certaine sécurité dans la Région Est. Cependant, ces groupes d'auto-défense devraient « rester à leur place » et se limiter à certaines actions, sous la supervision des FDS. Le risque d'une montée en puissance des kogl-weoghos semble être très important à Fada. Il existe, dans une moindre mesure, dans le milieu rural, au regard du déploiement très limité des FDS dans certaines zones.

- Les représentations sociales « clés » :

Les représentations sociales énoncées plus haut appellent au moins trois catégories de réflexion :

- Il y a un véritable problème démographique dans la zone d'étude, notamment en milieu rural. A Siédougou, les garçons interrogés souhaitent avoir entre 9 et 15 enfants, et les filles entre 5 et 10. La pression démographique dans l'Est ne sera pas liée à l'accroissement des migrations, mais au maintien d'une forte natalité. Rappelons que l'indice de fécondité de la Région Est est le plus élevé du pays : 7,7 contre 6,2 au plan national (CR Est, 2015)[19]. Ces éléments doivent conduire à envisager des actions de planning familial (en encourageant l'espacement des naissances notamment) ;
- Dans les centres-villes des Communes, l'attrait des jeunes pour le système éducatif est important. Les jeunes placent beaucoup d'espoir dans leur scolarité, et espèrent qu'elle va pouvoir leur offrir un avenir professionnel (non-agricole, le plus souvent). Si cet espoir est déçu, il pourra générer beaucoup de frustrations. Le devenir de ces jeunes au moment de leur sortie du système scolaire doit d'ores et déjà être questionné : combien sont-ils ? combien auront leur BEPC et leur baccalauréat dans les prochaines années ? combien trouveront un emploi ? Etc.
- Des actions sont à envisager pour améliorer l'attractivité des activités agricoles. Elles doivent aller dans deux directions : (i) redonner les gains de l'activité agricole à ceux qui la pratiquent. L'agriculture est dévalorisée parce qu'elle est associée à un devoir de solidarité, et ne permet pas des gains « pour soi », (ii) moderniser l'activité, pour la rendre plus acceptable sur le plan de la dureté physique.

[19] Conseil régional de l'Est. *Plan régional de développement de la région Est 2015-2019*. Fada - Conseil régional de l'Est, avril 2015. 142p.

Octobre 2017

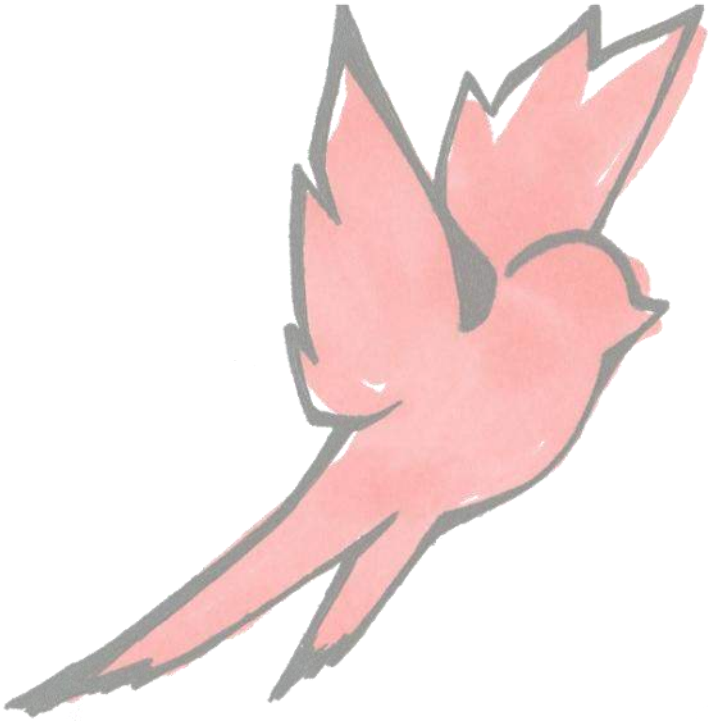

Initiative Conseil International (ICI)
Impasse Thévenoud – 330
Secteur 01
BP 6490
Ouagadougou 01 I Burkina-Faso
Tél : +226 50 30 88 60
E-mail : ici@fasonet.bf ou ici@mail-bf.com
Web : www.ici-burkina.com

SAS SalvaTerra
6 rue de Panama
75018 Paris I France
Tel : +33 (0)6 66 49 95 31
Email : info@salvaterra.fr
Skype : o.bouyer.salvaterra
Web : www.salvaterra.fr
Vidéo : www.salvaterra.fr/fr/video

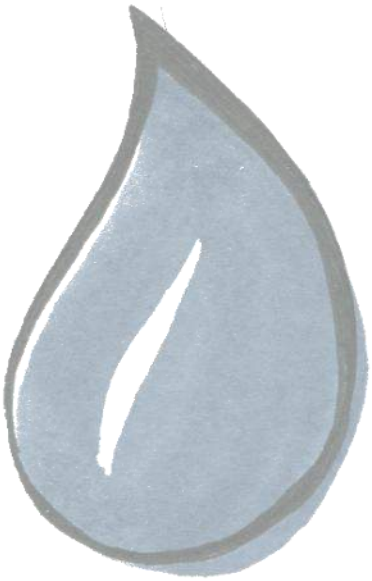

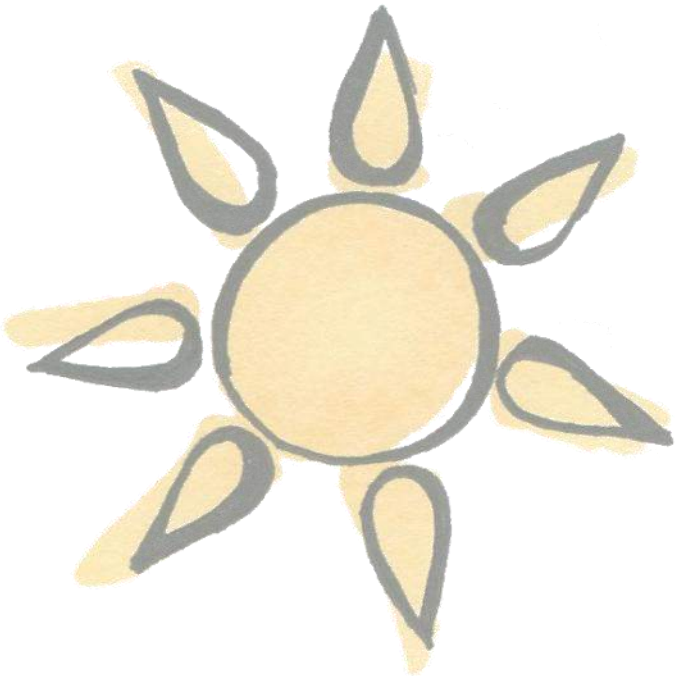

Agence française de développement
Bureau de Ouagadougou,
52 Avenue de la Nation 01 BP 529
Ouagadougou 01 BURKINA-FASO

Etude de faisabilité du volet « Initiative Tiwara » du Projet d'appui à la sécurité alimentaire dans l'Est du Burkina-Faso (PSAE)

Livrable 4 – Evaluation des propositions

Octobre 2017

INITIATIVES CONSEIL INTERNATIONAL

SalvaTerra

LISTE DES FIGURES 5

CROISEMENT DES POINTS SAILLANTS DU L1, L2 ET L3 6

1.1. Rappel des objectifs - du PSAE d'une part, de l'IT d'autre part – et cadrage 6

1.2. Synthèse des points saillants du L1 – Diagnostic 7

1.2.1. Concepts-clés 7
1.2.2. Ciblage des Communes pour le PSAE-IT 8
1.2.3. Caractéristiques clefs des activités agrosylvopastorales et place des jeunes 8
1.2.4. Jeunes, emplois et services d'appui à l'insertion professionnelle 11

1.3. Synthèse des points saillants du L2 – Opportunités économiques et d'emploi 12

1.3.1. Cultures 12
1.3.2. Elevage 14
1.3.3. PFNL 15
1.3.4. Investissements en travaux à HIMO 16

1.4. Synthèse des points saillants du L3 – Facteurs de vulnérabilité des jeunes 17

1.4.1. Facteurs de vulnérabilité des jeunes 17
1.4.2. Risques relatifs aux conflits et à la cohésion sociale 18
1.4.3. Représentations sociales clefs pour les jeunes 18

2. DESIGN DES ACTIVITES DU PSAE-IT 19

2.1. Amendements dans la C1 19

2.1.1. Renforcement des investissements structurants dans les 12 CT de l'IT 19
2.1.1.1. Création d'aménagements hydro-agricoles (riz et maraichage) 19
2.1.1.2. Création/réfection et sécurisation d'infrastructures pastorales 20
2.1.1.3. Appui au désenclavement avec pistes HIMO 20
2.1.2. Création d'un guichet spécifique « jeunes » au niveau du FIC promoteur des 12 CT ciblées 21
2.1.2.1. Appui à l'intensification agro-écologique sur maïs, sésame, niébé, arachide 21
2.1.2.2. Appui à la transformation des PFNL et produits agricoles 21
2.1.2.3. Appui au petit élevage (embouche, aviculture, porciculture) et à l'apiculture 22
2.1.3. Expertise perlée en appui au FPDCT 22
2.1.4. Impacts par genre des actions additionnelles PSAE-IT dans la C1 23

2.2. Amendements dans la C2 23

2.2.1. Promotion d'actions de CES-DRS 23
2.2.2. Appui à la mise en valeur des aménagements (hydroagricoles et CES-DRS) 24
2.2.3. Ingénierie sociale pour les pistes de transhumance 24
2.2.4. Formation « in situ » avec un réseau d'ONG locales 25

2.3. Amendements dans la C3 26

2.3.1. Renforcement des antennes provinciales 26
2.3.2. Appui aux DAI 26

2.4. Amendement dans la C4 27

2.4.1. Renforcement de l'UGP et de l'opérateur d'appui à l'UGP 27
2.4.2. Renforcement du CGES 27
2.4.3. Renforcement du système de S&E 28
2.4.4. Revue du manuel de procédure FIC promoteur (« guichet jeunes ») 30

ACRONYMES

AFD	Agence française de développement
AMO	Assistance à la maîtrise d'ouvrage
ARFA	Association pour la recherche et la formation en agro-écologie
ATT	Association Tin Tua
CCFV	Commission de conciliation foncière villageois
CEOF	Collect Earth Open Foris
CT	Collectivité territoriale
CEDEAO	Commission économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CES-DRS	Conservation des eaux et sols – Défense et restauration des sols
CFP	Centres de formation professionnelle
CFV	Commission foncière villageoise
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
CILSS	Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel
COGES	Comité de gestion
CVD	Comité villageois de développement
DAI	Dispositif d'animation inter-communal
DRAAH	Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydrauliques
DTP	Diagnostic territorial participatif
ECOPARE	Entente pour la coopération pastorale dans la Région de l'Est du Burkina-Faso
EFTP	Enseignement et formation technique et professionnelle
FAARF	Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAFPA	Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage
FAIJ	Fonds d'appui aux initiatives des jeunes
FAPE	Fonds d'appui à la promotion de l'emploi
FASI	Fonds d'appui au secteur informel
FDS	Forces de défense et de sécurité
FIC	Fonds d'investissement communal
FIR	Fonds d'investissement régional
FPDCT	Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales
GR	Génie rural
HIMO	Haute intensité de main d'œuvre
ICEJA	Initiative conjointe pour l'emploi des jeunes en Afrique
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
IT	Initiative Tiwara
MAAH	Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques
MJFPE	Ministère de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi
ONG	Organisation non gouvernementale
OPA	Organisation professionnelle agricole
OPE	Organisation professionnelle d'éleveurs
PAFR	Projet d'amélioration de la filière riz
PFNL	Produit forestier non-ligneux
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
PRAP	Programme régional d'aménagement pastoral
PSAE	Projet de sécurité alimentaire dans l'Est du Burkina-Faso
PTF	Partenaire technique et financier

RECOPA	Réseau de communication sur le pastoralisme
RGA	Recensement général agricole
SIF	Système d'information foncière
SIG	Système d'information géographique
SFR	Service foncier rural
SPAI	Sous-produit agro-industriel
STD	Service technique déconcentré
UGP	Unité de gestion de projet
UE	Union européenne
ZAT	Zone d'appui technique

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Production de sorgho et mil – Opportunités pour les jeunes ? (source : auteurs, 2017) 13
Figure 2 - Production de maïs – Opportunités pour les jeunes ? (source : auteurs, 2017) 13
Figure 3 - Production de niébé, arachide, sésame - Opportunités pour les jeunes ? (source : auteurs, 2017) 13
Figure 4 - Production de riz - Opportunités pour les jeunes ? (source : auteurs, 2017) 14
Figure 5 - Productions maraichères - Opportunités pour les jeunes ? (source : auteurs, 2017) 14
Figure 6 - Embouche bovine et ovine/caprine - Opportunités pour les jeunes ? (source : auteurs, 2017) 15
Figure 7 - Aviculture (chair et œufs) - Opportunités pour les jeunes ? (source : auteurs, 2017) 15
Figure 8 - Porciculture - Opportunités pour les jeunes ? (source : auteurs, 2017) 15
Figure 9 - Production et transfo. de miel - Opportunités pour les jeunes ? (source : auteurs, 2017) 16
Figure 10 – Collecte et transfo. de PFNL végétaux - Opportunités pour les jeunes ? (source : auteurs, 2017) 16
Figure 11 - CES-RDS en travaux HIMO - Opportunités pour les jeunes ? (source : auteurs, 2017) 17
Figure 12 - Pistes en travaux HIMO - Opportunités pour les jeunes ? (source : auteurs, 2017) 17
Figure 13 - Principaux facteurs de vulnérabilité des jeunes (source : auteurs, 2017) 18
Figure 14 - Impacts par genre des actions additionnelles PSAE-IT dans la C1 (source : auteurs, 2017) 23

Croisement des points saillants du L1, L2 et L3

1.1. Rappel des objectifs - du PSAE d'une part, de l'IT d'autre part – et cadrage

L'AFD a accordé en avril 2015 un prêt souverain de 30 millions d'euros et une subvention de quatre millions d'euros au Gouvernement du Burkina-Faso (AFD, 2015a)[1] (AFD, 2015b)[2] afin de mettre en œuvre le Projet de sécurité alimentaire dans l'Est du Burkina-Faso (PSAE). Ce projet a démarré en octobre 2016 et doit prendre fin en septembre 2021.

Son objectif principal est d'« *Améliorer la sécurité alimentaire des populations de la Région Est du Burkina-Faso en développant leurs capacités de résilience face aux changements climatiques et aux aléas économiques* » (AFD, 2014)[3]. Ses trois objectifs spécifiques sont :

- « *Améliorer les conditions de production et de commercialisation des produits de l'agriculture et de l'élevage par la création et la réhabilitation d'infrastructures rurales (notamment aménagements hydroagricoles et pastoraux)* » ;
- « *Augmenter la productivité des systèmes de production agro-pastoraux et des filières agricoles et d'élevage* » ;
- « *Contribuer à une gestion durable et sécurisée des ressources naturelles, en renforçant l'application de la loi foncière en milieu rural et la planification locale du développement économique* » (*Ibid*).

Par ailleurs, l'AFD a publié en 2015 un Plan d'action Sahel 2015-2020 (AFD, 2015c)[4]. Dans le cadre de ce Plan d'action, le bureau AFD de Ouagadougou a proposé de cofinancer le PSAE avec une subvention de 14 millions d'euros en lui adjoignant un volet Initiative Sahel (AFD, 2017a)[5], récemment re-labellisé Initiative Tiwara (IT).

Ce volet IT du PSAE a pour objectif général de « *Renforcer le développement des filières agrosylvopastorales et plus largement le développement des activités économiques des territoires ruraux de la Région Est, situés en frontière du Niger et de la Région Sahel du Burkina-Faso, espaces particulièrement vulnérables d'un point de vue sécuritaire, économique et social* ».

Il vise à renforcer le PSAE dans ses trois objectifs spécifiques et prévoit également un nouvel objectif spécifique : « *Améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : favoriser l'accès à l'emploi en zone rurale, à la qualification professionnelle, au foncier et aux équipements nécessaires au démarrage d'activité économique* » (*Ibid*).

Afin d'identifier la pertinence et la faisabilité des actions à inclure dans le PSAE-IT, il est d'abord utile de synthétiser les points saillants des analyses menées dans le L1 – Diagnostic (Cf. **Partie 1.2 infra**), L2 – Opportunités économiques et d'emplois pour les jeunes (Cf. **Partie 1.3 infra**), L3 – Facteurs spécifiques de vulnérabilité des jeunes (Cf. **Partie 1.4 infra**).

Sur cette base et en tenant compte des première orientations de la Fiche d'identification de projet (FIP) (AFD, 2017a), les activités additionnelles IT à inclure dans le PSAE seront présentées, pour la C1 (Cf. **Partie 2 infra**), la C2 (Cf. **Partie 3 infra**), la C3 (Cf. **Partie 4 infra**), la C4 (Cf. **Partie 5 infra**).

Par ailleurs, les modalités opératoires transversales, non présentées dans les Parties 1 à 4 précitées, seront détaillées (Cf. **Partie 6 infra**).

Enfin, il convient de noter que l'analyse de l'opportunité de créer une nouvelle composante C5 « *Accompagnement des jeunes (hommes et femmes) dans l'insertion professionnelle* », telle que demandée dans les termes de référence de l'étude de faisabilité (AFD, 2017b)[6], est incluse dans la Partie 3 infra.

---

[1] AFD. *Convention de crédit CBF 1265 01 D*. Paris – AFD, avril 2015. 50p

[2] AFD. *Convention de financement CBF 1265 02 E*. Paris – AFD, avril 2015. 34p

[3] AFD. *Fiche de présentation du PSAE soumise au Comité des Etats étrangers de l'AFD*. Paris - AFD, décembre 2014. 46p

[4] AFD. *Sahel – Plan d'action 2015-2020 pour un engagement renouvelé*. Paris – AFD, 2015. 44p

[5] AFD. *Fiche d'identification du volet « Initiative Sahel » du PSAE*. Paris - AFD, mars 2017. 41p

[6] AFD. *CBF 1309 – PSAE - Volet Initiative Sahel - Termes de référence de la faisabilité complémentaire.* Paris – AFD, juin 2017. 20p

1.2. Synthèse des points saillants du L1 – Diagnostic

1.2.1. Concepts-clés

Jeunesse : Elle peut être définie selon une approche administrative et/ou institutionnelle. L'Union africaine (UA) et la Commission économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) considèrent comme jeune toute personne entre 15 et 35 ans (UA, 2006)[7]. Une définition sociologique peut se substituer à cette approche : « *une approche sociologique de la jeunesse revient […] donc à étudier les conditions sociales du passage d'un statut d'âge, l'adolescence, à un autre, l'âge adulte* » (GALLAND, 2009)[8]. Avec cette approche appliquée à la société Gourmantché, la jeunesse peut-être définie de façon (i) stricte, comme l'intervalle entre 16 ans et 22 ans, (ii) large, comme l'intervalle entre 16 ans (hommes et femmes) et le moment où la force de travail d'un homme décline et où une femme a plus de deux à trois enfants. Cette définition sociologique large coïncide donc, peu ou prou, à la définition administrative précitée (15-35 ans). Cependant, pour des raisons de faisabilité, les actions additionnelles IT concerneront un public de 18 à 35 ans.

Genre : Le « sexe » renvoie à une « *identité anatomico-physiologique* », tandis que le « genre » renvoie à une « *identité socialement et culturellement construite* » (CAILLE, 2012)[9]. Etudier la prise en compte du « genre » dans les activités agrosylvopastorales amène à mettre en évidence le fait (i) que la plupart de ces activités sont « *genrées* » (principalement réalisées par des hommes ou des femmes), (ii) que des mécanismes sociaux produisent des inégalités économiques et sociales entre les hommes et les femmes, et, le plus généralement, la domination des hommes sur les femmes.

Enseignement et formation technique et professionnelle (EFTP) : Dans sa compréhension la plus habituelle au Burkina-Faso, l'EFTP concerne majoritairement les secteurs secondaire et tertiaire, et repose principalement sur des formations en salle plutôt que des mises en situation réelle. L'EFTP basé sur l'apprentissage *in situ*, par « induction », reste marginal, notamment pour les métiers du secteur primaire. Cette dernière approche est pourtant la plus à même de toucher des jeunes (formation initiale) et moins jeunes (formation continue) et d'avoir rapidement des effets structurants, en générant de l'emploi et des richesses, aux actifs, pour l'Etat et pour les collectivités territoriales.

Agropasteurs et pasteurs : L'agropasteur conduit de front des activités agricoles (cultures) et pastorales (élevage extensif, s'appuyant en grande partie sur les ressources pastorales disponibles localement). Sa famille dispose d'un lieu de résidence permanent dans la zone d'étude. La plupart des ménages ruraux de la zone d'étude pratiquent à la fois le pastoralisme et l'agriculture : ces deux activités ne sont pas exclusives l'une de l'autre et les pasteurs et agriculteurs ne sont pas deux ensembles de populations disjoints. Les pasteurs *stricto sensu* sont l'exception et sont principalement peulhs. La plupart des agropasteurs sont sédentaires. Certains pratiquent la transhumance, « courte », au sein de la Région Est, ou « longue », jusqu'au Nord du Togo ou du Bénin.

Insécurité : Elle comprend tout phénomène ou événement social susceptible de détériorer la cohésion sociale. Cette acception « large » a conduit à s'intéresser, d'une part, aux différentes formes d'insécurité qui font l'objet d'un traitement par les Forces de défense et de sécurité (FDS) - banditisme, terrorisme, etc. - et, d'autre part, à des formes d'insécurité plus sociales : présence d'acteurs de la sécurité « concurrents » (groupes d'auto-défense), insécurité foncière, liée aux rivalités pour l'accès à la chefferie coutumière, etc.

Vulnérabilité et résilience : La vulnérabilité peut être comprise comme le niveau d'exposition d'un écosystème ou ménage ou autre à des chocs externes (climatique et/ou politique et/ou social et/ou économique, etc.) et la résilience comme la capacité de l'entité considérée à retrouver rapidement son niveau de productivité ou richesse ou autre après ces chocs. Trois niveaux d'intensité peuvent être considérés : (i) choc faible : le niveau de productivité ou de richesse diminue légèrement avant de revenir rapidement à son niveau d'avant ; (ii) choc modéré : ce niveau diminue davantage avant de revenir lentement à son niveau d'avant ; (iii) choc sévère, le niveau diminue fortement et stagne à un niveau moindre, voire entame une descente progressive. Dans ce dernier cas, la capacité de résilience de l'entité considérée a été dépassée.

---

[7] Union Africaine. *Charte africaine de la jeunesse.* Banjul - UA, 2006.

[8] GALLAND O. *Les jeunes*. Paris - La Découverte, 2009. 128p.

[9] CAILLE C. *Le triple don et/ou la triple aliénation des femmes*, *in* La Revue du MAUSS n°39, Paris – La Découverte, 2012. 574p.

Investissement structurant : Il doit pouvoir générer des impacts directs, qui, eux-mêmes, peuvent se démultiplier en de nombreux impacts indirects. Dans le cas précis du PSAE-IT, les principaux impacts directs recherchés sont l'accroissement de la production agro-sylvo-pastorale, et donc des emplois et revenus notamment pour les jeunes ; les principaux impacts indirects recherchés sont l'appui à la structuration et/ou le changement d'échelle d'une filière, ainsi que le renforcement de la résilience des populations locales. Ces investissements structurants peuvent être de deux natures, non exclusives l'une de l'autre : « *hard* » (par ex, construction d'aménagement hydro-agricoles) et « *soft* » (par ex, appui à la mise en place et au fonctionnement du COGES d'un périmètre hydro-agricole).

1.2.2. Ciblage des Communes pour le PSAE-IT

Ce ciblage a considéré de façon spécifique des données relatives aux changements climatiques (notamment l'évolution des cumuls pluviométriques, de l'agressivité des pluies, des épisodes d'inondation, etc.) et aux impacts potentiels de ces changements climatiques sur les principales cultures de la Région. Ces données ne peuvent pas être suffisamment désagrégées pour faire une analyse fine ni par Province, ni par Commune.

Le ciblage a aussi considéré l'état de dégradation des terres et l'évolution probable de cet état dans le court terme. De ceci, il ressort clairement que les Provinces de la Gnagna et la Komandjari étaient déjà considérées comme fortement à très fortement dégradées en 2002 et que ces mêmes Provinces, ainsi que le Nord de la Province de la Tapoa, étaient hautement susceptibles d'être dégradées à l'avenir.

Le ciblage a par ailleurs considéré les « fragilités » de la Région Est : pauvreté de la population, dépendance démographique (ratio de personnes à charge par actif), importance de la jeunesse dans la population, taux d'emploi et rapport à l'Etat. De ceci, il ressort que la Région Est est au moins aussi « fragile », sinon plus, que la Région Sahel, souvent citée comme étant la plus instable dans le pays. Cette fragilité est aggravée par des litiges fonciers croissants et des conflits d'accès à la chefferie coutumière. Enfin, les phénomènes de brigandage – autrefois fréquents – ont diminué depuis 2014 avec l'émergence des milices d'auto-défense (*kogl-weogho*). Par contre, contrairement à la Région Sahel, le sentiment d'exclusion et de discrimination d'une communauté, et les conflits d'origines ethnico-religieuses, sont marginaux.

Enfin, l'étude récente sur la vulnérabilité structurelle des Communes du Burkina-Faso, financée par l'USAID (CHEVRIER & MILLOGO, 2015)[10], a permis de conforter les analyses spécifiques précitées. Cette étude croise en effet plus 36 critères relatifs à divers thèmes : densité de population, niveau d'éducation, pauvreté, accès aux services de santé, accès à l'eau potable, immigration, présence de conflits, variabilité des pluies et températures, productivité agricole, prix moyen des principales céréales pendant la période de soudure, sécurité alimentaire, taux d'anémie et de malnutrition.

Il ressort globalement que la vulnérabilité structurelle est croissante du Sud-Ouest ou Nord-Est. Globalement, la Région Est présente un niveau de vulnérabilité moyen, avec cependant huit Communes de la Région Est (sur les 351 du Burkina-Faso) classées parmi les plus structurellement vulnérables du pays. Considérant ces éléments, et la nécessité de faciliter le déploiement du PSAE-IT en gardant une continuité géographique entre Communes concernées, il est donc apparu naturel de cibler les sept Communes de la Gnagna (dont cinq sont classées parmi les 50 plus vulnérables structurellement), les trois Communes de la Komondjari (dont deux sont classées parmi les 50 plus vulnérables structurellement) et les deux Communes Nord de la Tapoa (Botou, à l'extrême Nord-Est, classée parmi les 50 plus vulnérables structurellement, et aussi Kantchari, qui fait jonction entre Botou et la Province de la Komondjari).

1.2.3. Caractéristiques clefs des activités agrosylvopastorales et place des jeunes

➔ *Facteurs de production*

Parmi les trois principaux facteurs de production - main-d'œuvre, capital et foncier - seul le premier n'est a priori pas limitant. En effet, les ménages ruraux de la Région Est sont généralement de grande taille (six à 10 personnes en moyenne) et l'essentiel de la famille contribue aux activités agropastorales. De plus, des mécanismes d'entraide existent : par exemple, soutien des ménages aux ménages apparentés (dans la « grande famille »), ou encore, travaux du jeune homme « fiancé » et de ses cinq à 10 amis pendant deux à trois ans (jusqu'au mariage) dans les parcelles de sa future belle-famille (apport de main d'œuvre significatif : trois journées de travail par saison humide, soit 15 à 30 hj d'entraide par belle-famille).

[10] CHEVRIER, J. & MILLOGO, S. *Présentation de la carte de vulnérabilité structurelle du Burkina-Faso*. Ouagadougou – USAID, février 2015. 24p

Le capital est, comme quasiment partout en Afrique de l'Ouest, un facteur limitant : mécanisation réduite (cf. section « intrants et équipements » *infra*), pas de motorisation, maîtrise de l'eau faible (aménagements hydroagricoles limités à quelques bas-fonds et périmètres collectifs, rares motopompes), faible utilisation d'intrants extérieurs (semences améliorés et engrais chimique), transferts de fertilité limités entre élevage et agriculture (dépendante de la possession de ruminants et de charrette asine pour le transport). Cette sous-capitalisation des activités est partiellement compensée par un recours accru à la force de travail. Il y a quelques services financiers de proximité (Caisse d'épargne/crédit Tin Tua, Caisse populaire, etc.), mais ils restent peu accessibles aux agriculteurs.

Quant au foncier, il n'est pas encore limitant pour les chefs de famille dans la majeure partie de la Région Est, étant donné les densités de population encore modérées : 61 hab/km² en moyenne dans la Gnagna, 22 hab/km² en moyenne dans la Komandjari et 47 hab/km² dans la Tapoa (et moins de 40 hab/km² dans le Nord de la Tapoa) (PSAE, 2017b)[11]. Néanmoins, au rythme de l'accroissement démographique annuel (2,9% sur la Région Est entre 1996 et 2006) et avec l'arrivée toujours croissante de migrants (venant des Régions du Sahel, Centre-Nord et Centre-Est notamment), la densité de population devrait avoir doublé d'ici 25 ans et les tensions sur le foncier, naissantes, devraient s'exacerber. Par ailleurs, pour certaines catégories de populations, femmes mariés et jeunes (hommes et femmes), l'accès au foncier est d'ores et déjà problématique, voire limitant.

➔ *Cultures*

L'usage des intrants et équipements est limité :

- Semences améliorées : le taux d'utilisation est élevé pour le riz (environ 80%), culture marginale en termes de surface, moyen pour le sorgho (environ 50%) et le mil (environ 30%), faible pour les cultures de rente (environ 10%), niébé, arachide et sésame ;
- Engrais organique : les fosses fumières et compostières sont promues depuis les années 2000, mais tous n'y ont pas accès (pas d'animaux, glanage difficile, pas de charrette pour le transport) et les parcelles des ménages les plus pauvres, des femmes et des jeunes, ne bénéficient pas de transfert de fertilité ;
- Engrais chimique : ils sont en partie subventionnés, mais dans des quantités bien inférieures à la demande, ce qui fait que seuls certains agriculteurs privilégiés y ont accès ;
- Mécanisation : elle concerne principalement le labour (charrue bovine ou asine) et le transport (charrette asine), plus rarement le sarclage (sarclo-buteuse asine) ou la transformation des produits (rares batteuses à riz, décortiqueuses à arachide, égreneuses à maïs). La motorisation est limitée à de rares motopompes sur les bas-fonds et en aval de barrage. Ces équipements sont coûteux pour la majorité. Par exemple, on peut estimer que moins d'un tiers des ménages dispose d'un animal de trait (âne surtout) et d'une charrue.

Les surfaces emblavées dans les 12 Communes ciblent se répartissent grosso modo comme suit : 1/2 en cultures vivrières - sorgho blanc (Sud de la zone soudanienne) et/ou petit mil (Nord de la zone soudanienne), mais aussi maïs dans une moindre mesure, 1/3 en cultures mixte (rente principalement, un peu vivrier) tel qu'arachide, niébé (souvent associé au sorgho), sésame. Les autres cultures sont relativement marginales en termes de surface : riz bas-fonds (moins de 1% des surfaces), sorgho rouge (dolo), soja, patate douce, voandzou, manioc, maraichage (tomate, oignon, carotte, chou, aubergine, etc.).

➔ *Elevage*

L'élevage de ruminants est une activité de premier plan dans la Région Est, à égalité avec l'agriculture d'après de nombreux témoignages, mais les données manquent cruellement pour estimer les cheptels, les surfaces fourragères, les pratiques (élevage extensif sédentaire / avec « petite » transhumance / avec « grande » transhumance), les résultats technico-économiques de ces pratiques, etc. Les rares données de synthèse sont soit obsolètes (Réseau de communication sur le pastoralisme - RECOPA, 2009)[12], soit partielles, s'intéressant à la question des seuls éleveurs transhumants (GIZ, 2016) (THEBAUD, 2017)[13] ou à

[11] PSAE. *Stratégie globale d'intervention du PSAE*. Fada N'Gourma – PSAE, mars 2017. 82p

[12] RECOPA. *Expérience du RECOPA sur la sécurisation de la mobilité pastorale dans la Région Est du Burkina Faso 2001-2007*. Fada – RECOPA, mai 2009. 39p

[13] THEBAUD, V. *Résiliences pastorales et agropastorales au Sahel : Portraits de la transhumance 2014-2015 et 2015-2016 (Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina-Faso, Niger) - Version abrégée*. Fada – Projet « *Building Résilience and Adaptation to Climate Extreme and Disasters* » (BRACED), juin 2017. 50p

l'état des infrastructures pastorales (FRANCOIS et al., 2015)[14] (BIOSPHER, 2016)[15]. Il est donc difficile d'identifier précisément les enjeux de l'élevage de ruminants dans la Région Est.

De façon générale, les éleveurs du Nord de la Région Est sont confrontés à deux types de problèmes : (i) en saison humide, l'eau et le fourrage abondent, mais il faut éviter que les animaux ne passent sur les cultures, (ii) en saison sèche, dès novembre-décembre, mais encore plus fortement à partir de mars, l'eau et le fourrage manquent. Dans les deux cas, nombre d'éleveurs doivent faire transhumer leur troupeau en saison sèche, soit sur de « courtes » distances (Kompienga, Tapoa), soit sur de plus longues distances (Nord Bénin, Nord Togo). Quant à ceux qui décident de garder leur troupeau en saison sèche, il leur faut trouver de l'eau et de l'aliment.

Par ailleurs, les avancées sont limitées en termes d'« intensification » du pastoralisme : la production et la commercialisation de fourrages naturels sont marginales et les essais d'introduction de fourrages améliorés ont généralement été très localisés ou ont échoués (sauf pour le niébé fourrager) ; le subventionnement des sous-produits agro-industriels (SPAI) est limité et ne bénéficie qu'à une frange d'éleveurs ; les soins vétérinaires de base sont proposés par les postes vétérinaires, mais ne sont pas toujours accessibles pour tous les éleveurs ; la production laitière est limitée, dispersée, saisonnière et, finalement, peu valorisée.

➔ Autres activités : collecte et vente de PFNL, de bois énergie, orpaillage

La collecte et la vente de **PFNL** est très courante et appréciée des populations rurales. Près de 30 PFNL végétaux, ainsi que le miel, sont ainsi collectés, parfois transformés, avant d'être autoconsommés ou vendus. Les PFNL sont nombreux, mais l'autoconsommation animale ou humaine et/ou la vente se concentrent sur quelques PFNL : miel, « raisin » (*Lannea microcarpa*), feuilles et pulpe de baobab, beurre de karité (surtout dans le Sud de la Région Est), *soumbala* (idem), jujubier (fourrage pour ovins/caprins), etc. Certains PFNL ont théoriquement un intérêt fort, mais leur utilisation et/ou vente restent sous-développées (cas, par exemple, de la gomme arabique).

La collecte, la transformation (éventuelle) et la vente (éventuelle, au-delà de l'autoconsommation) sont surtout faites par les femmes : 100% femmes pour le beurre de karité et les feuilles séchées et huile de graine de baobab ; en grande partie pour la gomme arabique et le *soumbala*. Le miel est une exception, en ce sens que c'est le seul PFNL collecté exclusivement par les hommes (mais ensuite extrait, filtré et vendu par les femmes).

Les impacts des PFNL en termes de sécurité alimentaire et de revenus sont importants pour les ménages les plus vulnérables et les activités liées sont attractives pour les jeunes, hommes et femmes, et les femmes en général. En effet, s'agissant de produits de collecte, ce sont des activités très abordables : pas besoin de foncier, besoins très réduits en capital et équipements (sauf pour certaines transformations).

Le **bois énergie** est la principale source d'énergie domestique, utilisée telle quelle en milieu rural, ou après carbonisation puis transport en milieu urbain. Les données manquent sur les lieux d'exploitation, les volumes récoltés et carbonisés, les acteurs dans la filière, etc. il est difficile de s'avancer sur l'intérêt économique de ces activités pour des jeunes, hommes et femmes, ou femmes de la Région Est.

Bien qu'on ne dispose pas de données officielles sur **l'orpaillage** artisanal, il semble très répandu dans la Région Est, avec parfois des sites de grande concentration (jusqu'à 5 000 orpailleurs, d'après les dires des STD de l'environnement). De plus, les jeunes hommes de la Région Est vont parfois très loin, sur des sites dans le Sud-Ouest du pays, voire au Niger ou au Mali.

Ce départ « à l'aventure » concerne des jeunes hommes non mariés, mais parfois aussi des jeunes hommes mariés avec enfants, pour la saison sèche et parfois au-delà, si le site est prometteur et/ou éloigné. Le départ est souvent provoqué par l'annonce, parfois indirecte, qu'un ami, parent ou ressortissant du village aurait « fait fortune » et pu ainsi s'installer (reviennent le plus souvent : achat d'une moto, construction d'une maison, dot pour le mariage).

L'orpaillage est une activité à part de toutes celles énumérées jusqu'alors, en ce sens qu'il y a une confusion entre gains (généralement très aléatoires et réduits) et espérance de gains. Elle est donc sous-tendue par des logiques différentes de celles d'autres activités du secteur rural et requiert des approches et une

[14] FRANCOIS, A., AARNINK, M., TOUQUET, C. *Faciliter la mobilité du bétail en Afrique de l'Ouest dans l'espace et dans le temps. Les différentes étapes d'un dispositif de sécurisation de pistes*. Fada – ONG Acting For Life, 2015. 11p

[15] BIOSPHER. *Etude diagnostique des principaux couloirs de transhumance, des aires de repos et des zones pastorales officielles non encore prises en compte par les études antérieures dans la Région de l'Est*. Fada - BIOSPHER, août 2016. 80p

sensibilisation spécifiques à l'égard des actuels ou potentiels orpailleurs. Néanmoins, il semble possible d'offrir des opportunités alternatives aux orpailleurs, pour peu qu'il leur soit démontré l'intérêt de telles opportunités (risques bien moindres, possibilité de constituer rapidement des revenus permettant de s'émanciper, etc.).

➔ Place des jeunes, hommes et femmes, et des femmes dans les activités agrosylvopastorales

Les femmes mariées avec enfants sont marginalisées à plusieurs points de vue :

- Foncier : (i) elles n'héritent pas de parcelle, que ce soit lors du mariage ou lors du décès de leurs parents, (ii) elles peuvent cultiver pour leur propre compte une petite parcelle mise à disposition par leur mari (généralement moins d'un quart de la surface des parcelles de la famille), seulement après avoir contribué aux travaux collectifs dans la journée, (iii) les dons ou prêts de terre à des femmes mariées par des chefs de terre ont été cités comme possibles, mais semblent marginaux dans les faits.
- Autres facteurs de production : les épouses ont généralement un accès difficile aux équipements (pas d'accès ou accès en dernière à la charrue et charrette asine), à la matière organique (peu ou pas d'animaux et pas de charrette en propre, donc peu de fumage des parcelles) et disposent de peu de capital de départ pour lancer une activité du type achat/transformation de PFNL ou embouche ;
- Enfin, non seulement la parcelle cédée par le mari est petite, mais les cultures sont généralement « flêchées » : pas de mil ou sorgho, qui vont dans le grenier familial et « nourrissent la famille », rôle qui reste l'apanage du chef de famille ; plutôt le niébé, l'arachide, le sésame, et des cultures maraichères, c'est-à-dire toutes les activités nécessitant peu de foncier, peu d'équipement, peu de capital de départ et valorisant bien la main-d'œuvre. Elles vendent ces productions de rente pour payer des condiments, des vêtements pour elles et leurs enfants, l'écolage, etc., mais les revenus peuvent toujours être reversés en tout ou partie au pot commun en cas de crise.

La situation des jeunes, hommes et femmes, est peu ou prou la même que celle des femmes mariées avec enfants : accès tout aussi difficile aux facteurs de production (même si la situation est légèrement plus enviable pour les jeunes hommes que pour les jeunes femmes) et concentration sur les activités nécessitant peu de foncier, peu d'équipement, peu de capital de départ et valorisant bien la main-d'œuvre.

1.2.4. Jeunes, emplois et services d'appui à l'insertion professionnelle

➔ Les jeunes au Burkina-Faso et dans la Région Est : démographie et situation vis-à-vis de l'emploi

Les statistiques relatives à la démographie indiquent une diminution de la part des 15-24 ans et des 25-34 ans au Burkina-Faso (de 19,4% en 2009-2010 à 17,6% en 2014, par exemple, pour les 15-24 ans (ICEJA, 2014)[16] (INSD, 2015)[17]. Cependant, il faut relever que si la proportion de jeunes a globalement tendance à diminuer, la valeur absolue, elle, augmente, car la population globale a fortement augmenté sur la même période (INSD, 2015).

Autre point important sur le plan démographique, le ratio de dépendance démographique (qui mesure la proportion de personnes à charge pour les actifs) est important au Burkina-Faso, et plus encore dans la Région Est (INSD, 2015). Sans surprise, ce sont essentiellement des enfants de moins 14 ans – et non des plus de 65 ans – qui pèsent sur les actifs dans la Région.

Le niveau de formation des jeunes est très bas dans le pays. Au Burkina-Faso, en effet, 58,1% des 16-24 ans et 70,8% des 25-35 ans n'ont aucun niveau de formation (ICEJA, 2014). Toujours au niveau national : seulement 4,5% de la population de 16 à 64 ans a bénéficié d'EFTP. Le taux brut de scolarisation dans le primaire permet de distinguer les niveaux national et régional : ce taux est de 83,7% pour le Burkina-Faso, mais seulement de 56,1% dans la Région Est.

Enfin, les statistiques du chômage ne permettent pas de rendre compte de la situation des jeunes ruraux. Notons tout de même que le taux de chômage est incomparablement plus élevé en milieu urbain (19,4%) qu'en milieu rural (1,1%) (MJFPE, 2016)[18]. Le fait important à relever est que la moitié des jeunes actifs sont des travailleurs familiaux non rémunérés (53% au total : 43% de jeunes hommes et 61% de jeunes femmes).

[16] ICEJA. *Cartographie et diagnostic de l'emploi des jeunes au Burkina-Faso*. Ouagadougou – ICEJA, octobre 2014. 92p.

[17] INSD. *Emploi et chômage*. Ouagadougou - INSD, novembre 2015. 60p.

[18] MJFPE. *Données synoptiques sur le Burkina Faso*. Ouagadougou – MJFPE, 2016. 4p.

➔ La situation des établissements de formation

Le secteur de la formation professionnel apparaît comme étant « en souffrance ». D'abord, les centres de formation existants, essentiellement localisés à Fada N'Gourma, n'accueillent qu'un nombre marginal d'élèves. L'absence d'internat dans ces établissements rend plus difficile encore l'accueil des jeunes ruraux. Par ailleurs, les filières agro-sylvo-pastorales sont le parent pauvre de ces dispositifs d'EFTP.

Au niveau national, seulement 0,2% des jeunes en âge de travailler est formé dans ces filières, qui sont pourtant celles qui présentent le plus d'opportunités d'emploi pour les jeunes ruraux (ICEJA, 2014). Ces constats signalent un décalage entre les objectifs de formation de ces établissements, d'une part, et la réalité du marché du travail, d'autre part. Enfin, ces structures souffrent d'un important manque de moyens matériels et humains. Fait révélateur : le seul véritable établissement de promotion rurale de la région, le Centre PK60, prévu pour accueillir 100 élèves, n'en accueille que 12, faute de personnel d'encadrement suffisant.

➔ Les Fonds d'insertion professionnelle

Comme dans les autres Régions du Burkina-Faso, il existe dans la Région Est des Fonds visant à promouvoir l'entreprenariat et l'insertion professionnelle :

- Le Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE), qui a soutenu, en 2016, environ 16 individus et six groupements de femmes, en octroyant des crédits allant de 1,5 à 10 MFCFA ;
- Le Fonds d'appui au secteur informel (FASI) permet l'accès à des crédits allant de 100 000 FCFA à 1,5 M FCFA. Le nombre de bénéficiaires est estimé à 100 en 2016 ;
- Le Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (FAIJ), sélectionne environ 40 projets par an (estimation pour 2016) pour l'accès à des crédits allant de 200 000 FCFA à deux MFCFA ;
- Le Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA) a financé pour environ 250 MFCFA de formation, sous la forme de subvention (87,5% des dépenses). 235 jeunes ont ainsi pu bénéficier d'une formation dite « d'apprentissage » via ce fonds. (voir le L1 pour plus de précisions).

Ces Fonds rencontrent toutefois un certain nombre de difficultés. D'abord, le dispositif semble être centralisé à Ouagadougou, ce qui laisse peu de marge de manœuvre pour les agents régionaux concernant le volet communication (appels à projet) et la sélection des bénéficiaires.

Ensuite, s'ils offrent des conditions de crédit légèrement plus souples qu'une banque privée, les Fonds demandent des garanties encore trop importantes pour pouvoir toucher les jeunes ruraux (permis urbain d'habiter ou carte grise d'un véhicule, par exemple). Enfin, les Fonds manquent de moyens pour opérer un suivi rapproché des bénéficiaires. Pour la plupart, ces Fonds ne disposent que d'un seul agent, avec une moto de service, pour couvrir l'ensemble du territoire régional (dont on rappelle qu'il est le plus vaste du pays).

1.3. Synthèse des points saillants du L2 – Opportunités économiques et d'emploi

On reprendra ici les principaux constats relatifs aux opportunités économiques et d'emploi dans les domaines des cultures, de l'élevage, des PFNL, et des travaux réalisés en HIMO. Pour chacune de ces activités, une appréciation serait faite quant à (i) l'accessibilité (foncier, capital, main d'œuvre, savoir-faire et genre), (ii) la faisabilité technique et financière, et (iii) à l'intérêt pour l'emploi, les revenus et la sécurité alimentaire. Une dernière ligne reprendra (iv) les constats relatifs à l'évolution du secteur concerné.

1.3.1. Cultures

➔ Cultures pluviales vivrières traditionnelles : sorgho et mil

Accessibilité pour jeunes (hommes ou femmes)		**Faible**
Foncier		Faibles rendements (600-700 Kg/ha)…Besoin en terres pour production substantielle
Capital		Besoin limité si pratiques culturales minimales
Main d'œuvre		Env. 80 hj/ha sur mil, 100-110 hj/ha sur sorgho
Savoir-faire		Existence d'un savoir-faire traditionnel. Pratiques améliorées encore marginales
Genre		Cultures traditionnellement réservées aux H (certaines tâches chronophages pour F)
Faisabilité technique et financière		**Moyenne**

Technique		Production et transformation faisables avec techniques traditionnelles et possibilités d'amélioration
Financière		Faible valorisation de la journée de travail avec grains, mais tiges valorisables
Intérêt pour l'emploi, les revenus et la sécurité alimentaire		**Elevé**
Emploi		Principales occupation des ménages ruraux (1/2 des surfaces)
Revenus		Rendements faibles, beaucoup d'autoconsommation et peu de surplus
Sécu alim		Sorgho et mil =base de la diète dans la Région Est (*tô*)
Croissance du secteur, actuelle et potentielle		**Moyenne**
Croissance, tant en surface qu'en rendement (d'après STD). Effets négatifs des CC à prévoir		

Figure 1 - Production de sorgho et mil – Opportunités pour les jeunes ? (source : auteurs, 2017)

➔ **Culture pluviale mixte (vivrière/rente) : maïs**

Accessibilité pour jeunes (hommes ou femmes)		**Moyenne**
Foncier		Rendements 3x sup au mil/sorgho (2 t/ha)…Moins de besoin en terres
Capital		Besoin limité (sauf en fumier) si pratiques culturales minimales
Main d'œuvre		Env. 80 hj/ha, assez identique au mil et sorgho
Savoir-faire		Existence d'un savoir-faire traditionnel. Pratiques améliorées encore marginales
Genre		Culture pratiquée tant par les H que les F
Faisabilité technique et financière		**Elevée**
Technique		Prod. et transfo. faisables avec techniques tradi. et possibilités d'amélioration
Financière		Bonne valorisation de la journée de travail avec grains, sans compter tiges valorisables
Intérêt pour l'emploi, les revenus et la sécurité alimentaire		**Elevé**
Emploi		Bonne valorisation de la journée de travail
Revenus		Rendements moyens, autoconsommation et vente possibles
Sécu alim		Maïs, juste derrière sorgho et mil dans la diète de la Région Est (*tô*)
Croissance du secteur, actuelle et potentielle		**Elevée**
Forte croissance, en surface et rendement (d'après STD). Effets CC ? Fort besoin en eau, mais plante C4…		

Figure 2 - Production de maïs – Opportunités pour les jeunes ? (source : auteurs, 2017)

➔ **Cultures pluviales de rente : niébé, arachide, sésame**

Accessibilité pour jeunes (hommes ou femmes)		**Elevée**
Foncier		Prix attractifs, compensant petitesse du foncier. Acceptent sols peu fertiles
Capital		Besoin limité si pratiques culturales minimales
Main d'œuvre		Exigeantes en main d'œuvre (x4 sur niébé / mil-sorgho par ex), sauf sésame…Mais petites surfaces
Savoir-faire		Existence d'un savoir-faire traditionnel. Pratiques améliorées encore marginales
Genre		Attractives pour F : besoins limités en foncier, prix attractifs
Faisabilité technique et financière		**Elevée**
Technique		Prod. et transfo. faisables avec techniques tradi. et possibilités d'amélioration
Financière		Bonne valo de la journée de travail avec grains, sans compter tiges/fanes valorisables
Intérêt pour l'emploi, les revenus et la sécurité alimentaire		**Elevé**
Emploi		Bonne valorisation de la journée de travail
Revenus		Principales cultures de rente (autoconsommation également sur niébé et arachide)
Sécu alim		Niébé et arachide consommée localement. Sésame surtout exporté
Croissance du secteur, actuelle et potentielle		**Elevée**
Forte croissance, tant en surface qu'en rendement (d'après STD). Effets négatifs des CC à prévoir		

Figure 3 - Production de niébé, arachide, sésame - Opportunités pour les jeunes ? (source : auteurs, 2017)

➔ **Culture irriguée de rente : riz**

Accessibilité pour jeunes (hommes ou femmes)		**Moyenne**
Foncier		Ayant-droit et chefs de famille prioritaires…Sauf si règles pro-jeunes, mais durabilité ?
Capital		Besoins importants (labour, sem. amél., engrais), mais surfaces minimes
Main d'œuvre		Exigeantes en moe (x5 par rapport mil-sorgho par ex)…Mais petites surfaces
Savoir-faire		ITK exigeant : entretiens infrastr., planage, repiquage, gestion de l'eau…
Genre		Surtout hommes en P°, sauf si règles « genre », mais durabilité ? F pour étuvage
Faisabilité technique et financière		**Moyenne**
Technique		Individuellement : ITK complexe ; Collectivement : COGES obligatoire…Svt défaillant
Financière		Valo moyenne de la j de W avec paddy, mais chaume valorisable et VA sur étuvage
Intérêt pour l'emploi, les revenus et la sécurité alimentaire		**Elevé**
Emploi		Gros besoin de moe, pour création des aménagements, puis mise en valeur
Revenus		Rendement élevé (x4/x8 / mil-sorgho), peu d'autoconso, prod. stable (maitrise eau)
Sécu alim		Peu consommé localement, mais contribue à la sécu. alimentaire du pays
Croissance du secteur, actuelle et potentielle		**Moyenne**
Croissance, tant en surface qu'en rendement (d'après STD). Effets négatifs des CC qui vont augmenter		

Figure 4 - Production de riz - Opportunités pour les jeunes ? (source : auteurs, 2017)

➔ **Cultures maraichères**

Accessibilité pour jeunes (hommes ou femmes)		**Elevée**
Foncier		Ayant-droit et chefs de famille prioritaires…Sauf si règles pro-jeunes, mais durabilité ?
Capital		Besoins limités (sauf pour MO et si sem. amél.), mais surfaces minimes
Main d'œuvre		Exigeantes en moe…Mais très petites surfaces. Valo. de la moe en contre-saison
Savoir-faire		Existence d'un savoir-faire traditionnel. Pratiques améliorées encore marginales
Genre		Cultures très appréciées des F
Faisabilité technique et financière		**Moyenne**
Technique		Prod. faisable avec tech. tradi. et possibilités d'amélioration. Svt prob de puisage
Financière		Forte productivité, mais conservation et commercialisation parfois aléatoires
Intérêt pour l'emploi, les revenus et la sécurité alimentaire		**Elevé**
Emploi		Bcp de besoin en meo / unité de surface : valo de la moe en contre-saison
Revenus		Petites productions…Autoconso et un peu de vente de surplus…revenu svt modeste
Sécu alim		Produits maraichers encore peu consommés, mais intérêt pour diversif. alimentaire
Croissance du secteur, actuelle et potentielle		**Moyenne**
Croissance, avec appui des ONG (sécu alim, genre). Effets des CC a priori atténués (maitrise de l'eau)		

Figure 5 - Productions maraichères - Opportunités pour les jeunes ? (source : auteurs, 2017)

1.3.2. Elevage

➔ **Embouche bovine et ovine/caprine**

Accessibilité pour jeunes (hommes ou femmes)		**Moyenne**
Foncier		Besoin limité à la récupération des résidus de culture…OK pour O/C, difficile pour B
Capital		Abordable pour O/C (25-35 000 FCFA/tête)…10 x > pour B ! Coûts alim./traitements
Main d'œuvre		Peu de besoin en main d'œuvre et pas de compétition avec activités agricoles
Savoir-faire		Savoir-faire tradi…mais risques (coût aliments, embouche irrégulière, voire mortalité)
Genre		Embouche O/C ouverte aux H et F. Embouche B surtout pour H.
Faisabilité technique et financière		**Moyenne**
Technique		Races adaptées, postes véto…Mais risques importants
Financière		Potentiellement bonne…Dépend de (i) état initial animaux, (ii) dispo/coût aliments

Intérêt pour l'emploi, les revenus et la sécurité alimentaire			**Moyen**
Emploi		Impact limité, activité d'appoint	
Revenus		Intéressants, mais limités (quelques têtes) et capital immobilisé sur qqes mois à 1 an	
Sécu alim		Conso de viande O/C limitée en milieu rural, plus forte en milieu urbain	
Croissance du secteur, actuelle et potentielle			**Moyenne**
Maintien sur O/C (tabaski), en légère baisse sur B (chute du Naira en 2016)			

Figure 6 - Embouche bovine et ovine/caprine - Opportunités pour les jeunes ? (source : auteurs, 2017)

➔ **Aviculture (chair et œufs)**

Accessibilité pour jeunes (hommes ou femmes)			**Elevée**
Foncier		Besoin très limité (réduit au poulailler)	
Capital		Besoin limité (qqes reproducteurs, ciment, grillage, petits équipements, aliment)	
Main d'œuvre		Peu de main d'œuvre, mais activité faisable toute l'année	
Savoir-faire		Maitrisable, si suivi adéquat des jeunes éleveurs	
Genre		Activité ouverte aussi bien aux H qu'aux F	
Faisabilité technique et financière			**Moyenne**
Technique		Races adaptées, postes véto, pas de recours aux poussins de 1 jour (risques limités)	
Financière		Généralement bonne (forte demande en œufs et poulets) et revenus réguliers	
Intérêt pour l'emploi, les revenus et la sécurité alimentaire			**Elevé**
Emploi		Impact limité (faible besoin en moe), mais activité exerçable toute l'année	
Revenus		Intéressants et réguliers, et possibilité de réinvestir/grossir rapidement (cycles courts)	
Sécu alim		L'œuf = protéine la moins chère. Œufs et poulets sont prisés, en milieu rural et urbain	
Croissance du secteur, actuelle et potentielle			**Elevée**
Réduite actuellement (fonction des appuis des PTF)…Potentiel important à l'avenir			

Figure 7 - Aviculture (chair et œufs) - Opportunités pour les jeunes ? (source : auteurs, 2017)

➔ **Porciculture**

Accessibilité pour jeunes (hommes ou femmes)			**Moyenne**
Foncier		Besoin « direct » limité (porcherie)… « indirect » plus importants (résidus de cultures)	
Capital		Besoins importants : reproducteurs, produits véto, aliment…et, surtt, porcherie en dur	
Main d'œuvre		Peu de main d'œuvre, mais activité faisable toute l'année	
Savoir-faire		Maitrisable, si suivi adéquat, mais activité risquée (dérive des coûts aliment, peste p.)	
Genre		Conso de porc généralement acceptée. Activité socialement acceptable pour F.	
Faisabilité technique et financière			**Moyenne**
Technique		Races adaptées, postes véto…mais risque de peste porcine si suivi irrégulier	
Financière		A priori bonne et revenus réguliers	
Intérêt pour l'emploi, les revenus et la sécurité alimentaire			**Elevé**
Emploi		Impact limité (faible besoin en moe), mais activité exerçable toute l'année	
Revenus		Intéressants et réguliers, et possibilité de réinvestir/grossir rapidement (cycles courts)	
Sécu alim		Viande porc prisée, en milieu rural et urbain, moins chère que v. bovine/ovine/caprine	
Croissance du secteur, actuelle et potentielle			**Moyenne**
Marginale à l'heure actuelle (porc en divagation, STD focalisés sur ruminants), mais potentiel important			

Figure 8 - Porciculture - Opportunités pour les jeunes ? (source : auteurs, 2017)

1.3.3. PFNL

➔ **Miel**

Accessibilité pour jeunes (hommes ou femmes)			**Moyenne**

Foncier		Pas de besoin (ruches en brousse, transfo dans la concession)
Capital		Pour P°, besoins importants (ruches, équipements). Pour transfo, besoins réduits
Main d'œuvre		Peu de main d'œuvre, mais activité faisable toute l'année
Savoir-faire		P° : maitrisable, quoique technique, si suivi adéquat. Transfo : assez simple
Genre		P° réservée aux H. Transfo surtout exercée par F
Faisabilité technique et financière		**Moyenne**
Technique		Techniques améliorées (ruches kenyanes) demandant un suivi consistant
Financière		Revenus intéressants (2 000 FCFA/l en P° et 1 000 FCFA/l en transfo) et réguliers
Intérêt pour l'emploi, les revenus et la sécurité alimentaire		**Elevé**
Emploi		Peu de besoin de moe, mais activité exerçable toute l'année (avec pics d'activité)
Revenus		Revenus irréguliers (récoltes), mais intéressants (additionnels à agriculture/élevage)
Sécu alim		Miel apprécié, mais peu consommé (gâteaux, biscuits)
Croissance du secteur, actuelle et potentielle		**Moyenne**
Réduite actuellement (fonction des appuis des PTF)…Potentiel important à l'avenir		

Figure 9 - Production et transfo. de miel - Opportunités pour les jeunes ? (source : auteurs, 2017)

➔ **PFNL végétaux : karité, néré, baobab, etc.**

Accessibilité pour jeunes (hommes ou femmes)		**Elevée**
Foncier		Pas de besoin et PFNL souvent en libre-accès
Capital		Pas de besoin si pas de transfo. Sinon, achat de matière 1ère et consommables
Main d'œuvre		Besoin fort (cueillette, transfo) et optimisation de meo. Tte l'année sur certains PFNL
Savoir-faire		Existence d'un savoir-faire traditionnel. Pratiques améliorées encore marginales
Genre		Cultures traditionnellement réservées aux H (certaines tâches chronophages pour F)
Faisabilité technique et financière		**Elevée**
Technique		Prod. et transfo. faisables avec techniques tradi. et possibilités d'amélioration (méca)
Financière		Bonne valorisation de la journée de travail, surtout si transfo
Intérêt pour l'emploi, les revenus et la sécurité alimentaire		**Moyen**
Emploi		Besoins en moe lors de pics saisonniers
Revenus		Rendements irréguliers et limités, mais intéressants car additionnels à l'agri/élevage
Sécu alim		Conso limitée en volume, mais quotidienne sur certains PFNL. Diversification alim.
Croissance du secteur, actuelle et potentielle		**Elevée**
Traditionnellement importants…mais enjeux croissants (diversification alim., résilience face aux CC)		

Figure 10 – Collecte et transfo. de PFNL végétaux - Opportunités pour les jeunes ? (source : auteurs, 2017)

1.3.4. Investissements en travaux à HIMO

➔ **CES-DRS**

Accessibilité pour jeunes (hommes ou femmes)		**Elevée**
Foncier		Restauration de terres dégradées…Svt au profit de popu marginalisées
Capital		Activités généralement subventionnées à 100%
Main d'œuvre		Forte conso de moe (optimisation du facteur de prod le + important chez jeunes ou F)
Savoir-faire		Savoir-faire des STD / ONG. Pratiques améliorées encore marginales (zaï mécanisé)
Genre		Activités souvent pratiquées par des F (accès difficile au foncier)
Faisabilité technique et financière		**Moyenne**
Technique		Pas de difficulté, si types de mesures choisies intelligemment
Financière		Faible valorisation du travail, dépendante des PTF (*cash/food for work*, forfait/ha, etc.)
Intérêt pour l'emploi, les revenus et la sécurité alimentaire		**Elevé**
Emploi		Effets positifs, directs (restauration) et indirects (exploitation terres restaurées)
Revenus		A priori positifs, avec rentabilité dépendante de la mise en valeur après restauration

Sécu alim		Effet important, car remise en jeu de foncier dans un contexte de pression croissante
Croissance du secteur, actuelle et potentielle		**Elevée**
Réduite actuellement (fonction des appuis des PTF)…Potentiel important : pression fonc., dégradation, etc.		

Figure 11 - CES-RDS en travaux HIMO - Opportunités pour les jeunes ? (source : auteurs, 2017)

➔ **Pistes**

Accessibilité pour jeunes (hommes ou femmes)		**Elevée**
Foncier		Pas de lien entre pistes HIMO et accessibilité au foncier
Capital		Activités généralement subventionnées à 100%
Main d'œuvre		Forte conso de meo (optimisation du facteur de prod le + important chez jeunes ou F)
Savoir-faire		Savoir-faire des STD / ONG. Appui-conseil au COGES souvent insuffisant
Genre		Activités souvent pratiquées par des F
Faisabilité technique et financière		**Moyenne**
Technique		Pas de difficulté, si chantier bien supervisé par structure compétente (ONG, CT, etc.)
Financière		Couteux (18 MFCFA/km), mais effets induits multiples et importants
Intérêt pour l'emploi, les revenus et la sécurité alimentaire		**Elevé**
Emploi		Effets positifs, directs (création piste) et indirects (désenclavement)
Revenus		A priori positifs, avec rentabilité dépendante de l'impact local du désenclavement
Sécu alim		Effet important, car lissage des prix (dans le temps et dans l'espace)
Croissance du secteur, actuelle et potentielle		**Elevée**
Réduite actuellement (fonction des appuis des PTF)…Potentiel important : gros besoins de désenclavement		

Figure 12 - Pistes en travaux HIMO - Opportunités pour les jeunes ? (source : auteurs, 2017)

1.4. Synthèse des points saillants du L3 – Facteurs de vulnérabilité des jeunes

1.4.1. Facteurs de vulnérabilité des jeunes

On peut synthétiser les huit facteurs de vulnérabilité spécifiques aux jeunes, hommes et/ou femmes, dans la zone ciblée, comme suit :

Domaine de vulnérabilité	Facteurs de vulnérabilité	Concerne les jeunes	
		Hommes	Femmes
Biophysique, liée aux changements climatiques	Parcellaire frustre : possibilité limitée d'atténuation du risque (diversification culturale, dispersion spatiale, etc.)	+	++
	Accès limité aux bas-fonds/barrages : dépendance aux cultures pluviales, alors que les pluies sont de plus en plus erratiques	+	++
	Cheptels ruminants limités : pastoralisme limité, alors que c'est une réponse rationnelle dans un contexte d'aridification	+	++
Biophysique, liée à la dégradation des sols	Cheptels ruminants limités et peu d'accessibilité au fumier et aux charrettes asines : peu de transfert de fertilité de l'élevage vers l'agriculture	+	++
Socio-économique, liée au foncier	Accès limité à un foncier sécurisé : parcellaires de + en + petit, litiges de + en + nombreux, autosuffisance alimentaire difficile	+	++
Socio-économique, liée aux autres facteurs de prod.	Faiblesses en main d'œuvre, équipements et capital : difficulté à augmenter la productivité du travail pour les activités peu capitalistiques ou à démarrer des activités capitalistiques	+	++
Socio-économique, liée à la présence de filet de sécurité	Filet de sécurité fragile : peu de surplus en produits agricoles ou d'épargne sur pied (ruminants), entraide plutôt ascendante (enfants vers parents) plutôt que l'inverse	+	++

Socio-économique, liée au « glissement des valeurs »	Confusion croissante entre gain et espérance de gain, mérite et chance : difficulté à opter de façon réfléchie et objective pour des activités professionnelles stables	++	+

Figure 13 - Principaux facteurs de vulnérabilité des jeunes (source : auteurs, 2017)

1.4.2. Risques relatifs aux conflits et à la cohésion sociale

Les analyses relatives aux facteurs de cohésion et de conflit ont permis de dégager **trois risques** à prendre en compte (de façon directe ou indirecte) dans l'intégration de l'IT dans le PSAE :

- **Un dysfonctionnement des modalités traditionnelles d'accès au foncier, lié à une pression croissante sur la terre :**

  Le mode de partage des terres est aujourd'hui suffisamment « ouvert » pour permettre à tous d'y accéder. Une plus grande rareté des terres est cependant susceptible de créer une tension autour de l'accès au foncier, et de mettre en concurrence les jeunes et les migrants.

- **Une confusion entre les espaces politiques traditionnels et modernes, lié à des rivalités exacerbées entre candidats à la chefferie coutumière :**

  La tradition est un facteur de cohésion en ce qu'elle stabilise la société locale. Elle permet l'intégration des migrants et elle donne un système de références commun à l'ensemble de la société Mais cette dépendance à la tradition peut à l'inverse générer des conflits lorsque la tradition a perdu son unité. Les parties prenantes en conflit cherchent alors d'autres espaces politiques pour s'opposer.

- **Une concurrence accrue entre les groupes d'auto-défense (kogl-weoghos) et les FDS :**

  Les kogl-weoghos apparaissent aux yeux de nombreux interlocuteurs comme des « producteurs de sécurité » importants. S'ils se cantonnent à un niveau communautaire d'intervention, ils peuvent conserver une certaine pertinence (à la condition toutefois d'être recadrés sur le caractère violent de certaines de leurs méthodes d'intervention). Le danger serait qu'ils tentent de concurrencer les représentants de l'Etat au niveau local.

Ces deux derniers risques concernent le PSAE-IT de façon plus indirecte. Ils sont cependant des éléments de contexte à prendre en compte, car intervenant en arrière-plan du projet.

1.4.3. Représentations sociales clefs pour les jeunes

Les analyses produites à partir des entretiens collectifs avec quelques jeunes gourmantché (parfois croisées avec des lectures anthropologiques) permettent d'identifier huit représentations sociales listées ci-dessous :

- **Les jeunes produisent et dépensent essentiellement pour répondre à des besoins sociaux :**

  Tous les jeunes contribuent à la production agricole de la famille, la plupart du temps sur des terres mis à leur disposition. Cependant, même s'ils sont parfois autorisés à vendre une partie de cette production, ils dépensent l'essentiel de leurs gains pour payer des frais de scolarité et/ou de santé.

- **L'éducation (ou la volonté d'avoir un bon travail) incite à envisager un mariage plus tardivement :**

  Les jeunes élèves interrogés – garçons comme filles – ont indiqué vouloir se marier plus tardivement que les élèves non scolarisés. On peut donc faire l'hypothèse que le projet de faire des études incite les élèves à repousser l'âge du mariage.

- **En milieu urbain, un mariage également plus tardif, et le choix de la monogamie :**

  Constat étroitement lié au précédent (les jeunes urbains étant aussi les plus scolarisés), nous avons relevé que les jeunes de la Commune de Bogandé se projetaient sur un mariage plus tardif que les jeunes de Siédougou (village de la Commune de Manni). De même, les jeunes de Bogandé font le choix unanime de la monogamie, tandis que les jeunes ruraux de Siédougou envisageaient plutôt une famille polygame.

- **En milieu rural, le désir d'avoir un nombre important d'enfants :**

  A Bogandé, les jeunes soulignent les responsabilités et les dépenses qu'implique le fait d'avoir des enfants. Ils expriment le souhait d'avoir entre trois et cinq enfants. C'est une situation toute autre à Siédougou, où les jeunes – garçons et filles – disent vouloir entre neuf et 15 enfants. Dans la plupart des cas, ces chiffres élevés résultent d'une projection sur la solidarité dont pourront faire preuve les enfants à l'égard de leurs parents.

- **Les représentations du couple sont restés très traditionnelles (et donc très « sexuées ») :**

  Chez les jeunes interrogés, les perceptions du couple témoignent d'un certain attachement à la tradition (et ce, qu'il s'agisse de jeunes garçons ou de jeunes filles, en milieu rural comme urbain). Ainsi est-il souligné que l'un des tous premiers rôles d'un mari est de nourrir sa femme, représentation très en lien avec celles mises en évidence par l'anthropologie (CARTRY, 1966)[19]. Quant à la femme, elle doit respecter ses beaux-parents et être « soumise à son mari » (représentation partagée entre les filles et les garçons). La persistance de ces représentations traditionnelles du couple rendent difficile la critique des inégalités hommes / femmes.

- **Pour les garçons, la réussite avant tout « matérielle » ; pour tous, l'harmonie dans le foyer est un deuxième critère important :**

  En lien avec les représentations du couple, les garçons insistent sur la dimension matérielle de la réussite sociale. Réussir, c'est posséder (une habitation et un véhicule, principalement). Les filles et les garçons ajoutent un deuxième critère de réussite, moins matériel : celui d'avoir « *un bon foyer avec des enfants respectueux* » (comme l'exprime une fille de Bogandé) ou encore de « *vivre en communion avec sa femme* » (interviewé de Siédougou).

- **Les représentations du travail agricole sont négatives :**

  Ces perceptions négatives s'expliquent en partie par la nature des gains que génère le travail agricole : d'une part, ils sont limités (car il y a un devoir de solidarité vis-à-vis des parents), et, d'autre part, ils servent essentiellement à couvrir des dépenses sociales (école, et santé, principalement) et sociétales (constitution de la dot pour les garçons).

- **Pour retrouver son attractivité, l'agriculture doit être modernisée (et notamment mécanisée) :**

  Très peu de jeunes interviewés se projettent sur une activité agricole, ou envisagent ce type d'activités pour leurs enfants. Les raisons évoquées sont le caractère aléatoire (*« tu peux travailler et ça ne donne rien »*), la pauvreté des sols, et, surtout, la dureté physique des travaux agricoles (*« on travaille toute la journée sous le soleil »*). La condition pour envisager une activité agricole : la moderniser (*« avec des charrues, des engrais chimiques, des clôtures… »*) pour la rendre moins aléatoire, et physiquement plus supportable.

2. Design des activités du PSAE-IT

L'initiative Tiwara permettra :

- Un renforcement des activités existantes du PSAE ciblées sur les 12 CT et répondant aux vulnérabilités identifiées par l'IT : changements climatiques et dégradation des terres, mobilité pastorale et désenclavement ;
- Des actions nouvelles, spécifiques à l'IT – ciblées uniquement sur les jeunes : mise en place d'un FIC promoteur « jeunes » et d'un dispositif de formation et d'insertion professionnelle associé ;
- Un renforcement du dispositif d'appui aux maîtrises d'ouvrages communales et régionale à travers le renforcement du maillage des antennes et des DAI ;
- Un renforcement de l'équipe de coordination de l'UGP et de l'opérateur d'appui pour assurer la mise en œuvre efficace du PSAE et de l'IT complémentaire.

2.1. Amendements dans la C1

2.1.1. Renforcement des investissements structurants dans les 12 CT de l'IT

2.1.1.1. Création d'aménagements hydro-agricoles (riz et maraichage)

Enjeux : Les changements climatiques, notamment les pluies de plus en plus erratiques dans le temps et dans l'espace, rendent les cultures pluviales - très largement majoritaires à l'heure actuelle - de plus en plus risquées. Le riz, plante irriguée en C4 la plus à même de bénéficier d'un effet fertilisant du CO_2, devrait à long terme être la seule à voir ses rendements augmenter (+10 à +18% d'ici 2050), alors que le mil et le sorgho devraient voir leurs rendements diminuer (-9 à -17% d'ici 2050) (SUBSOL, 2013).

[19] CARTRY, M. *Attitudes familiales chez les Gourmantché*. Dans L'Homme, Paris, 1966, 28p.

Par ailleurs, la culture du riz en maîtrise partielle (bas-fonds) ou totale (aval de périmètre irrigué) de l'eau est productive (entre 3 à 5 t/ha, soit un rendement quatre à huit plus élevé que le sorgho ou le mil), permet d'optimiser la main d'œuvre dont disposent les jeunes (seul facteur de production non limitant dans la zone ciblée par le PSAE-IT), et peut être couplée – si les conditions locales le permettent – à des productions maraichères de contre-saison, très appréciées par les femmes (et permettant ainsi d'étendre l'activité agricole de 4-5 mois actuellement à près de 8-10 mois).

Enfin, un des gros atouts de la production rizicole sur aménagement, c'est le fait que l'Etat ou le PTF finançant l'aménagement, extérieur aux villages concernés, peut dans une certaine mesure « adapter » les règles traditionnelles d'accès au foncier, en conditionnant notamment son financement à la mise en place de critères d'accès « pro-pauvre » et/ou « genre » et/ou « pro-jeune ». Ceci offre des opportunités inédites à ces groupes dont l'accès au foncier est traditionnellement limité (à ce que le chef de terre, ou le père / chef de famille, ou le mari / chef de famille veut bien octroyer sur le domaine foncier qu'il gère).

Moyens : Dans le cadre du PSAE-IT, il est proposé de financer 131 ha d'aménagements additionnels, pour 70 ha en bas-fonds de type PAFR (digues avec moellons et géotextiles, têtes de drains et canaux principaux bétonnés, contrôle de l'eau par pertuis), pour 52 ha en périmètres à l'aval de barrages, pour 9 ha en jardins maraîchers.

Ces aménagements seront mis en place en suivant une ingénierie sociale adaptée : identification des ayant-droits traditionnels sur les zones à aménager, identification des ménages ruraux implantés dans les pourtours des zones à aménager (en différenciant dans chacun : chef de famille, épouses, jeunes hommes et jeunes femmes), mise en place participative de règles d'accès privilégié pour les groupes cibles, voire de quota pour ces groupes cibles (en % des casiers)

2.1.1.2. Création/réfection et sécurisation d'infrastructures pastorales

Enjeux : Bien que le pastoralisme ne constitue pas une opportunité majeure d'emploi et de revenus pour les jeunes, il n'en reste pas moins un secteur important pour l'économie de la Région Est. De plus, certains agropasteurs pratiquant le pastoralisme à titre principal sont parfois exclus des sphères d'influence politique et des instances de régulation sociales et foncières. Cette exclusion peut être une source de tensions dans la Région.

Si les conflits agriculture/pastoralisme se concentrent surtout dans le Sud de la Région, ils restent néanmoins de potentiels facteurs de conflit dans la zone cible du PSAE-IT, vue la faiblesse des aménagements pastoraux et de l'ingénierie sociale qui est censée accompagner leur création et leur entretien.

Enfin, outre la mobilité sécurisée des troupeaux, les infrastructures pastorales à l'échelle communale seront également renforcées dans les 12 communes IT afin d'améliorer les conditions de l'intégration agriculture-élevage des systèmes de production de la zone, condition *sine qua non* à leur intensification agro-écologique et à la lutte contre la dégradation des terres.

Moyens : Dans le cadre du PSAE-IT, il est proposé de financer la création d'aménagements pastoraux, afin de contribuer à la mise en œuvre du PRAP dans les trois Provinces ciblées. Il est ainsi proposé de financer le balisage additionnel de 126 km de pistes à bétail, l'aménagement additionnel de 7 zones de pâture et de 13 forages pastoraux le long des pistes sécurisées.

Au niveau communal, le PSAE-IT permettra d'abonder le FIC CT des 12 communes cibles pour le financement de 2 boulis et 24 forages pastoraux, 2 parcs de vaccination, 4 marchés à bétail, 2 magasins SPAI et 3 aires d'abbatage.

2.1.1.3. Appui au désenclavement avec pistes HIMO

Enjeux : Les Communes et villages de la Région Est souffrent d'enclavement : routes et pistes en mauvais état, parfois submergées en saison des pluies, le tout étant exacerbé par la dispersion des villages par rapport aux chefs-lieux de Communes. Ceci rend difficile l'accès aux services sociaux de base (notamment centres de santé), freine le développement économique de ces zones (difficultés d'approvisionnement en intrants et équipements agricoles, de commercialisation des produits agrosylvopastoraux), et a également un effet négatif sur la sécurité alimentaire (fluctuations importantes des prix, dans le temps et dans l'espace). In fine, ceci rend ces zones peu attractives pour les jeunes.

Moyens : Dans le cadre du PSAE-IT, il est proposé de financer la création de 91 km de pistes rurales en travaux à HIMO. Ceci a le double intérêt de contribuer au désenclavement des villages et à l'emploi des jeunes.

2.1.2. Création d'un guichet spécifique « jeunes » au niveau du FIC promoteur des 12 CT ciblées

Dans le cadre du PSAE-IT, un sous-guichet Jeunes au sein du FIC Promoteurs sera créé permettant le financement d'investissements concourant directement au développement économique et sélectionnés pour leur adéquation aux attentes et contraintes spécifiques des jeunes.

2.1.2.1. Appui à l'intensification agro-écologique sur maïs, sésame, niébé, arachide

Enjeux : Ces quatre cultures pluviales sont appréciées des jeunes, hommes et femmes, et des femmes en général, car elles ont en commun le triple avantage (i) de bien valoriser la main d'œuvre disponible (seul facteur de production non limitant) sur de petites surfaces, (ii) de bien se prêter à la commercialisation, en produit brut voire transformé (permettant de constituer rapidement un petit pécule, objectif prioritaire des publics précités), (iii) d'être « socialement acceptables » (les cultures de mil et sorgho sont surtout réservés aux hommes mariés, chef de famille, qui ont la prérogative de nourrir leur(s) épouse(s) et enfants).

Par ailleurs, elles ont chacune des particularités, qui renforcent leur attractivité pour les publics précités :

- Maïs : (i) Il peut se succéder à lui-même et donc être cultivé en continu sur une même parcelle ; (ii) il produit deux à trois fois plus que mil et sorgho, pour une quantité de travail par ha assez similaire, (iii) il se conserve bien et peut-être autoconsommé (en appoint du mil et sorgho) ou vendu, et (iv) les tiges sont très appétées par les ruminants. Il est par contre exigeant par rapport à la fertilité organique du sol, ce qui suppose d'avoir accès à du fumier ou compost et à une charrette asine ;
- Arachide et niébé : (i) Elles acceptent des sols moyennement fertiles, elles s'insèrent bien dans les rotations à base de céréales (apport d'azote car légumineuses, maintien de la structure du sol, réduction de la pression parasitaire, etc.) et peuvent aussi être cultivées en association ou en dérobée (par ex, l'association niébé / sorgho est assez courante), (ii) Elles demandent près de quatre fois plus de quantité de travail par ha que le mil / sorgho / maïs mais dégagent des marges brutes importantes, ce qui valorise bien la main d'œuvre, (iii) Les fanes d'arachide et de niébé sont très appréciées par les ruminants. Elles peuvent être utilisées sur l'exploitation ou être vendues, ce qui accroît la marge brute par ha.
- Sésame : (i) Il accepte lui aussi des sols moyennement fertiles et peut venir en fin de cycle dans les rotations à base de céréales, (ii) Il bénéficie d'un marché très dynamique, tiré par la demande internationale.

Moyens : Dans le cadre du PSAE-IT, il est proposé de financer 500 kits collectifs d'intensification (535 000 FCFA/kit) pour des groupements de jeunes d'au moins 10 membres (via guichet dédié au sein des FIC promoteur) : achat d'un âne (100 000 FCFA), d'une charrette asine (200 000 FCFA), d'une charrue asine (35 000 FCFA) et de 100 kg de semences améliorées.

2.1.2.2. Appui à la transformation des PFNL et produits agricoles

Enjeux : Les produits agricoles et PFNL sont majoritairement transformés par les femmes, avec des moyens rudimentaires et chronophages (pilon), parfois peu adaptés (rendements et qualités améliorables) et/ou peu accessibles (moulins multi-usages peu répandus et/ou coûteux). Pourtant, la transformation de ces produits contribue à l'augmentation de la valeur ajoutée et des revenus, au renforcement de la sécurité alimentaire, à l'allègement de la pénibilité des procédés de transformation traditionnels.

Moyens : Dans le cadre du PSAE-IT, il est proposé de :

- Financer 10 équipements additionnels d'étuvage du riz, 10 décortiqueuses à riz, 8 égreneuses à maïs, 10 moulins multifonction motorisés (amande de karité, sésame, graine de baobab, etc.) ;
- Proposer 50 kits de transformation des PFNL (300 000 FCFA/kit) pour des groupements de jeunes femmes d'au moins 10 membres (via guichet dédié au sein des FIC promoteur) : équipements de base pour transformation – récipients, petits outils (tamis, brasero pour karité, spatules, etc.), foyer amélioré grande capacité (100 000 FCFA) et fond de roulement pour achat de matière première (200 000 FCFA, soit, par ex, l'équivalent de 10 sacs de noix de karité).

2.1.2.3. Appui au petit élevage (embouche, aviculture, porciculture) et à l'apiculture

Enjeux : L'élevage extensif de bovins est très souvent hors de portée pour les jeunes hommes, encore davantage pour les jeunes femmes. Certains jeunes pratiquent par contre le petit élevage, à très petite échelle (quelques moutons ou chèvres ou porcs ou poulets) et de façon très extensive (peu ou pas de complément, peu ou pas de suivi sanitaire), avec des résultats aléatoires (croissances en « dent de scie » si apport irrégulier d'aliment et perte d'argent et temps, voire mort des animaux faute de suivi adéquat).

Pourtant, toutes ces productions animales – menées avec des moyens et techniques adéquats – sont potentiellement intéressantes pour des jeunes, hommes et femmes : (i) Pas nécessairement de besoin en foncier (la possession de parcelles permet néanmoins de récolter des sous-produits valorisables - tiges, pailles, sons, etc.), (ii) diversification et sécurisation des revenus, dans un contexte de changements climatiques et de vulnérabilité due à la dépendance aux cultures pluviales, (iii) peu de compétition avec les travaux agricoles, ses activités étant menées à petite échelle et requérant surtout de la surveillance, (iv) cycles de production relativement courts, permettant de constituer rapidement de petits pécules, objectif prioritaire des jeunes souhaitant s'émanciper. Enfin, ces productions contribuent à la sécurité alimentaire.

Quant à l'apiculture semi-moderne, c'est une activité prisée dans la Région Est, notamment les Provinces du Gourma et de la Tapoa, demandant un capital de départ (pour acheter des ruches kenyanes et le matériel de base – enfumoir, tunique, récipients, etc.) et un certain savoir-faire, ce qui freine l'entrée des jeunes hommes dans cette activité. Pourtant, à l'instar des productions animales précitées, l'apiculture semi-moderne est potentiellement intéressante pour des jeunes, hommes (production) et femmes (transformation) : (i) pas besoin de foncier, (ii) diversification et sécurisation des revenus, (iii) peu de compétition avec les travaux agricoles, (iv) production étalée (surtout en saison humide, un peu en saison sèche), permettant de constituer rapidement de petits pécules (env. 2 000 FCFA/litre pour le miel brut et 1 000 FCFA/litre de miel conditionné).

Moyens : Dans le cadre du PSAE-IT, il est proposé de financer :

- 200 kits individuels embouche ovine/caprine (110 000 FCFA/kit) pour des jeunes (via guichet dédié au sein des FIC promoteur) : achat de deux têtes « en maigre » (30 000 FCFA/tête) et fond de roulement pour achat des compléments et produits zootechniques (25 000 FCFA/tête) ;
- 150 kits individuels aviculture (122 000 FCFA/kit) pour des jeunes (via guichet dédié au sein des FIC promoteur) : achat de reproducteurs (56 000 FCFA pour 20 poules et deux coqs), des matériaux (ciment, fer à béton, etc.) et équipements (mangeoires) pour le poulailler (36 000 FCFA) et fond de roulement pour achat des compléments et produits zootechniques (30 000 FCFA) ;
- 40 kits collectifs porciculture (300 000 FCFA/kit) pour des groupements de jeunes d'au moins 10 membres (via guichet dédié au sein des FIC promoteur) : achat des reproducteurs (100 000 FCFA), des matériaux (ciment, fer à béton, etc.) et équipements (mangeoires) pour la porcherie (100 000 FCFA) et fond de roulement pour achat des compléments et produits zootechniques (100 000 FCFA). Ces kits sont collectifs, car la mise en place d'une porcherie ne se justifie qu'au-dessus d'un certain seuil (au moins 10 reproducteurs en permanence, production d'au moins 50 porcelets/an) ;
- 150 kits individuels apiculture (350 000 FCFA/kit) pour des jeunes (via guichet dédié au sein des FIC promoteur) : achat de huit ruches kenyanes (40 000 FCFA/ruche) et du matériel de base (tunique, enfumoir, etc.) (30 000 FCFA).

2.1.3. Expertise perlée en appui au FPDCT

Enjeux : Le FIC et le FIR sont positionnés au niveau du FPDCT. L'efficacité du financement des collectivités et le suivi des réalisations dépendent donc de la performance du fonds permanent. Le FPDCT accuse un certain nombre d'insuffisance que ce soit au niveau national que régional.

L'agence régionale de l'Est manque de ressources humaines (2 agents) et matérielles pour assurer un réel suivi financier et opérationnel des investissements des collectivités de la région. Elle ne dispose pas de compétences en génie civil/génie rural pour assurer un réel suivi de la qualité des investissements et dépend du niveau central pour la planification et le financement des missions de terrain.

Au niveau central, on constate des déficiences dans la performance du fonds en termes de délais de décaissement, de suivi financier et opérationnel des investissements et de suivi des performances des collectivités.

Moyens : 3.5% des montants du FIC et du FIR sont destinées à assurer les frais de gestion et le renforcement des ressources humaines du FPDCT aux niveaux central et régional. Une expertise perlée internationale est également prévue pour accompagner le FPDCT dans l'élaboration et la mise en œuvre de dispositifs de suivi financiers et opérationnels du FIC et du FIR. Les thématiques d'appui seront définies au démarrage de l'IT conjointement avec le FPDCT et en concertation avec ses autres partenaires techniques et financiers.

2.1.4. Impacts par genre des actions additionnelles PSAE-IT dans la C1

On peut essayer de synthétiser ci-dessous les impacts des actions additionnelles du PSAE-IT dans le cadre de la C1, en différenciant les impacts sur les jeunes hommes d'une part, et les jeunes femmes d'autre part.

Les actions 2 et 4 devraient avoir des impacts positifs importants pour les jeunes hommes et femmes, étant donné que ces activités leur sont également accessibles et sont attractives pour eux. L'action 3 devrait avoir un impact positif important pour les jeunes femmes, mais modéré pour les jeunes hommes, étant donné que ces derniers sont peu impliqués dans les activités de transformation.

Par ailleurs, l'action 1 devrait avoir un impact positif modéré pour les jeunes hommes et femmes, étant donné que l'accès aux bas-fonds et périmètre en aval de barrage leur sera a priori limité, même en optant pour des critères d'accès « pro-jeunes » et « genre ». Les surfaces aménagées devraient en effet être réduites par rapport au nombre de jeunes potentiellement intéressés.

Enfin, les actions 5 et 6 devraient avoir des impacts positifs modérés pour les jeunes hommes et femmes, étant donné que ces impacts seront a priori indirects sur leurs propres activités et que ces actions sont destinées à améliorer les conditions de vie de l'ensemble de la population, jeunes et moins jeunes.

Action	Impact H	Impact F
1 Création d'aménagements hydro-agricoles (riz et maraichage)	++	++
2 Appui à l'intensification agro-éco. en cultures de rente (sésame, niébé, arachide)	+++	+++
3 Appui à la transformation des PFNL et produits agricoles	+	+++
4 Appui au petit élevage (embouche, aviculture, porciculture) et à l'apiculture	+++	+++
5 Appui au désenclavement avec pistes HIMO	++	++
6 Création / réfection d'infrastructures pastorales	++	++

Figure 14 - Impacts par genre des actions additionnelles PSAE-IT dans la C1 (source : auteurs, 2017)

2.2. Amendements dans la C2

NB : Les termes de référence de l'étude de faisabilité recommandaient d'analyser l'opportunité d'une C5 dédiée à l'appui aux jeunes dans leurs activités agrosylvopastorales. Après recueil des avis de la plupart des parties prenantes, il a paru plus adéquat de ne pas créer une telle C5, afin de ne pas ajouter de complexité au montage actuel du PSAE, et d'y intégrer au mieux les actions orientées spécifiquement vers les jeunes.

Dans cette logique, les actions relatives aux investissements « hard / opérationnels » dédiés aux jeunes ont été intégrées dans la C1, C2 et C3 (Cf. **Partie 2.1. supra**, cette **Partie 2.2** et **Partie 2.3 infra**) ; les actions relatives aux investissements « soft / formation-accompagnement » dédiés aux jeunes sont décrites spécifiquement dans la **Partie 2.2.4 infra**.

2.2.1. Promotion d'actions de CES-DRS

Enjeux : Comme nous l'avons vu dans les L1, L2 et L3, les jeunes, hommes et femmes, sont confrontés à deux problèmes en termes d'accès au foncier agricole « productif » : (i) surfaces limitées à ce que le chef de famille, père (jeune homme et jeune femme non mariée) ou époux (jeune femme mariée) veut bien rétrocéder de son domaine foncier, (ii) transferts de fertilité limités par le manque de ruminants, de résidus de culture, mais aussi de charrettes pour transporter fumier ou compost.

Ceci les amène à cultiver de façon prolongée sur de petites parcelles avec de faibles apports de matière organique, pourtant indispensable à la stabilité structurale du sol, au renforcement de la minéralisation du carbone et de la Capacité d'échange cationique (CEC) (SUZOR, 1990)[20] (GUIBERT, 1999)[21] (CRETENET et

[20] SUZOR, H. *Evaluation et diagnostic de la fertilité. Projet Garoua (Cameroun). Phase I : campagne agricole 90/91*. Montpellier - CIRAD-IRCT, 1991. 44p

al., 2008)[22] (BOZZA, 2009)[23]. Ceci accélère les phénomènes de dégradation des sols, qui sont déjà importants et pénalisants même sur des parcelles faisant l'objet d'apports minimes de fumier/compost.

Dans ce cadre, les actions de CES-DRS ont deux vocations :

- Freiner la dégradation des terres sur des parcelles particulièrement touchées, notamment celles cultivées par des jeunes, hommes ou femmes, non mariés ou récemment mariés. Dans ce cadre, les actions de CES-RDS ont surtout pour objectif de limiter le ruissellement de l'eau (limitation de l'érosion et maintien de l'humidité du sol) et de concentrer la matière organique à proximité des plantes. Les cordons pierreux et/ou bandes enherbées et/ou zaï peuvent remplir ces rôles ;
- Restaurer des terres déjà dégradées et peu productives. Ces terres peuvent parfois être complètement stériles (induration et latéritisation) et impropres à toute activité, pastoralisme compris. Dans ce cadre, les actions de CES-DRS ont pour objectif de casser les horizons indurés, réduire des ravines, etc., c'est-à-dire ramener de nouvelles terres dans le circuit.

  Ces actions sont alors lourdes (scarification à la charrue animale, sous-solage à la charrue Delfino, construction de seuils d'épandage avec des moellons, etc.) et ont des effets à moyen terme sur la productivité des terres (le temps que les processus écologiques se remettent en route). Cependant, l'intérêt de ce second groupe d'actions est très fort, car les ayant-droits de ces terres dégradées sont souvent enclins à céder une partie de leur domaine foncier à des populations vulnérables (identifiées via des critères pro-pauvres ou genre ou pro-jeunes) moyennant restauration. Comme dans le cas des aménagements hydroagricoles (Cf. **Partie 2.1.1 supra**), il y a donc l'opportunité pour l'Etat ou des PTF d'influer sur les règles traditionnelles d'accès au foncier et de les rééquilibrer à l'avantage de populations vulnérables.

Moyens : Dans le cadre du PSAE-IT, il est proposé de financer la mise en place additionnelle de 1 160 ha de terres avec cordons pierreux, 278 ha de terres avec bandes enherbées, 278 ha de terres avec du zaï, 278 ha de terres scarifiées/sous-solées et 696 ml de seuils antiérosifs / d'épandage. Ces activités de CES/DRS seront renforcées par le financement de 2 876 fosses compostières pour les producteurs bénéficiaires et l'amélioration de la productivité du zaï par l'introduction de kassines (139 kassines pour l'ensemble des sites réhabilités).

2.2.2. Appui à la mise en valeur des aménagements (hydroagricoles et CES-DRS)

Enjeux : Les actions relatives à la création de ces aménagements (décrites en **Partie 2.1.1 supra** pour les aménagements hydroagricoles et en **Partie 2.2.1 supra** pour les aménagements en termes de CES-RDS) doivent être suivies d'un appui à leur mise en œuvre. Pour rentabiliser ces investissements coûteux (entre 1,5 à 5 MFCFA/ha par exemple pour des bas-fonds), il est en effet indispensable que les producteurs puissent avoir accès à des semences améliorées, des engrais (organiques et/ou chimiques), des équipements de traction attelée, etc.

Moyens : Dans le cadre du PSAE-IT, il est proposé de financer cette mise en valeur, à hauteur de 4% du coût initial de création de l'infrastructure considérée pour l'appui conseil des STD et de 20% du coûts pour le financement des intrants de la première campagne de mise en valeur conformément aux taux définis dans le cadre du PSAE.

2.2.3. Ingénierie sociale pour les pistes de transhumance

Enjeux : L'offre d'infrastructures pastorales est insuffisante. Les éleveurs interrogés dans le cadre de la faisabilité ont été nombreux à déplorer le manque de forage, de parc de vaccination, l'absence de balisage de certaines pistes pourtant très empruntées, etc.

---

[21] GUIBERT, H. *Evolution de la matière organique et de la capacité d'échange cationique des alfisols tropicaux cultivés au Tchad. Thèse de doctorat*. Nancy – Institut national polytechnique de Lorraine (INPL), 1999. 203p

[22] CRETENET, M., GUIBERT, H., VAISSYRE, M. *Agriculture biologique durable dans les savanes d'Afrique - Conditions de réussite*. Montpellier – CIRAD UPR systèmes de culture annuels, 2008. 1p

[23] BOZZA, J.-L. *Remontée et maintien de la fertilité des sols en zone de savanes par l'utilisation de la jachère améliorée : mise en place d'essais sur la station de recherche de l'Institut tchadien de recherche agronomique pour le développement (ITRAD) de Bébédjia – Programme de gestion des ressources naturelles et système de production.* Bébédjia - ITRAD, 2009. 21p

Par ailleurs, lorsque qu'elles existent, les infrastructures pastorales sont susceptibles de dysfonctionner, et ce, en raison d'une faible ingénierie sociale en amont : certains STD et PTF privilégient en effet une approche normative et descendante, décidant en grande partie à la place des premiers concernés (éleveurs et agriculteurs de la zone considéré) du dimensionnement, de la localisation et des modes de pérennisation de ces ouvrages.

Les pistes balisées constituent un exemple frappant : les pistes traditionnellement empruntées traversent parfois des zones à forte concentration de population (et donc de nombreux champs) ou des aires protégées et forêts classées, pour diverses raisons (présence de points d'eau ou de pâturages ou de marchés ruraux sur ces pistes traditionnelles). Plutôt que de reconnaitre ces réalités et d'essayer d'atténuer les potentielles situations de conflit, certains concepteurs décident de purement et simplement « déplacer » les pistes sur carte…sans bien évidemment réussir à « déplacer » les passages de troupeau dans la réalité.

Par ailleurs, étant donné que la concertation ex ante est insuffisante, l'appropriation ex post (après création) de ces infrastructures par les populations est faible. Les COGES mis en place par les STD ou les projets se retrouvent devant l'impossible : gérer des infrastructures pas toujours bien dimensionnées/localisées, pour lesquelles l'appropriation par la population est faible, et qui sont même parfois sources de conflits nouveaux.

Bien souvent, les modalités de financement de l'entretien ne sont pas suffisamment réfléchies, faisant le pari d'une gestion bénévole et à faible coût par les ayant-droits fonciers et/ou les pasteurs utilisant les infrastructures. Pourtant, des pistes existent et mériteraient d'être explorées, telle la mise en place d'une taxe dédiée sur les marchés à bétail pour alimenter les caisses des COGES alentours.

Moyens : Dans le cadre du PSAE-IT, il est proposé d'abonder la convention UGP-RECOPA concernant la mise en œuvre du PRAP.

2.2.4. Formation « in situ » avec un réseau d'ONG locales

Enjeux : L'offre en matière d'éducation et de formation technique et professionnelle (EFTP) dans la Région Est est peu développée : elle concerne une très faible proportion de la jeunesse. Les métiers agro-sylvo-pastoraux y sont par ailleurs très peu représentés : l'essentiel des formations concerne les secteurs secondaire et tertiaire et cible une jeunesse essentiellement rurale, non formée et, pour une grande part, non scolarisée. Les rares structures qui interviennent dans ce domaine d'activité sont peu accessibles aux jeunes ruraux (éloignement géographique entre villages et centres de formation, souvent sans internat).

Cette offre de formation professionnelle est cohérente avec l'offre de formation en général, globalement faible dans la Région Est. En effet, au niveau national, 58% des 16-24 ans et 71% des 25-35 ans n'ont aucun niveau de formation…Mais la situation est encore pire dans la Région de l'Est : 56% des jeunes accèdent au primaire, contre 84% au niveau national.

Par ailleurs, les dispositifs d'ETFP existants dans la Région Est sont, de façon général, basés sur des approches « déductives » : l'accent est mis sur la connaissance théorique ; la pratique et les savoirs-faire viennent en second, par ordre d'importance et dans le temps. Le financement additionnel IT pourrait être l'occasion d'expérimenter la mise en place d'un dispositif de formation (i) « de proximité », s'exerçant dans les Communes de résidence des jeunes ciblés, via l'identification de prestataires issus du milieu (ii) plus orienté vers la pratique, (iii) directement créateur d'emploi en étant associé aux kits d'installation dont il est fait mention dans les parties précédentes.

Moyens : Il est proposé dans le cadre du financement additionnel IT d'appuyer la mise en place des nouvelles modalités de formation in situ, dans les 12 Communes ciblées, avec un dispositif déjà mis en place par des ONG locales (Association Tin Tua, RECOPA, ARFA etc.) et l'appui des STD.

La définition du dispositif de formation professionnelle de proximité sera précisée au démarrage de la mise en œuvre du financement additionnel IT, par la réalisation d'une étude de faisabilité détaillée d'un dispositif de formation et d'insertion professionnelle des jeunes dans la région Est qui associera étroitement les élus, les STD, les OPA-OPE, les ONG/PTF actifs dans la zone et dans le secteur de la formation professionnelle.

Le dispositif de formation professionnelle devra inclure des formations modulaires ainsi que des dispositifs de démonstration et d'échanges (champs-écoles, visites d'unités de production etc.) et de suivi des jeunes formés sur une période de 6 mois au moins. Il sera mis en œuvre par un consortium d'ONG internationale et nationales recrutées sur appel d'offres en étroite collaboration avec l'UGP et les STD. Ce consortium devra disposer de compétences avérées en termes d'agro-sylvo-pastoralisme et de formation professionnelle.

2.3. Amendements dans la C3

La maîtrise d'ouvrage des CT pour la mise en œuvre de ses investissements accuse un certain nombre d'insuffisances :

- Les CT disposent de ressources humaines limitées (parfois réduites à un secrétaire général et un agent d'état civil) et l'absence de compétences techniques à même d'assurer le suivi des investissements.
- Les communes n'ont aucune expérience sur les aménagements complexes et n'ont jamais recours à une assistance à la maîtrise d'ouvrage ou à une maîtrise d'ouvrage déléguée à un prestataire extérieur malgré la possibilité qui leur est offerte par les lignes de financement du FPDCT.
- Elles sont encore dans une phase d'apprentissage de la planification territoriale qui a démarré avec les DTP menés avec l'appui du PSAE.
- Les contraintes relatives à la commande publique et leur dépendance aux procédures du FPDCT entrainent des délais pour la passation des marchés et les processus de paiement.

Pour répondre ces défis, la contribution IT permettra de renforcer le dispositif d'appui aux maîtrises d'ouvrage des Communes et du Conseil régional, ainsi que l'appui spécifique à l'entreprenariat

2.3.1. Renforcement des antennes provinciales

Enjeux : Le défi d'accompagner les CT dans la maîtrise d'ouvrage de leurs investissements et les enjeux socio-fonciers liés aux aménagements hydro-agricoles supposent un dispositif renforcé sur le terrain. L'UGP dispose de trois antennes sur le territoire : la première, située à Fada N'Gourma, couvre les provinces du Gourma, de la Kompienga et de la Komandjari ; la deuxième couvre la Gnagna, et la dernière couvre la Tapoa. Ce dispositif n'est pas assez dense pour assurer un appui-conseil de proximité auprès des communes dans les domaines de la sécurisation foncière et de l'appui à leur maîtrise d'ouvrage. En outre, il apparaît nécessaire de renforcer la coordination et la planification des activités d'appui aux communes par l'ajout d'un superviseur dans chaque antenne. Enfin, la mise en œuvre du guichet complémentaire FIC Jeunes dans le cadre de l'IT nécessite l'ajout de compétences spécifiques pour assurer son accompagnement au niveau communal (information, appui à la définition des projets éligibles, montage et traitement des dossiers de financement, coordination avec le consortium d'ONG en charge du volet formation professionnelle etc.).

Moyens : une antenne supplémentaire sera mise en place dans la province de la Komandjari et quatre chefs d'antennes seront recrutés pour renforcer le dispositif général du PSAE. Deux experts spécialisés en entreprenariat seront également recrutés pour les deux antennes des provinces de l'IT.

2.3.2. Appui aux DAI

Enjeux : Par ailleurs, un dispositif d'animation intercommunal (DAI), composé d'un animateur foncier et d'un animateur AMO, est déployé dans la région à raison de 5 à 6 communes par binôme. Ce maillage apparaît également trop large pour accompagner efficacement les besoins des communes sur ces thématiques. Le ratio d'un binôme pour 3 communes est la norme admise pour pouvoir assurer une réelle animation sur le terrain.

En outre, l'animation des activités concernant le guichet jeunes du FIC nécessite l'ajout d'une expertise en entreprenariat dans les provinces concernées afin d'accompagner les CT pour l'information des publics cibles, l'identification des promoteurs et l'appui au montage de leurs dossiers de financement. Ils seront également en charge de l'appui à la recherche de marchés et à l'animation de processus de concertation au sein des différentes filières d'intervention.

Moyens :

- Renforcement du Dispositif d'animation intercommunal (DAI) en augmentant le nombre d'agents dans les provinces qui comptent un grand nombre de Communes (Gnagna, Tapoa, Gourma) pour atteindre le ration de 3 CT/binôme.
- Cinq animateurs spécialisés en appui au secteur privé (deux dans les Provinces de la Gnagna et de la Komandjari et un pour les deux Communes de la Tapoa) complèteront le DAI afin d'accompagner les jeunes et leurs groupements dans le montage de dossier et dans le suivi des réalisations.

NB : La fixation de règles d'accès « pro-jeunes » et « pro-genre » pour les aménagements financés par la C1 et la C2 (aménagements hydro-agricoles et restauration des terres) sera menée lors des concertations

villageoises préalables à la conception des aménagements. Ces concertations seront donc financées dans le cadre de la C2. Néanmoins, ces concertations sur le foncier bénéficieront du dispositif d'appui mis en place par le PSAE dans le cadre de sa C3 : appui aux Services fonciers ruraux (SFR), aux Commissions foncières villageoises (CFV) et aux Comités de conciliation foncière villageoise (CCFV).

2.4. Amendement dans la C4

2.4.1. Renforcement de l'UGP et de l'opérateur d'appui à l'UGP

Enjeux : Le PSAE accuse un retard et des déficiences dans la mise en œuvre des activités, en partie dues à un montage opérationnel incomplet pour assurer à la fois (i) une couverture territoriale vaste (27 communes) et enclavée, (ii) quatre thématiques d'intervention (AMO, foncier, GR, filières) et (iii) la coordination d'un appui de proximité aux collectivités territoriales. En outre, le montage institutionnel du projet et la coordination avec les services de la DRAAH et les autres partenaires de mise en œuvre complexifie les processus de planification et de coordination de l'UGP. En outre, le renforcement en investissements, l'ajout d'activités spécifiques « jeunes » et d'un dispositif de formation professionnelle de proximité dans le cadre de l'IT impose un renforcement de compétences au niveau régional et dans les provinces ciblées par l'IT. Enfin, les réflexions en cours pour confier la maîtrise d'ouvrage directe des aménagements hydro-agricoles à l'UGP nécessitent de la renforcer sur les processus de passation de marchés.

Ainsi, au niveau de l'UGP, on note :

- un déficit de compétences au niveau de la cellule de gestion financière, notamment en matière de passation des marchés et du service comptable.
- le service suivi-évaluation ne dispose pas de compétences spécifiques en SIG pourtant indispensables pour renforcer le dispositif et accompagner les SFR dans la maîtrise du SIF.

Au niveau de l'opérateur d'appui :

- la chef de mission doit assumer une double fonction technique (assistance à la maîtrise d'ouvage) et de coordination (management de l'équipe technique, reporting et contrôle qualité) qui surcharge son calendrier ;
- une expertise en entreprenariat est nécessaire pour renforcer l'équipe pour la mise en œuvre du FIC jeunes.

Moyens : Dans le cadre du PSAE-IT, il est proposé de renforcer la coordination régionale du PSAE avec des postes stratégiques[24] :

- au niveau de l'UGP : un expert SIG en soutien au suivi-évaluation et un expert « passation de marché ». Du personnel d'appui supplémentaire (comptable et secrétaire) sera également envisagé.
- au niveau de l'OA, les trois profils complémentaires pourraient être : un assistant à la CDM, un expert AMO et un expert « entreprenariat » (pour soutenir la mise en place du FIC jeunes et le suivi du dispositif de formation professionnelle). En outre, un fonds d'expertise court terme internationale et nationale est prévue pour appuyer l'équipe sur les nouveaux enjeux de l'IT. Enfin, un backstopping renforcé de l'opérateur d'appui est prévu pour faciliter (i) l'intégration et la formation des nouveaux agents proposés aux différents niveaux d'intervention, (ii) la révision des documents de gestion, des conventions de financement et des manuels de procédures du projet.

2.4.2. Renforcement du CGES

Enjeux : Le PSAE-IT contribuera de manière significative à la sécurité alimentaire, à l'amélioration du cadre de vie, de la situation socioéconomique des populations et de la lutte contre la pauvreté : autant d'impacts positifs du programme. Cependant, les activités l'IT pourraient également avoir des impacts négatifs si des mesures adéquates ne sont pas concomitamment prises. Les impacts négatifs et risques potentiels suivants peuvent être observés : le déboisement, la dégradation des sols, les pollutions et la contamination des eaux, des sols et les nuisances liées aux usages incontrôlés des produits chimiques (pesticides et engrais) et l'abandon dans la nature de déchets solides et liquides, une pression démographique accrue dans les zones d'intervention du projet à cause de la migration pour le travail ; une augmentation des conflits sociaux.

[24] Ces propositions seront affinées lors de la mission d'audit qualité mené par l'opérateur d'appui en novembre 2017.

Moyens : Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures d'atténuation

Trois types de mesures sont envisagés :

- Des mesures réglementaires et techniques : la réalisation des évaluations environnementales et sociales pour les sous-projets programmés (3% du montant des investissements - protocole d'accord avec les services de l'environnement)
- Des mesures d'exécution, via :

  - la désignation d'un point focal Environnement et Social (PFES) au niveau de l'UGP-PSAE

  - le choix judicieux et motivé des sites d'implantation des sous-projets

  - l'élaboration d'un plan d'action pour la réinstallation en cas de déplacement involontaire des populations

  - l'emploi prioritaire de la main d'œuvre locale

  - le respect des règles de sécurité lors des travaux

  - la collecte et l'élimination des déchets issus des travaux

  - des campagnes de sensibilisation sur les IST et les maladies émergentes

  - l'implication des services communaux dans le suivi de la mise en œuvre des sous-projets

  - le renforcement de la capacité des communes et des acteurs institutionnels en matière de gestion et d'entretien des infrastructures du projet
- Mesures de suivi : suivi et surveillance environnementale du projet, évaluation du PGES (interne, à mi-parcours et finale)

2.4.3. Renforcement du système de S&E

Enjeux : Comme expliqué dans le Livrable 1, il est extrêmement difficile de quantifier les surfaces, rendements, cheptels, ainsi que les prix et volumes des flux de produits agro-sylvo-pastoraux de façon générale :

- Agriculture : Les dernières statistiques agricoles de niveau national datent du Recensement général agricole de 2007 (RGA)[25]. Depuis lors, les STD de l'agriculture estiment les surfaces sur une base déclarative, alors que le parcellaire est complexe (morcellement, associations, cultures dérobées, jachères, etc.). Par ailleurs, faute de moyens de déplacement et/ou de supervision méthodologique, il est probable qu'une bonne partie des estimations de rendement soit faite à dires d'experts. Enfin, il n'existe pas de relevé continu des prix des principaux produits agricoles, en dehors des dispositifs ad hoc du CILSS/Agrhymet ou d'autres PTF, dans le cadre d'enquêtes sur la sécurité alimentaire ;
- Elevage : Les dernières statistiques de l'élevage de niveau national datent de la deuxième Enquête nationale sur les effectifs du cheptel (ENECII)[26] de 2002. Depuis lors, les STD de l'élevage extrapolent les données de cheptel (camelin, bovin, ovin, caprin, porcin, volailles) en appliquant un taux de croit annuel constant de 2,5%, année après année. Ceci suppose donc une croissance indéfinie des cheptels, ce qui est questionnable, notamment pour les ruminants conduits de façon extensive dans un contexte de transhumances des ruminants et d'accroissement de la pression agricole sur les espaces pastoraux ;
- Forêt : Le deuxième Inventaire forestier national (IFN2) a été mené entre 2012 et 2015[27]. Il s'est surtout concentré sur l'estimation des surfaces forestières, des accroissements forestiers et des volumes de bois sur pied. Les données relatives aux volumes et prix de bois de feu et charbon de bois produits par Communes sont donc estimées à dires d'experts, sur la base d'observations ponctuelles, ce qui est difficile s'agissant d'activités souvent considérées comme illégales et dont les acteurs craignent les pouvoirs publics. Quant aux PFNL, l'Agence de promotion des PFNL (APFNL)[28] est censée collecter des données sur les flux et les prix, mais force est de constater que ces données sont éparses pour l'instant.

[25] Cf. http://www.insd.bf/n/nada/index.php/catalog/20/accesspolicy#page=overview

[26] Cf. http://www.insd.bf/n/nada/index.php/catalog/16

[27] Cf. http://www.sidwaya.bf/m-17264-second-inventaire-forestier-national-les-ressources-forestieres-en-baisse.html

[28] Cf. http://www.environnement.gov.bf/index.php?option=com_content&view=article&id=238&Itemid=1066

Dans ce contexte, il est donc nécessaire de prévoir des systèmes de recueil de données de base au niveau d'un échantillon de ménages ruraux (surfaces emblavées par cultures, rendements par cultures, cheptels par type d'animaux, volumes produits/consommés/vendus de produits agricoles, produits d'élevage, PFNL, etc.) pour construire des indicateurs agrégeables (i) de base : utilisation directe des données listées ci-dessus, (ii) ou plus élaborés : croisement des données listées ci-dessus, pour estimer par ex : revenu des producteurs concernés (en FCFA/an), taux de couverture des besoins alimentaires (%), qualité des plans d'investissements (taux de réalisation et de succès après x mois des investissements), etc.

Bien entendu, un tel système de suivi et évaluation ne peut avoir pour vocation de permettre le recueil de données à large échelle, produisant des résultats statistiquement significatifs. Le projet n'a pas la vocation et les financements adéquats pour suppléer aux systèmes nationaux de recueil de données dans l'agriculture, l'élevage ou la forêt. Il s'agira donc de faire des arbitrages entre complétude / précision / complexité / coût.

Par ailleurs, le manuel de suivi-évaluation du PSAE, récemment, adopté inclut la réalisation d'enquêtes quantitatives d'envergure à intervalle régulier et qui suppose un renforcement des ressources de la cellule pour leur mise en œuvre.

Moyens : Le financement additionnel de l'IT sera soumis au même dispositif de suivi-évaluation que le PSAE. Des indicateurs additionnels seront néanmoins prévus pour les 12 Communes ciblées par l'IT. Il s'agira de collecter des données sur deux échantillons de populations : jeunes ménages ne bénéficiant pas d'appui de l'IT (témoin) et jeunes ménages bénéficiant de l'appui de l'IT. Pour chacun de ces ménages, on collectera des données qualitatives et quantitatives d'ordre :

- Technico-économique : facteurs de production mobilisées (foncier, capital, équipements, main d'œuvre), principales activités agro-sylvo-pastorales pratiquées (surfaces cultivées, rendements obtenus, parts autoconsommées et vendues, animaux détenues et éventuellement vendues, volumes de PFNL récoltés et transformés, parts autoconsommées et vendues), autres activités éventuellement pratiquées (artisanat, petit commerce, etc.), etc. ;
- Sociologique : migrations saisonnières ou permanentes, litiges/insécurité foncière, implication dans les instances locales de concertation et/ou décision (conseils communaux, CVD, CFV, CCFV, OPA/OPE, etc.), évolution des structures familiales (liens de dépendance avec la grande famille ; nombres de coépouses, d'enfants, de personnes dépendantes, etc.), etc.

Ces données seront traitées avec une approche plutôt quantitative, type conseil de gestion, en ce qui concerne les données technico-économiques ; une approche plutôt qualitative en ce qui concerne les données sociologiques. Ces données traitées devront permettre de suivre et d'évaluer l'impact de l'IT sur les emplois et les revenus des jeunes, et plus généralement d'apprécier leur niveau d'émancipation individuelle et d'insertion dans la société.

Vu la complexité du recueil de telles données et le temps / besoins en ressources humaines que cela suppose, les échantillons seront volontairement réduits. Les résultats ne seront donc pas statistiquement « fiables », tel qu'entendu habituellement, mais ils apporteront des informations inédites, car très partiellement capturées dans les systèmes nationaux de recueil statistique.

A titre d'illustration, si on estime que 5 000 ménages seront directement touchés par l'IT et qu'un nombre très grand (supposé infini, pour simplifier) ne sera pas touché, et si l'on se fixe un échantillonnage de quatre jeunes ménages / Communes (deux touchés par l'IT, deux non touchés), soit 48 ménages suivis, la marge d'erreur est estimée à 20%, avec un intervalle de confiance de 95%[29]. Cette marge est certes importante, mais elle est dans tous les cas bien plus réduites que la marge d'erreur des statistiques existantes portant sur l'élevage, l'agriculture ou les PFNL, pour ne citer que celles-ci.

Enfin, il convient de noter que le recueil de données de terrain pourra être facilité et consolidé par l'utilisation d'outil de cartographie en libre accès sur internet, tel *Collect Earth d'Open Foris* (CEOF)[30], qui permet d'utiliser plus de 40 ans de données (Google Earth, Earth Engine, Bing Maps) couplées avec des formulaires de saisie de données biophysiques, basés sur des standards de classification internationaux, tels ceux du GIEC, de la FAO, de l'UE (*Land Use-Cover Area frame statistical Survey* – LUCAS)[31].

[29] Cf. http://www.rmpd.ca/calculators.php

[30] Cf. http://www.openforis.org/tools/collect-earth/tutorials/key-features.html

[31] Cf. http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Land_cover_and_land_use_(LUCAS)_statistics/fr

CEOF permet ainsi de générer rapidement et de façon assez fiable des cartes d'utilisation des terres à partir de points d'échantillonnage remplis par des agents de terrain. Ceci permet de suivre localement les surfaces cultivées, par grand type de culture, les zones de pâture, les infrastructures agricoles et pastorales, etc.

Une ligne de financement supplémentaire pour la mise en œuvre des enquêtes du dispositif suivi-évaluation du PSAE est également prévue.

2.4.4. Revue du manuel de procédure FIC promoteur (« guichet jeunes »)

Enjeux : l'ouverture d'un guichet spécifique FIC promoteur « jeunes » nécessite une adaptation du code de financement pour l'adapter aux contraintes de ce public-cible et aux types de projets financés.

Moyens : une réflexion sera menée par l'expert en entreprenariat pour adapter les conditions d'accès à ce guichet en termes de :

- Ouverture du FIC jeunes à des promoteurs individuels pour certains types de projets (embouche, apiculture etc.)
- Réduction de la part contributive des bénéficiaires ;
- Ancienneté des groupements bénéficiaires ;
- Dispositif de formation professionnelle à associer dès le montage du dossier.

Octobre 2017

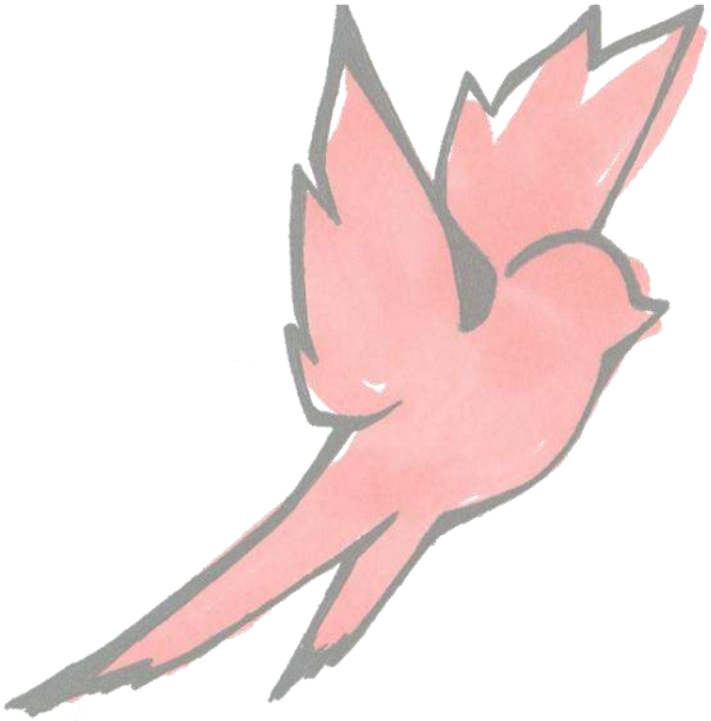

Initiative Conseil International (ICI)
Impasse Thévenoud – 330
Secteur 01
BP 6490
Ouagadougou 01 I Burkina-Faso
Tél : +226 50 30 88 60
E-mail : ici@fasonet.bf ou ici@mail-bf.com
Web : www.ici-burkina.com
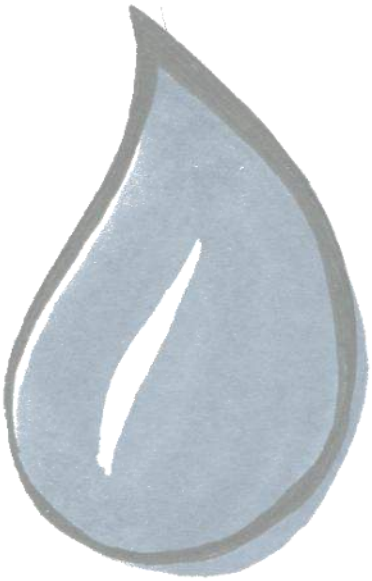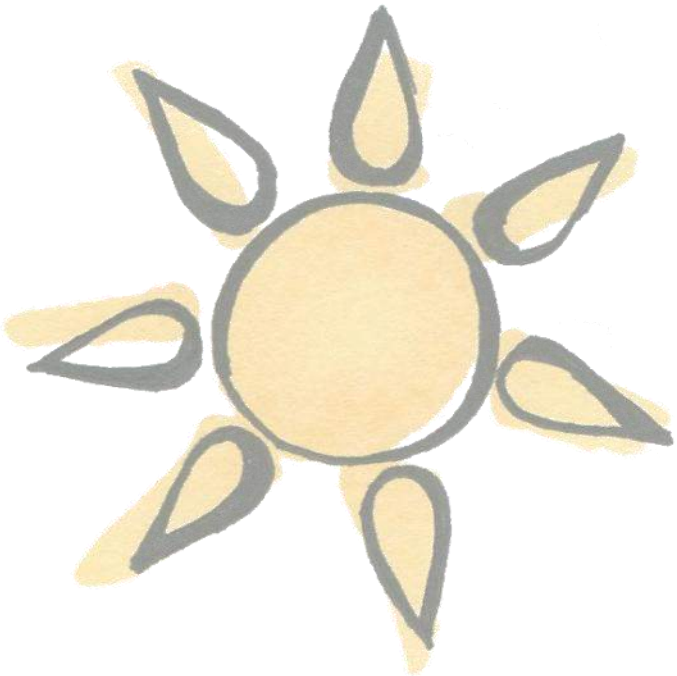
SAS SalvaTerra
6 rue de Panama
75018 Paris I France
Tel : +33 (0)6 66 49 95 31
Email : info@salvaterra.fr
Skype : o.bouyer.salvaterra
Web : www.salvaterra.fr
Vidéo : www.salvaterra.fr/fr/video